LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Généralement ensoleillé. Maximum près de 16. Aperçu pour vendredi: généralement nuageux.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 233 | Montréal, jeudi 9 octobre 1975 | S. Jean Léonard

La menace de grève se précise après l'échec de la conciliation aux Postes



Joe Davidson



Bryce Mackasey

par Michel Guénard

OTTAWA — Il semble maintenant inévitable que les 23,000 postiers canadiens déclencheront la grève à la mi-octobre à la suite de l'échec du bureau de conciliation, présidé par le juge Jean Moisan, de faire l'unanimité des partis autour de ses recommandations.

Si le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, s'est hier immédiatement rangé au côté des vues exprimées par le juge Moisan renvoyant aux limbes le rapport minoritaire du représentant patronal, M. Guy Dancosse, il en a été tout différemment de la partie syndicale.

Au cours d'une conférence de presse, le président du Syndicat des postiers du Canada, M. Joe Davidson, a déclaré qu'il en appellerait à ses membres pour obtenir d'ici trois jours le mandat de poursuivre les négociations sur les bases des recommandations contenues dans le rapport minoritaire du représentant syndical, M. Irving Gaul.

Or le rapport de M. Gaul reprend à son compte les principales demandes syndicales contenues dans le projet de convention collective soumis par les postiers. Aussi M. Davidson a-t-il admis que ce mandat équivalait à un vote de grève s'il advenait que le ministère des Postes refuse de reprendre les négociations à partir du rapport minoritaire.

Dans son rapport de près de 200 pages, le juge Moisan aborde de front les trois grands problèmes qui sont à la source du conflit qui oppose les postiers au ministère: les salaires, la dotation en personnel, les changements technologiques.

Au sujet des salaires le juge Moisan écrit: "Rien dans la documentation et l'argumentation (du Syndicat des postiers) ne nous convainc qu'ils devraient recevoir un salaire de base différent de celui des facteurs. Ce salaire devrait être étalé sur la même durée de convention, soit deux ans et demie, et les employés devraient bénéficier des mêmes clauses d'indexation."

En pratique cela équivaut à une hausse de $1.70 de l'heure étalée sur 30 mois avec indexation au coût de la vie les 18 derniers mois de la convention qui prendrait fin en juillet 1977. Les postiers demandent une hausse horaire de $3.26, un contrat d'un an et la réduction, sans perte de rémunération de la semaine de travail de 40 à 30 heures. Le rapport minoritaire de M. Gaul ramène cette demande à 35 heures.

Rappelons que le taux horaire de rémunération des postiers est présentement de $4.59, soit quelque $S 9,550 par année.

Il faut rappeler que le Syndicat des postiers du Canada représente une nouvelle unité de négociation née d'une scission l'an dernier entre le groupe des postiers et celui des facteurs au sein du Conseil des unions des postes.

Les dirigeants du Syndicat des postes soutiennent que la décision rendue par le président de la Commission des relations du travail dans la fonction publique, M. Jacob Finkleman, est contre nature et que postiers et facteurs auraient dû former un front commun lors des présentes négociations avec le ministère.

"Ce nouveau syndicat, écrit le juge Moisan, veut représenter adéquatement et totalement les postiers et sans aucun doute a des promesses à tenir et des preuves à faire". Le vice-président du Syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, déclarait hier que l'entente survenue avec les facteurs "ne satisfaisait nullement ses membres et qu'il ne voulait pas en entendre parler".

Aussi le Syndicat rejette-t-il l'argumentation voulant que l'accord avec les facteurs serve de modèle pour calquer les nouvelles échelles de salaire. "Il y a sept unités de négociation dans les bureaux de postes qui regroupent quelque 50,000 personnes et on voudrait nous faire croire que la première qui signe une convention collective établit un moule pour tout le monde", de commenter le directeur qué-

Voir page 6: Les Postes

Plus de 100 morts en 24 heures

Le Liban s'embrase

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuter) — Avec la fin de la fête du Ramadan, le Liban s'est embrasé, à l'initiative de ceux que la radio d'Etat a appelés les "maniaques sanguinaires".

Au moment où le gouvernement imposait un couvre-feu total sur la capitale, les combats acharnés reprenaient aussi à Tripoli, portant le bilan de la seule journée d'hier à plus de cent morts. Plusieurs incendies, dont l'un à la mosquée centrale de Beyrouth, El-Omari, échappaient à tout contrôle, et à la tombée du jour, le ciel au-dessus de la capitale était noir de fumée, alors qu'on entendait le crépitement des armes automatiques entrecoupé d'explosions de bombes et de coups de mortier.

En fait, la ville de Beyrouth est livrée aux miliciens chrétiens et musulmans lourdement armés, alors que la seconde ville du pays, Tripoli, est le théâtre d'affrontements entre musulmans citadins et montagnards chrétiens de Zghorta. L'armée a tenté hier de s'interposer dans cette capitale du nord, et selon un communiqué officiel, un officier et trois soldats sont au nombre des victimes.

A Beyrouth un obus est tombé sur une boulangerie devant laquelle une longue file de Beyrouthins attendaient de s'approvisionner. Ce seul incident à fait une quinzaine de morts et vingt-cinq blessés.

Une autre bombe est tombée près de l'hôpital musulman des Makassed, faisant un nombre élevé de victimes.

C'est la banlieue musulmane de Chyah qui a récolté la plus grande part de bombes de la journée allumant instantanément plusieurs incendies. De même, le quartier chrétien d'Achrafié a été une cible privilégiée, alors que les bidonvilles en bordure du port reprenaient feu. Dans le centre ville, ce sont toutes les boutiques du souk de l'habillement, Souk-Tawilé, qui ont été ravagées par le feu.

Un nouveau cessez-le-feu, le sixième en quelques jours, a été négocié par ce qui reste de l'autorité politique, mais les deux parties l'ont totalement ignoré.

En soirée, le speaker de la radio d'Etat lançait: "Nous sommes en train de perdre le Liban".

Trois hôpitaux, submergés par le nombre de blessés, ont lancé des appels urgents aux donneurs de sang.

On précise qu'à Tripoli l'armée avait engagé le combat pour récupérer une dizaine de véhicules blindés dont les deux camps s'étaient emparés.

L'armée libanaise a pris position, au mois de septembre, entre Tripoli et Zghorta pour séparer les deux camps après des combats qui avaient fait environ 350 morts, selon un bilan officieux.

La détérioration de la situation intervient à la veille de la reprise des travaux de la "commission nationale, pour le dialogue", créée en septembre pour élaborer les réformes politiques, sociales et économiques, susceptibles de mettre fin à la crise libanaise. Cette commission, qui comprend vingt personnalités de toutes tendances et de toutes croyances, n'a pu jusqu'à présent s'occuper que des questions de sécurité.

Les congrégations chrétiennes du Liban dénient toutefois au "comité national du dialogue" toute compétence constitutionnelle.

Voir page 6: Le Liban



La fin des illusions à Beyrouth: une bombe est tombée ici, tuant et blessant ceux qui croyaient à la trêve et s'étaient aventurés hors de chez eux. Une femme, atteinte par les éclats d'obus, est secourue par des voisins. (Téléphoto AP)

au sommaire

- Hochelaga: "Si on ne sort pas 40% de vote, tout peut arriver;; — page 2
- Flora MacDonald sera dans la course au leadership des conservateurs — page 2
- Jacques Hébert juge impardonnable la violence de la programmation du 10 — page 3
- L'intégrité de l'ombudsman: un éditorial de Claude Ryan
- Londres et le dialogue Nord-Sud: un commentaire de Georges Vigny
- Empruntez aujourd'hui, coupez plus tard: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
- Les tribunaux — page 7
- Une grève d'infirmières menace les hôpitaux anglophones et Maisonneuve-Rosemont
- Le RCM mobilise contre les tarifs d'autobus-métro — page 11
- Le panier à provisions — page 12

En trois ans

4 usines ont déversé 70 tonnes de mercure dans l'environnement

par Gilles Provost

Les quatre usines québécoises de chlore et de soude caustique, qui sont les principales sources connues de la pollution industrielle par le mercure, ont déversé dans l'environnement québécois, directement ou indirectement, plus de 70 tonnes de mercure au cours des trois dernières années, révèle un rapport d'Environnement-Canada dont la Fraternité nationale des Indiens vient d'obtenir copie.

Plus encore, le même rapport révèle que ces quatre compagnies sont incapables d'expliquer la "disparition" de 41.5 tonnes de ce métal dont des quantités infinitésimales sont extrêmement dangereuses pour les êtres vivants quand elle sont transformées naturellement en méthyl-mercure. Ces pertes représentent 59% de la consommation totale de ces usines.

Pour évaluer l'importance de ces rejets, signalons que les nouvelles normes gouvernementales n'autorisent que des rejets de quelques dizaines de livres par année dans les cours d'eau, depuis qu'on a découvert que la pollution par le mercure pouvait causer de très graves problèmes de santé publique en détruisant progressivement le cerveau des hommes ou animaux qui sont affectés.

Pour le moment, il n'existe encore aucune norme sur la pollution de l'air par le mercure parce que les données scientifiques sur les effets de cette pollution sont trop restreintes, a déclaré hier le docteur Léo Buffa qui est responsable de l'étude d'Environnement-Canada.

Les quatre usines de chlore et de soude caustique du Québec sont la Standard Chemical de Beauharnois, la Domtar de

Voir page 6: Mercure

Le budget dominera le Lac à l'Épaule de St-Félicien

par Gilles Lesage

QUEBEC — Plus que de constitution, il sera surtout question d'économie et de budget à la réunion extraordinaire que le conseil des ministres du Québec tient aujourd'hui et demain, à Saint-Félicien, au Lac Saint-Jean.

Il y a même des observateurs qui prédisent déjà que le gouvernement Bourassa pourrait bien être acculé à rompre avec sa tradition, instaurée en 1970, de présenter un budget sans augmentation d'impôts en 1976-77. Dans lequel cas, les élections générales, que certains prévoyaient aussitôt après les Jeux olympiques, n'auraient lieu qu'au printemps 1977, histoire de laisser le temps aux contribuables de digérer les mauvaises nouvelles du budget, tout en espérant que la conjoncture générale s'améliore.

Il n'y a rien d'inusité à ce que le conseil des ministres se réunisse ainsi de façon prolongée pour aborder des sujets autres que la routine habituelle. Sauf qu'il le fait ordinairement dans l'immeuble même du Conseil exécutif, barricadé à double tour, sur la Grande-Allée. Ce qui fait l'originalité de celle-ci, c'est qu'elle a lieu dans une région périphérique, à l'ombre du fameux "zoo" de Saint-Félicien.

Ce faisant, M. Robert Bourassa remplit une promesse contenue dans le programme électoral du Parti libéral, et selon laquelle le Cabinet siégerait de temps à autre à l'extérieur de Québec, pour prendre mieux contact avec les populations locales.

De telles réunions ont eu lieu dans le passé dans la région immédiate de Québec, mais c'est la première fois que le Cabinet se réunit aussi loin de sa "base".

A la veille de la réunion d'urgence des premiers ministres sur l'état de l'économie, au moment où les coûts de la baie James commencent à peser de tout leur poids et alors que s'amorcent les négociations avec les employés du secteur public et parapublic, la marge de manoeuvre du gouvernement québécois est fort mince.

La préparation du prochain budget est déjà en marche depuis plusieurs mois, en fait depuis que le dernier a été présenté à l'Assemblée nationale, en avril dernier. Mais c'est à ce moment-ci que se fait le partage des fameuses "enveloppes budgétaires" et que les ministres font d'ultimes efforts pour accroître leur part du gâteau. Cette année, encore plus que par les années passées, il faudra resserrer les contrôles et restreindre les demandes pour de nouveaux programmes, axant les forces sur l'essentiel: tenter de boucler le budget 1976-77 sans hausse de taxes.

Le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, M. Raymond Garneau, a lui-même donné l'exemple la semaine dernière un opposant une énergique fin de non-recevoir aux municipalités qui lui demandaient avec insistance d'accroître leur part de l'assiette fiscale.

C'est probablement parce que les prochains mois seront cruciaux au plan économique et fiscal que M. Bourassa n'a pas déplacé M. Garneau des Finances.

Etait-ce le moment de changer de ministre des Finances alors que les gestes les plus importants au cours des prochaines années vont se poser en termes financiers, qu'il s'agisse des négociations avec Ottawa pour le renouvellement des accords fiscaux, du financement de la baie James (emprunts de $1.2 milliard en 1976 et de $1.5 milliard en 1977), des négociations avec les fonctionnaires et assimilés, et finalement de l'après-jeux Olympiques... et de son déficit à éponger, d'une façon ou de l'autre.

Telle est, semble-t-il, la toile de fond de cette "retraite" ministérielle, destinée, selon M. Bourassa, à "faire le point sur un certain nombre de dossiers majeurs", "à une analyse des problématiques courantes et à une définition, si nécessaire, des orientations nouvelles qui marqueront l'action gouvernementales".

"Nous discuterons pendant deux jours, a précisé le premier ministre, des problèmes fiscaux, financiers, sociaux et économiques, des grandes priorités québécoises, et du rapatriement de la constitution qui peut devenir rapidement un sujet d'actualité."

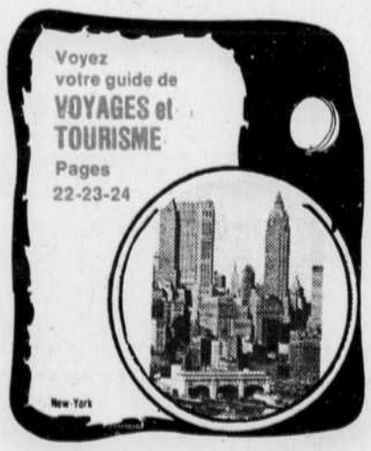
Comme on le voit par le simple agencement de la phrase, le rapatriement de la constitution est loin de constituer une priorité, dans l'esprit du chef du gouvernement.

Et quand l'on tente de savoir où ce dossier en est rendu, l'on renvoie au discours du Mont-Gabriel, en août dernier, alors que M. Bourassa avait déclaré ce qui suit:

"Je suis convaincu que les Québécois n'accepteront le rapatriement de la constitution, objectif désirable en soi, que si cette constitution leur donne des garanties pour l'avenir de la culture française. Il me semble en effet tout à fait normal

Voir page 6: Saint-Félicien

QUAND VOUS ACHETEZ UN DICTIONNAIRE EN 1975
assurez-vous qu'il s'agit bien d'un dictionnaire de 1975
chez votre libraire exigez un:
PETIT LAROUSSE édition 1975



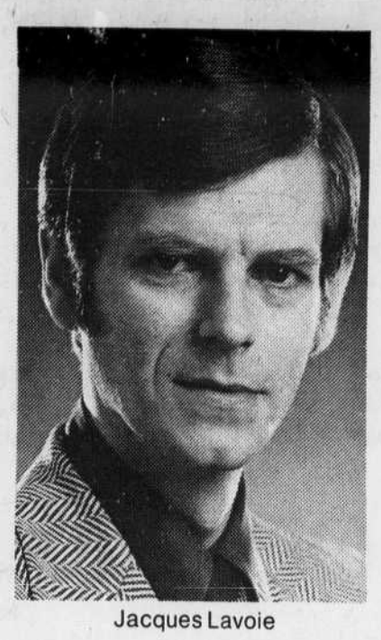
5 LIBRAIRIE EN UNE
SCIENCES TECHNIQUES
SCIENCES HUMAINES
MÉDECINE SANTÉ
LETTRES ARTS et LOISIRS
JEUNESSE
DUSSAULT
8955 SAINT-LAURENT (384-8760)



Gilles Caouette



Pierre Juneau



Jacques Lavoie

Hochelaga

"Si on ne sort pas 40% du vote, tout peut arriver"

par GUY DESHAIES

Bien que sa configuration soit rectangulaire, le comté de Montréal-Hochelaga est un cercle: un cercle qui commence à la compagnie de finance et qui se termine par le chèque d'aide sociale en passant par l'épicerie du coin, les marchands de la rue Ontario, la taverne, le bingo paroissial et les vendeurs de voitures d'occasion de la rue Hochelaga.

Alors dans cette géométrie sociale où le salaire moyen atteint à peine $7,000 par année, où la moitié des plus de 15 ans n'ont pas complété leur huitième année scolaire et où 50% des maisons ont plus de 50 ans, il n'y a pas grande place pour l'exercice "des libertés démocratiques".

On ne vote pas. Aux élections générales de 1974, la moitié des électeurs de Montréal-Hochelaga ne se sont pas prévalus de leur droit de vote. On ne s'attend pas à grand-chose des autorités gouvernementales quelles qu'elles soient et pourquoi le ferait-on? En 1972 et 1973, la ville de Westmount (salaire moyen: $25,000) a reçu d'Ottawa $2.6 millions en subventions à divers titres alors que Montréal-Hochelaga, dans la même période, a reçu $279,000.

Il faudra bien pourtant, le mardi 14 octobre, lors de l'élection fédérale partielle dans ce comté de 65,000 habitants dont 37,000 électeurs, qu'un candidat soit élu. C'est pourquoi les "machines" conservatrices et libérales sont lancées ces jours-ci entre Iberville et Orléans, Rachel et Notre-Dame, la première pour faire triompher M. Jacques Lavoie, "un p'tit gars d'Hochelaga", la seconde pour faire M. Pierre Juneau, ancien président de la Commission de la radio et de la télévision, d'ores et déjà ministre des Communications en remplacement de M. Gérard Pelletier qui quitte sa circonscription d'Hochelaga pour déménager au 35 de la rue Montaigne, Paris VIIIe, sous le bel unifolié de soie, à titre d'ambassadeur du Canada en France.

Entre-temps M. Pierre Juneau a pris congé d'Ottawa avec sa femme pour sillonner les rues du quartier Hochelaga, aller de porte en porte, être confronté à des cas parfois pathétiques, rencontrer des groupes, et s'asseoir tout à coup dans un bar-salon où on lui apprend aimablement qu'il se trouve là où six personnes ont récemment été assassinées. M. Juneau, d'une indiscutable compétence, est encore, à quelques jours de l'élection, un intellectuel qui découvre Hochelaga.

Il se déplace dans le comté avec plus d'aise qu'on ne l'aurait cru de la part d'un homme qui n'a jamais été politicien. Son amabilité, ses petits airs d'artiste qu'il a hérités de son séjour à l'ONF, lui servent d'atouts. L'image de M. Pierre Trudeau le suit et l'englobe dans cette belle publicité de la grosse machine libérale aux dépliants de qualité, aux comités éclairés et invitants où des dames téléphonent gentiment aux électeurs et où les travailleurs d'élection suivent à la lettre les instructions du "brain trust" local, composé de notaires et d'avocats.

Il serait étonnant que Pierre Juneau ne soit pas élu mardi prochain et ne puisse ainsi remplir les desseins de son chef.

D'abord, parce que les notables libéraux du comté iront voter, parce qu'il y aura tout de même des gens qui iront voter et parce que le vote dit de "protestation" qui pourrait s'exprimer dangereusement pour le candidat Lavoie est divisé. Gilles Caouette, fils de Réal, se présente sous les couleurs du Crédit social et pourrait maintenir les quelque 2,000 voix que son parti récolte habituellement dans ce comté. Gérard Contant, épicier de la rue Ontario, père de huit enfants candidat indépendant, a lui-aussi sa clientèle de plus de 2,000 électeurs. Et puis, il y a Onias Synnott, débardeur, néo-démocrate, dont le trésorier est nul autre que le gendre de Gérard Pelletier et qui pourrait recueillir plus de 1,000 voix. Deux autres candidats, Louise Ouimet et Daniel Charlebois, briguent les suffrages sous des étiquettes improvisées.

Il est certain que M. Juneau ne peut pas céder beaucoup de terrain. De 6,000 voix qu'elle était en 1972, la majorité de M. Gérard Pelletier a é(é réduite à 4,000 en 1974: il fut de tous les ministres du cabinet Trudeau celui qui a été élu avec la plus petite majorité.

Le nombre d'électeurs d'autre part, a diminué: 42,000 en 1972; 38,000 en 1974 et 37,097 cette année.

M. Jacques Lavoie, 38 ans, né dans le comté, demeurant rue Ontario, assistant-technicien en radiologie, a "travaillé" le comté. Il a même joué les députés en ouvrant bénévolement un bureau à sa résidence, dont la porte est constamment ouverte à ses concitoyens. Il a dépanné des gens. Il a fait deux campagnes électorales. Il se dit nationaliste. Il a réduit la majorité de M. Pelletier et il se présente comme le "gars d'Hochelaga" ayant sous son bras un projet d'habitations communautaires pour lequel il a déjà obtenu une subvention de la SCHL qui lui a permis d'acheter des vieilles maiaons qui seront rénovées pour loger des familles et des vieillards.

Voilà un actif qui ne saurait être négligé. Pour tout dire, Jacques Lavoie, malgré l'honnêteté, la compétence et le charme de Pierre Juneau, est le plus sympathique des candidats. Mais les élus ne sont pas toujours les plus méritants.

"Il faut sortir le vote!" clame Prosper Boulanger, député libéral de Maisonneuve depuis 1962, qui participe activement à la campagne de M. Juneau. "Si on sort 40% du vote, on est élu. En bas de 40%, tout peut arriver", dit-il.

Chez les libéraux, 600 travailleurs d'élections se déploient et on s'attend à dépenser le budget de $21,000 permis par la loi. Un système de transport et de téléphone est au point pour la journée du vote.

Au comité conservateur, rue Hochelaga, Gérald Lamoureux, pompier, chemise blanche aux manches retroussées, compulse les listes électorales, résout des problèmes de téléphone, repasse pour la centième fois la carte du comté, chuchote des stratégies à l'oreille de ses collaborateurs et éclate: "Ils nous envoient le bonhomme Stanfield!" C'est vrai, le leader tory est annoncé, mais on s'en passerait tout comme on se passe presque de l'étiquette du parti. Le "bonhomme Stanfield" n'est pas très vendable à l'est des voies du CPR. "Nous autres, explique M. Lamoureux, c'est Jacques Lavoie, Jacques Lavoie, Jacques Lavoie et rien que Jacques Lavoie, c'est clair?".

Voilà la stratégie des Conservateurs qui ont tout de même mis à profit les talents d'organisateur du député Roch Lasalle et la popularité de M. Claude Wagner pour mousser la candidature du sympathique Jacques Lavoie. On craint de nuire en important dans le comté des outre-Outaouais de tout acabit et pire encore des "conservative" de la royale province de Nouvelle-Ecosse.

Bref, la campagne va bon train dans Hochelaga si ce n'est que l'indifférence populaire est immuable et que, dans les deux camps, on appréhende l'abstention des électeurs. 30

Le leadership du PC

Flora MacDonald sera dans la course

OTTAWA (PC) — La seule femme député du Parti conservateur, Mlle Flora MacDonald, âgée de 49 ans, est devenue, hier, la deuxième personne à annoncer officiellement son ambition de succéder à M. Stanfield à la tête du parti lors du congrès de février prochain.

Elle a fait part de sa décision aux journalistes en expliquant les deux grands thèmesmes de sa campagne: d'abord, l'importance pour le peuple de reprendre ses propres institutions et son propre gouvernement et, deuxièmement, redonner au pays l'audace et la vitalité qui l'ont caractérisé au moment de l'Expo 67.

Le député de Kingston-Les Iles, qui siège aux Communes depuis les élections d'octobre 1972, est le porte-parole de l'Opposition en Chambre sur les questions touchant l'habitation et les affaires urbaines. Mlle MacDonald milite activement au sein du parti depuis plus de 25 ans.

Déjà, le député de Brome-Missisquoi, M. Heward Grafftey, a fait part de sa décision de rechercher la direction du parti et, aujourd'hui, jeudi, un autre député, M. John Fraser, de Vancouver, doit en faire autant.

On s'attend qu'une dizaine de candidats se fasse la lutte, y compris le député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner.

Interrogé sur la grande faiblesse de son parti au Québec, Mlle MacDonald a déploré "l'absence quotidienne" de cette formation dans la Belle Province et l'un des moyens les plus susceptibles de sensibiliser davantage les Québécois serait la formation d'un parti conservateur provincial.

Elle reconnaît que le parti devra déployer des efforts supplémentaires pour arriver à gagner la faveur des Québécois qui ont été trop souvent ignorés, selon elle, par la direction.

Mlle MacDonald a promis de mettre tout en oeuvre, si elle est élue chef, pour favoriser l'implantation du parti au Québec "qui n'entend pas assez parler de nous".

Par ailleurs, Mlle MacDonald est d'accord avec M. Stanfield que le prochain leader conservateur devrait connaître suffisamment les deux langues officielles pour être en mesure de communiquer avec les deux communautés linguistiques canadiennes.

Le député de Kingston-Les Iles fait des efforts louables pour apprendre le français mais elle est encore loin de répondre à ce critère du bilinguisme.

Elle a suivi des cours intensifs de français; elle peut lire un texte dans la langue de Molière mais sa connaissance de cette langue s'arrête pratiquement là.

Mlle MacDonald a choisi un directeur de campagne au Québec avantageusement connu dans le milieu des communications et du journalisme: M. Jean Péloquin.

Celui-ci a déjà travaillé à quelques reprises dans des campagnes électorales pour les conservateurs.



Flora MacDonald

Michel Gauvin nommé consul à Strasbourg

OTTAWA (PC) — Le ministère des Affaires extérieures a annoncé hier la nomination de M. Michel Gauvin, ambassadeur du Canada à Athènes qui connut une certaine célébrité alors qu'il dirigeait le contingent canadien de la CICS au Sud-Vietnam, au poste de consul général canadien à Strasbourg.

Le nouveau poste de M. Gauvin peut paraître d'un rang inférieur à celui d'ambassadeur qu'il occupait auparavant mais on souligne au ministère des Affaires extérieures que le diplomate sera le premier à remplir ces fonctions qui avaient fait en 1973 l'objet d'un accord, à Paris, entre le premier ministre Trudeau et le président Valéry Giscard d'Estaing.

C'est à Strasbourg que siège le Parlement européen et cette nomination s'inscrit dans le cadre des efforts d'Ottawa visant à nouer ce fameux "lien contractuel" avec l'Europe.

M. Gauvin, âgé de 56 ans et originaire de Québec, avait été ambassadeur du Canada en Ethiopie et au Portugal avant de prendre son poste d'Athènes, où il est remplacé par M. Arthur Andrews, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures. M. Andrews a été ambassadeur en Israël, à Chypre et en Suède, et joua un rôle important dans la reprise des relations diplomatiques entre Ottawa et Pékin.

D'autre part, M. Ronald Stuart Maclean, de Camrose (Alberta), devient ambassadeur auprès l'OCDE, à Paris. Il a occupé des postes à New Delhi, Paris et Tokyo avant d'être délégué auprès du conseil du Trésor.

M. Douglas B. Hicks, de Kingston (Ont.), prend la direction de l'ambassade d'Addis Abeba; il a occupé des postes à San Francisco, New Delhi, Nairobi et Accra.

M. Ralph E. Reynolds, de Sarnia (Ont.), quitte son poste d'ambassadeur à Addis Abeba pour représenter le Canada auprès du Costa Rica, de Panama, du Nicaragua, du Honduras et d'El Salvador. Il a été en poste à Prague, Genève, Copenhague et Varsovie.

Morin accuse Garneau de triturer les chiffres

QUEBEC (PC) — Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a accusé hier le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, de "triturer les chiffres pour masquer la réalité", en ce qui a trait à l'aide québécoise aux municipalités.

Au cours d'une conférence de presse donnée à Charlesbourg, M. Morin a souligné que les municipalités avaient vu clair dans le "tripotage de chiffres" du ministre et avaient ramené à seulement $400 millions le montant de l'aide accordée aux municipalités par le gouvernement dans le dernier budget.

M. Garneau avait affirmé au congrès de municipalités que l'aide du gouvernement aux municipalités s'élevait à $800 millions.

Le gouvernement Bourassa refuse d'accorder aux municipalités un nouveau partage fiscal, a dit M. Morin parce qu'il "est incapable d'obtenir d'Ottawa un meilleur partage fiscal", parce qu'il "s'est mis lui-même dans un carcan financier avec le projet de la baie James et la folie de grandeurs du parc olympique", parce qu'il "est incapable d'obtenir une participation fédérale au déficit des jeux Olympiques qui sera de l'ordre de $400 millions".

Le refus du gouvernement d'accorder aux municipalités un nouveau partage fiscal "est inacceptable car il signifie que les municipalités devront augmenter le fardeau de l'impôt foncier", a dit le chef de l'Opposition.

"Or, cet impôt n'est autre chose qu'une taxe régressive sur le logement qui frappe beaucoup moins les gros que les petits ou les moyens. Surtout en période d'inflation — qui, elle aussi, frappe davatange les petits — une telle politique est carrément anti-sociale.

Le réaménagement fiscal réclamé par les municipalités "est rendu extrêmement difficile par la structure fédérale actuelle", a-t-il dit.

"Québec dit que l'argent est à Ottawa, mais empêche les municipalités d'aller le chercher, sans pour autant être capable d'aller le chercher, lui-même de sorte que les municipalités sont les dindons de la farce fédérale-provinciale."

L'AIDER C'EST AGIR

LE JEU DES COORDONNÉS

Le cuir est en vedette . . . pour mille et une raisons! L'homme qui opte pour le confort et l'élégance l'adoptera d'emblée. Pour un chic sport voici: des paletots, des superbes pulls et des pantalons tout confort à coordonner selon votre humeur. Tout ça . . . chez Simpsons!!



Paletot "Leda Spain" en cuir, longueur 36", une importation d'Espagne. Modèle à devant droit, détails de finition minutieux. Brun seulement. 38-44. **$255**

Paletot "Morlands", en peau de mouton, une importation d'Angleterre. Modèle pleine longueur, devant droit, douce et chaude doublure à poils longs. Naturel seulement. 38-44. En ville seulement. **$450**

Paletot "Jekel" en peau de mouton, une importation de France. Modèle à devant droit 3 boutons (avec poche) avec détails de surpiqûres. Naturel seulement. 38-44. **$325**

Pantalons "Gaslight", velours côtelé polyester/coton. Beige, gris ou bleu. 32-44. **22.95**

Pantalons "Gaslight", 100% laine. Passants de ceinture, jambes légèrement évasées. Brun, gris ou bleu. 32-44. **$25**

Pantalons 100% laine, taille à passants de ceinture, jambes légèrement évasées. Brun, gris ou bleu. 32-44. **$35**

Rayon 712 au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Souliers "Polyveldt" de "Charles", suède rugueux, semelle en caoutchouc. Brun. Pointures 7 à 11 avec ½. **$40**

Rayon 723 au deuxième. En ville seulement. Pour achat en personne seulement.

Pull "Kikeef" en laine importée d'Irlande. Manches longues, col roulé. Naturel. P.M.G. TG. **$60**

Pull "Alan Paine", en tricot de laine, manches longues col roulé. Beige, bleu ou blanc. P.M.G.TG. **$30**

Pull "Prince Bellini", en laine à motif losanges. Encolure en V, manches longues Vert, beige. P.M.G.TG. **$18**

Chemise "Reflection", tissu 50% coton/50% polyester, col à pointes moyennes et poignets à boutons. Beige, chocolat, marine ou vert bouteille. P.M.G.TG. **$11**

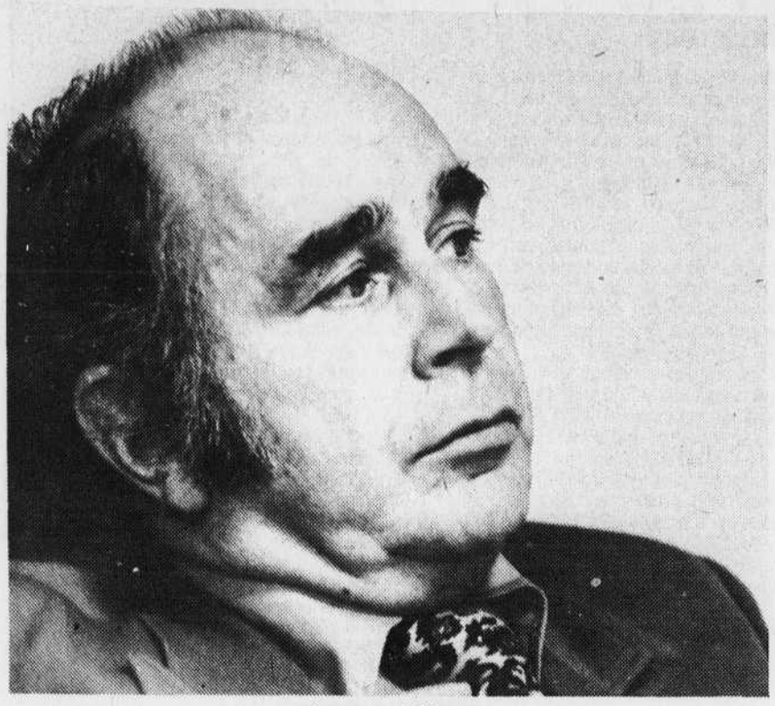
Chapeau "Chriswear" 100% laine. **$10**

Écharpe "Chriswear", 100% laine; long. 9 pi. assorti au chapeau. **$20**

Rayon 713 au rez de chaussée. En ville seulement.

Simpsons

Pour achat en personne seulement.
VENEZ ASSISTER À NOTRE DÉFILÉ DE MODE
dans lequel figureront vos joueurs préférés des Alouettes et des Canadiens, vendredi 10 octobre à 7h. du soir. En ville seulement.



Jacques Hébert

Championnat canadien sinon mondial

La violence des émissions du 10 est impardonnable *(Jacques Hébert)*

par Gérald LeBlanc

Jacques Hébert est indigné par la programmation de Télé-Métropole, "champion des émissions de violence au Canada et peut-être dans le monde", et il fait appel à la conscience des dirigeants de cette station de télévision pour purifier les ondes montréalaises.

"Mon seul recours est de vous crier mon indignation et de faire appel à votre conscience", a-t-il dit au président de Télé-Métropole, M. Roland Giguère, qui sollicitait hier un renouvellement de license devant le Conseil canadien de la radio-télévision canadienne (CRTC).

Retrouvant le mordant de "J'accuse les assassins de Coffin", M. Hébert a fait une telle sortie contre Télé-Métropole que le président Giguère a encaissé la charge sans répartie. "Je prends note de vos remarques", s'est-il contenté de répondre.

Survenant après deux jours d'audience, terne et sans intérêt malgré l'importance des permis en jeu, l'attaque de M. Hébert faisait suite à un mémoire présenté par les employés de Télé-Métropole.

A l'aide de tableaux comparatifs de la programmation de 1972 à 1975, le syndicat des employés a tenté de démontrer que le développement prodigieux de Télé-Métropole s'est fait au détriment de la qualité de la programmation.

Le mémoire syndical signale le nombre grandissant de reprises, de post-synchronisation de séries américaines, d'émissions nouvelles n'étant en fait que de "l'ancienne servie à la moderne" et surtout l'abus de la violence dans les émissions présentées alors que les enfants sont encore à l'écoute.

En réponse, M. Giguère a qualifié de regrettable l'intervention syndicale, "superficielle" dans sa présentation et "puérile" dans le ton.

Mal lui en prit, car Jacques Hébert avait été fortement impressionné par cette intervention, particulièrement au chapitre des émissions remplies de violence.

"Si j'étais le patron d'une entreprise attaquée de telle façon par ses employés, a-t-il dit, j'essaierais de me défendre plus vigoureusement que vous semblez le faire."

Après un échange aigre-doux, durant lequel M. Giguère a fait la distinction entre "films d'aventure" (Mannix, Ranch L, etc...) et émissions de violence, qui ne sauraient d'ailleurs selon lui, être entièrement évitées par une télévision qui se veut être le reflet de la société, M. Hébert a éclaté.

"En résumé, a-t-il dit, vous n'oseriez pas présenter des films pornographiques aux enfants, mais vous justifiez votre habitude de les gaver de violence."

"La présentation de films pornographiques aux enfants constituerait une inconduité, mais les conséquences seraient moins graves que celles des émissions de violence. Je suis convaincu que le fait de présenter les pires émissions de violence qui existent actuellement sur le marché américain constitue un crime impardonnable. Voilà ce que j'en pense."

Après avoir affirmé que Télé-Métropole était le "champion du Canada et peut-être du monde" à ce chapitre, M. Hébert a dit qu'il remerciait le ciel de ne pas être associé à une telle entreprise, surtout quand un adolescent raconte avoir commis un crime pour imiter un programme de télévision.

Condamnables pour les enfants, ces émissions ne sont d'ailleurs pas à conseiller même aux adultes, selon M. Hébert, ni aux policiers qui se permettent déjà trop souvent de jouer aux cowboys dans les rues de Montréal".

M. Hébert a ajouté que de telles situations l'amenaient à se poser des questions sur ses responsabilités comme membre du CRTC, qui n'est pas un instrument de censure et que M. Hébert quitterait s'il l'était.

"Mon seul recours, a-t-il conclu, est de vous crier mon indignation et de faire appel à votre conscience."

Bouche bée devant une telle sortie, M. Giguère a fini par dire qu'il prenait note des remarques de M. Hébert.

A part cet incident survenant à la toute fin de la journée, l'audition de Télé-Métropole n'a été qu'une formalité se répétant avec la régularité des années bissextiles.

Lors du dernier renouvellement de permis le 1er avril 1973, le CRTC avait demandé l'addition d'une émission d'affaires publiques au réseau TVA et l'application de mesures destinées à améliorer la qualité de la langue parlée sur les ondes.

M. Giguère a dit que des efforts considérables avaient été faits au chapitre de la langue et n n'en a plus parlé.

Radio-Mutuel veut créer une agence de presse sonore

Le réseau radiophonique Radio-Mutuel a demandé au CRTC la permission de créer une agence de presse sonore qui serait offerte à toutes les stations de la province en concurrence avec le service Broadcast News de la Canadian Press.

Comparaissant hier pour solliciter un renouvellement de licence, les dirigeants du réseau Radio-Mutuel, qui compte quatre stations en province en plus de la station-mère CJMS à Montréal, ont annoncé que cinq stations avaient déjà indiqué leur intention de s'abonner à leur service de nouvelle, érigé en compagnie distincte à compter de janvier 1976 et appelé à devenir une agence avec l'assentiment du CRTC.

Les deux autres réseaux privés, Télémédia et le réseau de télévision TVA, ont également témoigné hier devant le CRTC en vue d'un renouvellement de licence.

Le porte-parole de Radio-Mutuel a fait rire tout le monde, y compris les commissaires, en incluant "Radio-sexe" parmi les émissions populaires diffusées par le réseau.

Lors du dernier renouvellement de licence de Radio-Mutuel, en avril 1973, le CRTC avait demandé la réduction du pourcentage de musique vocale anglaise à certaines stations du réseau et l'amélioration de la qualité de la langue parlée sur les ondes.

Soulignant "l'amphase" mise sur l'amélioration de la langue, les porte-parole de Radio-Mutuel, qui met d'ailleurs "les argents nécessaires" pour que les "nouvelles retranscrises" le soient comme il se doit, ont annoncé l'engagement d'un conseiller linguistique, le professeur Jean Barbelnet de l'université Laval, qui écoute les bandes une fois la semaine et transmet ses commentaires et suggestions aux dirigeants du réseau.

"Ne serait-il pas mieux que le conseiller écoute les bandes avant qu'elles ne soient diffusées sur les ondes", a demandé M. Jacques Hébert?

Voir page 6: Radio-Mutuel

au gré du temps

Retour à terre

Les ingénieurs et les entrepreneurs en aéronautique, pour ne nommer qu'eux, sont des illusionnistes. Se fondant sur la frénésie de vitesse et de puissance qui dévore nos contemporains, ils ont réalisé des engins qu'on n'ose plus appeler "des grands oiseaux mécaniques", devenus sans commune mesure avec la gent ailée, fût-elle de l'ordre des ptérodactyles de l'ère secondaire.

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État français, surnommé "l'ambassadeur du Concorde", a admis modestement que le grand défi que doit relever le monde moderne est le transport collectif urbain, et qu'il se trouve, non pas du côté des techniques futuristes, mais dans la remise en service des vieux moyens comme le traméay.

Ni les métros, ni les supersoniques, non plus que les voitures sur rails surélevés ne sont l'échappatoire. Le voyageur d'aujourd'hui n'est pas doué pour le vol dans les airs ou pour les tunnels passe-muraille.

A ce compte, il conviendrait que l'homme moderne adopte la solution de la sagesse millénaire qui lui commande d'avoir les deux pieds sur terre.

Albert BRIE

L'ex-policier devenu contrebandier est condamné à dix ans

par Clément Trudel

L'ex-policier Ronald Fewtrell, qui avait plaidé coupable lundi à des accusations de conspiration, d'importation et de possession de haschisch, a reçu hier sa sentence: 10 ans de prison. C'est d'ailleurs la sentence qu'avait suggérée le procureur de la défense tandis que la Couronne disait ne pas s'opposer à une telle décision.

Fewtrell est âgé de 41 ans. Il vivait sur une ferme près de Huntingdon et travaillait à Dorval. La GRC le soupçonnait d'être à la tête d'un réseau d'importation de drogue, le sergent John Leduc ayant même révélé dans son témoignage qu'il avait filé Fewtrell depuis cinq ans et demi.

L'été dernier, selon le témoignage de Leduc, Fewtrell et son "ami" William Brown, s'étaient rendus en Espagne et au Maroc dans le but, selon la police, de passer des commandes de haschisch. Quatre jours après être rentré de voyage. William Brown était assassiné à la porte de son domicile. Ce meurtre non élucidé était dû, d'après les policiers, au fait que Brown était informateur de la police. Fewtrell a nié avoir trempé dans l'assassinat de Brown, le 29 août 1974.

La police réussit toutefois à dénicher un autre informateur qui boucla la gamme des informations menant à l'arrestation de Fewtrell.

Par voie d'acte d'accusation privilégié, le procureur général du Canada avait porté contre Fewtrell deux accusation de conspiration pour importer, d'importation et de possession dans le but de trafiquer de la drogue. L'une portait sur une quantité de 175 livres de haschisch, l'autre sur 97 livres de la même droque.

Fewtrell devait subir son procès mais il choisit, lundi, de s'avouer coupable. Trois autres personnes attendent leur procès pour des accusations semblables, soit André Aubertin, James Mavor et Daniel-C. Martel.

2 Français au bloc pour trafic de stupéfiants

QUEBEC (PC) — Deux jeunes hommes d'origine française ont été condamnés à deux mois de prison, mercredi, par le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, à Québec.

Daniel Hamet, 21 ans, de Plérin, et François Rheinard, 23 ans, de Saint-Bricuc, ont reconnu leur culpabilité à des accusations de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic.

Ils avaient tous deux été appréhendés dans la nuit de vendredi à samedi, sur l'autoroute 20, à Bernières, au cours d'une vérification de routine effectuée par la Sûreté du Québec.

Journées universitaires
de la pensée chrétienne

Le Bonheur menacé

15-16-17 octobre

Université de Montréal

Immeuble principal

Salle Z-110

(20h15)

Conférenciers:
Hubert Guindon, Pierre Dansereau, Jean-François Six, Hélène Pelletier-Baillargeon, Pierre Goldberger, André Myre.

Renseignements:
Communauté chrétienne universitaire
343-6394

DÉJEUNER CAUSERIE
INGÉNIEURS CIVILS de FRANCE
SECTION CANADIENNE
•
ASSOCIATION DES DIPLOMÉS DE POLY

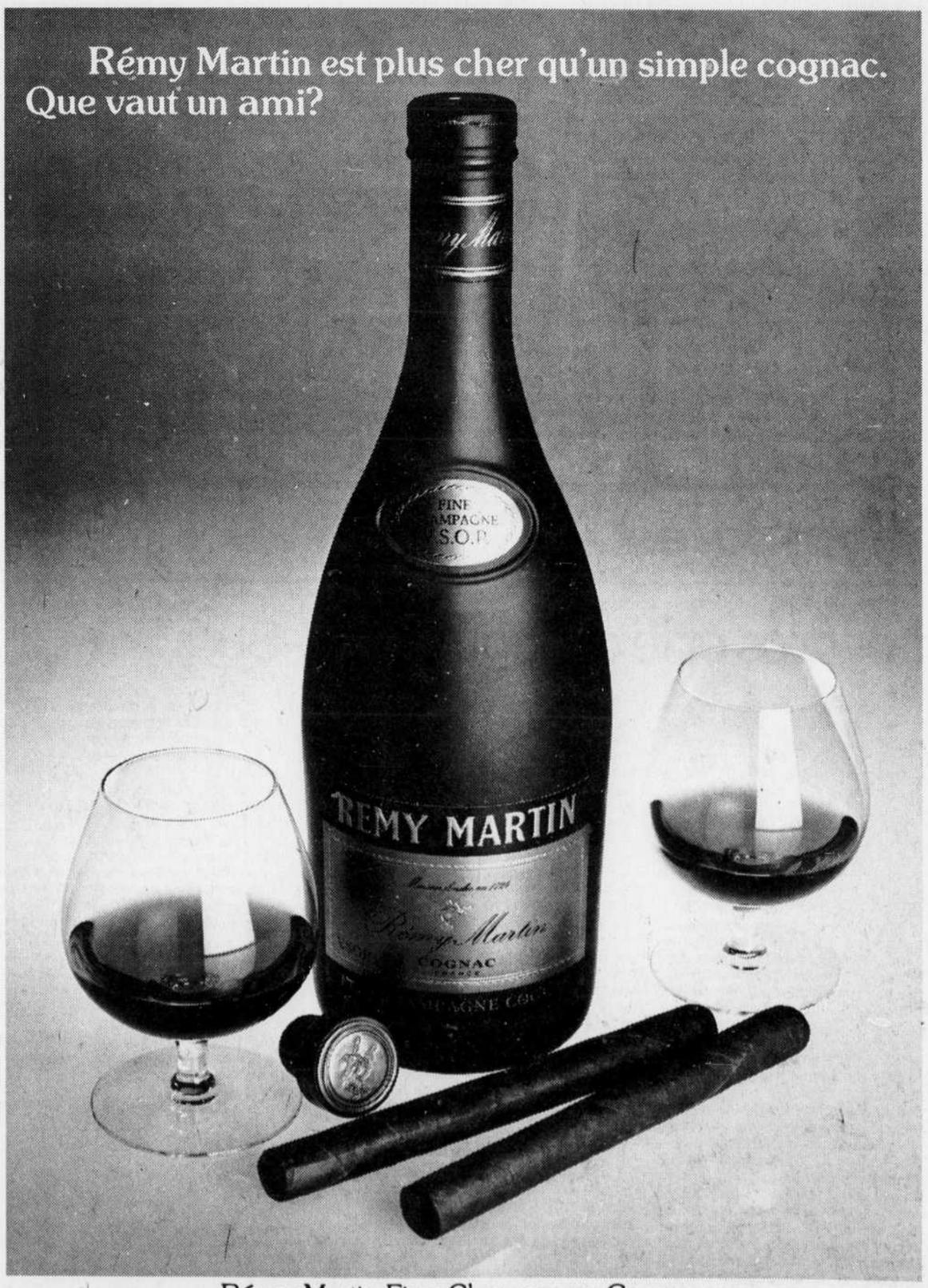


Maître Émile Colas, Cr.

Maître Émile Colas, Cr., également ancien diplômé de l'École Polytechnique, est le conférencier invité lors du déjeuner-causerie du mardi 14 octobre à l'hôtel Berkeley, 1188 ouest, rue Sherbrooke, à midi-quinze.

Sujet :
Responsabilité des Ingénieurs
Prix $8.00

R.S.V.P. diplômés de Poly.
Mlle Yolande Gingras - 344-4764.



Rémy Martin Fine Champagne Cognac

Nouveau!

PERFECTA 6/36

Chaque vendredi soir pour $1.00:
Gros lot de $50,000 à $100,000 et plus ajouté à la semaine suivante si non gagné.

Facile... **Payant payant**

Feuillet explicatif aux centres de validation.

éditorial

L'intégrité de l'ombudsman

Avec un tact exemplaire, Me Louis Marceau exerce depuis plus de cinq ans la fonction nouvelle et difficile de Protecteur du citoyen.

Le titre est ronflant. Il fut emprunté d'autres pays vers la fin de cet "âge des lumières" québécois où nous étions enclins à faire une confiance presque aveugle à toute institution qui avait une saveur d'inédit. A l'expérience, la fonction d'ombudsman s'est toutefois révélée moins séduisante qu'il n'avait paru au premier abord.

Ainsi que M. Marceau l'a souligné à maintes reprises, le Protecteur du citoyen ne dispose que de pouvoirs d'enquête et de recommandation. S'il institue une enquête, il peut aller très loin dans la recherche de la vérité. Une fois complétée son enquête, il ne peut toutefois que soumettre à l'autorité compétente des recommandations dont celle-ci disposera selon son bon jugement.

La loi fixe aussi des limites importantes au pouvoir d'intervention de l'ombudsman. Celui-ci fait enquête à la demande de toute personne dont il a raison de croire qu'elle a été lésée par le titulaire d'une fonction administrative gouvernementale agissant dans l'exercice de sa charge. Mais des balises nettement marquées doivent le retenir: il ne doit pas toucher aux sociétés de la Couronne et aux organismes para-gouvernementaux; il ne doit pas davantage intervenir lorsque la personne qui sollicite son intervention dispose en vertu d'une loi "d'un appel ou d'un recours également adéquat".

Plus importante encore, quoique non-écrite, est la règle qui invite l'ombudsman à se souvenir que son intervention s'exerce dans un contexte administratif et politique dont il ne saurait, du jour au lendemain, modifier les habitudes par la seule force de ses interventions. La fonction pourrait aisément inciter son titulaire à la croisade; en contre-partie des applaudissements faciles que son militantisme lui vaudrait dans les journaux, l'ombudsman susciterait toutefois des tensions telles dans l'appareil administratif et politique que les victoires qu'il obtiendrait à l'extérieur risqueraient de se traduire vite par des reculs dangereux à l'intérieur.

Conscient sans doute du caractère encore récent et fragile de la tradition administrative québécoise, influencé aussi probablement par son propre tempérament, M. Marceau a opté, depuis son entrée en fonctions il y a plus de cinq ans, pour la méthode du conseil et de la persuasion plutôt que pour les éclats spectaculaires. Sa fonction a ainsi été déparée quelque peu du "glamour" qui l'entoura à l'origine; elle a pu, par contre, s'implanter solidement, sous le signe d'une compétence professionnelle et d'une impartialité que personne, jusqu'à ces temps tout récents, n'avait songé à mettre en question.

D'année en année, l'ombudsman ne fait guère de bruit; ses rapports annuels viennent toutefois confirmer le caractère consciencieux de son action. Ils laissent même transpirer progressivement les éléments d'une philosophie administrative où se marient harmonieusement un sens approfondi du droit et un souci de l'efficacité dépouillé de toute prétention technocratique. Les politiciens incultes ont sans doute accueilli avec indifférence les propos que M. Marceau, dans son dernier rapport, consacrait à la nécessité d'une révision en profondeur des procédures administratives au Québec: pour celui qui suit ces choses sans passion partisane, il y avait néanmoins là-dedans une sagesse qui, à la longue, ne peut contribuer qu'à rendre plus droite et plus humaine l'administration publique.

●

Telle était l'impression que l'on avait du travail de l'ombudsman actuel jusqu'à ce que surgisse, le 25 septembre dernier, une malheureuse controverse à propos du rôle joué par M. Marceau dans une affaire de bail qui implique trois citoyens de Saint-Jean. Introduits par des amis politiques, les promoteurs des Investissements Seigle Inc. avaient réussi à obtenir la garantie que le gouvernement louerait de l'espace de bureau dans un immeuble qu'ils projetaient de construire dans leur ville. Pressés de mettre leur projet à exécution, ils auraient toutefois signé un bail à des conditions inférieures aux coûts qu'ils savaient devoir encourir, mais après avoir été laissés sous l'impression qu'une révision serait apportée en temps utile à un taux de location jugé trop bas par tous, (y compris les représentants autorisés du ministère des Travaux publics).

La révision espérée ne vint hélas point. Menacés de pertes financières considérables, les promoteurs se tournèrent vers le Protecteur du citoyen. Celui-ci, après enquête, recommandait en mai dernier que le taux du bail soit haussé de $3.50 le pied carré à $4.50 le pied carré.

Comme les promoteurs en question étaient des personnages libéraux en vue, il y avait là matière croustillante pour l'Opposition. Lors de la dernière réunion de la Commission des engagements financiers du gouvernement, celle-ci ne rata point l'occasion, faisant peser sur M. Marceau des soupçons de favoritisme et demandant qu'il soit cité à la barre de l'Assemblée nationale. C'était la première fois que l'ombudsman était remis en question de manière aussi brutale. Il faut hélas déplorer qu'on l'ait fait d'une manière inconsidérée et grossièrement injuste. Si l'on examine cette affaire sous chacun de ses aspects principaux, il n'y a en effet aucunement lieu de mettre en doute l'intégrité de l'ombudsman.

D'abord, le droit qu'avait le Protecteur du citoyen de s'intéresser à cette affaire ne saurait faire de doute. On a voulu suggérer que le Protecteur du citoyen ne devrait s'intéresser qu'aux affaires intéressant des citoyens individuels, non des compagnies. C'est là une conception que contredit l'expérience de l'ombudsman dans les autres pays où cette institution existe. Cette façon de voir, si on la retenait, donnerait inévitablement naissance à deux types de justice parallèles.

On a également suggéré que M. Marceau aurait dû laisser cette affaire aux tribunaux, vu le "recours adéquat" dont disposaient à ce niveau les plaignants. Or, il incombe à l'ombudsman, à nul autre que lui, d'interpréter l'article sybillin de la loi qui traite de ce point. Dès la première année de son mandat, M. Marceau a justement opté pour une interprétation aussi libérale que possible. . En accueillant la plainte des citoyens de Saint-Jean, il n'a fait que suivre la voie qu'il s'était tracée dès 1969.

M. Marceau aurait-il dû s'abstenir de toucher à cette affaire sous prétexte qu'elle impliquait des personnes activement engagées dans un parti politique? Il suffit d'évoquer cette ligne de conduite pour voir à quels abus odieux elle conduirait bientôt s'il fallait la retenir. Tous les citoyens, quelle que soit leur affiliation politique, ont un droit égal d'accès auprès de l'ombdusman. Comment soutenir sérieusement que les promoteurs de Saint-Jean auraient dû être privés de ce privilège?

Quant à la solution qu'a retenue l'ombudsman, elle paraît empreinte d'équité. Les locaux avaient été loués à $3.50 le pied carré sous l'empire de procédures administratives laissant évidemment à désirer; ils valent en réalité, selon des expettises concordantes, $5.50 le pied carré. Du point de vue de la rigueur administrative, quel scandale y a-t-il à ce que le bail soit ajusté, conformément à la suggestion de l'ombudsman, à un taux de $4.50 qui reste fort avantageux pour le gouvernement?

●

Dans les conclusions qu'il tirait en mai dernier de son enquête sur l'affaire des Investissements-Seigle Inc., le Protecteur du citoyen aurait dû se montrer plus sévère pour certains promoteurs d'occasion qui comptent beaucoup plus sur leurs relations politiques que sur leur compétence pour se lancer en affaires dans des domaines qu'ils ne connaissent guère. Il aurait également dû insister davantage sur la nécessité de méthodes rigoureusement impartiales dans l'attribution des contrats gouvernementaux de location.

L'enquête de M. Marceau indiquait néanmoins que des citoyens avaient subi un préjudice certain par suite de procédures gouvernementales qui laissaient beaucoup à désirer. Qu'il ait voulu faire justice à ces citoyens sans tenir compte de leur accoitances politiques, cela témoigne de sa part d'une objectivité qui lui fait honneur. Que l'Opposition diverge d'avis avec M. Marceau si elle le veut. En attaquant toutefois l'intégrité de l'ombudsman, elle verse elle-même dans une partisanerie et une mesquinerie qui enlèvent toute crédibilité à ses critiques.

Claude RYAN

bloc-notes

Londres et le dialogue Nord-Sud

On s'attendait à des difficultés dans la convocation de la conférence préparatoire au dialogue Nord-Sud, mais nul n'aurait supposé et encore moins ses partenaires européens — que le plus dur coup viendrait de la Grande-Bretagne.

Pour annoncer qu'il faisait cavalier seul — pour reprendre l'expression en vogue — le gouvernement de Londres a choisi pratiquement le dernier moment, et le langage direct: la Grande-Bretagne refuse d'être représentée à la conférence par le biais communautaire. C'est net, c'est sans bavure et c'est accompagné de la menace, formulée par le secrétaire au Foreign Office lui-même, d'un retrait des experts britanniques du comité préparatoire européen.

Le problème n'est pas, faut-il le rappeler, de faire une place à la Grande-Bretagne à la table de négociation: la décision de Londres constitue une douche glacée pour les Européens prétendant parler d'une même voix, mais elle relance aussi, ce qui est peut-être plus grave, le grand débat sur le nombre et la qualité des pays à inviter. On sait que la précédente conférence, de peine et de misère, avait fini par retenir le chiffre de vingt-sept, se répartissant en huit pays industrialisés, onze pays du tiers monde en développement, et huit producteurs de pétrole. La CEE étant comptée comme une unité, la décision de la Grande-Bretagne remet donc en question le faux équilibre qui avait été élaboré: vingt-sept n'est pas "un chiffre magique", a lancé péremptoirement M. Callaghan, devant ses huit partenaires sidérés... Ce n'est pas un chiffre magique, mais c'est la clé de voûte dont la chute entraine l'écroulement du plafond tout entier.

Pourquoi ce coup de frein brutal à toutes les illusions françaises d'abord, communautaires ensuite?

Londres n'a jamais caché, même en pleine campagne référendaire sur l'adhésion européenne, que le oui à la CEE ne signifiait pas une totale intégration ou, mieux, un abandon de toute souveraineté, étiquette couvrant la notion de particularisme insulaire cher au coeur du Britannique. On comprend dans ces conditions que l'initiative de M. Callaghan ait été quasi unanimement approuvée par la presse Britannue car, comme le note le Times, on peut "travailler ensemble comme une entité" lorsque les intérêts britanniques et européens coïncident, mais il faut "préserver les droits" de chacun quand il y a "des conflits d'intérêts".

Et là, précisément, il y en a un, et il est de taille: la Grande-Bretagne est le seul État membre pétrolier, avec des réserves évaluées à près de $450 milliards au fond de la Mer du Nord. Ces réserves en "eau" britannique permettront à Londres non seulement de répondre à ses besoins mais de s'inscrire, selon M. Anthony Benn, comme le dixième pays exportateur de pétrole dès la prochaine décennie. C'est dire que les intérêts britanniques, dans cette perspective, ne peuvent être défendus par une délégation communautaire ne comportant que des consommateurs de pétrole.

On notera avec intérêt que dès le lendemain de la fracassante annonce de M. Callaghan à Luxembourg, Tokyo rendait publique l'invitation britannique aux investisseurs japonais à participer à l'exploitation du pétrole de la Mer du Nord. Et, précise-t-on, la participation étrangère devra se limiter à 49 pour cent, Londres se réservant les 51 autres pour cent dans la compagnie pétrolière d'État à mettre sur pied...

Connaissant les priorités japonaises qui sont aujourd'hui d'investir non pas selon le critère de la seule rentabilité mais compte des besoins du Japon, on voit se créer là une situation nouvelle de communauté d'intérêts entre la puissance industrielle nippone et le particularisme européen de la Grande-Bretagne. C'est dire que la faille à l'édifice européen survenue à Luxembourg est appelée non pas à se résorber par des finasseries techniques mais à s'élargir.

Car le grand problème qui sous-tend le débat actuel est celui du leadership et si on a bien clairement établi le conflit d'intérêt entre Londres et la CEE, on parvient à cerner plus difficilement ce lien réel entre Washington et Londres.

Quand on se remémore les circonstances dans lesquelles la précédente conférence préparatoire a avorté, certaines questions s'imposent: dans quelle mesure Washington apprécie-t-il la convocation de cette conférence par Paris qui, lui, a toujours fait cavalier seul en matière d'énergie et en matière militaire, se prévalant du biais communautaire chaque fois que cela faisait son affaire? Dans quelle mesure les réticences américaines sont-elles surmontées quant à l'idée même de tenir une conférence sur autre chose que le pétrole? Le débat jusqu'à récemment portait sur la nature de cette conférence Nord-Sud. Aujourd'hui, on sait qu'il y a consensus et que cette conférence comportera, à côté de la table sur le pétrole, une sur les autres matières premières, une sur le développement et, enfin, une autre sur les problèmes monétaires ou financiers.

Ce n'est pas un secret que les récentes analyses ont indiqué aux dirigeants américains que leur économie était en position de force. Cela signifie qu'il faudra d'abord convaincre ses mêmes dirigeants américains qu'il est dans leur intérêt de se rendre à une conférence qu'ils n'ont pas souhaitée et qui a été convoquée pour la France, précisément.

De même, l'Agence internationale de l'énergie fait moins crier que lors de sa création, mais elle a aussi un peu perdu de son mordant et peut-être de son intérêt, à mesure que la contrepartie de l'OPEP, confrontée à un problème de cohésion interne, reculait par rapport à ses prises de position antérieures en flèche.

Paris semble d'ailleurs avoir flairé le "truc", et dans les milieux compétents français, on donne l'impression que l'Elysée veut éviter de personnaliser le débat. Selon des dépêches d'agence, les "milieux autorisés" français laisseraient entendre que le problème soulevé par la décision britannique est du ressort de l'Organisation pour le développement et la coopération économique (OCDE) qui, elle, avait été chargée de désigner les pays industrialisés participants. C'est peut-être habile comme réplique mais ça laisse le problème entier.

Car, que ce soit Paris ou l'OCDE qui dise non à la Grande-Bretagne, le futur dialogue Nord-Sud ne pourra se tenir, surtout si Washington se prononce en faveur de Londres.

Inversement, que ce soit l'OCDE ou Paris qui dise oui — et Paris peut difficilement jeter la pierre à Londres, s'étant lui-même offert précédemment le luxe de décisions unilatérales — tout le débat sera à reprendre, avec le risque de se retrouver avec une centaine de représentations. Le dialogue devenant cacophonie, il perdrait toute chance d'aboutir, un peu à la manière de ces grosses conférences onusiennes où on se rabat sur des nomenclatures des problèmes à résoudre pour ne pas se séparer sur un échec consommé.

Dans un cas comme dans l'autre, l'initiative échappe donc à Paris, et il est permis de se demander dans quelle mesure ce n'était pas là l'un des objectifs "diplomatiques" de ceux qui pensent que la conférence Nord-Sud ne se tiendra que si le leadership américain est confirmé.

Georges VIGNY

Empruntez aujourd'hui, coupez plus tard

Le crédit de la CUM est bon. Même s'il ne l'était pas autant qu'on le dit, ce n'est pas le président de la Communauté urbaine qui l'avouerait. M. Lawrence Hanigan a vécu trop près du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, pour ne pas partager sa philosophie: dites que tout va bien, et tout ira bien, montrez quelque incertitude et le succès vous fuira!

Malgré l'optimisme affiché par M. Hanigan à la suite de la vente des dernières obligations de la CUM sur le marché de New York, quelques signes avant-coureurs doivent retenir l'attention des contribuables. Les analystes financiers américains, en effet, sont plus inquiets que les politiciens montréalais de l'augmentation "phénoménale" des projets d'emprunts de la CUM au cours des toutes prochaines années.

Avant de faire encore plus confiance à la CUM et aux villes qui la composent sur l'île de Montréal, les financiers voudront savoir quelle aide elles peuvent attendre des autorités gouvernementales. L'expérience de la ville de New York commence à faire sentir ses effets sur l'ensemble du marché des obligations municipales.

Or, les autorités de Québec viennent d'annoncer, sinon leur retrait, du moins un net arrêt dans le mouvement d'aide aux municipalités qu'elles avaient inauguré il y a cinq ans. Au moment où les villes vont avoir besoin de plus fortes subventions, elles sont invitées à geler leurs dépenses ou à taxer davantage leurs contribuables.

Comprenant le message du ministre québécois des finances, lea administrateurs municipaux commencent à se retourner vers Ottawa et à réclamer des secours de ce côté. S'il faut en juger par les sommes déjà engagées ou promises dans les nouveaux programmes urbains fédéraux, il ne faut guère attendre de miracles de ce côté.

L'augmentation des coûts et des intérêts pour la construction d'ouvrages comme le métro ou l'usine de filtration n'aurait rien de catastrophique si le trésor municipal n'était soumis qu'à cette seule pression. Il n'en va malheureusement pas ainsi dans les muni-

Voir page 6: Bloc-notes

Jean-Claude LECLERC

L'actualité

Des politiciens et des journalistes

par MARCELIN LEDOUX

Les politiciens comme les journalistes vivent d'un monde artificiel crée de toutes pièces par l'homme. La vie sociale est à l'homme ce que la toxine est au microbe. La vie sociale, cette création de l'humanité est une sphère inscrite à l'intérieur de la réalité. La vie de tous les jours, le quotidien, l'activité de l'homme est l'aliment dont les politiciens et les jouranlistes se nourrissent. Ces gens vivent des événements comme le moineau du cheval. Ils font du lèche-carreaux, ils ont le nez collé sur la page. Ils n'ont pas assez de recul et par conséquent ne peuvent porter un jugement valable qu'à courte échéance, et encore! La loi 22 en témoigne pour ce qui a trait aux politiciens. Quant aux journalistes, ils s'alimentent de la foule des badauds et à leur tour alimentent ces derniers et ça devient un cercle vicieux. Ces deux races (politiciens et journalistes) quoiqu'opposées, sont puissantes. Elles se côtoient mais ne s'aiment pas. Le politicien cherche à tout cacher et le journaliste à tout savoir. Ils se redoutent les uns les autres, essaient de se fuir mais ne le peuvent pas à cause de la société qui leur paie un salaire. Ne vous avisez jamais de déplaire à un politicien car vous pouvez perdre votre reputation. De toute façon, vous ne gagnez rien à les connaitre à moins que vous ne les flattiez dans le sens du poil.

Un ancien journaliste devenu politicien nous dit en effet qu'il faut laisser la politique pour se recycler, faire le plein. De toute façon, un honnête homme qui veut aider son pays doit abandonner la politique après un certain temps pour ne pas devenir une bête, dite politique. Ces hommes qu'ils soient politiciens ou journalistes sont des manipulateurs d'opinions. Le journaliste ne crée rien. Il relate, commente, essaie de trouver une solution. C'est une police et un fureteur. Il frappe l'arrière-train du troupeau qui avance péniblement et en désordre. C'est une sorte de mouche du coche. Il informe, il déforme et jamais ne réforme. Les politiciens les lisent, les suivent à la piste et vice versa. Les éditorialistes mettent les politiciens au pas, c'est là leur seul mérite.

L'homme est curieux de nature et c'est ce qui explique la survie du journaliste qui vit de la curiosité comme le parasite de la bête. L'être humain n'est pas fait pour vivre seul, il lui faut la société et tout ce que cela comporte. Au lieu de s'alimenter à la source, c'est-àdire au livre, il se rabat sur le plus facile, le journal; d'où l'existence des potineurs et des échotiers. Le journaliste, c'est la Célestine du peuple. Il est aussi artificiel que la société. Morte la société, mort le journaliste. Les politiciens disaient: "morte la bête, mort le venin". Espérons que le seul survivant de l'ère atomique ne sera pas un journaliste, car il mourra deux fois.

Saint-Laurent, le 5 octobre.

lettres au DEVOIR

Des commissaires de Jérôme-Le Royer profondément déçus

A titre de "partenaires" responsables à La Commission scolaire Jérôme-Le-Royer, nous sommes profondément déçus de votre attitude.

Les soussignés vous ont demandé un rendez-vous et vous n'avez pas jugé utile d'accéder à notre demande, assuré, vous semblait-il, d'avoir trouvé la formule miracle. Nous sollicitions une entrevue en vue de vous fournir un éclairage différent de celui que vous avez eu Etant conscients de la situation difficile et de son implication politique, nous croyions pouvoir vous aider à trouver une solution qui tout en corrigeant certaines injustices tenait compte de la situation prévalant à St-Léonard. Les citoyens de St-Léonard sont fatigués de servir de cobayes aux politiciens qui, sous prétexte de sauver la langue française, se préoccupent davantage d'assurer les privilèges des minorités.

Nous avons voté contre la résolution proposée par le Commissaire Massue pour les raisons suivantes:

a) Nous refusons de corriger rétroactivement les gestes de Commissaires de bonne foi, qui ont voulu respecter l'esprit des objectifs des Lois 63 et 22, soit: "Assurer la primauté à la langue française dans le Québec".

b) Nous contestons l'usage que vous faites des statistiques, vos conseillers sont sûrement mal informés.

Vous proposez dans votre lettre un accroissement de 230 élèves pour les classes de langue maternelle anglaise qui s'ajoutent au chiffre de base de 1974, soit 7090 plus 230=7320. Ceci semble juste et conforme à l'esprit de la Loi.

Ensuite vous versez un pleur sur l'insuffisance du nombre de maternelles anglaises et vous proposez un redressement du chiffre de base de 1974 de 200.

Le tableau qui vous fut remis par le Président Iadeluca et qui ne nous fut disponible qu'au moment de l'assemblée spéciale, n'indique d'aucune façon un chiffre de 200. Par quelle gymnastique comptable a-t-on pu produire ce chiffre?

A-t-on identifié le jeune souffrant d'injustice? Sur 207 qui ont réussi (?) le test avec plus de 50%, 151 ont été intégrés au secteur anglophone, 66 seraient dirigés vers le secteur français.

Une réussite à 50% indique-t-elle une connaissance suffisante de la langue anglaise?

A notre connaissance, il n'est pas prouvé que de vrais anglophones ont été brimés ou refusés dans nos écoles.

Sur 273 élèves de maternelle soumis aux tests, 219 sont intégrés au secteur anglophone. Aurions-nous 54 autres victimes qui ont un résultat voisin de 50%?

c) La commission scolaire n'a jamais pris de tels engagements envers une certain nombre de parents. Du moins ce ne sont pas des engagements écrits, ou connus de tous les Commissaires. Ce genre de promesses ressemble à des promesses électorales et ne devraient pas être utilisées sur le dos des enfants. C'est du ouï-dire.

d) Si vous croyez que l'état de fait actuel peut inviter indirectement certains parents à inscrire leurs enfants dans le réseau scolaire qui est d'une confessionnalité différente, nous pouvons vous faire des suggestions pertinentes. Avouez que cette crainte porte ombrage au ministre des Finances.

é) Les chiffres qui vous ont été soumis le 29 septembre dernier auraient dû être endossés d'abord par le Comité exécutif. La présentation et un choix de statistiques peuvent orienter une réflection et amener à une conclusion pré-sélectionnée.

f) Huit Commissaires, le Président en tête, ont plié le genou devant votre suggestion. Ils ne vous ont pas rendu service de même qu'à la population de St-Léonard ou d'ailleurs dans le Québec. On n'improvise pas une solution pour un problème compliqué où l'émotion y trouve son compte. Les mathématiques si acrobatiques soient-elles ont leurs limites.

Permettez en terminant de vous faire part de notre inquiétude devant les retombées de votre décision pour l'an prochain. Déjà des classes clandestines s'organisent pour qualifier des élèves en vue de leur entrée au secteur anglophone. Corrigerons-nous l'an prochain "l'injustice" pour ceux qui décrocheront 80% de succès aux tests? Les résultats des tests sont-ils probants? Le Royer est-il un cas particulier?

Marie-Paule MARCAURELLE
Commissaire à Saint-Léonard

Guy DUROCHER, Commissaire et membre de l'Exécutif

Conrad VOISARD
Commissaire et membre de l'exécutif

st-Léonard, le 7 octobre 1975

Une histoire de l'information basée sur la vérité

Dans son édition du 6 octobre, "Le Devoir" publiait en quinzième page un article intitulé "De Lagrave poursuit son histoire du journalisme au Québec", signé Gérald LeBlanc.

Etant justement la personne dont il est question dans ce texte, permettez-moi d'y apporter des corrections que je considère essentielles.

Précisons tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une histoire du journalisme mais d'une histoire de l'information au Québec, ce qui élargit considérablement le sujet.

LeBlanc dit déceler de l'anticléricalisme dans les trois premiers tomes déjà publiés. C'est une affirmation d'autant plus injuste que je m'efforce d'accomplir mon travail avec le plus de probité possible. Certes le haut clergé ne joue pas un rôle de choix dans la promotion de la liberté d'expression entre 1625 et 1840. Et je suis le premier à le déplorer et à m'en attrister. Mais à titre d'historien, je ne dois me préoccuper que de cerner le vrai. Je ne doute pas que notre génération soit capable de regarder l'histoire avec un regard neuf.

Par ailleurs, M. LeBlanc affirme que mon travail n'est pas soutenu par l'appareil scientifique habituel. Les bras nous tombent devant une telle déclaration, après des centaines d'heures de travail consacrées au dépouillement des anciens journaux, à la lecture de centaines de décrets, de mandements, etc. que nous citons sans arrêt. De plus, la section bibliographique sera rassemblée dans un volume destiné aux chercheurs.

LeBlanc nous reproche encore notre style. Nous aurions pu écrire d'une façon plus pompeuse. Mais nous visons à être compris par le public. Nous ne voulons pas impressionner, mais renseigner avec véracité, dans une langue claire (Les anciens textes sont mis en français actuel). Nous voulons briser l'hermétisme de l'histoire.

Relevons encore une erreur dans le texte de M. LeBlanc. Celui-ci soutient qu'il n'est nullement question de l'aspect économique dans mes travaux. Certes, l'histoire de l'information fait partie de l'histoire des idées. Mais comment passer sous silence des aspects matériels. Nous ne les négligeons pas: nous parlons en effet des revenus des journaux, de la publicité, des techniques d'impression, etc.

L'histoire de l'information au Québec était à faire. Nous nous sommes attelés à cette tâche énorme. Le troisième tome, "Les journalistes-démocrates au Bas-Canada (17911840)" sort en librairie cette semaine.

Nous continuons à travailler, avec l'encouragement de nombreux amis de l'histoire, une histoire qui ne soit pas la résurrection d'un mythe, mais l'écoute du peuple tel qu'il a vécu, a aimé et

Jean-Paul de LAGRAVE

Longueuil, le 7 octobre 1975

Avez-vous entendu parler de la Place Guy Favreau?

M. Claude Ryan

Que veut cacher le gouvernement fédéral en tenant à garder le secret le plus complet autour du projet de la Place Guy Favreau?

Il semblerait que ce projet ait été mal conçu dès le départ. Tout d'abord la construction du bâtiment en question entrainera la destruction de la moitié du quartier chinois. D'autre part, sa taille l'empêchera de s'intégrer au tissu urbain environnant. Enfin, le plus grand et le plus gros des bâtiments ne saurait combler pour longtemps les besoins d'une bureaucratie en pleine expansion; Radio-Canada cherche déjà d'autres locaux pour suppléer à sa Place.

On s'étonne d'ailleurs de la nature et de l'ampleur d'un tel projet de la part du Fédéral qui soutient avoir changé de politique en matière de développement urbain. Cette politique, de nous laisser entendre Ottawa, doit en principe viser à tenir compte des besoins d'une ville et des désirs de ses citoyens.

Pourquoi donc, compte tenu de cette attitude nouvelle, le ministère des Travaux publics refuse-t-il toute consultation avec le public? M. R.A. LeBlanc, directeur du projet, a en effet refusé de répondre à une lettre et à de nombreux appels téléphoniques de la part de Sauvons Montréal qui souhaitait le rencontrer dans le but de discuter ouvertement du projet.

La Place Guy Favreau est-elle si mal conçue que l'on craigne qu'elle ne s'écroule sous le fardeau de la critique avant même qu'elle ne soit construire3

Peter LANKEN,
pour le comité exécutif de
Sauvons Montréal.

Montréal, le 6 octobre 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25.; À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

L'affaire des Investissements Seigle Inc.

Le Protecteur du citoyen victime d'un procès d'intention fort regrettable

Bien connu des lecteurs du Devoir pour l'intérêt qu'il porte au travail du Protecteur du citoyen, le politicologue Alain Baccigalupo, de l'université Laval, a suivi avec un vif intérêt la polémique déclenchée à la Commission parlementaire des engagements financiers le 25 septembre dernier autour d'une recommandation de l'Ombudsman concernant un contrat de location passé entre le gouvernement québécois et le groupe Investissements Seigle, de Saint-Jean. Des députés de l'Opposition ont laissé planer à cette occasion des doutes graves sur l'intégrité de Me Louis Marceau. Après examen du dossier, M. Baccigalupo conclut qu'ils se sont fourvoyés et que leurs déclarations ont surtout mis à nu leur propre ignorance et l'institution du Protecteur du citoyen.

par ALAIN BACCIGALUPO,
collaboration spéciale

Des membres de l'Opposition à l'Assemblée nationale — MM. Marcel Léger (PQ), Fabien Roy (RC) et Maurice Bellemare (UN) — se sont étonnés le 25 septembre dernier devant la commission parlementaire des engagements financiers, de ce que le Protecteur du citoyen, Me Louis Marceau, ait accepté de recevoir une plainte provenant d'une compagnie privée —"les investissements Seigle Inc;" — et permis au plaignant — par suite d'une recommandation favorable — de bénéficier rétroactivement au 1er juillet 1973 d'une majoration de $0.75 par pied carré pour la location d'un local destiné à abriter à St-Jean divers services administratifs gouvernementaux.

Si l'on en croit les comptes-rendus des principaux quotidiens qui ont couvert l'événement, cet étonnement s'est plus précisément traduit chez MM. Léger et Roy par des propos accusant le gouvernement de se servir du "manteau" du Protecteur pour accorder des"subventions à des libéraux", en l'occurence les dirigeants de la compagnie demanderesse; M. Bellemare, plus modérément, se contentait de signaler que les compagnies privées devraient, avant de pouvoir recourir aux services de l'ombudsman, s'adresser aux tribunaux ordinaires.

Ces déclarations publiques mettant en cause directement l'Ombudsman et le gouvernement appellent de notre part un plaidoyer, un réquisitoire et un verdict.

Des faits qui plaident en faveur des accusés

Les déclarations de loin les plus graves sont incontestablement celles de MM. Léger et Roy, puisqu'elles équivalent à accuser 1) le gouvernement libéral de patronage et 2) l'ombudsman de partisanerie.

Or si ces deux accusations peuvent avoir aux yeux de leurs auteurs une quelconque portée politique, elles ne nous paraissent guère, **dans l'affaire présente**, correspondre objectivement à une quelconque réalité et ce pour deux raisons principales.

1) Si le gouvernement libéral avait voulu **dans l'affaire qui nous préoccupe** subventionner des libéraux notoires — en l'occurence MM. Philippe Deneau, organisateur de Jacques Veilleux député libéral de St-Jean et Henri Lecours, député libéral de Frontenac, tous deux actionnaires de la compagnie plaignante — il n'aurait guère eu besoin de se camoufler derrière le "manteau" du Protecteur. L'augmentation du montant du bail signé entre "les investissements Seigle Inc." et le ministère provincial des travaux publics aurait pu très aisément être acceptée par la Direction chargée du contrôle des immeubles au ministère intéressé, via l'intervention directe du ministre ou de son cabinet, selon les processus bien connus de tout patronage politique. Or tel n'a pas été le cas, puisque c'est précisément suite au refus formulé par ladite direction que les dirigeants de la compagnie propriétaire de l'immeuble loué au gouvernement décidaient de porter leur cas devant les services du Protecteur du Citoyen.

2°) Que Me Marceau ait réservé un accueil favorable à la demande des propriétaires de la Compagnie Seigle, cela ne peut et ne doit en aucune façon autoriser qui que ce soit, à conclure à la partisanerie ou à la partialité de l'ombudsman du Québec. Les quatre bases objectives sur lesquelles a été fondée la recommandation du Protecteur sont en vérité aux antipodes d'une décision partisane et partiale. Qu'on en juge: 1) accroissement dans le cahier des charges des normes et exigences du ministère; 2) souci d'éviter l'enregistrement du déficit d'exploitation qui aurait découlé injustement de cet accroissement, pour les propriétaires de l'édifice loué, 3) montant du nouveau loyer fixé par le Protecteur à un niveau inférieur ($4.50 pc) au taux de rentabilité fixé par les propres experts du ministère à $5.50 pc; et 4) montant du nouveau loyer inférieur en outre au prix payé par le gouvernement fédéral colocataire de l'immeuble ($5.50 pc).

C'est dire que les accusations de partisanerie et d'impartialité paraissent dans le cas présent peu fondées et regrettables. C'est dire aussi que les conclusions auxquelles aboutissent les députés du PQ et du RC nous semblent totalement à l'opposé de celle auxquelles leurs auteurs auraient dû aboutir. Ils auraient été mieux inspirés de voir:

1°) dans le refus initial du ministère des Travaux publics la preuve de l'existence dans ces lieux d'une administration publique et d'agents de l'Etat indépendants du pouvoir politique et des parlementaires, fussent-ils membres du parti gouvernemental. Cette preuve mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle n'apparaît peut-être pas toujours aussi souvent qu'on le souhaiterait. Aussi lorsqu'une marque tangible de ce type apparaît, la moindre des choses est-elle de s'en réjouir plutôt que de s'en inquiéter. Objectivité oblige;

2°) dans la suite favorable donnée ultérieurement par le ministre des Travaux publics à la recommandation du Protecteur, la preuve de la volonté des hauts-fonctionnaires et du gouvernement libéral de respecter les avis de l'institution du Protecteur, fussent-ils contraires à leurs propres décisions antérieures. Cet acte de "soumission" du gouvernement et de l'administration devant les avis du mandataire de l'Assemblée Nationale devrait plutôt s'inscrire au bilan positif de nos dirigeants politiques. Il est en effet plus de nature à rassurer et satisfaire l'ensemble des députés qu'à les inquiéter, puisqu'il atteste de l'audience et de l'influence du contrôle parlementaire sur l'administration active;

3°) dans l'acceptation par le Protecteur, en toute connaissance de cause, de ce dossier "explosif" étant donné ses implications politiques évidentes (la suite des événements en commission parlementaire n'a fait que confirmer cet aspect), la preuve que le **courage** et le **sens de la justice** sont — en dehors de toute coloration politique — les dominantes fondamentales qui animent le fonctionnement des services du Protecteur du citoyen.

La déclaration de M. Bellemare, moins insidieuse parce que moins politique que juridique, prouve de son côté combien l' nstitution de l'omeueema est largement ignorée et mal connue de nos parlementaires en général et de l'opposition en particulier.

Si les députés, et M. Bellemare avec eux, s'étaient davantage intéressés par le passé au travail remarquable effectué depuis sa nomination par leur **mandataire**, ne serait-ce qu'en prenant connaissance des six rapports annuels que l'Ombudsman a publiés jusqu'à présent, ils sauraient depuis le tout premier rapport les nombreuses ambiguités et insuffisances de la loi qui créa l'institution. Ils sauraient aussi quels ont été dès l'origine les principes directeurs et les critères utilisés par le Protecteur afin d'interpréter un texte de loi trop souvent sybillin. Ils connaîtraient par là même les champs de compétences et les procédures qui constituent le cadre dans lequel s'inscrit depuis plusieurs années l'action du Protecteur. Ils auraient surtout pris connaissance des souhaits et propositions de réforme formulés depuis six ans par Me Marceau. Ces souhaits attendent toujours que les parlementaires veuillent bien leur faire l'honneur de se pencher quelque peu sur leur contenu.

Aussi aurions-nous préféré que pour **la fois** où les députés condescendent à se pencher sur cette institution ce ne soit pas pour en faire un cheval de bataille politique et encore moins pour tenter de discréditer le Protecteur par des accusations à l'emporte-pièce d'autant plus regrettables qu'elles proviennent d'hommes qui sont, par leur propre faute, mal informés.

Lorsque M. Fabien Roy parlant — on ne sait trop pourquoi — de "précédent dangereux", réclame l'ouverture d'une enquête, nous craignons non pas pour M. Marceau, mais pour l'auteur de pareille déclaration, car celle-ci pourrait se retourner contre lui. Elle pourrait en effet n'avoir d'autre conséquence que de mettre en lumière l'incroyable degré d'ignorance de certains hommes politiques concernant leur propre rouage de contrôle de l'administration.

Des propositions peu sérieuses

Laissons-là les aspects politiques du débat et examinons de plus près les propositions de type législatif, sous-jacentes aux remarques et accusations formulées par les députés de l'opposition.

a) Le recours préalable à la voie judiciaire ordinaire

M. Marceau s'est expliqué sur ce point dans son premier rapport annuel. Il a précisé de nouveau son interprétation de la loi sur cette question lors de sa conférence de presse du 29 septembre tenue devant les journalistes parlementaires. En bref et légalement, la ligne directrice de l'ombudsman consiste à recevoir les plaintes des citoyens dans tous les cas où un recours **adéquat** n'existe pas devant les tribunaux judiciaires. Le terme "adéquat" a, avec raison, été interprété depuis les débuts de l'institution dans un sens très étroit, de façon à éviter un encombrement de plaintes qui eut entraîné à très court terme la paralysie de l'institution et à satisfaire à l'esprit même de la loi qui voulait, en instituant l'ombudsman, que justice soit rendue vite et bien.

Avec une loi aussi imprécise, ambigüe et sybilline, ce fut d'ailleurs presque un tour de force que réalisèrent le Protecteur et ses collaborateurs afin de rendre au public des services dont nous avons déjà eu le plaisir de louer la qualité à plusieurs reprises ces dernières années.

D'autre part, favoriser la voie judiciaire traditionnelle comme semblent le souhaiter certains députés, ce n'est sans doute pas subventionner des hommes politiques libéraux, mais c'est toujours "subventionner" en pratique, même indirectement, l'entreprise privée, en l'occurrence les cabinets d'avocats. Je ne vois pas où est la différence. Je ne vois surtout pas en quoi ce serait là améliorer la qualité de la justice, surtout lorsqu'on connaît en général la faible spécialisation des avocats québécois en matière de contentieux proprement administratif, comparativement à celle de Me Louis Marceau et de ses collaborateurs.

b) La fermeture des services du Protecteur aux personnes morales.

Imaginons qu'on limite l'accès des services du Protecteur aux personnes physiques, aux seules personnes morales ne visant pas la réalisation d'un profit (associations de jeunes, de consommateurs, culturelles etc...) qu'on l'interdise à tout groupement à but lucratif. Quelles seraient les conséquences? Nous en discernons aisément deux, toutes deux néfastes.

Ce serait encourager le "lobbying" des entreprises privées auprès des administrations et des cabinets politiques de ministre. Ceci ne pourrait que développer les risques de patronage et les tentations de favoritisme au détriment de la définition par l'ombudsman de critères justes et équitables dans l'examen des prises de décision administrative. Ce qui reviendrait paradoxalement à encourager les injustices "secrètes" au détriment de la justice publique. Est-ce cela que l'Opposition vise? Nous ne le croyons pas.

Ce serait aussi engendrer vis-à-vis des actes administratifs deux justices parallèles. Une justice pour riches (les tribunaux judiciaires et le barreau) et une justice pour les pauvres parce que gratuite (l'ombudsman). La première voie bénéficiant de décisions judiciaires donc exécutoires, la seconde ne donnant lieu qu'à des "recommandations" du Protecteur. Inutile de dire que cette "dualité de juridictions" ne peut guère recevoir notre approbation.

C'est d'ailleurs pourquoi dans la quasi-totalité des pays étrangers où l'institution d'un ombudsman existe, la porte est ouverte et aux particuliers et aux groupements à but lucratif ou non, le seul critère requis étant l'implication d'un agent de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions administratives. Aussi sommes-nous opposé à une réforme de l'institution visant à en interdire l'accès aux entreprises privées.

Toutefois, si les quelques réformes proposées par les députés de l'Opposition ne nous paraissent guère devoir être retenues, tout un train **d'autres réformes** mériteraient de susciter un vaste débat. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des plus importantes suggestions que nous avons déjà formulées dans des articles antérieurs: reformulation de nombreux articles ambigüs — l'article 16 notamment; renforcement des liens Protecteur-Assemblée Nationale par la création d'une commission parlementaire spécialisée; extension éventuelle du champ de compétence du Protecteur.

Espérons en outre que ce regain d'intérêt du Parlement pour le Protecteur du citoyen se traduira aussi par un vote de la chambre concernant le mandat de Me Marceau. Ce mandat est échu depuis le mois de mai 1974 et n'a pas encore été renouvelé par l'Assemblée Nationale...

Du rêve à la réalité

La participation des syndiqués à la direction des établissements: de nouvelles restrictions

par PIERRE TROTTIER

En 1971, suite à la remise de certaines tranches du rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi 48. Celle-ci prévoyait la réorganisation de tout le réseau des services de santé et des services sociaux en instituant quatre paliers de distribution: les centres hospitaliers, les centres d'accueil, les centres de services sociaux et les centres locaux de services communautaires. La Loi 36, adoptée récemment, vient modifier certaines dispositions de la Loi 48. Une de ces modifications, que la Fédération des affaires sociales (C.S.N.) vient de porter à l'attention des média, semble passablement lourde de conséquences.

Mais rappelons tout d'abord que la Loi 48 reconnaissait le principe de la participation des travailleurs, professionnels aussi bien que non-professionnels, à la gestion des établissements de santé et de services sociaux. Ce principe se concrétisait par la présence au sein du conseil d'administration d'un certain nombre de travailleurs élus parmi leur groupe de travail respectif. C'est ici que la nouvelle Loi 36 intervient en venant restreindre passablement la portée du principe de participation. En vertu de cette nouvelle disposition, un travailleur qui devient membre du conseil d'administration de son établissement n'est plus considéré comme un salarié au sens du Code du travail, pendant la durée de son mandat, tout en continuant à être régi par la convention collective en vigueur.

Il faut ici préciser le sens de l'expression "salarié au sens du Code du travail", avant d'analyser les conséquences de la disposition que nous venons d'énoncer. Pour qu'un syndicat soit accrédité dans une entreprise, il faut qu'il regroupe la majorité absolue des salariés. Le Code du travail ne considère pas comme des salariés les gérants, surintendants, contremaîtres ou tout autre représentant de l'employeur, de même que les administrateurs ou officiers d'une corporation, etc... Le syndicat doit donc recruter ses adhérents parmi ceux qui ne sont pas associés, de près ou de loin, à la direction de l'entreprise.

Le fait pour un travailleur de perdre le statut de salarié, en devenant membre du conseil d'administration de son établissement, entraîne des conséquences tant pour lui que pour son syndicat. Ainsi, le droit reconnu à tout salarié d'appartenir à une association de salariés de son choix, et de participer à ses activités et à son administration lui est temporairement nié. A toutes fins utiles, il n'est

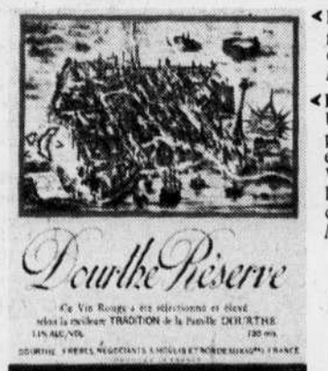
Voir page 7: Du rêve à la réalité

L'auteur de cette libre opinion est étudiant de maitrise en droit du tvail à l'université Laval. Il a participé, à titre d'assistant de recherche, au travail d'un groupe de recherche en responsabilité médicale, au sein duquel il a effectué une étude sur les centres locaux de services communautaires pour le compte du ministère des Affaires sociales. M. Trottier commente un amendement à la Loi des Services sociaux qui est passé relativement inaperçu jusqu'à maintenant. Il nous semble cependant que son commentaire exagère quelque peu la portée de cet amendement, dont voici, de toute manière, le texte:

"Lorsqu'une personne devenant membre du conseil d'administration d'un établissement perd de ce fait, dans l'établissement, le caractère de salarié au sens du Code du travail, ses conditions de travail continuent d'être régies par la convention collective alors en vigueur pour les salariés dans l'établissement ou toute autre convention subséquente, pendant le temps où cette personne est membre du conseil d'administration."

C.R.

DOURTHE
Un grand nom dans les vins de Bordeaux.



◄ **Dourthe Réserve, blanc.** Un nouveau blanc de blancs, issu de la grande famille Dourthe. Il fait honneur à son nom et accompagne délicatement viandes blanches et poissons. *No 414D $2.45*

◄ **Dourthe Réserve, rouge.** Un vin rouge léger, surprenant par sa qualité . . . et son prix abordable! Vous pouvez l'inviter tous les jours, c'est un excellent compagnon de table! *No 394C $2.45*

Chateau La Terrasse. Peu ► de vins méritent l'appellation "Chateau", réservée aux crus de qualité supérieure. Le Chateau La Terrasse est un bordeaux velouté, de grande classe, recommandé avec toutes les viandes. *No 394A $3.45*



DOURTHE FRÈRES
Représentés par Gabriel Boussion Inc., Montréal

TAPIS DE TUNISIE
- Haute-laine, 5 qualités, ou Kilim à poils ras
- Coloris: **NATUREL**, mono ou polychrome
- Choix de 10 styles: classiques ou contemporains
- Garantis noués à la main par l'Office National d'Artisanat de Tunisie
- Salle de montre à **Montréal**, ouverte le jeudi seulement

Prendre rendez-vous le jeudi à 844-6614 *et tout autre jour à* (819) 776-4954 de 9 a.m. à 9 p.m.
ART IMPEX, Hull, P.Q.
Importateur direct

RENAUD-BRAY
5219, Côtes-des-Neiges
Montréal

Québec 1960-1980
La crise du développement
Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation
en collaboration
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue Craig montréal



Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal depuis 22 ans à votre service
La Maison de confiance où
La qualité fait sa renommée
Boeuf de l'Ouest qualité A-1
Agneau frais de l'Ouest canadien - Veau extra
Volailles - Lapins - Cailles - Canards
CHARCUTERIE FINE
. . . Fabrication maison exclusive . . .
Produits d'importation - fromages - pain français et bière
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE, PRIX ABORDABLES
Livraison à domicile: 272-4065, 272-4086
807 est, rue Laurier — Métro: Station Laurier
Stationnement facile
PERSONNEL COMPÉTENT — ACCUEIL COURTOIS

VIENNENT DE PARAÎTRE



MARIAGE RÊVE - RÉALITÉ
Essai théologique par Viateur Boulanger, Guy Bourgeault, Guy Guy Durand et Léonce Hamelin
205 pages - $6.00
14e volume de la collection
"Héritage et projet"



L'ISLAM ET LES MUSULMANS
par Jean-René Milot
Préface de Charles J. Adams
190 pages, illustré: $8.00

LE BOUDDHA ET LES DEUX BOUDDHISMES
par Jacques Langlais
Préface de Raimundo Panikkar
204 pages, illustré - $8.00
dans la nouvelle collection
"Regards scientifiques sur les religions"



EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
FIDES 235 est, boul. Dorchester, Montréal H2X 1N9 861-9621

suites de la première page

SAINT-FÉLICIEN

que le Québec se voit reconnaître le pouvoir et les moyens de décider finalement des questions majeures qui concernent la protection et le développement de sa langue et de sa culture."

Y a-t-il eu des développements depuis lors? "Tout est encore au stade de la préconception", répond avec humour un conseiller du premier ministre, ajoutant que la priorité porte sur l'allocation des ressources pour la prochaine année financière. "Il y a des choses qui s'en viennent, mais il serait prématuré d'en parler", indique cette source.

Chose certaine, le Québec n'est pas pressé de faire le premier pas, ainsi que M. Trudeau le demande avec insistance depuis l'échec de Victoria, en juin 1971. Cette fois, le Québec ne veut pas entamer de nouvelles négociations avant d'être sûr d'arriver au but. Au train où vont les choses, M. Trudeau devra renoncer à son rêve de faire en sorte que la reine amène de Londres avec elle le vieux texte constitutionnel, et en fasse cadeau aux Canadiens à l'occasion de l'ouverture des jeux Olympiques, en juillet 1976.

En plus de ces grands sujets, M. Bourassa profitera probablement de l'occasion pour faire le point avec les Jeannois sur le projet de la société Donohue, à Saint-Félicien même, de même que sur le projet de parc fédéral au Saguenay.

D'autres sujets à l'ordre du jour? On peut risquer sans se tromper qu'il sera question d'assurance-automobile, de la démission de M. Jérôme Choquette et de la loi 22, et finalement de la session de l'Assemblée nationale qui reprend ses travaux le mardi 4 novembre.

MEERCURE

Lebel-sur-Quévillon, près de Matagami, la CIL de Shawinigan et l'Alcan d'Arvida.

Toutes ces compagnies n'utilisent le mercure qu'à titre d'électrolyte pour la décomposition du sel en chlore et en soude. Dans ces conditions, tout le mercure qu'elles consomment se retrouve inévitablement dans l'environnement, soit directement dans l'air et dans l'eau, soit indirectement, par l'intermédiaire de la contamination des produits finis.

Depuis trois ans, les compagnies sont obligées de tenir un compte de tout le mercure qu'elles achètent et de toutes les quantités qui sont déversées sous diverses formes. C'est dans ces chiffres qu'on trouve maintenant des lacunes énormes, les compagnies étant incapables d'expliquer la "disparition" de 59% du mercure qu'elles consomment (ce chiffre tient compte de la dizaine de tonnes qui est conservée en entrepôt).

Pendant les trois dernières années, l'usine de la Domtar, particulièrement impliquée dans l'empoisonnement des Indiens Cris de la région de Matagami, a acheté 25,000 livres de mercure. Elle peut expliquer la disparition d'une partie de sa consommation mais il manque plus de huit tonnes (16,527 livres) dans la comptabilité.

A Arvida, l'Alcan a acheté 36 tonnes de mercure pendant la même période et elle est incapable d'expliquer la "perte" de 23 tonnes de mercure qui doivent probablement se trouver maintenant dans le fond du Saguenay où la pêche commerciale est interdite à cause de la pollution par le mercure.

En effet, les experts consultés hier par LE DEVOIR affirment que les "pertes" de mercure ne peuvent se faire que par des déversements directs dans la rivière ou encore par évaporation dans l'air ambiant. Or, le mercure présent dans l'air ne semble pas pouvoir parcourir de très grandes distances, en raison de son poids relatif très élevé.

Ce mercure se dépose donc dans un rayon de quelques milles au maximum, et il contamine ainsi le sol et les cours d'eau environnants. Le mercure tombé sur le sol est bientôt lavé par le ruissellement de la pluie et il se retrouve un jour ou l'autre dans les cours d'eau.

La CIL de Shawinigan a consommé plus de 15 tonnes de mercure depuis trois ans et elle se dit aussi incapable d'expliquer la disparition d'environ huit tonnes de mercure.

La dernière usine importante est la Standard Chemical située à Beauharnois, près du lac Saint-Louis, dans la banlieue montréalaise. En trois ans, cette compagnie a consommé sept tonnes de mercure et elle en a perdu deux tonnes de plus que ne l'indiquent ses relevés explicatifs.

Cette pollution par le mercure d'une étendue d'eau aussi propice à la pêche sportive que le lac Saint-Louis explique pourquoi les gouvernements fédéral et provincial ont entrepris cette année une étude des métaux lourds et des pesticides dans le Saint-Laurent. L'étude a commencé par le lac Saint-Louis.

LE LIBAN

Les prêtres chrétiens libanais réaffirment leur position dans un communiqué publié à la veille de la réunion du "comité du dialogue" qui doit examiner à partir d'aujourd'hui les réformes sociopolitiques à entreprendre en vue de rétablir la concorde au sein de la population libanaise.

Le clergé chrétien invite d'autre part les partisans des réformes à proclamer publiquement leur foi dans un Liban indépendant et ouvert à tous, et à ne pas considérer l'État qui naîtra de la réforme envisagée, comme étant transitoire ou destiné à se rendre ultérieurement dans un ensemble régional plus vaste. Après avoir noté la nécessité d'instituer un État laïc, il invite les responsables à remédier rapidement à l'exode forcé de la population qui prélude, dit-il à un partage de fait du pays.

On ignore si la commission se réunira comme prévu. En effet, M. Rachid Karamé, premier ministre, qui préside les travaux de la commission, doit se rendre à Damas pour s'entretenir avec le général Hafez Assad, président de la république syrienne.

Le voyage du premier ministre a été décidé au cours d'une réunion de plusieurs heures, qui s'est tenue au palais présidentiel de Baabda. M. Soleiman Frangié, président de la république, M. Karamé, M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur, et M. Ghassan Tueni, ministre du pétrole, ont participé à cette réunion.

On apprenait hier que le Koweit, comme en réponse aux voeux de l'Egypte, a demandé une réunion d'urgence de la Ligue arabe pour tenter de résoudre la crise libanaise.

LES POSTES

bécois du Syndicat des postiers, M. Claude Morel.

En ce qui concerne les changements technologiques, le Syndicat reconnaît que le juge Moisan a fait montre d'imagination au fil des neuf recommandations qui traitent de l'automatisation aux postes. Aussi entérinerait-il l'approche du juge Moisan si le représentant patronal, M. Guy Dancosse, en faisait autant dans son rapport minoritaire.

Mais la déclaration conciliante du ministre des Postes à ce sujet est de nature à rassurer le Syndicat, lequel bien sûr tient mordicus à coucher tout sur papier avant de crier victoire.

Deux idées-maîtresses ont guidé le juge Moisan lorsqu'il a abordé le problème complexe et souvent douloureux pour les premiers intéressés des changements technologiques aux postes: ayant à l'esprit un problème similaire rencontré dans le secteur du rail, le juge Moisan écrit: "Il y a lieu d'insister que la décision de procéder à des changements technologiques appartienne à l'employeur (...) et ne doit pas faire l'objet d'une négociation et d'un accord entre les parties".

Par contre, et d'une façon corollaire, "si l'employeur a la liberté d'effectuer des changements technologiques, il a d'autre part l'obligation de redresser tout tort qui peut être causé par l'exercice de son droit".

Au chapitre de la dotation en personnel dans les bureaux de postes, le juge Moisan constate, suivant en cela l'étude entreprise sur le terrain par son collègue Montpetit en 1966, que l'embauche des employés occasionnels, l'étalement du temps supplémentaire, la classification des employés, bref que tout ça suit des règles fantaisistes qui sont à la source d'un permanent état de guerre entre le Syndicat et l'employeur.

Aussi le juge Moisan recommande à l'employeur de procéder à une étude indépendante et impartiale sur la dotation en personnel des bureaux de postes. Il serait souhaitable aux yeux du président du Bureau de conciliation que ce rapport d'experts soit soumis aux parties dans les 10 mois suivant la signature de la présente convention.

Signalons finalement qu'au cours de sa conférence de presse, les dirigeants du Syndicat des postiers ont donné à entendre que des pressions indues auraient été exercées sur le juge Moisan par des fonctionnaires du Conseil du Trésor afin qu'il reprenne des parties de son rapport qu'on jugeait par trop favorable aux employés des postes. Il a été impossible au DEVOIR de rejoindre le juge Moisan à sa résidence d'Arthabasca afin d'avoir ses commentaires sur ces avancées de la partie syndicale.

RADIO-MUTUEL

Suite de la page 3

Un autre commissaire, M. La Chevrotière, a voulu savoir si les efforts de Radio-Mutuel avaient apporté des résultats quant à l'amélioration de la qualité du français parlé sur les ondes.

"Dans notre esprit, définitivement", a répondu le président du réseau, M. Prévost.

Au réseau Télémédia, qui compte six stations en plus de la station-mère CKAC de Montréal, le CRTC avait demandé en 1973 le maintien du nombre de journalistes nécessaires pour assurer un service d'information suffisant dans chaque station et l'abonnement à une agence nationale de nouvelles.

Le réseau ne s'est toujours pas assuré des services de la Presse Canadienne mais le directeur du réseau, M. Béland, a cité de nombreuses statistiques pour démontrer que l'avènement de la chaîne avait en fait été accompagné d'une augmentation du nombre de journalistes dans chaque poste affilié.

Intervenant pour la demande des trois réseaux, le Fédération nationale des communications (CSN) a évoqué la disproportion entre le nombre de journalistes à l'emploi de la presse écrite par rapport à la presse parlée: 192 à La Presse, 75 à Montréal-Matin et au Journal de Montréal, 28 au Devoir et seulement 24 à CKAC (25 à CJMS) en incluant les cadres, exclus des statistiques pour les quotidiens cités plus haut. La même disproportion se retrouve ailleurs au Québec.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

cipalités en général, et dans les villes de l'île de Montréal en particulier, notamment dans la métropole. Les contribuables de la CUM sont aussi responsables du paiement des dettes de leur ville propre.

Aux deux niveaux, on l'a vu avec les policiers et les employés du transport, on le verra avec les autres syndiqués municipaux, s'ajoutent de plus fortes demandes salariales. Et comme si ce double mouvement de pression ne suffisait pas, un déficit et donc un endettement de quelques centaines de millions de dollars attend la Ville de Montréal avec le complexe olympique.

Plus tôt qu'on l'aurait cru, il va falloir faire des choix. Le président de la CTCUM vient de choisir de hausser le prix du transport en commun. Demain, il faudra peut-être choisir de couper des stations de métro. Plus difficilement pourra-t-on couper dans les effectifs ou dans la paie des policiers. Que l'on se dirige vers une coupure de certaines dépenses d'entretien ou d'immobilisation, qu'on réduise la fonction publique comme New York se propose de le faire, ce n'est pas seulement la fierté des Montréalais qui en prendra un bon coup, mais aussi la qualité déjà peu élevée de la vie urbaine dans maints secteurs de l'île.

Malheureusement, autant les gouvernements supérieurs ont donné le feu vert au déficit olympique sans avoir, apparemment, les moyens de le combler, autant ils vont maintenant tenir le feu rouge aux municipalités. Dans une agglomération urbaine comme Montréal, pareille attitude contradictoire nous mène en droite ligne vers une crise plus sérieuse encore que les "troubles" que l'on a connus après l'Expo de 1967.



Mickey Mouse est demeuré imperturbable hier, à Disneyland, devant cet illustre personnage qui lui rendait visite, l'empereur Hirohito du Japon. (Téléphoto AP)

Le front de l'amiante reste encore fragile

La manifestation improvisée par les travailleurs de l'amiante qui a donné lieu à quelques scènes de violence à Thetford lundi a entraîné hier de vives réactions des présidents des syndicats locaux des Métallos, M. Gérard Lachance et Roger Genest.

Ils se sont dissociés des "petits groupes de provocateurs qui cherchent la violence" et ils ont dénoncé la présence du directeur des grèves à la CSN, M. Réal Daoust, à la tête des manifestants.

De leur côté, la CSN et M. Réal Daoust ont accueilli cette manifestation comme une démonstration d'impatience des syndiqués devant la lenteur des négociations.

La violence notée au cours de la manifestation s'est limitée à un échange de coups de poings et à une couple de vitres brisées.

Les dirigeants syndicaux, de quelque obédience qu'ils soient "regrettent" évidemment ces accès de violence qui leur apparaissent pourtant compréhensibles chez des travailleurs en grève depuis sept mois.

Le fait que les Métallos n'aient pas manqué cette occasion d'égratigner au passage le directeur des grèves de la CSN et laissent entendre que la CSN n'est pas tellement intéressée à un règlement rapide du conflit indique que les tensions restent vives à l'intérieur du "front commun" des travailleurs de l'amiante.

Les Métallos disent que la CSN paraissait vouloir régler le conflit rapidement après l'adoption de la Loi 25 sur l'amiantose, mais qu'elle change d'attitude en constatant les lacunes de la loi.

Les parties doivent rencontrer aujourd'hui le médiateur spécial, M. Roger Pilote. Certains indices laissent croire que les Métallos pourraient en arriver à une entente satisfaisante dans un proche avenir. Dans ces conditions, les grévistes de la CSN rentreraient aussi au travail, probablement.

Certains éléments de la CSN craindraient un règlement trop rapide qui les obligerait à reporter après la grève le problème de l'amiantose. C'est ce qui fait dire aux Métallos que la CSN tente d'envenimer le climat.

La police coffre 3 suspects de vol de camion

QUEBEC (PC) — La Sûreté municipale de Québec a appréhendé trois individus "bien connus dans les milieux policiers", hier, à la suite du vol d'un camion-remorque qui contenait des cigarettes dont la valeur n'a pas été révélée.

La police rapporte que le vol a été commis au début de l'après-midi, dans la basse-ville, quand un individu armé est monté dans la cabine du camion, appartenant à la compagnie Dumont Express, et a ordonné au chauffeur de conduire le lourd véhicule dans un centre industriel voisin.

A cet endroit le chauffeur a été enfermé dans une camionnette, après quoi les voleurs se sont enfuis avec le camion et dans une automobile.

Alertée par un témoin de ces agissements louches, la police a repéré les deux véhicules quelques minutes plus tard et a procédé à l'arrestation des trois hommes après une brève chasse à l'homme.

Il n'y a pas eu d'échange de coups de feu, mais un policier a été légèrement blessé quand sa voiture de patrouille est entrée en collision avec un autre camion remorque en se rendant sur les lieux de l'opération.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

ROBILLARD Marie-Ange. A l'Hôpital du Sacré-Coeur, le 7 octobre 1975 à l'âge de 67 ans, est décédée, Mme Lucien Robillard, née Marie-Ange Lepage. Mère de Georges (époux de Lucie Trottier), Rachel (épouse du Dr Jogues Berthiaume), Aline (épouse de Me Claude Berthiaume), André (époux de Josée Dubreuil) et Francine (Mme Yves Rompré) Elle laisse également dans le deuil 11 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 octobre. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

DÉCÈS

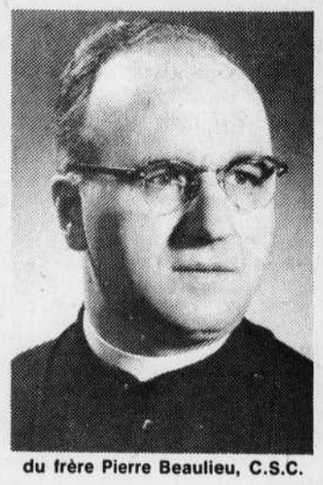
GÉLINAS (R.P. Ligori, jésuite)

A Québec, le 7 octobre 1975, à l'âge de 73 ans et 3 mois, est décédé subitement le R.P. Ligori Gélinas, de la Résidence des Jésuites, 14, rue Dauphine. Les funérailles auront lieu, ce matin à 10 heures, à la Chapelle des Jésuites et l'inhumation au cimetière de la communauté, à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, vers 3 heures.

Né à Sainte-Flore (Grand'Mère) le 13 juillet 1902, du mariage de Joseph Gélinas, cultivateur et d'Emma Pellerin, il fit ses études au Séminaire de Trois-Rivières (1916-1924). Cet excellent milieu familial et scolaire l'avait préparé à la piété, au travail assidu, à la délicatesse de conscience et à la joyeuse serviabilité, qui furent toujours ses qualités dominantes. Entré au Grand Séminaire, prêtre le 8 juillet 1928, il exerça le ministère paroissial, comme vicaire, à Saint-Paul de Grand'Mère, puis à Saint-Boniface, et sollicita son admission dans la Compagnie de Jésus, qui le reçut le 30 juillet 1932. Son apostolat comme jésuite peut se partager en quatre: l'enseignement des éléments latins durant neuf ans, au séminaire de Gaspé, au collège d'Edmonton, au collège Brébeuf, à Montréal; ministère paroissial durant cinq ans, comme vicaire à Sudbury; pendant dix-neuf ans l'oeuvre des retraites fermées à Pierrefonds, à Saint-Jean, à Chicoutimi, à Québec, à Longueuil; simultanément ou entre deux postes, le chapelinat des Frères de Saint-Gabriel et des Frères du Sacré-Coeur, des Soeurs du Bon-Conseil (Montréal) et des Soeurs Grises d'Ottawa. Depuis un an, le P. Gélinas accomplissait, à la résidence de Québec, les humbles mais utiles besognes de célébrant, de confesseur, de conseiller moral, de prédicateur occasionnel, de suppléant, dont le Seigneur console l'âge d'or de ses serviteurs.

Le P. Gélinas laisse après lui, sur la terre, un frère: Roméo, une soeur: Annette Gélinas Pagé, tous deux de Shawinigan Falls, et une autre soeur: Marguerite, des Petites Franciscaine de Marie, à Baie Saint-Paul.

DÉCÈS



du frère Pierre Beaulieu, C.S.C.

Le frère Pierre Beaulieu, religieux de la Congrégation de Sainte-Croix, est décédé Côte-des-Neiges, le mercredi, 8 octobre 1975, à l'âge de 63 ans et 11 mois.

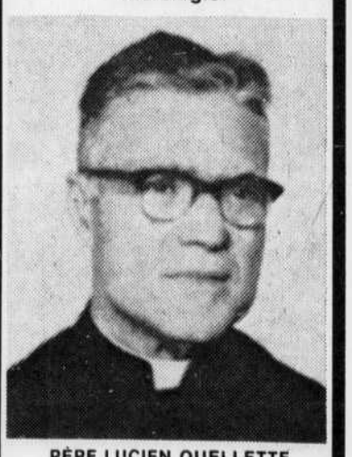
Né le 11 novembre 1912 à Montréal, d'Auguste Beaulieu et de Marie Bernier, il entre au noviciat le 9 août 1928 et prononce ses premiers voeux le 4 mars 1930 et ses voeux perpétuels le 8 décembre 1933.

De 1932 à 1941, il est au Collège Notre-Dame; de 1941 à 1966, il remplit la fonction de sacristain à l'Oratoire Saint-Joseph, où il vient en contact avec des milliers de prêtres et de pèlerins, plus particulièrement avec les pompiers qui apportent bénévolement leur aide à l'Oeuvre du pèlerinage des malades. En 1966, 1969 et 1972, on le retrouve au scolasticat Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à la Résidence Reine-Marie et à la Résidence Côte-des-Neiges, où depuis trois ans il se dévouait sans compter à toutes sortes de tâches auprès des religieux âgés ou malades.

Le défunt laisse dans le deuil un frère, Henri, une soeur, Emilia (Soeur de Sainte-Croix) et plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au 4994 chemin de la Côte-des-Neiges. Les funérailles auront lieu à l'Oratoire Saint-Joseph, le samedi, 11 octobre, à 10 h.

Nécrologie



PÈRE LUCIEN OUELLETTE CLERC DE SAINT-VIATEUR

A Montréal, le 6 octobre 1975, est décédé le Père Lucien Ouellette, clerc de Saint-Viateur. Il était âgé de 68 ans, dans sa 43ème année de profession religieuse et sa 39ème année de sacerdoce.

Né à Saint-Jean-Baptiste de l'Ile Verte, le Père Ouellette fit ses études théologiques au Scolasticat St-Charles de Joliette. Entré dans la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur en 1932, il fut ordonné prêtre en 1937. Il poursuivit ses études au Canada et à Rome où il fut licencié en Ecriture Sainte en 1940. Retenu en Europe par la guerre, il offrit ses services comme professeur et aumônier chez les Clercs de Saint-Viateur de France. Il fut ensuite professeur de théologie au Scolasticat Saint-Charles de Joliette et à l'Université de Montréal. Membre de l'Association catholique des études bibliques au Canada (ACEBAC), il a collaboré à la traduction du Nouveau Testament publié par les évêques canadiens. Supérieur-fondateur de la Mission des C.S.V. en Haïti, il a été professeur d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Port-au-Prince durant 6 ans. Par la suite, il a été vicaire à Sainte-Anne, Woonsocket, R.I.; curé à La Ferme, Abitibi et animateur spirituel à la Résidence des Sourds-Muets de Montréal.

Outre ses confrères en religion, le Père Ouellette laisse dans le deuil ses frères, Raoul, Gérard, Adrien, Laurent, Hermas et Rosaire; ses soeurs, Gabrielle (Mme René Desgagné), Jeanne, religieuse du Bon Pasteur de Québec, Thérèse (Mme Georges Charron) ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 450 avenue Querbes, Outremont, où auront lieu les funérailles le jeudi 9 octobre, à 10 heures. L'inhumation se fera au Cimetière de la Congrégation, à Rigaud.

Le Jour aura englouti $818,000 en deux ans

par Pierre O'Neill

La campagne de financement que le quotidien Le Jour vient de lancer a pour objectif de recueillir les $250,000 indispensables à la poursuite de la publication du journal d'ici le 28 février 1976.

Le chef de la rédaction et le directeur, Mme Paule Beaugrand-Champagne et M. Yves Michaud, donnaient hier soir à l'auberge du Vieux Saint-Gabriel dans le Vieux-Montréal, une conférence de presse pour faire connaître les principaux éléments de la relance du nouveau tabloid.

En présence d'une quinzaine de journalistes et du président du Parti québécois, M. René Lévesque, les dirigeants du journal ont exposé la situation financière de l'entreprise et indiqué les différentes étapes de la campagne de financement.

Les douze premiers mois d'existence du quotidien fondé le 28 février 1974 se sont soldés par un déficit d'exploitation et des frais de premier établissement totalisant $518,000. Le déficit des six premiers mois de 1975 s'établit à $175,000 tandis que les projections pour cette seconde partie de l'année prévoient un déficit de $127,000. Après deux ans d'existence, donc, Le Jour aura englouti $818,000.

La relance ne prévoit pas de changement à l'orientation fondamentale du journal indépendantiste et social-démocrate, souligne la direction. Il ne serait pas non plus dans les plans des administrateurs de faire appel à l'aide financière du Parti québécois. Pourquoi donc, le quotidien Le Jour figure-t-il au programme du prochain conseil national du PQ prévu pour le 18 octobre à Victoriaville! Mme Beaugrand-Champagne explique à cet égard qu'il s'agit d'informer les militants sur la situation financière du journal puis de les inviter à titre personnel d'acquérir des actions de l'entreprise.

La campagne de financement prévoit trois étapes: un appel à la générosité des lecteurs et du grand public; la mise sur pied dans chaque région du Québec de comités de collection formés de militants du Jour; une sollicitation particulière auprès des gens les plus fortunés. Deux grandes vedettes ont prêté leur concours à la campagne publicitaire: Yvon Deschamps et Félix Leclerc. Selon M. Michaud, les ventes nettes du Jour se situent présentement à plus de 23,000 mais il faudrait un tirage d'environ 30,000 exemplaires pour atteindre le seuil de la rentabilité.

la météo

Jeudi sera une journée généralement ensoleillée sur la plupart de nos régions. Toutefois une poussée d'air doux en provenance de l'Ontario touchera l'ouest du Québec en fin de journée en y apportant un peu de nuages surtout dans les couches élevées de l'atmosphère. En pénétrant nos régions ces nuages pourraient produire quelques averses au cours de la journée de vendredi. Les températures auront une faible tendance à la hausse quoique les nuits demeureront fraîches.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal et des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Maximum près de 16. Aperçu pour vendredi: généralement nuageux.

●

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, des Laurentides: généralement ensoleillé. Maximum près de 14. Aperçu pour vendredi: généralement nuageux.

●

Région de Chibougamau: généralement ensoleillé. Maximum près de 12. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, du Lac St-Jean: Ensoleillé. Maximum près de 15. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles: Ensoleillé. Maximum près de 8. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Région de Rimouski: Ensoleillé. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Région de la Gaspésie: Ensoleillé. Maximum près de 8. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

9 octobre

par la PC et l'AP

Il y a 17 ans aujourd'hui, le 9 octobre 1958, le pape Pie XII mourait après un règne de 19 ans (1939-1958). Né à Rome en 1876, d'une famille noble, Eugenio Pacelli, secrétaire d'Etat sous le règne de Pie XI, devait succéder à ce dernier. Ce souverain pontife, dont le règne fut notamment marqué par la seconde Grande Guerre, devait proclamer le dogme de l'Assomption en 1950.

1973 - L'aviation israélienne attaque Damas.

1969 - Le gouvernement tchécoslovoque établit un contrôle strict aux frontières et interdit à ses ressortissants de voyager à l'étranger.

1968 - Décès d'André Maurois.

1945 - Pierre Laval est condamné à mort pour avoir collaboré avec les nazis.

1940 - L'entraînement militaire obligatoire est instauré au Canada.

1934 - Le roi Alexandre de Yougoslavie est assassiné à Marseille par un terroriste croate en même temps que Louis Barthou, ministre français des Affaires étrangères.

Une chicane de policiers à Laval

La cour renvoie des plaintes déposées par des agents contre leurs supérieurs

par Clément Trudel

Deux inspecteurs de police de Laval ont été acquittés d'accusations de voies de fait hier. Leurs "présumées victimes", suivant l'expression du juge Redmond Roche, étaient trois policiers de Laval.

Les plaintes n'ont été portées que le 7 janvier 1975 pour des faits qui remontaient à octobre 1974, prétendait-on.

Le juge Roche écrit qu'il paraît y avoir eu une "odieuse machination" dans cette affaire et que les inspecteurs Gaétan Bélisle et Marcel Vermette ont perdu un temps précieux à se défendre contre des plaintes manifestement mal fondées, portées par trois membres du syndicat des policiers de Laval: Marc Demers, Claude Cimon et René Monette.

On aurait voulu exercer des "représailles" contre les autorités policières et municipales, selon le juge qui cite les propos disgracieux que des témoins disent avoir entendu proférer par Monette et Cimon (ce dernier mesure 6 pieds, 7 pouces et pèse 289 livres; l'inspecteur qui l'aurait molesté n'atteint pas six pieds).

Tard, le 26 octobre 1974, les policiers du poste 12 sont conviés dans une roulotte dont on avait fait un "poste de police parallèle", le vrai poste étant jugé plutôt "soue à cochons".

Les inspecteurs disent que le poste était effectivement malpropre, mais pas au point de justifier qu'on le déserte. Tous deux reçurent ordre de récupérer les clés des voitures de service qui rentraient, mais ils furent entourés de policiers dont certains n'étaient pas en devoir. C'est alors que se déroulent les incidents. Vermette et Bélisle disent avoir poliment demandé à leurs hommes de se retirer, mais le policier Nadon, président de la Fraternité, dit qu'il y a eu "contact", sans pouvoir préciser de quelle manière. On s'invectiva, avança, recula, puis on se calma à la faveur d'une injonction.

L'inspecteur Bélisle est policier depuis 27 ans et prétend n'avoir jamais tutoyé ses subordonnés. Il explique qu'au poste 12, le 5 octobre 1974, il a à quatre reprises demandé au policier Marc Demers de ne pas monopoliser l'unique téléphone. Il était question d'activités syndicales au téléphone. Demers dit ignorer que la convention collective interdisait un tel usage des lignes. Il prétend avoir été bousculé, mais le juge Roche retient que la plainte n'a été portée que trois mois plus tard, vraisemblablement "pour venir en aide au constable Monette".

Bélisle voulait tout simplement, ce jour-là, que Demers prenne la route et gagne une voiture-patrouille. Depuis cet incident, Demers se comporte en policier ordinaire et n'a plus de difficulté avec ses supérieurs.

La plainte de Demers, pour le juge Roche, est un abus injustifié de procédures. Bélisle aurait tout simplement replacé brusquement l'écouteur du téléphone, peut-être en touchant légèrement le policier.

Voilà que le rideau s'abaisse. Les présumées victimes sont au service de 90,000 personnes. Elles ont manifestement, dit le juge, violé les obligations inhérentes à la charge que la population de Laval leur avait confiées.

Au poste 12, en octobre 1974, il n'y avait qu'un téléphone, et deux voitures au service de "quatre constables", a confirmé l'inspecteur Bélisle qui dit avoir fait rapport sur les incidents, sans que cela justifie d'autres gestes de sa part.

Un policier est accusé de meurtre

NEW YORK (AFP) — Un agent de police new yorkais a été accusé de meurtre hier à la suite du décès d'un suspect qu'il avait passé à tabac après l'avoir appréhendé et menotté. Il a également été accusé, en compagnie de trois autres agents, de coups et blessures sur un autre suspect.

L'affaire remonte au mois de juin. L'agent Thomas Ryan, 26 ans, répondait à une alerte de cambriolage. En arrivant sur les lieux, il fut accueilli par un coup de feu tiré à travers la porte d'un appartement.

Revenu avec des renforts, Ryan somma l'individu qui avait tiré de se rendre. Israël Rodriguez, 25 ans, ouvrit la porte les mains en l'air. La femme de Rodriguez et sa fille de quatre ans se trouvaient avec lui dans l'appartement.

Selon divers témoignages, Ryan passa les menottes aux poignets de Rodriguez et se mit à lui administrer une sanglante correction à coups de matraque. Il lui plongea la tête dans un évier et le força ensuite à mettre la tête dans un fourneau. Rodriguez devait ensuite décéder de ses blessures à l'hôpital.

Une offre de services bâclée coûte cher au sous-traitant

L'excavation sous-marine comporte "un haut degré d'inconnu". Un sous-traitant paiera cher pour se rappeler que le fleuve Saint-Laurent peut réserver d'amères surprises, surtout si l'on est appelé à préparer en trois jours une offre de services que réclame d'urgence un consortium de trois compagnies agissant comme entrepreneur général pour la construction d'un gazoduc commandé par la Trans-Canada Pipelines Limited, de Calgary.

Le juge Marcel Nichols, de la Cour supérieure, vient en effet de rejeter deux actions intentées par Grant Mills Limited, de Dorval, contre ceux qu'elle disait responsables d'une erreur qui a porté les entrepreneurs à annuler son contrat sans préavis. Les travaux des deux branches du gazoduc, près de Beauharnois, à Melocheville, ont coûté $600,000 plutôt que $198,000, comme le prévoyait Grant Mills en espérant faire un "profit raisonnable".

M. Nichols condamne conjointement Grant Mills et la United States Fidelity Guaranty à payer $99,000 aux trois entrepreneurs: Dumez Canada Limitée, Universal Pipeline Welding Limited et CA — P.A.G. — CE — T.R.A. Grant Mills devra par surcroît payer $2,081 au même entrepreneur général tricéphale.

Le dossier révèle des faits troublants pour des ouvrages d'une aussi grande précision. Au moment de préparer son offre, Grant Mills ne disposait pas de toutes les données et on lui ava t remis deux plans qui n'étaient pas homogènes. Les plans, d'abord faits en décembre 1967, avaient été modifiés en février 1968, de sorte que tous les plans auraient dû être modifiés en conséquence. Grant Mills s'est plaint du rapport des experts en sol, mais le tribunal dit ne pas pouvoir résilier le contrat à "clause draconienne".

Les responsables de Grant Mills avaient de l'expérience et le contrat leur faisait une obligation d'aller vérifier eux-mêmes l'état du terrain qui devait être excavé. Il n'en reste pas moins que l'on ne sait pas exactement quel plan-clé a été remis par le consortium à Grant Mills au moment de l'inviter à soumissionner. Le juge Nichols analyse la jurisprudence sur les contrats et conclut à la validité du contrat signé entre Grant Mills et le consortium.

Tout le matériel lourd réquisitionné par Grant Mills pour arriver à respecter l'échéancier n'avait pu empêcher que des retards importants se produisent. Le 29 août 1968, le contrat était résilié sans préavis et c'est le consortium qui termina lui-même les travaux qui coûtèrent le triple des prévisions initiales, à cause notamment de "blocs erratiques" et de tracés qui, selon le plaidoyer de Grant Mills, variaient suivant les plans.

Le facteur temps ayant été jugé très important par la Trans-Canada Pipelines, on avait dû bousculer passablement les étapes. Il en résulte un dossier où s'accumulèrent imprécisions et corrections qui furent le fait d'ingénieurs, d'arpenteurs ou de techniciens. La facture se gonfla en proportion des gaffes accumulées mais c'est finalement le sous-traitant et la compagnie de cautionnement qui doivent en solder le coût.

Le gazoduc, lui, se porte bien, même si l'ensemble des travaux prirent deux mois de plus qu'il n'était prévu.

Argentine: inflation 257%

BUENOS AIRES (AP) L'inflation en Argentine a été de 257.7 pour cent au cours des 12 derniers mois.

Pendant les neuf premiers mois de cette année, le coût de la vie a grimpé de 193.8 pour cent. L'augmentation a été de 10.8 pour cent pour le seul mois de septembre.

Une "coincidence étrange" n'est pas une preuve de responsabilité

Dans une buanderette, une armoire; dans l'armoire, un réservoir à eau. Le réservoir éclate, peu après que des employés du Gaz Métropolitain eurent fait une vérification. Les proprios de la buanderette poursuivent la compagnie de gaz.

Cette "coïncidence étrange" que note le juge Paul Robitaille, de la Cour provinciale, entre la présence d'employés du Gaz Métropolitain et l'éclatement, n'a pas suffi à établir une présomption à l'encontre du Gaz Métropolitain, qui est exonéré dans cette affaire.

Pourquoi? Le juge note que cette cause a commencé en août 1971 et qu'elle fut ajournée pour qu'un complément de preuve soit versé. Aucune des parties n'a profité de cette occasion de rouvrir le dossier. Force est donc pour le juge de s'en remette au témoignage de trois employés du Gaz Métropolitain qui, leors d'un interrogatoire, avaient expliqué qu'il ne pouvait pas y avoir responsabilité de leur compagnie dans l'éclatement.

M. Robitaille rapppelle qu'il ne s'agit ici ni d'une explosion, ni d'un incendie. Le réservoir éclata et provoqua une inondation. Par la suite, John Korbis et K. Tselios intentèrent une poursuite de $2,657 parce que les employés du Gaz n'auraient pas pris les précautions nécessaires en rallumant le chauffeau.

La poursuite n'a pas réussi à convaincre le tribunal. L'éclatement est possible si la flamme brûle dans le serpentin et qu'il n'y a pas d'eau. Or, il y a eu inondation, c'est donc que le réservoir n'était pas vide.

Grève des policiers en faveur de la peine de mort

QUEBEC (PC) — Les 5,000 policiers de la Sûreté du Québec pourraient bien recevoir l'appui de leurs confrères des corps policiers municipaux s'ils déclenchent une grève de 24 heures à la fin du mois.

C'est ce qu'affirment les représentants syndicaux de plusieurs corps policiers de la région et de l'Est du Québec, en précisant que des assemblées spéciales sont prévues pour les prochains jours pour arrêter une ligne de conduite définitive. "Nos membres sont sensibilisés à un point tel qu'ils sont prêts à imiter le geste de leurs confrères de la SQ", a déclaré le président du Syndicat des policiers de la ville de Québec, M. Antonio Guillemette.

La même réaction a été entendue ces derniers jours par les porte-parole des corps policiers de Charlesbourg, Sainte-Foy, Chicoutimi et Rimouski. Elle fait suite aux déclarations faites dimanche dernier par le président de l'Association des policiers provinciaux, M. Guy Magnan, à l'issue d'une réunion secrète tenue à Drummondville.

"Les policiers de la Sûreté du Québec, avait-il déclaré, envisagent de recourir à une grève de 24 heures si le gouvernement fédéral n'intervient pas immédiatement en vue de rétablir la peine de mort contre ceux qui tuent de sang-froid."

Du rêve à la réalité

Suite de la page 5

plus syndicable. De même, il ne peut plus se prévaloir des mesures de protection prévues au Code du travail dans les cas de congédiements ou de suspensions pour activités syndicales. Il peut être tenu à l'écart des assemblées générales de son syndicat. Il ne dispose plus du droit de se prononcer sur l'acceptation ou le refus du projet de convention collective. Enfin, il ne peut prendre part à un vote de grève.

Quant au syndicat, il risque d'être privé des cotisations syndicales des travailleurs siégeant au conseil d'administration. En effet, ceux-ci n'ayant plus le statut de salarié, rien n'oblige l'employeur à percevoir les retenues syndicales et à les verser au syndicat. Si un syndicat dispose d'une faible majorité, le fait que certains de ses membres deviennent temporairement exclus peut affecter son caractère représentatif. Cette disposition de la Loi 36 peut également avoir pour effet d'écarter du conseil d'administration les syndiqués les plus militants. En effet, ceux-ci ne voudront guère sacrifier leur leadership en échange du "privilège" d'être membres du conseil d'administration. Ce qui fait que si l'on veut maintenir une forte présence syndicale dans l'établissement, on devra se contenter de déléguer des employés ayant moins d'envergure ou ne rressentant que peu d'intérêt pour les questions d'administration. C'est en quelque sorte vider la représentation des travailleurs de son contenu dynamique.

Juridiquement, cette disposition de la Loi 36 a de quoi étonner. D'une part, tout laisse croire qu'on a dû procéder à sa rédaction et à son adoption sans trop se préoccuper des nombreuses conséquences qui en découleraient (nous ne prétendons par les avoir toutes énumérées). D'autre part, le gouvernement vient de faire un bond en arrière, si l'on considère seulement certaines lois créant ou concernant des organismes publics ou para-publics, au cours des dernières années. Car le principe de la représentation des travailleurs au sein du conseil d'administration n'a pas été inventé avec la Loi 48. Signalons entre autres la **Loi des collèges d'enseignement général et professionnel,** de même que la **Loi de l'Université du Québec,** qui prévoient la présence de professeurs au sein des conseils d'administration (Il est question que les employés de soutien de l'UQAM soient représentés au conseil d'administration. La **Charte de l'Université Laval** prévoit pour sa part la présence de membres du personnel enseignant ainsi que de membres du personnel non-enseignant au conseil de l'université. Enfin, nous nous en voudrions d'omettre le **projet de loi no 24** qui proposait que l'administrateur ou l'officier d'une corporation qui agirait à ce titre après avoir été désigné par les salariés, les usagers (!) ou une association accréditée, conserverait son statut de salarié.

Socialement, c'est le principe de la participation qui est fortement ébranlé. Ce ne sont sûrement pas de telles mesures qui encourageront la participation populaire à la gestion des organismes publics. En ce qui concerne les travailleurs du réseau des affaires sociales, ce n'est pas la première fois qu'ils se voient ainsi bafoués. En effet, par un amendement à la Loi 48, en décembre 1974, on a interdit aux employés d'un établissement, qui pouvaient très bien être également des usagers de ce même établissement, de se faire élire à titre de représentants des usagers. Voilà que maintenant il faut les "désyndicaliser", pour en faire des administrateurs.

Enfin, est-ce un hasard si cette Loi 36 a été adoptée le 19 juin 1975, alors que les conventions collectives (ou décrets) en vigueur dans les secteurs public et para-public arrivaient à échéance le 30 du même mois? La négociation collective dans le secteur des affaires sociales, avec des syndiqués au sein des conseils d'administration apparaît-elle comme une chose incompatible pour l'Etat-législateur qui est aussi l'Etat-employeur?

LES PATRIARCHES

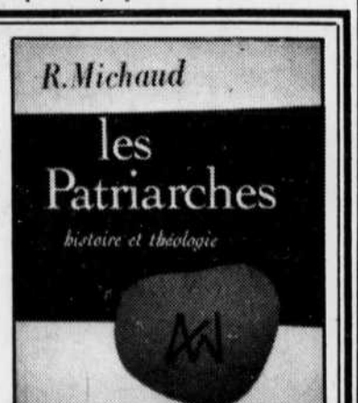
Histoire et théologie.

R. MICHAUD, professeur d'Ancien Testament à l'Université du Québec à Rimouski.

Pour une relecture à la fois historique et théologique du plus ancien livre de la Bible.

Coll. Lire La Bible No 42,

prix suggéré : $9.95

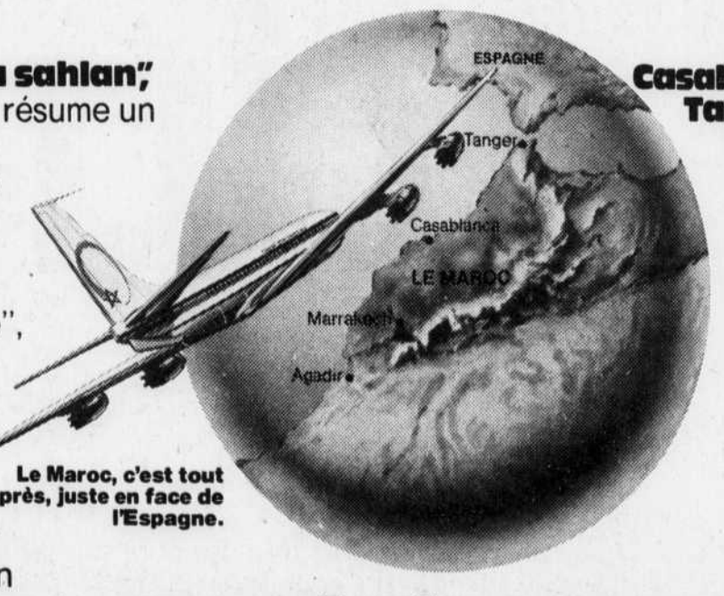


LES ÉDITIONS DU CERF

(Diffusion Arc-en-Ciel-International) dépôt: A.C.D.L. 8.700 Bd Ray-Lawson, Ville d'Anjou, tél.: 351-8880

Le Maroc aux Québecois

royal air maroc annonce sa liaison directe Montréal/Casablanca



Le Maroc, c'est tout près, juste en face de l'Espagne.

"Ahlen wa sahlan", voilà ce qui résume un voyage au Maroc sous les ailes de Royal Air Maroc. "Bienvenue", dès que vous montez à bord de notre Boeing 707 à destination de Casablanca. "Bienvenue", au pays du soleil marocain qui vous réserve à longueur d'année baignade chaude, voile, plongée sous-marine, golf, grands hôtels de luxe, couscous délectables, thé à la menthe, mosquées pittoresques, casbahs mystérieuses, bazars en plein air, souks animés, excursions à dos de chameau, réseau routier moderne. "Bienvenue" au pays des vacances qui n'ont pas de saison. "Ahlen wa sahlan", au Maroc où l'on parle français.

Casablanca/Marrakech/ Tanger à partir de $680

15 jours inoubliables qui font d'un voyage deux vacances. Le temps de vous faire bronzer au soleil de la Méditerranée et un circuit qui vous fait voir du pays. Un guide de langue française vous accompagne tout le long du "Grand Tour du Nord".

royal air maroc

Le prix comprend:* ● le billet aller-retour Montréal/Casablanca (tarif GIT par personne) ● logement dans un hôtel première classe (chambre double) ● trois repas par jour ● transferts de l'aéroport ● circuit en autocar climatisé y compris les visites de villes

Passez voir votre agent de voyage pour les détails de tous les autres circuits offerts. Ou Royal Air Maroc (514) 285-1647.

Royal Air Maroc est une compagnie aérienne d'envergure internationale qui reflète toute l'hospitalité chaleureuse d'un pays où le soleil vous attend. Renseignez-vous davantage sur le Maroc à

Office National Marocain du Tourisme, C.P. 751, Place Bonaventure, Montréal, H5A 1C9. Téi.: 878-9536

royal air maroc
Place de l'Aviation Internationale
C.P. 572, Montréal, Québec H3A 2P3

Veuillez m'envoyer des renseignements sur le Maroc et sur les circuits offerts.

Nom_____

Adresse_____

Ville_____ Prov._____

Code postal_____

D

*Sujet à approbation du gouvernement

Des Japonais pour la Mer du Nord

TOKYO (Reuter) — Par la voix de son ministre de l'Energie, M. Anthony Benn, la Grande-Bretagne a fait savoir hier aux dirigeants japonais qu'elle serait favorable à une participation du Japon au développement de ses ressources pétrolières en Mer du Nord.

M. Benn, a déclaré le ministre japonais de l'Industrie, M. Toshio Komoto, qu'il venait de rencontrer, a indiqué que le gouvernement britannique allait lancer des invitations à des firmes du Japon et d'autres pays.

Le ministre britannique a cependant souligné que la participation étrangère serait limitée à une part minoritaire de 49 pour cent au sein d'une nouvelle compagnie pétrolière d'Etat dont les 51 autres pour cent reviendraient au gouvernement britannique.

M. Komoto a déclaré que le Japon, pour qui la Grande-Bretagne pourrait constituer dans l'avenir une source éventuelle de fournitures pétrolières, décidera peut-être de prendre part au développement des champs pétroliers de la Mer du Nord mais seulement à la condition de bénéficier de conditions équitables.

Au cours d'une conférence donnée auparavant, M. Benn avait révélé que la Grande-Bretagne compte devenir le dixième producteur mondial vers le début de la prochaine décennie et exporter dès lors du brut à faible teneur en soufre. La valeur totale des réserves de la Mer du Nord est estimée à 200 milliards de livres sterling, a-t-il dit.

Londres cherche-t-elle à empêcher la tenue de la conférence Nord-Sud?

(par l'AFP) — En rompant l'unité des "Neuf" dans le dialogue Nord-Sud, la Grande-Bretagne a pris le risque sans doute "calculé" de déclencher une sérieuse crise dans les relations inter-communautaires, et de faire capoter la tenue de la grande conférence proposée par la France sur les problèmes de l'énergie, des matières premières et du développement.

A quelques jours de la reprise de la conférence préparatoire sur l'énergie, M. James Callaghan, ministre britannique des Affaires étrangères, a soulevé un tollé à la réunion ministérielle de la C.E.E. à Luxembourg en déclarant carrément que la Grande-Bretagne refusait d'être représentée uniquement par le truchement de la C.E.E. à la conférence qui doit s'ouvrir lundi à Paris, et qu'elle exigeait d'y participer en son nom propre.

Dans le passé, les britanniques avaient déjà souhaité adopter une telle position particulière, mais pour les partenaires de la Communauté, la question paraissait réglée puisque, lors des précédentes réunions communautaires des mois de juillet et septembre, la Grande-Bretagne n'avait guère éprouvé le besoin de faire des réserves sur sa participation à la conférence au sein de la représentation unique de la C.E.E.

Cette seconde conférence préparatoire, organisée non sans difficultés après l'échec de la première au mois d'avril dernier, va se réunir en principe sur la base d'un consensus réalisé autour d'un aide-mémoire stipulant notamment que 27 Etats participeraient au dialogue Nord-Sud (huit pays industrialisés, huit pays producteurs de pétrole et onze pays en voie de développement).

En mettant en cause la représentation unique des "Neuf", le gouvernement britannique ouvre une "brèche" sérieuse dans l'organisation de la conférence, dans la mesure où le nombre global des participants risque d'être remis en question par d'autres pays dès l'ouverture de la conférence préparatoire.

La France, comme les sept autres partenaires de la CEE, déplore vivement la décision britannique, mais dans les milieux autorisés, on estime qu'elle n'est pas de nature à remettre en cause la tenue de la conférence préparatoire. On pense du côté français qu'un Etat isolé n'est pas à même de bloquer tout un mécanisme qui intéresse non seulement les pays industrialisés mais tous les pays du tiers monde. En fait, il appartient à l'O.C.D.E. (Organisation de développement et de coopération économique) de se prononcer sur le cas britannique, puisque c'est cet organisme qui a été chargé de désigner les pays participants au sein des Etats industrialisés.

En fait, il y a tout lieu de craindre que la requête britannique ne fasse boule de neige, en ayant comme résultat une conférence finale "géante", où l'ensemble des problèmes risque d'être noyé.

La prochaine réunion de Paris s'inscrit d'ailleurs dans une longue suite de tentatives françaises pour organiser la coopération entre l'Europe et les pays en voie de développement; cette volonté s'était jusqu'ici constamment heurtée à la politique américaine. Des compromis ont conduit les Etats-Unis à accepter de participer à la nouvelle conférence, mais certains pensent que le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, n'a pas complètement renoncé à sa tentative de rétablir le "leadership" américain, d'autant qu'à Washington on paraît faire une analyse générale de l'économie plutôt favorable aux Etats-Unis.

Il reste que l'Europe, qui voulait saisir dans cette affaire l'occasion d'affirmer sa cohésion et son unité, va manquer à nouveau la chance qui lui était offerte d'apparaître face à ses interlocuteurs comme un élément dynamique et efficace de la concertation économique mondiale.

Il reste que le refus du gouvernement Wilson d'être représenté par la C.E.E. à la conférence sur l'Energie est généralement approuvé en Grande-Bretagne où le "nationalisme pétrolier" est largement répandu, même parmi les partisans de l'Europe.

Le "Times", dont l'attachement à l'idée européenne ne peut pas être mis en doute, écrit que M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, a eu raison d'insister auprès de ses collègues de la C.E.E. pour que la Grande-Bretagne ait une place à part entière à la conférence producteurs-consommateurs organisée par la France.

"La bonne méthode est certainement de travailler ensemble comme une entité lorsque nos intérêts coïncident et de préserver les droits de chaque Etat-membre là où il y a des conflits d'intérêts", estime le journal.

Et il est clair d'après tous les commentaires, que les Anglais sont à peu près unanimes à penser qu'il y a conflit d'intérêts entre la Grande-Bretagne et ses huit partenaires européens en matière pétrolière.

"En fait, écrit le Guardian, M. Callaghan a signifié aux huit que la Grande-Bretagne fera ce qu'elle voudra avec son propre pétrole tout comme les Français ont fait ce qu'ils ont voulu avec leur propre vin en imposant récemment une taxe illégale sur le vin italien".

Le "coup de Luxembourg" n'a d'ailleurs surpris personne à Londres. Pendant la campagne pour le référendum, le gouvernement travailliste, tout en préconisant le "oui" à l'Europe, a toujours promis que la Grande-Bretagne garderait le contrôle de son pétrole.

Rencontre Wilson-TUC sur les importations

LONDRES (Reuter) — Le Congrès des syndicats britanniques (TUC) a décidé hier de rencontrer le premier ministre Harold Wilson dans les plus brefs délais afin de réclamer du gouvernement l'application de contrôles sélectifs sur les importations.

Le TUC entend également voir le gouvernement exercer son influence sur des sociétés individuelles pour qu'elles achètent des produits britanniques, même dans les cas où ceux-ci seraient légèrement plus onéreux, de préférence aux produits étrangers équivalents.

Le TUC réclame depuis quelque temps, des contrôles sur les importations de voitures, composants électriques, tubes de télévision, textiles, articles d'habillement et chaussures dont les industries ont été particulièrement affectées par la récession en Grande-Bretagne.

Applaudir Heath sans blesser Margaret

BLACKPOOL (AFP) — Pendant quelques secondes, hier matin, les quelque quatre mille militants du Parti conservateur, rassemblés sous les lambris du jardin d'hiver de Blackpool ont cru au miracle: Mme Margaret Thatcher, nouveau leader des tories, et M. Edward Heath, l'ancien premier ministre, déchu de son titre de leader en février dernier, se sont serrés la main en public. Mais ce geste n'aura été que de pure forme car l'antagonisme entre les deux personnages n'est pas prêt de disparaître.

Les retrouvailles des deux adversaires avaient été réglées dans les meilleures traditions du théâtre. Mme Thatcher s'est installée la première sur la tribune, au cours d'un débat sur l'agriculture, après avoir reçu sa part d'applaudissements. M. Heath, de son côté, a attendu en coulisses le moment de faire son entrée, avant l'ouverture d'un débat sur la politique économique. "Il fait un peu froid dehors", s'est-il borné à déclarer aux journalistes qui l'entouraient. A peine entré dans la salle, l'ancien premier ministre a reçu une ovation des délégués. Mme Thatcher elle-même ne ménagea pas ses applaudissements, mais, à la surprise générale, M. Heath ne monta pas immédiatement sur la tribune. Pour éviter de passer à côté de Mme Thatcher, il fit ostensiblement un détour derrière la tribune avant de s'asseoir à sa place.

M. Heath écouta en silence les orateurs dont certains firent de nouveau acclamer son nom. A la fin, Mme Thatcher et M. Heath échangèrent une poignée de main, qui ne sera historique que pour les photographes, puis se séparèrent sans un mot. M. Heath a l'intention d'ignorer la suite du congrès pour se rendre à un club de voile.

Le congrès a toutefois réussi l'impossible grâce à un protocole habile: rendre le tribut qu'il devait à M. Heath sans offenser Mme Thatcher. Cette dernière se trouve en tous cas placée devant un dilemme. Si elle donne une place de choix au sein de l'état-major conservateur à son ancien rival, elle prend le risque de créer une direction bicéphale du parti. Mais si elle l'écarte définitivement, elle mécontentera un bon nombre de militants de la base qui restent fidèles à M. Heath.

CONTEZ-LUI FLEURETTE À LA HOLLANDAISE



Visitez W. H. Perron qui vous offre tout un choix de beaux bulbes hollandais dodus et parfaits qui fleuriront soyez-en certain. À prix raisonnable.

Vous les planterez tôt ou tard POURQUOI PAS MAINTENANT ?

Un des plus grands choix de bulbes hollandais au Canada — Plus de 1,000,000 de bulbes de jacinthes, de tulipes et de jonquilles.

VENEZ NOUS VOIR AUJOURD'HUI MÊME !

iw.h.perron

515, boul. LABELLE, Chomedey, Laval
(½ mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610
Vaste terrain de stationnement
Ouvert: du lundi au samedi de 8h30 a.m. à 5h p.m.
CHARGEX

Brut de Neuville. Un vrai brut.



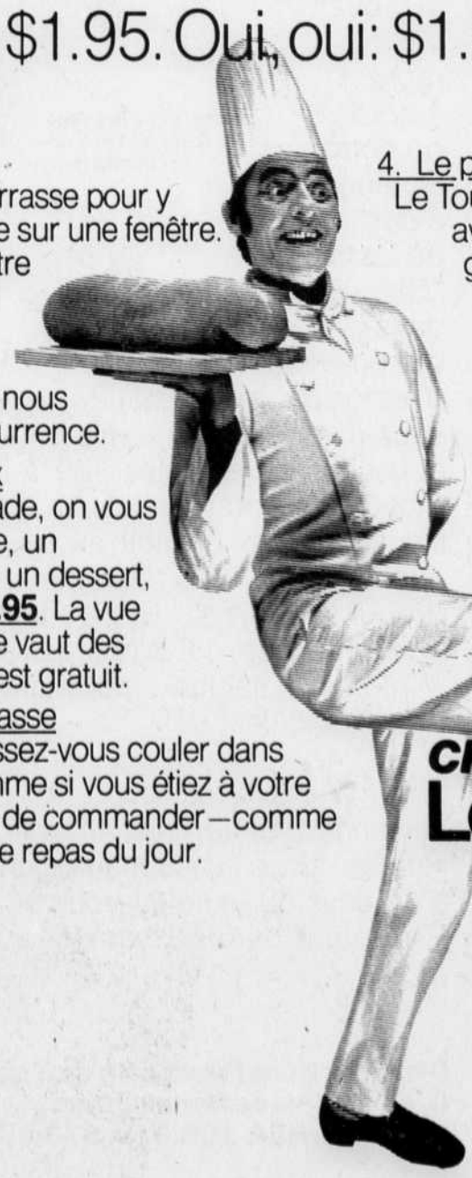
C'est un grand mousseux blanc. Comme tout bon français, il a été élevé selon l'authentique méthode champenoise mise au point par Dom Pérignon. Il a de l'allure, il a de la classe. Invitez-le à vos réceptions.
(Servir très froid)

SAQ 588G $5.90

Représenté par Gabriel Boussion Inc., Montréal

Les 5 plaisirs du midi

à compter de $1.95. Oui, oui: $1.95. Au Château Champlain.



1. Le plaisir à la française
Il faut arriver tôt au Café Terrasse pour y trouver une table qui donne sur une fenêtre. C'est très recherché. Et notre cuisine, notre décor à la française, nos prix—des repas à partir de **$1.95** y compris le café à volonté—nous semblent défier toute concurrence.

2. Le plaisir d'avoir le choix
Dans un coin de l'Escapade, on vous offre une soupe, une salade, un sandwich (chaud ou froid), un dessert, un café pour seulement **$2.95**. La vue qu'on vous offre à elle seule vaut des millions. Le stationnement est gratuit.

3. Le plaisir d'avoir de la classe
Au bar Les Mariniers, laissez-vous couler dans un fauteuil confortable comme si vous étiez à votre club et reposez-vous avant de commander—comme si vous étiez à votre club—le repas du jour. A compter de **$3.95**.

4. Le plaisir de sentir le bon pain
Le Tournebroche! Des petits pains chauds que l'on mange avec du pâté de campagne, l'odeur du pain qui cuit, le grésillement des grillades ouvrent les appétits les plus rebelles. Vous pouvez manger pour moins de **$4** ou pour beaucoup plus. A votre choix.
Le stationnement est gratuit.

5. Le plaisir d'être à la hauteur
Le grand buffet de l'Escapade s'étale sur 32 pieds de long. Vous avez un choix de sept plats tous aussi succulents les uns que les autres pour **$4.25**. (avec le rosbif chaud: $6.75).
Le stationnement est gratuit.

CP Hôtels
Le Château Champlain
Du plaisir de toutes les couleurs

La situation alimentaire demeure préoccupante, estime toujours la FAO

ROME (AFP) — Le monde a peut-être surmonté dans l'immédiat la crise qu'il a traversée au cours de la deuxième moitié de 1974, mais la situation alimentaire reste préoccupante, sans aucune assurance de sécurité.

Cette indication a été donnée par M. Sartaj Aziz, directeur de la division des produits et du commerce international de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'Agriculture), devant le groupe intergouvernemental sur les céréales qui tient actuellement à Rome, au siège de la FAO, sa 19-ème session. Quarante-et-un pays exportateurs et importateurs de céréales, ainsi que 10 organisations internationales, participent aux discussions.

"La production s'est accrue dans plusieurs régions, surtout dans les zones fortement peuplées de l'Asie, où une mousson très favorable permettra, prévoit-on, des récoltes record", a déclaré M. Aziz.

La production du blé et des céréales secondaires s'est d'autre part redressée en Amérique du Nord où les disponibilités à l'exportation se sont accrues, A l'échelle du globe, la production du blé et des céréales secondaires en 1975, tout en étant notablement inférieure aux prévisions, devrait augmenter de 3 pour cent par rapport aux mauvaises récoltes de l'année dernière.

Le spécialiste de la FAO a toutefois exprimé son inquiétude pour ce qui concerne les perspectives à long terme. "La situation reste fondamentalement mauvaise", a-t-il dit.

"Il n'y a pratiquement pas de sécurité alimentaire dans le monde, et il se pourrait bien que les stocks de blé, en fait, diminuent. Les prix restent relativement élevés, ce qui impose un lourd fardeau aux pays en voie de développement, et le monde, pour sa nourriture, continue à dépendre des récoltes actuelles pour la quatrième année consécutive. Si les perspectives de récoltes en Asie restent satisfaisantes, a ajouté M. Aziz, on pourrait éviter de graves disettes, mais de nombreux pays en voie de développement pourraient avoir des difficultés à satisfaire leurs besoins d'importation, surtout si les prix devaient augmenter encore".

Multiples affrontements armée-guérilleros en Argentine

Des réfugiés chiliens prennnent 13 otages pour protester contre l'inaction de l'ONU

BUENOS AIRES (d'après Reuter et AFP) — Plusieurs membres du comité des réfugiés chiliens et latino-américains ont occupé hier matin un bureau des Nations unies à Buenos Aires s'emparant de treize otages.

Les réfugiés ont fait savoir selon des sources proches de la police, qu'ils entendaient par leur geste protester contre les mauvaises conditions de vie des réfugiés et le manque de compréhension dont font preuve à leur égard les fonctionnaires des Nations unies. Le bureau des Nations unies où se trouvent les réfugiés est situé au huitième étage d'un immeuble du centre de Buenos Aires.

Sept hommes et six femmes, selon les premiers renseignements donnés de source proche de la police, sont retenus en otages. Les occupants auraient fait savoir que toute tentative de les déloger par la force pourrait avoir des conséquences graves pour leurs prisonniers. L'immeuble est encerclé par la police qui pour l'instant n'a rien tenté pour déloger les réfugiés.

Puis, plusieurs employées du bureau des Nations unies ont été libérées. Elles ont quitté l'immeuble à 22 h 10 GMT.

Selon la police, les Chiliens ont pénétré de force dans le bureau de M. Roberto Muller, l'un des directeurs du haut-commissariat en Argentine, et ont commencé à lui expliquer leur cas. Ils se sont amèrement plaints des conditions dans lesquelles ils sont contraints de subsister en Argentine et du fait qu'ils ne reçoivent aucune assistance du haut-commissariat.

Ils ont insisté sur le fait qu'ils ont tout d'abord été logés dans un immeuble appelé "Le Refuge" — qu'ils ont dû évacuer deux mois plus tard en raison de son insalubrité. Mais les réfugiés — des hommes, des femmes et des enfants — y sont demeurés parce que le haut-commissariat ne leur a fourni aucun appui financier qui leur aurait permis de se reloger.

Plusieurs milliers de Chiliens se sont installés en Argentine après le coup d'Etat du 1er septembre 1973 qui a renversé le président Salvador Allende. Trois mille environ attendent actuellement qu'un autre pays veuille bien les accepter.

Par ailleurs, dix-neuf guérilleros de gauche ont été tués au cours de nouveaux incidents violents qui se sont produits mardi soir dans les provinces de Tucuman et Formosa dans le nord de l'Argentine.

Paraissant confirmer les appréhensions de chefs militaires et religieux qui estiment que le pays est au bord de la guerre civile, une véritable bataille rangée a opposé près de Tucuman, capitale de la province, les forces de l'ordre à des militants de l'Armée révolutionnaire populaire (ERP), organisation de tendance marxiste. Quinze guérilleros de l'ERP ont été tués, indique-t-on de source militaire. Un certain nombre non précisé de soldats ont également été tués ou blessés. Plus de vingt guérilleros ont été capturés après l'engagement.

Quinze nouvelles arrestations au moins ont été opérées depuis 48 heures au cours d'une "véritable chasse à l'homme" lancée par les autorités argentines pour retrouver les complices des guérilleros Monteneros qui ont effectué dimanche et mardi des opérations à Formosa et Tucuman. Parmi ces quinze personnes, précise-t-on se trouvent cinq Chiliens. Un certain nombre d'autres personnes seraient "retenues" par la police en raison de leurs activités.

A Buenos Aires, huit personnes ont ainsi été arrêtées en raison de leur appartenance à des organisations déclarées illégales. De grandes quantités d'armes presque toutes dérobées dans des centres de sécurité, ainsi que du matériel de propagande ont été également découverts.

A Formosa où environ 80 guérilleros avaient attaqué une caserne ainsi que l'aéroport, les forces de sécurité ont fait de grandes battues afin de retrouver des "éléments subversifs" qui se seraient réfugiés dans les alentours. On ignore cependant, en raison du silence des autorités, si des arrestations ont été opérées.

Enfin, deux guérilleros ont été tués et un autre arrêté lors d'un affrontement avec la police hier matin à Corrientes, à 1.000 km au nord de Buenos Aires, apprend-on de source sûre dans cette capitale provinciale. L'affrontement a commencé au cimetière de la ville où avait lieu l'enterrement d'un militant "Montonero" tué dimanche lors de l'attaque menée à Formosa par cette organisation péroniste clandestine.

Les policiers de Corrientes ont saisi une camionnette contenant des grenades offensives et des armes lourdes, indique-t-on de même source. Deux cents membres des forces de l'ordre ont procédé ensuite à une opération de contrôle et à diverses perquisitions.

Les Montoneros ont remis hier à la presse de Buenos Aires un communiqué dans lequel ils annoncent leur intention d'intensifier leurs attaques contre des unités militaires. "Il n'y a pas un seul point du pays, déclare le communiqué, pas même les casernes les plus reculées, où les forces militaires de la réaction au service de l'impérialisme puissent se sentir en sécurité".

L'opération organisée dimanche à Formosa a démontré, estiment les Montoneros, "en dépit de son succès partiel et des pertes subies", la faiblesse de l'armée argentine. Le communiqué précise que douze pelotons de guérilleros ont participé à l'opération dont le but principal était de s'emparer d'armes.

Enlèvement Herrema: représailles contre le fils d'un membre de l'IRA

DUBLIN (Reuter) — Un groupe mystérieux a menacé de tuer le bébé de Rose Dugdale — sympathisante active des militants républicains irlandais — en représailles de l'enlèvement de l'industriel néerlandais Tiede Herrema vendredi dernier.

Le bébé — Ruairi, qui est âgé de huit mois — serait maintenant quelque part à Dublin, après avoir été secrètement emmené de Navan, dans le comté de Meth au nord-ouest de la capitale irlandaise, où il se trouvait. Le petit garçon est né dans la prison de Limerick, où Rose Dugdale purge une peine de neuf ans de prison pour ses activités au sein du mouvement militant républicain.

La menace de mort a été formulée le week-end dernier dans un appel téléphonique à un journal de Dublin, par un homme qui avait déclaré représenter l'Organisation nationale pour la loi et l'ordre, dont jusqu'à ce moment personne n'avait entendu parler. L'inconnu avait également averti que cette organisation tuerait au moins un membre des familles de deux autres militants républicains également détenus (Kevin Mallon et James Hyland), dont la libération, ainsi que celle de Rose Dudgale, est exigée par les ravisseurs de M. Herrema.

Bien que cette menace soit généralement considérée comme une mauvaise plaisanterie, les familles et les amis des détenus la prennent au sérieux.

Les recherches pour retrouver les ravisseurs de M. Herrema sont d'autre part entrées dans leur sixième jour. Y participent la troupe et la police qui, assistées d'hélicoptères, passent au peigne fin diverses régions du pays. Aucune indication n'est fournie quant aux progrès enregistrés.

RFA: droit d'asile pour seize réfugiés chiliens

BERLIN-OUEST (Reuter) — Seize réfugiés chiliens constituant quatre familles, ont passé la nuit dans une caserne de police de la banlieue de Berlin-Ouest en attendant de se rendre dans quatre laender ouest-allemands qui leur ont octroyé le droit d'asile politique.

Les chiliens sont arrivés à Berlin-ouest au mois d'août, venant de Roumanie, sans permis d'entrée. Arrêtés hier matin, ils allaient être renvoyés en Roumanie où ils avaient obtenu l'asile politique à la suite du coup d'Etat militaire contre le régime Allende il y a deux ans.

Les ministres de l'Intérieur des États de Hambourg, Brême, Rhénanie-Westphalie du Nord et Hesse ont souligné que leur décision au profit des quatre familles, prise pour des raisons humanitaires, ne signifie nullement que d'autres Chiliens réfugiés en Roumanie après le coup d'État au Chili seront autorisés à s'installer à l'ouest, a déclaré un porte-parole du ministère de l'Intérieur de Berlin-Ouest. Chacun des États accueillera une des quatre familles.





Regain d'activité séparatiste à Madère et aux Açores

LISBONNE (AFP) — Les mouvements séparatistes aux Açores et à Madère marquent un regain d'activité. Aux Açores, le Front de libération açoréen diffuse son document-programme à profusion et propose au gouvernement portugais de négocier l'organisation d'un référendum populaire qui, selon lui, devrait consacrer l'indépendance de l'archipel. A Madère, mardi, un groupe de personnes, parmi lesquelles des réfugiés d'Angola, se réclamant du Front de libération de l'Archipel de Madère (FLAMA) ont occupé les studios de la radio nationale et demandent le départ de tous les Portugais originaires du continent et de tous les "progressistes".

Le danger sécessionniste qui règne dans ces deux archipels n'a jamais cessé d'être dénoncé par les forces de gauche portugaises y compris par le parti socialiste qui voient derrière ces mouvements la main des superpuissances. En ce qui concerne les Açores, on ne se prive pas à gauche, d'évoquer l'intérêt stratégique que les Américains y trouvent avec la base de Lages. On sait aussi que la colonie açoréenne est très nombreuse aux Etats-Unis et représente une majorité conservatrice. Il suffit de rappeler les manifestations hostiles dont le commandant Correia Jesuino, ministre de l'Information du 5ème gouvernement provis ire, avait été l'objet de leur part lors de son voyage aux Etats-Unis, en mai dernier.

Le mouvement séparatiste des Açores s'est manifesté très peu de temps après la chute du régime salazariste. En juin 1974, on apprenait en effet la création d'un mouvement autonomiste, le MAPA (Mouvement pour l'autonomie de l'archipel des Açores), s'appuyant sur les éléments conservateurs de l'archipel, peuplé il est vrai d'une majorité de petits exploitants agricoles mécontents des conditions économiques qui leur sont faites par la métropole et qui peuvent être sensibles aux slogans séparatistes qui évoquent un certain colonialisme de la part de Lisbonne.

Mais le Front de libération des Açores, plus radical, supplante plus tard le MAPA. On commence à en parler vraiment en juin dernier à l'occasion de manifestations d'exploitants agricoles. Déjà les murs de Ponta Delgada et de Angra do Heroismo s'ornent d'affiches du FLA. Au cours de la manifestation, des slogans séparatistes sont criés et une vingtaine de personnes sont arrêtées et relâchées quelques jours plus tard, certaines d'entre elles sont assignées à résidence.

Plus tard, des permanences du parti communiste et du mouvement démocratique portugais sont incendiées ou mises à sac. Parallèlement, la gauche communiste et l'extrême-gauche dénoncent la passivité du général Altino de Magalhaes, gouverneur militaire de l'archipel, face aux activités "séparatiste e réctionnaires". En fait, les mouvements modérés ou de droite sont majoritaires aux Açores. Parmi eux, le parti du centre démocratique et social des Açores (CDS), qui, à l'assemblée constituante, face au mouvement franchement séparatiste, propose une alternative, la constitution d'un état fédéré des Açores pour éviter une séparation totale avec la métropole tout en garantissant à l'archipel un gouvernement autonome.

Au cours d'une fusillade à Barcelone, la police tue deux de ses membres et trois civils innocents

MADRID (d'après AP et Reuter) — Des terroristes ont attaqué, hier avant l'aube, un commissariat de police de Barcelone, et dans la violente fusillade qui a suivi, des policiers ont tué trois civils innocents et deux de leurs officiers, a annoncé la police espagnole. Deux autres personnes, dont un policier, ont été blessées.

L'attaque du commissariat, situé dans le quartier de la Verneda à Barcelone, s'est produite à 1 heure du matin, a précisé la police. Des individus sont passés en voiture devant l'entrée du bâtiment en tirant des rafales de mitraillettes. Des gardes ont riposté, et par erreur, ils ont criblé de balles une seconde voiture, tuant un couple et son fils de 22 ans, et blessant sérieusement une quatrième personne.

Continuant à tirer, les gardes ont atteint trois de leurs collègues qui revenaient au commissariat après avoir été appelés en mission à l'extérieur. Deux sont morts sur le coup et le troisième a été grièvement blessé. Aucune organisation n'a encore revendiqué la responsabilité de l'attaque.

La mort de ces deux hommes porte à neuf le nombre des policiers tués depuis l'exécution de cinq militants anti-franquistes à la fin du mois dernier. Un policier a été mortellement blessé le 29 septembre à Barcelone par les auteurs d'un hold-up, trois policiers ont été abattus le 1er octobre à Madrid et trois gardes civils ont sauté sur une mine près de San Sebastian le 5 octobre.

Par ailleurs, l'attaché militaire adjoint à l'ambassade d'Espagne à Paris, le capitaine Bartolome Besto Garcia Plate Valle, a été grièvement blessé hier à l'heure du déjeûner sur le palier de son appartement de la banlieue de Paris par trois coups de feu à la poitrine.

La police ignore si cet attentat, survenu onze jours après l'exécution de cinq militants anti-franquistes, est le fait d'un ou plusieurs agresseurs. Il n'y avait, semble-t-il, pas de témoins oculaires. L'appartement du capitaine Garcia Plata, quarante ans, est situé au-dessus d'un complexe de magasins de Boulogne-sur-Seine, dans la banlieue-est de Paris. Mais les magasins étaient fermés au moment de la fusillade.

Selon la police, le diplomate, qui saignait abondamment de la poitrine a pu se traîner jusque dans l'appartement où il a alerté son épouse qui a appelé au secours. Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave. On a trouvé six douilles de 7,65 millimètres sur le palier de l'appartement.

L'exécution des cinq militants anti-franquistes a provoqué de violentes manifestations spontanées à Paris. L'attentat contre le capitaine Garcia Plata ressemble à l'assassinat de l'attaché militaire uruguayen à Paris en décembre. Ce dernier a été abattu à son domicile par deux hommes, et le meurtre a été revendiqué par un groupe se réclamant du leader des Tupamaros, mouvement uruguayen de guérilla de gauche.

Enfin, une bombe a explosé hier devant le consulat d'Espagne à Mayence faisant sauter des vitres du bâtiment et des immeubles voisins il n'y a pas eu de victimes. L'explosion s'étant produite avant l'ouverture des bureaux,. Les dégâts sont estimés à 50,000 marks.

Le PC portugais se porte à la défense de l'agitation gauchiste dans l'armée

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le Parti communiste portugais, qui s'est retranché dans une semi-opposition depuis la formation du gouvernement de l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, a pris hier la défense de l'agitation gauchiste au sein de l'armée, la qualifiant de "riposte magnifique" aux forces réactionnaires et conservatrices.

Alors que des unités rebelles continuent d'occuper des casernes de l'armée de terre dans le nord du pays, le PCP a rendu publique sa propre analyse des événements actuels. Pour le parti de M. Alvaro Cunhal, il est erroné d'interpréter la "grande agitation" de la troupe comme le début de l'anarchie et du chaos.

"Le large et vigoureux mouvement des soldats est l'expression inspirée de la lutte du peuple travailleur", déclare le parti dans son communiqué. L'agitation démontre que l'autorité et l'ordre au sein des forces armées ne peuvent être rétablies qu'en limogeant les réactionnaires des postes de commandement et en renforçant l'esprit révolutionnaire, souligne-t-il. "La nouvelle vague révolutionnaire qui déferle constitue une riposte magnifique du peuple portugais aux forces réactionnaires et conservatrices et aux tentatives de virage à droite", estime le PCP.

Cette prise de position du Parti communiste, qui prend le contre-pied de la mise en garde lancée par le président Francisco da Costa Gomes aux forces armées, dimanche, sur la nécessité d'un respect de la discipline, confirme le parti dans sa situation de semi-opposition et démontre clairement qu'il n'a nullement l'intention d'appuyer les efforts du gouvernement pour rétablir l'ordre dans les casernes.

Le PCP a un ministre au sein du Cabinet qui est dominé par les socialistes, le PPD et les officiers modérés. A leurs partenaires majoritaires au sein du gouvernement, les communistes réitèrent leur appel en vue de nouvelles concertations politiques. Cette suggestion avait été faite par M. Cunhal et ses amis peu avant que le général Vasco Gonçalves soit remplacé à la tête du gouvernement par l'amiral de Azevedo, à la fin du mois d'août.

Ces pourparlers n'eurent jamais lieu et il paraît douteux que les socialistes, que le PCP a depuis accusés de poursuivre une politique de droite, en forçant le gouvernement à faire un "virage à droite de 180 degrés", acceptent une telle demande.

Dans les casernes de Vila de Gaia, dans la périphérie de Porto, des centaines de soldats poursuivaient hier leur occupation des locaux pour obtenir que le général Antonio Pieres Veloso, commandant de la région militaire du nord, revienne sur sa décision de dissoudre un régiment du train dominé par des éléments gauchistes. Les rebelles, qui défient l'autorité du général, tenaient hier une réunion plénière dans leur caserne décorée de drapeaux rouges pour décider de leur action future.

Timor: situation incertaine à Batugade

LONDRES (Reuter) — Selon le Fretilin (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor oriental), des forces indonésiennes ont attaqué hier la ville de Batugade, dans la partie portugaise de Timor.

Des avions ont mitraillé la ville, également bombardée par une frégate, tandis que des troupes franchissaient la frontière de la partie indonésienne de Timor, à deux kilomètres de là, pour pilonner les positions du Frelitin, a déclaré à Dili, capitale de Timor oriental, M. Jose Ramos Horta, membre du comité central du Fretilin.

La nouvelle a été démentie à Djakarta. L'ordre d'attaquer n'a jamais été donné du côté indonésien, déclare-t-on au ministère de la Défense. Selon le journal de l'armée indonésienne, Angtakan Bersenjata, la ville de Batugade a été reprise lundi par les forces de l'Union démocratique portugaise (UDT), un mouvement rival qui en avait été délogé par le Fretilin il y a deux semaines. Les forces de l'UDT, précise le journal, étaient renforcées par des membres de l'Association populaire démocratique de Timor (Apodeti) pro-indonésienne.

La nouvelle annoncée par le Fretilin, selon lequel les assaillants ont été identifiés grâce à leurs armes et à leurs uniformes, a surpris à Lisbonne. A la présidence de la république, on déclare n'avoir reçu aucun message en ce sens des autorités portugaises de l'île.

Le MPLA et le FNLA s'affrontent à nouveau

LUANDA (d'après Reuter et AFP) — De violents combats se sont déroulés dans la région d'Uncua, à environ 300 km au nord-est de Luanda, entre les forces du MPLA (Mouvement Populaire de libération de l'Angola) et du FNLA (Front national de libération de l'Angola).

Un communiqué diffusé hier par le MPLA à Luanda précise que ces engagements se sont produits à environ 100 km au sud-est de Carmona, bastion du FNLA, mais ne donne pas le nombre des victimes.

Le communiqué affirme en outre que les forces du MPLA cherchent à dégager de leurs "éléments hostiles" les régions de Cunene, près de la frontière namibienne, et de Mocamades, où sont déployées les forces de l'UNITA (Union pour la libération totale de l'Angola) ainsi que celles du FNLA.

Mardi, le MPLA annonçait avoir tué dix mercenaires dans le sud de l'Angola et en avoir repoussé d'autres en Namibie, de l'aute côté du fleuve Cunene.

La population de Luanda a par ailleurs été invitée à manifester son soutien au MPLA au cours d'un grand rassemblement prévu demain devant le palais du gouvernement après l'arrivée de la commission de conciliation envoyée en Angola par l'organisation de l'unité africaine (OUA).

Selon Radio-Luanda, ce rassemblement permettra à la commission de constater le soutien total de la population à la ligne politique du MPLA. La commission a été chargée par le président Idi Amin d'Ouganda, président en exercice de l'OUA, de s'efforcer de réconcilier les trois mouvements de libération angolais.

L'Organisation de l'unité africaine s'oppose catégoriquement à toute idée d'intervention de l'ONU en Angola, a indiqué l'ambassadeur Noureddine Djoudi, secrétaire-général adjoint de l'organisation.

OFFRE INTÉRESSANTE

POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

LE DEVOIR est une source de documentation précieuse pour les étudiants et les enseignants. Voici l'occasion d'obtenir un abonnement scolaire à un prix avantageux.

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO *	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
7 mois	$ 29.00 ( )	$ 37.00	$ 8.00
8 mois	33.00 ( )	43.00	10.00
9 mois	36.00 ( )	48.00	12.00
10 mois	39.00))	54.00	15.00

* *Prix du journal vendu à l'unité, du lundi au vendredi: $0.20 le samedi : $0.25*

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

Ci-inclus $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

Les autobaines FINA

FINA RADIAL D'HIVER

$43.95 chacun (BR78-13)

à l'achat de 2 pneus ou plus.

INSTALLATION GRATUITE

Si vous avez déjà opté pour les pneus radiaux et les avantages qu'ils offrent, nos FINA RADIAL d'hiver vous iront comme un gant. Excellente traction, longévité et sécurité sont les trois atouts qui leur permettent de venir à bout de nos pires hivers!

GRANDEUR	AUTOBAINES FINA: PRIX D'UN PNEU À L'ACHAT DE 2 OU PLUS
BR78-13	43.95
DR78-14	46.95
ER70-14	53.95
FR70-14	55.95
GR70-14	56.95
HR70-14	58.95
GR70-15	57.95
HR70-15	59.95
LR70-15	62.95
165R-13	42.95
165R-15	46.95



PNEUS D'HIVER SNO-LINE de FINA

$23.95 chacun (600-12)

à l'achat de 2 pneus ou plus.

Installation non comprise

Si vous êtes de ceux qui aiment patiner seulement lorsqu'ils sont sur une patinoire, chaussez votre voiture avec les Sno-Line d'hiver de FINA. Leur semelle s'agrippe à la neige et est conçue pour procurer un roulement doux sur pavé sec. Ils sont offerts à très bas prix.

GRANDEUR	AUTOBAINES FINA: PRIX D'UN PNEU À L'ACHAT DE 2 OU PLUS
600-12	23.95
A78-13	24.95
B78-13	25.65
C78-14	27.65
E78-14	30.65
F78-14	32.10
G78-14	34.10
H78-14	35.75
F78-15	32.45
G78-15	34.95
H78-15	36.15
560-15	25.75
700-13	27.65



Profitez de nos autobaines aux stations FINA participantes, jusqu'au 30 novembre 1975.

FINA



Le RCM mobilise contre les tarifs de la CTCUM

par Bernard Descôteaux

Réclamant l'abolition immédiate de la hausse des tarifs des transports en commun décrétée par la CTCUM, le Rassemblement des citoyens de Montréal appelle la population de Montréal à la mobilisation pour bloquer cette décision qui entre en vigueur dimanche.

La première étape de la campagne qu'entend mener le RCM consistera en une assemblée publique, mardi soir prochain, à 20 h 30, au sous-sol de l'église Saint-Édouard, rue Beaubien. La tenue de cette assemblée a été annoncée, hier après-midi, par les dirigeants du RCM au cours d'une conférence de presse.

La stratégie qui sera employée au cours de cette campagne n'est pas encore définie. On explique au RCM qu'on veut laisser d'abord la parole aux citoyens qu'on invite à communiquer avec la permanence du parti, ainsi qu'à tous les groupes progressistes de Montréal qu'on veut rallier à cette cause. On insiste d'ailleurs sur l'importance que les Montréalais fassent preuve d'une solidarité massive pour contrer la hausse.

Les porte-parole du RCM, M. Stephen Schecter et les conseillers Thérèse Daviau-Bergeron et Robert Keaton, expliquent que leur parti désire en fait servir de catalyseur à l'opposition contre la hausse des tarifs. On explique aussi que pour le RCM, la mobilisation des citoyens ne doit pas se limiter aux campagnes électorales, mais qu'elle doit être faite dans chaque circonstance où elle s'avère nécessaire.

Les billets de métro et d'autobus grimperont à $S 0.50 l'unité, à compter de dimanche, alors que le prix du carnet de billet sera de $5 pour 13 billets.

"A cause de la hausse, chaque fois qu'un citoyen sort, il lui en coûte $1.00, dit le RCM, qui ajoute que la CTCUM prélève ainsi un impôt sur la participation des citoyens à la vie de leur ville". Bref, il s'agit d'un "frein supplémentaire à la qualité de la vie à Montréal et à sa démocratisation."

Les arguments apportés pour justifier l'abolition de la hausse sont les suivants. Tout d'abord le transport en commun est un service essentiel qui ne doit pas se rentabiliser sur le dos des travailleurs; le transport doit être progressivement gratuit et financé par un impôt sur le revenu des grandes corporations privées; et enfin il s'agit du mode de transport à privilégier pour augmenter la qualité de la vie urbaine.

Le RCM a par ailleurs reproché à M. Hanigan d'avoir décidé de cette hausse dans le "huis clos des bureaux feutrés de la CTCUM", sans consultation avec qui que ce soit. On refuse aussi l'accusation portée par la CTCUM rendant les travailleurs responsables de la hausse des tarifs. Et au passage on accuse M. Hanigan d'être dans une situation de conflit d'intérêts en étant d'une part président-directeur général de la CTCUM, et d'autre part, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Comme première manifestation de l'opposition à la hausse des tarifs, le RCM invite les citoyens à porter en guise de macaron un billet de métro au tarif actuel de $0.35.

Les infirmières s'impatientent

Maisonneuve-Rosemont et les hôpitaux anglophones menacés d'un débrayage

par François Barbeau

Les hôpitaux anglophones de Montréal se préparent à un débrayage de leurs infirmières, membres des Infirmières et infirmiers unis Inc., qui veulent ainsi manifester leur impatience devant la lenteur des négociations et devant le refus du gouvernement de présenter des offres salariales acceptables.

Les infirmières doivent se réunir en assemblée générale à Montréal ce soir pour décider de leur stratégie si les offres ne leur ont pas été faites à cette date, mais la rumeur veut que déjà la décision d'un arrêt de travail de 24 heures devant débuter demain à 7 h ait été prise.

Les services essentiels seraient assurés durant ce débrayage, mais déjà des hôpitaux comme le Royal Victoria ont annoncé des mesures d'urgence en prévision de la grève anticipée.

Dès aujourd'hui, et jusqu'à nouvel ordre, toutes les cliniques externes seront fermées et tous les malades qui pourront être renvoyés chez eux le seront. L'hôpital a une capacité de 800 patients en temps normal. Hier matin, il ne restait plus au Royal Victoria que 450 malades environ et il sera assez difficile, d'expliquer le directeur-général de cette institution, M. Douglas J. MacDonald, de diminuer en deça de 400 le nombre de personnes hospitalisées chez nous.

Les autres hôpitaux qui pourraient être touchés par cette grève, si elle a lieu, sont le Montreal General Hospital, le Jewish General Hospital, le Queen Elizabeth, le Children's, le Reddy Memorial, l'hôpital du Lakeshore et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Dans cette dernière institution, le directeur, M. Jean Boisvert, qualifie la situation de "dramatique". En temps normal 700 infirmières s'affairent dans les deux pavillons de l'hôpital, où reposent 775 malades, auxquels viennent s'ajouter 45 patients chaque jour pour des opérations mineures, et 600 patients de cliniques externes.

La plupart de ces patients, exception faite de ceux qui viennent pour des opérations électives, ne pourront être évacués, et l'hôpital fonctionnera à 60% de sa capacité advenant une grève.

Ce sont les infirmières auxiliaires et les aides-infirmières qui devront se partager le fardeau accru de travail, avec les médecins.

D'ailleurs, au Royal Victoria, le directeur précise que les médecins seront responsables de leurs patients, dont ils devront s'occuper avec les auxiliaires et les aides.

Depuis deux semaines, dans cet hôpital comme dans les autres où les infirmières sont membres des Infirmiers et infirmières unis Inc., la grève du zèle était de rigueur. Les infirmières estiment que si leurs consoeurs de l'Ontario et des Maritimes ont pu obtenir d'importants ajustements de salaires ces mois derniers, elles devraient pouvoir aussi être mieux payées.

La présidente des Infirmiers et infirmières unis Inc., Mme Hélène Wavroch, a déjà déclaré que son syndicat, qui groupe 7,000 membres à Montréal et dans les environs, ne pourrait se contenter d'une hausse de 25% répartie sur trois ans, comme semble vouloir le proposer le gouvernement.

Les professionnels de la santé du Québec réclament des hausses salariales de 60% réparties sur une période de trois ans, dont 25% sont portés au poste de rattrapage.

Mme Wavroch ignore si le 25% que proposerait le gouvernement comprend ou non le rattrapage. De son côté, le gouvernement, par la voix de l'adjoint au ministre de la Fonction publique, M. Roger Samson, laisse entendre que la hausse proposée pourrait être plus élevée que 25%.

Tant que les infirmières n'auront pas pris connaissance des chiffres, la menace d'une grève de 24 heures vendredi plane sur les hôpitaux anglphones. Cette grève pourrait être suivie d'un nouveau débrayage mardi, au lendemain de la longue fin de semaine de l'Action de grâces. Cette fois, la rumeur veut qu'il s'agisse d'un débrayage de 48 heures.

Guy Dumoulin, directeur général de la FTQ-Construction

M. Roger Lamontagne, président du Conseil provincial du Québec des Métiers de la construction, a annoncé hier la nomination de M. Guy Dumoulin au poste de directeur général de l'organisme de coordination de la FTQ-Construction. Le choix de M. Dumoulin a été arrêté au terme de la première réunion de l'exécutif élu, dimanche dernier, au dernier congrès du Conseil provincial. M. Lamontagne succède à M. André "Dédé" Desjardins.

Deux candidats briguaient le poste vacant depuis décembre dernier. Outre M. Dumoulin, il y avait M. Roméo Nadeau, gérant du local 796 des ouvriers frigoristes. L'intérim avait été assuré par la FTQ dont la tutelle, assumée par M. Fernand Daoust, s'est terminée la semaine dernière.

M. Dumoulin compte une quinzaine d'année d'expérience dans le syndicalisme de la construction où longtemps il oeuvrait avec la Fraternité des charpentiers menuisiers. Pendant un certain temps, M. Dumoulin cumulait le poste de directeur général du Conseil de district du Québec de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique et celui de président du Conseil provincial des métiers de la construction.

Ses connaissances du milieu de la construction et de ses structures l'ont amené au cours des derniers mois à assister le tuteur dans son travail. M. Lamontagne a indiqué que la priorité du nouveau directeur général sera de conduire l'organisation de la campagne d'adhésion syndicale pour la FTQ-Construction. De par son mandat, M. Dumoulin relèvera directement de l'exécutif du Conseil provincial. Il aura la tâche de diriger l'organisme en fonction de ses statuts et de ses objectifs.

700 cols bleus auxiliaires refusent d'être mis à pied

Alors que les 475 contremaîtres municipaux absents du travail pour des raisons de maladie réintégreront leurs postes ce matin, les 700 auxiliaires cols bleus mis à pied par la ville de Montréal, hier, tenteront de se faire réembaucher.

C'est le conseil que leur a donné, hier, le président du Syndicat des cols bleus, M. Michel Lapierre. Il a invité les mis à pied à se présenter normalement au travail ce matin. Advenant que les autorités municipales refusent de les reprendre, il leur a donné rendez-vous au Champ-de-Mars, à l'arrière de l'hôtel de ville.

Selon M. Lapierre, la mise à pied des 700 cols bleus auxiliaires doit être reliée au conflit qui oppose la Ville de Montréal à ses contremaîtres. Il s'est dit révolté par cette attitude de la ville, qui augure bien mal des négociations à peine entamées entre la ville et les cols bleus."

Quant aux contremaîtres, c'est une maladie bizarre qui les a frappés hier. Ils sont tous demeurés chez eux. Cette maladie serait tout simplement attribuée au mauvais climat des négociations avec la partie patronale. Ils sont sans convention collective depuis décembre dernier et demandent des augmentations de 21,5% dès cette année. La ville n'offre que 10,4%.

Ils affirment gagner moins que les hommes dont ils ont la surveillance d'autant que ceux-ci sont admissibles au surtemps.

Une séance de négociations aura lieu cet après-midi. Parallèlement, les contremaîtres donneront une conférence de presse pour faire le point dans le conflit, et pour dénoncer à leur tour l'attitude des autorités à l'égard des cols bleus et des auxiliaires.

Deux subventions

QUÉBEC (PC) — Le ministère des Affaires sociales a accordé deux subventions importantes.

Le Centre de la Croix-Blanche de l'Association canadienne pour la santé mentale a reçu une subvention de $47,800 afin de poursuivre son action auprès des expatients de départements psychiatriques et autres personnes dans le besoin.

L'Association de paralysie cérébrale du Québec a reçu de son côté une subvention de $64,200 pour servir au maintien de son bureau central à Montréal et à celui de ses secrétariats permanents à Québec, Trois-Rivières ainsi que dans les régions de la Gaspésie, du Saguenay, des Cantons de l'Est et de l'Outaouais.

Sainte-Jeanne-d'Arc, un hôpital à mentalité de "propriétaire de taudis"

Les autorités de l'hôpital Sainte-JEanne-d'Arc se comportent en "propriétaire de taudis", laissant se délabrer l'intérieur de deux édifices inoccupés depuis cinq ans et faisant traîner les négociations avec les comités de citoyens qui proposent de rénover les immeubles.

C'est le jugement qu'ont porté hier les membres du Comité d'action de la rue SaintUrbain et le groupe Rénovation Saint-Louis qui, depuis un an, tentent d'en venir à un accord avec le conseil d'administration de l'hôpital pour acquérir les édifices.

Les édifices servaient autrefois à loger les infirmières. Depuis cinq ans, ils sont inoccupés. L'an dernier, l'hôpital a voulu les démolir pour aménager un terrain de stationnement. Le Centre d'information et de références des femmes, l'unique locataire des édifices, ainsi que le Centre communautaire Saint-Urbain, ont formé le Comité d'action de la rue Saint-Urbain, qui est parvenu à faire annuler la décision et à engager des négociations sur la destination future des immeubles.

Après un an de pourparlers, les autorités de l'hôpital tardent toujours à faire aboutir le projet. Le groupe Rénovation Saint-Louis a fait une offre d'achat et préparé tout un programme de restauration.

Le comité qualifie l'attitude des dirigeants de l'hôpital d'irresponsable alors que la demande de logements à loyer modique atteint à Montréal des proportions alarmantes. Aux yeux des comités de citoyens, c'est de la part de l'institution une négation de ses devoirs sociaux à l'endroit de la population.

Les projets de restauration prévoient l'aménagement de neuf logements de huit pièces et de bureaux destinés aux groupes féministes.

Avec l'arrivée des temps froids, le comité demande au conseil de l'hôpital de chauffer les édifices pour éviter qu'ils ne se détériorent davantage. Il souhaite aussi que le conseil fasse preuve de bonne foi dans les négociations.

CHAMBLY

Les "21" invités au secteur francophone

La régionale de Chambly a prié 21 élèves rejetés du secteur anglophone en vertu du contingentement prévu par la Loi 22 de s'inscrire au secteur francophone.

La plupart des élèves sont des francophones qui ont fréquenté l'école anglaise l'an dernier.

Les commissaires ont décidé en principe de les verser au secteur français, mais leur décision doit encore être ratifiée par le bureau de la régionale. Le directeur général de la régionale, M. Punzius, ne prévoit pas d'embûches de ce côté.

La réaction des parents est plus difficile à prévoir.

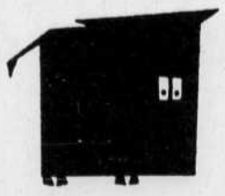
Le secteur anglophone a reçu 102 demandes d'inscription de plus que l'an dernier, obligeant les commissaires à invoquer la règle du contingentement.

Soixante-cinq élèves de langue maternelle anglaise et ayant toujours fréquenté l'école anglaise ont naturellement été admis; 16 élèves francophones ayant toujours fréquenté l'école française ont été renvoyés au secteur français, même s'ils avaient subi avec succès le test d'aptitude linguistique; les 21 autres qui avaient fréquenté les deux écoles dans le passé ont été jugés intégrables au secteur français.

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Réservations: (819) 843-6521
Tous les sports de saison


Au Bouillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125


Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

"Le Sabayon"
LA MAISON DE ZORBA

Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRLANDA
SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS
DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.
666 ouest. Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
RÉS.: 288-0373 288-3872


Unique au Canada
L'équipage du Vieux Rafiot
propose de 8.30 heures aux petites heures
Victuailles en abondance
Amphore de vin rouge
Spectacle bidon
Accordéon musette et danse
Service en patin à roulettes
Un seul prix par personne incluant:
Gueuleton — vin — taxe et service compris
Réservations et renseignements: 288-7770
FÊTONS · ROULONS · BUVONS · RIONS
LE VIEUX RAFIOT
406, rue Saint-Sulpice, coin Saint-Paul, Vieux Montréal
STATIONNEMENT GRATUIT

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
DÎNER D'AFFAIRES
TABLE D'HÔTE
Menu diététique à partir de $4.00
pour emporter $3.25
Salons privés pour 4 à 40 convives sans aucun frais.
Ouvert du lundi au vendredi de midi à minuit.
Samedi de 6h à minuit, fermé le dimanche.
Pour réservation, demander le maître d'hôtel: M. Alphonse
Le Disco Bar Le Père Mousse - 273-2536
Ouvert de 9 P.M. du jeudi au samedi
Le mardi et mercredi pour les réceptions privées sur réservation seulement, téléphoner à 272-8224

Montez votre cave à vins.
Barton & Guestier vous prouve que c'est plus facile et moins cher que vous ne le pensez.
par H. R. Barton

Le plaisir d'une cave à vins, c'est d'avoir sous la main le vin qu'il faut pour chaque occasion.

Ne remettez plus les débuts de votre cave. Nous allons vous démontrer comment acquérir les connaissances nécessaires pour mener à bien cette tâche des plus agréables.

Le Bordeaux avant tout
Nous vous conseillons notre Château Cantegrive, un Bordeaux d'appellation supérieure. Son bouquet est tout à la fois riche et délicat. Pourtant, il coûte beaucoup moins cher que certains vins venus des grands châteaux. Vous le dégusterez avec des plats de veau, de boeuf ou de volaille.



Le Beaujolais—toujours prêt
Les Beaujolais se boivent jeunes. Le Beaujolais de B & G porte le joli nom de Saint-Louis, grande réserve. Clair et léger, il est savoureux et fruité. Le Beaujolais est le compagnon tout indiqué des rôtis, viandes froides et fromages. N'hésitez pas à le rafraîchir: il n'en sera que meilleur.

Le Côtes du Rhône a toujours sa place
Vous ne pouvez pas avoir de cellier sans Côtes du Rhône. Choix exceptionnel: notre Domaine de la Meynarde. Ce grand vin rouge est à la fois corsé et velouté, vif, d'une couleur et d'un bouquet délicats. Servez-le avec les viandes et le gibier. Il vieillit fort bien et se développe parfaitement avec le temps.

Et si vous le pouvez, ajoutez quelques bouteilles de rosé à votre cave. Notre rosé Domaine de la Meynarde, vif et sec, est le vin de toutes les occasions.

Les Bourgognes blancs à l'honneur
Si vous aimez les vins blancs, le Mâcon Blanc de B & G est frais et sec. Quant à notre Chablis—fruité, sec et plein de verve—il accompagne admirablement les fruits de mer. Il en est de même pour notre remarquable Pouilly-Fuissé.

De nos jours, un cellier même modeste, est un placement de valeur. Et un plaisir que vous ne sauriez négliger. Mais avant toute chose, vérifiez le nom du négociant sur l'étiquette. La qualité est garantie si ce nom est Barton & Guestier.

*Château Cantegrive, #394 H: $4.20**
*Beaujolais St. Louis, #435: $3.70**
*Domaine de la Meynarde Rouge, #549 H: $2.70**

*Ces prix sont sujets à changement.

La Compagnie Internationale des Vins et Spiritueux Limitée
160, rue St-Amable
Montréal, Qué.
Montréal (514) 878-3367
Québec (418) 653-5118
Hull (613) 746-1934

le panier à provisions

Économies appréciables au comptoir de la dinde

par Renée Rowan

Il y a des économies appréciables à réaliser cette semaine au comptoir de la dinde. Mais encore faut-il savoir choisir non seulement selon le prix, mais en fonction de ses besoins.

Ainsi, par exemple, si vous n'attendez pas d'invités, le meilleur achat est encore la dinde congelée, de catégorie "utilité". Vous la trouverez probablement dans le comptoir le moins en vue. Tous les supermarchés n'offrent pas cette catégorie, pourtant la plus avantageuse tant du point de vue du coût que de la nutrition. La seule différence entre cette catégorie et la catégorie A se situe au niveau de l'apparence: la peau peut être légèrement meurtrie, déchirée ou bleuie, ou il peut manquer une aile à la volaille.

L'achat le plus intéressant, cette semaine, dans la catégorie "utilité", nous l'avons trouvé à l'Hypermarché, à 57 cents la livre de dinde congelée pouvant peser jusqu'à 14 livres.

Chez Steinberg, les jeunes dindons congelés, de catégorie A, de moins de 10 livres et de plus de 20 livres, coûtent 66 cents la livre. Si vous disposez d'un congélateur et que l'idée de manger de la dinde cinq jours d'affilée vous répugne, demandez au boucher de partager l'oiseau en deux ou en quatre selon vos besoins.

Dans les magasins Métro, les jeunes dindons congelés, catégorie A, pesant de 6 à 9 livres, coûtent 68 cents. Ceux de 10 à 16 livres se vendent 79 cents la livre. Avec une difference de prix de 11 cents la livre, il peut valoir la peine d'acheter un oiseau un peu plus gros.

Les canneberges qui sont l'accompagnement traditionnel de la dinde sont en pleine saison et vous en trouverez au comptoir des fruits et légumes à des prix intéressants: chez Dionne, Econo-Mart, nous en avons vu à 25 cents le paquet d'une livre; chez Métro, elles coûtent 33 cents la livre.

Prévoyance

Au magasin Mari's Delicatessen, d'Oakville, le bacon coûte $5.68, le salami $8.14 et le roquefort $10.98. Il faut dire que les balances sont calibrées en unités métriques et donnent le poids de la viande et du fromage en kilogrammes plutôt qu'en livres.

M. Wolfgang Ordnung, propriétaire du magasin, explique qu'il a opté pour l'installation de balances métriques, au coût de $2,800 chacune, parce que ses vieilles balances ne pouvaient indiquer plus de $2.00 la livre et que l'inflation les a rendues désuètes.

Au lieu d'acheter de nouvelles balances graduées en unités impériales qui seront bientôt archaïques, M. Ordnung a décidé de passer au système métrique, prenant quelques années d'avance.

L'installation de ces balances a été approuvée par la Commission du système métrique à Ottawa, sous réserve qu'aucun prix ne soit majoré pendant la période de transition.

Le consommateur devra se rappeler qu'un kilogramme équivaut à 2.2 livres.

Aidez-vous...

Vous êtes fatigués de faire le pied de grue à la caisse enregistreuse de votre supermarché?

L'Association des consommateurs du Canada nous donne des conseils propres à accélérer cette opération:

- lorsque vous placez vos articles sur le comptoir, assurez-vous que les étiquettes de prix sont sur le dessus afin que le caissier puisse les voir rapidement et n'ait pas à remuer les paquets dans tous les sens;
- si vous avez choisi plus d'un article de même prix, par exemple 2 boîtes de conserve à 39 cents, groupez-les sur le comptoir; cela vous sauvera temps et argent;
- si vous désirez bénéficier de coupons d'escompte, découpez-les avant d'arriver à la caisse; ce détail accélérera le travail du caissier qui pourra rapidement les classer dans le tiroir-caisse;
- ayez votre argent à la main lorsque le caissier vous donnera l'addition;
- pour accélérer le travail de l'emballeur, sortez d'abord de votre panier les articles les plus lourds et ensuite les plus légers qui iront sur le dessus de vos sacs ou de vos boîtes.

Les aubaines de la semaine

Outre la dinde qui est en vedette dans tous les supermarchés, il y a chez Cooprix le foie de poulet à 79 cents la livre, les rognons de boeuf, également à 79 cents, et le rôti de fesse de veau, à $1.49.

Au comptoir des fruits et légumes, le céleri et les oignons sont des achats intéressants ainsi que les pommes et les poires Bartlett.

L'OMS lance un programme de lutte de 10 ans contre les maladies tropicales

GENEVE (Reuter) — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) lance un important programme de lutte contre les maladies tropicales qui frappent la moitié de la population mondiale.

D'une durée de dix ans au moins et d'un coût supérieur à 200 millions de dollars, le programme prévoit notamment la constitution d'équipes de recherche comprenant quelques uns des plus grands spécialistes mondiaux pour trouver des remèdes à six maladies infectieuses bien précises.

Ces fléaux sont le paludisme, la schistosomiase ou bilharziose, la filiarose dont la sonchocercose ou cécité des rivières, la trypanosomiase (maladie du sommeil et maladie de chagas), la lèpre et kala-azar ou leishmaniose (bouton d'orient ou ulcère des Tropiques).

Le Dr addeke Lambo (Nigeria) directeur général adjoint de l'OMS, a précisé que la campagne sera d'abord concentrée en Afrique et s'étendra ensuite à d'autres continents où règnent des maladies endémiques comme l'Amérique latine et l'ouest du Pacifique.

Selon le Dr Lambo, le programme se distingue par son caractère "innovateur" et "inventif". L'OMS favorisera les travaux de laboratoire qui devraient déboucher sur la mise au point de vaccins et autres thérapeutiques.

Les trois premières maladies, (malaria, cécité des rivières et bilharziose) touchent quelque 200 millions de personnes, soit un habitant sur vingt dans le monde. En Afrique seulement, un million d'enfants meurent de paludisme chaque année et dans certaines régions du continent, une personne sur dix est aveugle, victime de l'onchocercose.

Les efforts pour trouver des remèdes aux maladies tropicales ont été jusqu'ici ridiculement faibles par rapport à la recherche contre le cancer et les maladies cardiaques qui tuent davantage dans le monde développé.

Quelque 30 millions de dollars sont dépensés chaque année pour la recherche sur les maladies tropicales. Un seul pays, les Etats-Unis, consacre dix fois plus aux travaux sur le cancer. "Cette disparité est un scandale", a dit M. Howard Goodman, directeur de programme.

La campagne de l'OMS aura besoin de 15 à 20 millions de dollars par an pour fonctionner correctement.

Le programme permettra de coordonner les efforts de recherche, relativement isolés jusqu'à présent.

L'une des raisons de cette mobilisation générale des ressources scientifiques est le manque de succès spectaculaire dans l'éradication de la malaria.

Le paludisme a refait son apparition dans certaines régions du Sud-est asiatique, et d'Afrique.

Les spéculations vont bon train sur le Nobel de la paix

OSLO (AFP) — Le lauréat du prix Nobel de la paix 1975 sera sans doute connu aujourd'hui. Les spéculations vont bon train dans la capitale norvégienne.

M. Tim Greve, directeur de l'Institut Nobel à Oslo, a indiqué mercredi à la presse que le nom du lauréat serait divulgué "dans un futur immédiat" par le jury de cinq membres chargé par le Parlement norvégien de choisir le bénéficiaire.

Le candidat favori semble être de loin M. Urho Kekkonen, le président finlandais. L'homme d'État âgé de 75 ans a en effet marqué pendant 25 ans la vie politique de son pays, pratiquant un équilibre délicat entre l'est et l'ouest, comme premier ministre et ensuite comme président.

Selon la presse norvégienne, les Russes et leurs alliés d'Europe de l'est ont mené une activité diplomatique importante en sous-main afin d'appuyer la candidature de M. Kekkonen.

Selon certaines rumeurs, le prix pourrait également être accordé à deux Espagnols, le chef syndicaliste Marcelino Camacho, qui a été emprisonné pendant 11 ans, et le prêtre Luis Maria Xirinac qui s'est illustré par une résistance non violente au régime du général Franco.

Parmi les autres noms circulant pour l'attribution du prix Nobel de la paix figurent celui du président zambien Kenneth Kaunda, du diplomate suédois Harald Edelstamm qui a aidé très activement les réfugiés chiliens après le coup d'État de la junte en 1973 alors qu'il était ambassadeur au Chili.

La candidature de la religieuse catholique, Mère Theresa, qui oeuvre en faveur des pauvres à Calcutta a été présentée au jury ainsi que celle de Don Helder Camara, qui avait déjà été proposé en 1973.

L'Organisation mondiale des scouts et l'Institut international de la presse ont aussi été présentés.

Selon certaines sources, la liste des candidats est plus importante que les années précédentes.

Enfin, on souligne à Oslo que le choix fait au cours des dernières années a entraîné un certain nombre de critiques.

Martha Mitchell est malade

Mme Martha Mitchell, l'épouse séparée de l'ancien ministre de la Justice, a été hospitalisée à la suite d'une grave maladie osseuse, le myélome (myeloma). Son médecin traitant a confirmé indirectement mardi soir le mal dont souffre Mme Mitchell en disant: "Je ne nierais pas qu'il s'agit du myélome".

Le fils de la malade, Jay Jennings a révélé récemment que sa mère avait été victime de plusieurs fractures des côtes et de la colonne vertébrale. Le myélome affecte généralement les os des côtes et de la colonne vertébrale.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

La Lorraine **Desjardins**

FRUITS DE MER SEA FOOD — TRADITIONS ET QUALITE

WINE CELLAR CAVE À VINS — PASSEPORT GASTRONOMIQUE

1175 MACKAY

DES HUÎTRES!

Les huîtres Malpèque de l'Île-du-Prince-Édouard sont maintenant arrivées.

Vous pouvez réserver des réceptions de 200 personnes pour compagnies, clubs et associations.

RENSEIGNEMENTS:

Mme BAIZ, 866-9741

1175, RUE MACKAY - MONTRÉAL

DÉJEUNER D'AFFAIRES

(Potage, dessert et café compris)

L'Omelette Espagnole	$2.50
La salade Nicoise	$2.80
Éperlans panés	$3.05
Pétoncles en barquette	$3.35
Saumon Dugléré	$3.50
Côtes d'agneau grillées	$4.75
Homard Eugène	$5.25

(Ce menu change tous les jours)

STATIONNEMENT GRATUIT — RÉSERVATIONS 866-9741

Un ami international

Gordon's rafraîchit le monde.

Et voici comment:

Au Québec
À CHACUN SON GOÛT.
Dans un grand verre et sur de la glace, versez 1½ oz de Gordon's et remplissez à votre goût de tonic, de jus d'orange, de soda, de bitter lemon ou de lemon-lime et garnissez selon le cas, d'une tranche d'orange, de lime, de citron ou d'une cerise.

En Belgique
SALTY DOG
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 2 oz de jus de pamplemousse non sucré et 1 cuiller à thé de jus de citron. Passez dans un verre à cocktail refroidi et salez généreusement.

En Angleterre
COLLINS
Dans un grand verre, versez 1½ oz de Gordon's et 1 oz de jus de citron sur glace. Ajoutez 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Remplissez le verre de soda en remuant légèrement. Décorez d'une tranche de citron.

En France
GIMLET
Agitez bien, avec de la glace, jus de ½ lime, ¼ oz de triple sec Leroux, 2 oz de Gordon's et du blanc d'oeuf. Passez dans une coupe à champagne refroidie. Décorez d'une tranche de lime.

À Hawaii
HAWAII 5-0
Dans un verre Old Fashioned de 6 oz, versez sur glace, 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'ananas. Remuez légèrement et décorez d'une cerise.

Au Brésil
POLO
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange et 1 oz de jus de pamplemousse. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

À Majorque
DARBY
Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, ½ oz de lime, ½ oz de jus de pamplemousse et 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à cocktail. Ajoutez un peu de soda et une cerise.

En Australie
RICKEY
Pressez le jus de ½ lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1½ oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

En Grèce
GRAPEVINE
Versez sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus de raisin, 1 oz de jus de citron et un soupçon de grenadine. Remuez bien.



À Hong Kong
HARPOON
Versez, sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's et remplissez de jus de canneberge. Décorez d'une tranche d'orange.

Au Japon
RISING SUN
Versez 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'orange fraîchement pressée sur glace dans un grand verre. Ajoutez un soupçon de grenadine, remuez décorez d'une cerise et servez.

En Argentine
GIN FIZZ
Agitez bien avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de 1 citron, 1 blanc d'oeuf et une cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un grand verre sur glace. Remplissez de soda. Décorez d'une cerise.

Aux Philippines
ORANGE BLOSSOM
Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

En Italie
GIN AND IT
Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

En Afrique du Sud
SOUR
Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de ½ citron, ½ cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.

Pour d'autres idées-recettes...
demandez votre livret de recettes Gordon's Dept. LD C.P. 636, Succursale A, Montréal H3C 2S1

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.

DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 9 octobre 1975

Stanfield s'insurge contre une apparition de Trudeau à la TV

OTTAWA (CP) — Les leaders des partis conservateur et néo-démocrate à Ottawa ont manifesté à la fois leur inquiétude et leur opposition à une déclaration télévisée que pourrait faire lundi soir le premier ministre, M. Trudeau, au terme de la réunion fédérale -provinciale des premiers ministres.

A la veille des élections partielles dans Hochelaga et dans Restigouche, cette déclaration télévisée irait à l'encontre de la loi sur la radiodiffusion, ont fait remarquer MM. Robert Stanfield et Ed Broadbent.

Mais le premier ministre n'a pas fait réserver de temps d'antenne lundi soir pour une telle déclaration, a fait remarquer un porte-parole de son bureau.

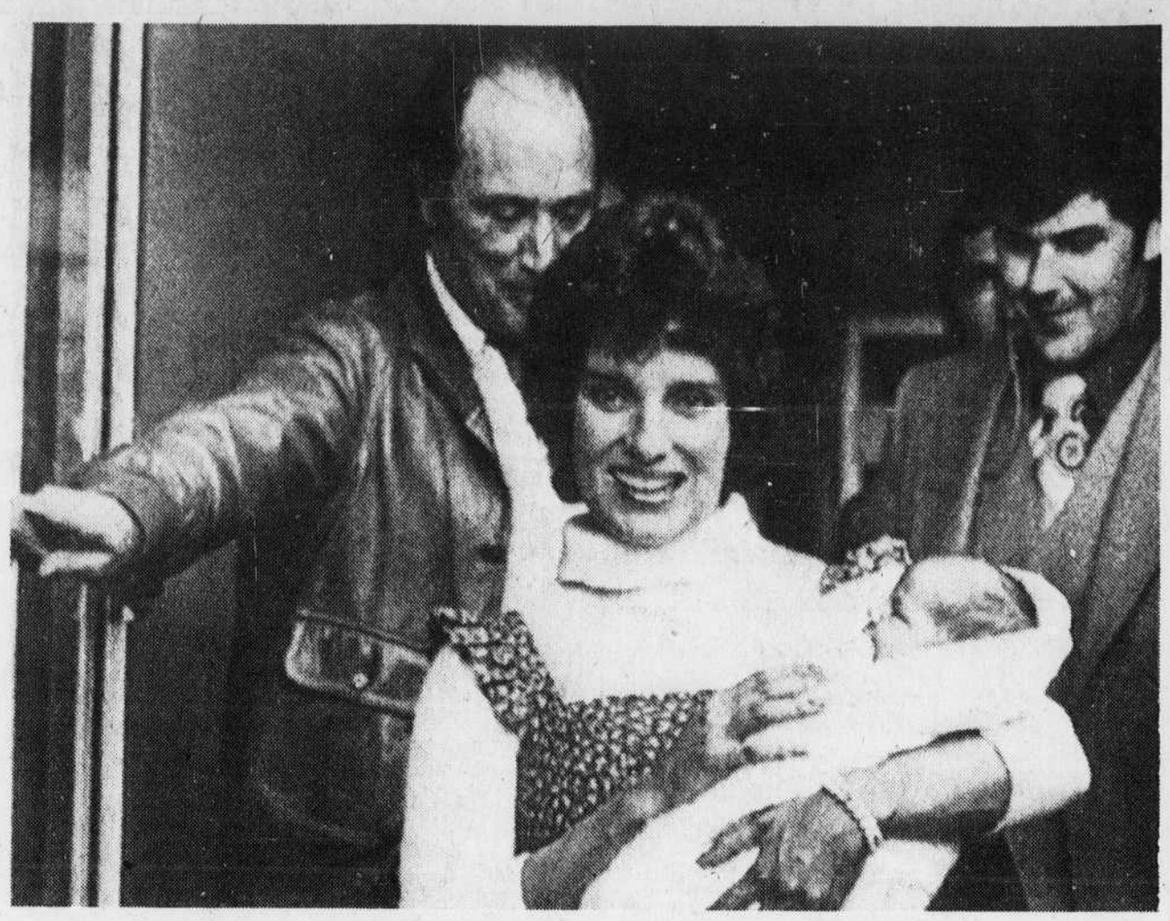
M. Stanfield a adressé un télégramme au premier ministre, lui faisant observer qu'une déclaration télévisée à la veille des élections partielles irait à l'encontre de la loi qui prévoit qu'une émission, annonce ou déclaration de caractère partisan ne doit être diffusée la journée même des élections, ou la veille de ces élections.

M. Broadbent a fait une déclaration à tout point semblable à celle de M. Stanfield.

Les premiers ministres des provinces ont été invités à Ottawa lundi pour y prendre connaissance du programme anti-inflationniste du gouvernement.

Un porte-parole du bureau du premier ministre a fait savoir qu'il n'avait pas été question d'une déclaration télévisée lundi soir. Le sujet a été abordé, officieusement, avec un représentant du réseau CTV à Ottawa, mais il ne s'agissait que d'une demande de renseignement de la part du réseau, qui voulait savoir à quoi s'en tenir advenant une telle déclaration télévisée.

Dans son télégramme, M. Stanfield suggère au premier ministre de différer d'une journée sa déclaration. M. Broadbent a adressé la même recommandation à M. Trudeau.



Mme Margaret Trudeau a quitté l'hôpital d'Ottawa hier avec son dernier né qui portera, parmi ses prénoms, celui de Charles-Émile en souvenir de son grand-père paternel, mort en 1935. À la maison, Justin et Sacha, les deux grands frères, attendaient avec impatience le nouvel arrivé. (Téléphoto CP)

L'affaire Reid

La décision n'a été prise qu'à la dernière minute, dit Turner

OTTAWA (PC) — L'ex-ministre des Finances M. John Turner, a affirmé hier que c'est aux Communes, le 28 janvier dernier, que fut annoncée la décision du gouvernement d'éliminer la taxe d'accise de 10 pour cent sur les bateaux de plaisance.

Témoignant devant le comité des Communes faisant enquête sur de présumées fuites qui se seraient produites avant le dernier discours du budget, M. Turner a précisé qu'il n'avait pris une décision finale que quelques minutes avant de la faire connaître aux Communes.

Le comité enquête sur un article publié par le quotidien The Gazette, de Montréal, qui a affirmé en juillet que John Reid, secrétaire parlementaire du leader gouvernemental aux communes, M. Mitchell Sharp, avait transmis des informations confidentielles relativement à cette taxe.

M. Reid avait affirmé plus tôt qu'il avait informé deux fabricants de bateaux de plaisance "qu'il était personnellement convaincu que cette taxe serait abolie", et qu'il s'était alors fié sur son jugement.

Le ministre Ron Basford, qui était aux Revenus à l'époque, a affirmé que son ministère n'avait été informé que le 27 janvier par celui des Finances à l'effet que M. Turner désirait recommander l'abolition de la taxe en cause.

M. Turner, qui a quitté le cabinet le mois dernier, pour des raisons personnelles, a plaisanté avec les membres du comité sur ses projets d'avenir, mais n'a rien précisé de ses intentions.

Dans son témoignage, M. Turner a déclaré qu'une enquête au sein de son ministère a démontré qu'aucun fonctionnaire important ne s'était entretenu avec M. Reid durant les semaines qui ont précédé la présentation de l'amendement.

Dans une lettre transmise à deux fabricants de bateaux de plaisance, M. Reid avait affirmé avoir conversé avec des représentants des ministères des Transports, des Finances et du Revenu, relativement aux aspects techniques de la taxe en cause.

On prévoit que le comité complètera son enquête cette semaine alors que sera entendu Thomas McMillan, président de Outboard Marine, de Peterborough, en Ontario, qui désire apporter certains correctifs aux déclarations assermentées qu'il a déjà soumises.

Dans une première déclaration, il affirmait avoir appris deux semaines avant le budget du 18 novembre, que la taxe d'accise serait imposée sur les bateaux. Plus tard, dans une seconde déclaration, il disait faire erreur et affirmait cette fois avoir été informé que la taxe serait éliminée.

Le comité a commencé mercredi à préparer le rapport qu'il présentera aux Communes la semaine prochaine.

Françoise Giroud en visite à Québec

QUEBEC (PC) — Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la Condition féminine de France, est arrivée hier après-midi pour une visite de deux jours à Québec.

Arrivant d'Ottawa à bord d'un avion du gouvernement du Canada, elle était accompagnée d'un conseiller technique, Mme Caroline Eliacheff. Toutes deux ont été accueillies à leur descente de l'avion par M. Bernard Lachapelle, ministre d'Etat à l'Education et au conseil exécutif.

Mme Giroud s'est entretenue avec le premier ministre Robert Bourassa avant d'être reçue à dîner par le ministre des Affaires intergouvernementales François Cloutier.

Mme Giroud doit s'entretenir ce matin avec le ministre Lachapelle et avec Mme Lise Bacon, ministre des Consommateurs, avant de rencontrer à la maison Chevalier les membres du Conseil du statut de la femme et quelques autres personnalités féminines.

Outre les membres du Conseil du statut de la femme, présidé par Mme Laurette Robillard, participeront aussi à la rencontre les personnalités suivantes:

Mmes Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal; Claire Kirkland-Casgrain, présidente de la Commission du salaire minimum, Claire L'Heureux-Dubé, juge, Lucie Dagenais, responsable du Comité féminin de la CSN et Michèle Lasnier, coordonnatrice des émissions féminines à Radio-Canada.

Mme Giroud tiendra ensuite une conférence de presse avant d'être reçue à déjeuner par M. Lachapelle.

Durant l'après-midi, elle visitera la Garderie de centre de jour St-Joseph et donnera une réception au consulat général de France avant de repartir pour Montréal et Paris.

Co-fondatrice du magazine L'Express, avec Jean-Jacques Servan-Schreiber, elle fait partie du cabinet de France depuis un peu plus d'un an.

Au cours de sa carrière, Mme Giroud a eu assez d'activités pour remplir plusieurs vies. Script-girl de cinéma, assistante metteur en scène elle a été directrice de la rédaction de la revue Elle de 1945 à 1953, avant de diriger L'Express et finalement la société qui l'édite.

Durant la dernière guerre, Mme Giroud a été agent de liaison d'un réseau de résistance et a été internée durant deux ans.

"Le Soleil" brille aussi sur la côte du Pacifique

par Guy Deshaies

Au 3213 Cambie Street, dans le quartier dit "Saint-Sacrement", au centre de Vancouver, M. André Piolat, né à Paris, occupe un bureau qui abritait autrefois un magasin mais où il dirige depuis 1968 "Le Soleil colombien", un des huit hebdos francophones canadiens à l'extérieur du Québec et qui vient de mériter le premier prix de rédaction dans sa catégorie au Congrès des hebdos de langue française à Trois-Rivières, en fin de semaine.

Avec un tirage de 3,000 exemplaires, un seul journaliste, M. Marc Béliveau, un jeune Québécois qui balaie le plancher avec le patron en fin de journée, et une maigre subvention de $10,000 de la Galerie des Arts de Vancouver "Le Soleil colombien" survit bien que son déficit pour l'année en cours sera d'environ $30,000.

M. Piolat, de passage à Montréal, explique que quelques Québécois sont abonnés au "Soleil colombien", ne serait-ce que pour aider financièrement ce petit journal qui assure à lui seul une grande partie de la présence française sur les bords du Pacifique.

Un plus grand nombre d'abonnés serait de nature à garantir la survie du "Soleil colombien", bien rédigé sur ses 20 pages, presque privé d'annonces publicitaires à l'exception de la Galerie des Arts et du ministère fédéral de la Main-d'Oeuvre, et dépourvu, chose singulière, de points d'interrogation.

Les machines à composer les textes ont les accents français mais il n'y a pas de point d'interrogation. Ce qui fait dire à M. Piolat: "Nous ne nous interrogeons pas; nous sommes un journal affirmatif."

Grâce à une entente conclue avec la direction du DEVOIR et celle de La Presse, à Montréal, le "Soleil colombien" publie de temps à autre des textes de ces deux quotidiens. Il est souvent question des problèmes de langue dans ce journal tabloid et, outre les informations locales et la large place accordée aux lecteurs, il y a maintes informations sur les activités de la Fédération franco-colombienne dont les bureaux se trouvent aussi dans Saint-Sacrement.

Du reste, ce petit quartier à l'ombre de l'hôtel de ville est déjà, non loin du rivage de la baie des Anglais, un regroupement de francophones. Ils sont 100,000 en Colombie-Britannique, anglicisés à divers degrés, mais de plus en plus respectés de la population anglophone et appréciés.

Récemment le "Soleil colombien" prenait position au sujet de l'application du bill 22 au Québec et le prestigieux mais francophone "The Province" répondait à son David français en admettant que les minorités françaises du Canada avaient toujours été maltraitées.

Les journaux francophones à l'extérieur du Québec sont chose rare. Il n'y a que deux quotidiens, "L'Évangéline" à Moncton et "Le Droit" à Ottawa.

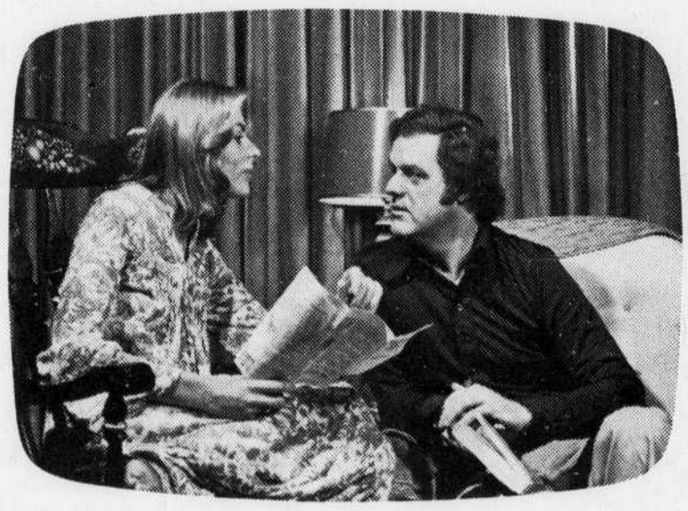
Côté hebdos il y a eu longtemps dans l'ouest les trois publications des pères Oblats: "La Liberté" à Saint-Boniface au Manitoba, "Le Patriote" à Prince-Albert en Saskatchewan et "La Survivance" à Edmonton, Alberta. En 1934 "La Liberté" et "La Survivance" fusionnaient et plus tard les Oblats laissaient aux fondations francophones leurs journaux. Aujourd'hui il y a encore "La Liberté" à Saint-Boniface (12,000 exemplaires), "Le Franco-albertain" (3,000 de tirage) à Edmonton et "L'Eau vive" à Regina (3,000 exemplaires).

Il y a "Le Voyageur" à Sudbury et le "Courrier-sud" à Toronto en Ontario. A Darmouth, en Nouvelle-Écosse, il y a le "Petit Courrier" et finalement en Colombie-Britannique "Le Soleil colombien". En une semaine tous ces hebdos réunis ne font pas la moitié du tirage du Montreal Star à Montréal.

A Vancouver, le maintien d'une telle publication appartient encore à l'héroïsme car ce journal est le seul à l'exception du "Voyageur" en Ontario qui n'appartienne pas à une association ou fondation francophone.

M. Piolat espère attirer l'attention des Québécois sur sa petite publication française qui se maintient depuis 1968 après avoir essuyé deux faillites ruineuses.

«Tu as l'air bien sérieuse, mon chou!»



Bien, je lis le dépliant sur l'assurance AUTOBAC. C'est intéressant, tu sais... même pour une femme!

Je comprends!



Avec l'AUTOBAC, plus d'enquête pour savoir qui est responsable, en cas d'accident.

Puis, je vois ici que chaque assureur paye directement les dommages à son assuré.



Les règlements doivent être plus rapides!

A part çà, l'assurance serait obligatoire pour tout le monde.



Ça devrait coûter moins cher?

Bien sûr!

AUTOBAC

Si vous désirez plus de renseignements sur l'assurance AUTOBAC écrivez à:
BAC,
Boîte postale 8800, succursale A,
Montréal (Québec).
Il est entendu que ceci est sans obligation de votre part et qu'aucun démarcheur ne vous approchera.

BAC
Bureau d'assurance du Canada
Pour y voir clair

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID presente
POUR TOUS
Le nouveau
Claude Lelouch
Mariage
Apres l'anatomie
d'un coup de foudre (Toute une Vie),
voici l'anatomie d'un mariage!
Salle Renoir
SEM.: 7.00, 9.30, 10.20.
SAM., DIM., LUN.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
Salle McLaren
Un film de Robert Enrico
Jean-Louis Trintignant
POUR TOUS
LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE, 721-6060
"LE SECRET"
SEM 7.10 9.10
SAM DIM LUN 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30

Entre-six

Une micro-troupe aux pas de géant !

par Angèle Dagenais

La jeune compagnie de danse "Entre-six", qui a élu domicile au théâtre Centaur, se produira dans la petite salle de ce dernier du 13 au 25 octobre, avec des matinées les mercredis et samedis.

Les Entre-six qui sont maintenant sept et seront bientôt huit au dire de Jacqueline Lemieux-Lopez, co-directrice de la compagnie avec son mari le chorégraphe Lawrence Gradus, ne prendront pas plus d'expansion pour le moment; ce nombre de danseurs correspondrait à leurs besoins et aux structures de la compagnie. Cette micro-troupe vit de la danse, en profite au maximum en raison des dimensions réduites de ses effectifs et s'est gagnée la faveur du public en un peu plus d'un an d'existence.

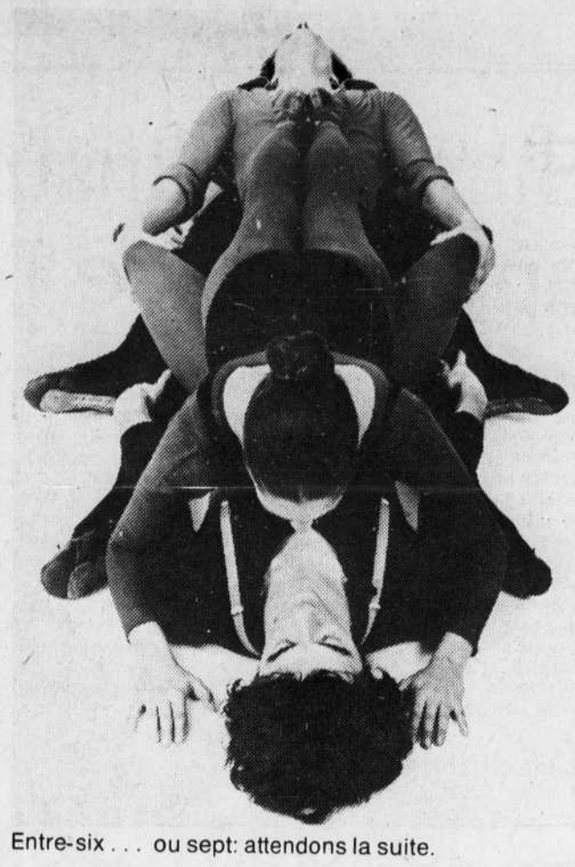
Acclamée aux festivals annuels de Danse-Canada en 1974 et en 1975, la troupe s'est fait connaître rapidement du public canadien autant à Montréal, à Edmonton qu'à Ottawa. A l'issue du dernier festival Danse-Canada en juin dernier, Lawrence Gradus, proclamé chorégraphe le plus prometteur du Canada, a été le premier québécois à recevoir le trophée Jean A. Chalmers, trophée hautement convoité des milieux de la danse.

Ayant vécu de difficiles conditions financières au cours de sa première année d'existence, la troupe espère bénéficier cette année des largesses des gouvernements québécois et canadien et compte présenter d'ici le mois d'avril 1976, quelque 120 spectacles tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Quand on songe que les grandes troupes canadiennes donnent environ 150 représentations par année, on peut penser que la petite troupe québécoise ne se débrouille pas si mal...

Entre-six (ou sept), c'est Dominique Giraldeau, Roseline Forestier, Shelly Osher, François Beaulieu, Jacques Drapeau, Pierre Lemay et Ann Sprincis qui dansent à partir d'un vocabulaire classique sur des idées actuelles de Lawrence Gradus, selon l'expression de Mme Lopez. Cette dernière décrit son mari comme une personne fondamentalement gaie et possédant une bonne philosophie et un sens de l'humour. Ses chorégraphies reflètent exactement ce qu'il ressent et c'est la raison pour laquelle la majorité des oeuvres qu'il crée sont empreintes de fraîcheur, de spontanéité et sont facilement accessibles au public. Entre-six n'essaie pas de présenter des spectacles pour "initiés seulement"; au contraire, la troupe vise à porter la danse au niveau du plus grand nombre sans être esclave de la mode de l'heure. "Ce n'est pas sombrer dans la facilité, ajoute Mme Lopez, que de respecter son public et de chercher à le satisfaire. Nous vivons à notre rythme, à notre façon, sans prétention".

Bénéficiant des avantages d'une petite troupe, les danseurs ont le temps d'évoluer et de participer aux décisions qui les concernent. Au niveau chorégraphique, ils ont une liberté d'expression que très peu de danseurs peuvent avoir dans les troupes conventionnelles. Mme Lopez décrit ses danseurs comme les membres d'une grande famille où chacun se connait bien, s'estime et se complète. La famille idéale quoi! "La compagnie, c'est l'affaire de tout le monde, ajoute-t-elle, chacun se sent personnellement impliqué dans son fonctionnement interne, et c'est la clé de notre réussite. Il n'y a pas de corps de ballet et de vedettes ici, tout le monde est soliste." Mme Lopez estime que malgré le climat de liberté qui sévit au sein de sa compagnie, ses danseurs font preuve d'une auto-discipline et d'un professionnalisme exemplaire.

Présentement en tournée au Québec, la troupe Entre-six revient au Centaur du 13 au 25 octobre avant de repartir pour trois semaines en Ontario où elle présentera quelque 25 spectacles. Elle reviendra ensuite durant la période de Noël présenter un spectacle de danse pour enfants à Montréal, comprenant quatre chorégraphies de Lawrence Gradus. Mme Lopez annonce ce spectacle avec le regard réjoui d'émerveillement des enfants auxquels il s'adresse. On en reparlera.



Entre-six . . . ou sept: attendons la suite.

Mourir à Madrid ou à New York

NEW YORK (AFP) — Nicole Stéphane, la productrice de "Mourir à Madrid", venue présenter son film mardi soir à New York, a été menacée de mort par un téléspectateur mécontent. A l'issue de la projection de ce documentaire sur la guerre d'Espagne, un homme a appelé l'une des cinquante opératrices du central téléphonique mis spécialement en place pour le débat suivant la présentation du film sur "Channel 13". "Je vais tuer cette femme si vous ne la faites pas disparaître de l'écran", a-t-il dit.

La cinéaste française, qui venait de lancer un appel en faveur des prisonniers politiques en Espagne après les exécutions de cinq séparatistes basques, n'a pas réagi à ces menaces.

En revanche, elle a été très sensible à la vague d'intérêt soulevée parmi le million de téléspectateurs de la région newyorkaise qui ont regardé "Mourir à Madrid". En l'espace d'une heure, le central téléphonique a été saturé par près de 5,000 appels. La plupart des correspondants, qui découvraient ainsi l'histoire de la guerre d'Espagne, m'exprimaient leur sympathie sans réserves, a dit Nicole Stéphane. Le film sera présenté le 15 octobre à Washington au profit d'Amnistie Internationale, une organisation humanitaire oeuvrant notamment en faveur des prisonniers politiques.

Le prix Goncourt à Anne Hébert...?

De retour depuis mardi, et d'une façon assidue, à leur repaire gastronomique parisien, en l'occurence le restaurant Chez Drouant, les Goncourt ont retenu "Les enfants du sabbat", le tout dernier-né d'Anne Hébert paru au Seuil, dans la première sélection de vingtcinq volumes, parmi lesquels devrait, en principe, figurer le laûréat 1975.

Dans ce roman de l'auteur des "Chambres de bois", on y revit l'histoire d'une damnation, celle de la jeune Julie, laquelle sème la pagaille dans un couvent de Québec. "D'apparence, écrivait notre confrère Jean Basile il y a quelque semaines, ce roman s'inscrit dans une certaine mode qui nous a donné quelques films d'horreur et plus d'un croiront reconnaître dans ce livre des images déjà vues dans "The Devils" de Russel. Pourtant, le livre d'Anne Hébert va plus loin".

L'an dernier, faut-il le rappeler, le prix Goncourt avait été attribué à Pascal Laisné (Gallimard) pour son roman intitulé "La dentellière"; plus ou moins bien accueilli par la critique, ce choix pouvait de fait paraître à première vue contestable, tant par son sujet (l'amour déçu d'une petite pauvre et d'un fils de riches) que par son développement. On se souviendra également, et pour cause, que la venue des Goncourt au Québec avait suscité une polémique un peu stérile dans les journaux québécois; venus à Montréal où ils ont tenu leurs assises, dans un salon du Ritz Carlton, les académiciens — accompagnés du chef cuisinier de Chez Drouant — avaient annoncé que quelques romans d'écrivains québécois étaient en lice pour le prix et tout indiquait alors que "Une chaine dans le parc" d'André Langevin pouvait se mériter ce prix. Or, on aurait alors suggéré à l'écrivain de modifier des passages de son livre, question de l'adapter à la sensibilité française. Il n'en fallait pas plus pour soulever l'ire de tout un chacun pour qui cette attitude était teintée de colonialisme.

Mais, le temps a passé et un autre québécois est sur les rangs. Anne Hébert est cependant publiée au Seuil; gageons qu'elle a plus de chances de flatter le palais des académiciens...

J.T.

la boîte à échos

Le Ladie's Morning Musical Club, que certains appellent simplement le Club des dames du matin, annonce que le Quatuor Glinka de Russie ne se produira pas à son concert de demain au théâtre Maisonneuve, à 14 h 30; ce groupe est remplacé par le **Quatuor Vermeer** des Etats-Unis.

•

Le docteur Gustave Gingras, directeur de l'Institut de réhabilitation de Montréal, est présentement à Paris pour assister au lancement de son livre, **Combats de l'homme pour la survie**; ce livre paraît simultanément aux éditions de l'Homme et chez Robert Laffont.

•

Lee musiciens de l'Orchestre symphonique de Pittsburgh viennent de se mettre en grève et réclament, à l'instar de leurs confrères, une hausse de salaire. Depuis trois ans, treize des vingt-huit grands orchestres américains ont été touchés par des grèves de cet ordre; ces exigences menaceraient, selon le directeur de l'Orchestre de Pittsburgh, l'existence même de plusieurs ensembles.

•

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) invite les Montréalais à sonder le pouls d'une **Quinzaine de la culture arabe**, à l'Université de Montréal, du 14 au 18 octobre.

CONCERT DE MUSIQUE IMPROVISÉE
à la Galerie Media
970 rue Rachel est
avec **Robert Le Riche**, saxophone soprano et clarinette basse
Yves Bouliane, contrebasse
Patrice Beckerich, percussions
Jeudi 9 octobre à 20 h 30
Entrée libre

Chantez à l'ENT

Roland Laroche et Fernande Chiocchio bien connus de la scène montréalaise annoncent la création de l'Atelier-théâtre d'art lyrique. Cet atelier constitue un centre de perfectionnement professionnel et s'adresse principalement aux jeunes artistes lyriques déjà éprouvés ainsi qu'aux chanteurs débutants diplômés des écoles de musique publiques ou privées.

L'ATAL s'intéresse à la formation théâtrale de l'artiste lyrique professionnel. On y enseignera le mouvement, l'improvisation, l'initiation au jeu et à la mise en scène. Les auditions auront lieu le samedi, 18 octobre, entre 9h et 17h, à l'Ecole Nationale de Théâtre. Il y aura 2 sessions de 15 semaines: la première de novembre à mars, et la deuxième de mars à juin, tous les samedis à l'ENT. Pour informations: 934-0779 ou 761-5246.

AU PARISIEN: GRANDE PREMIÈRE DEMAIN SOIR À 9.00
(Sur Invitation Seulement)
LES REPRÉSENTATIONS RÉGULIÈRES DÉBUTENT SAMEDI
AU LAVAL: DEMAIN À 6.50 & 9.00
POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE
14 ANS
Scenario et Realisation CLAUDE JUTRA
avec MONIQUE MILLER, CLAUDE JUTRA
COULEUR
UN MARIAGE QUI FAIT RIRE ET QUI FAIT MAL
cinemas LE PARISIEN 5
CINÉMAS Laval 5
480 Ste-Catherine O., 866-3856
Centre Laval, 688-7776

tnm 861 0563
84 ouest, ste.-catherine
charlotte boisjoli ... rcure
denise ...
jean da... ux
hubert ... sévet
marcel ...
PREMIÈRE DEMAIN SOIR
du 10 oct. au 1er nov.
le père humilié
de paul claudel
en collaboration avec la société radio canada
mise en scène jean-louis roux
décors hugo wuetrich
costumes marie andrée lainé
musique jean laurendeau
robert leroux
lorraine vaillancourt

PARTIS POUR LA GLOIRE
bientôt dans 11 salles

JACQUES GARNIER
céramiste
Expose ses oeuvres du 25 sept. au 18 oct.
Galerie de la centrale d'Artisanat du Québec
2020 Université
3e étage
Station de métro McGill
Montréal, P.Q.
288-3467
crea

PIERRE DAVID PRÉSENTE
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
18 ANS
L'ANTÉCHRIST
Un film de Alberto De Martino
Musique d'Ennio Morricone
Carla Gravina
Mel Ferrer
Arthur Kennedy
Alida Valli
George Coulouris
Anita Strindberg
Umberto Orsini
HORAIRES: CHATEAU & PIGALLE: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE A 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. DANS TOUS LES CINÉMAS: SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.30 P.M.
2e Sem.
CHATEAU 1 St-Denis & Belanger 271-1103
Cinémas Laval 5 Centre Laval 688-7776
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD PK. Pl. Greenfield Park 671-6129
PIGALLE 318 STE CATHERINE O. 861-2807
EGALEMENT AUX CINEMAS SUIVANTS
GALERIES DE GRANBY (Granby)
Boite à Films St-Jean
Terrebonne Terrebonne

LIES MY FATHER TOLD ME
Un film de JAN KADAR
Cinema
PLACE VILLE-MARIE 866-2644
POUR TOUS
VEDETTES YOSSI YADIN, LEN BIRMAN, MARILYN LIGHTSTONE
EN PRIMEUR JEFFREY LYNAS
DIRECTION JAN KADAR
RETOUR EN SCÈNE TED ALLAN
PRODUCED BY ANTHONY BEDRICH, HARRY GULKIN
AN ASTRAL FILMS RELEASE
2e SEMAINE!
12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55

élysée
35 MILTON / 842-6053
FRANCIS PERRIN, COLINE SERREAU
JEAN-LOUIS BERTUCCELLI
14 ANS
On s'est trompé d'HISTOIRE d'AMOUR
Un film de MICHEL SOUTTER
EISENSTEIN
12e SEMAINE
l'escapade
MARIE DUBOIS, JEAN-LOUIS TRINTIGNANT, ANTONETTE MOYA

Un film unique... qui marque certainement une date dans l'histoire du cinéma. LUC PERREAULT LA PRESSE
JODOROWSKY dit lui-même: Je demande à un film ce que beaucoup de gens demandent à la drogue
EL TOPO doit affronter les 4 meilleurs tireurs au monde, réussira t'il à les vaincre?
18 ANS Adultes
AVANT LA MONTAGNE SACRÉE ALEXANDRO JODOROWSKY AVAIT FAIT...
EL TOPO
POUR LA PREMIERE FOIS EN FRANÇAIS
DÈS DEMAIN
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BÉLANGER

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de cinéas
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent
POUR TOUS
LE RETOUR DU GRAND BLOND
Avec Pierre Richard, Mireille Darc
Un film de Yves Robert
SEM.: 7.30, 9.30
SAM., DIM., LUN.: 5.15, 7.00, 8.45, 10.20
VILLERAY
ST-DENIS-JARRY, 388-5577

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT
JEAN-GUY MOREAU
TABASLAK!
30 personnages avec les mots de JACQUELINE BARRETTE
OCTOBRE: 16-17-18 et 23 à 9h.30 pm
24-25 à 7h. pm
$2.50, $3.00, $3.50
Les spectacles sur scène au cinéma
RESERVATIONS 277-3186
OUTREMONT 1248 BERNARD O. 277-4145

Voulez-vous jouer avec nous?
Safari — Les animaux les plus sauvages de l'Afrique au Canada vous accueilleront "pattes ouvertes" au Parc Safari Africain. Lions, tigres, bisons, antilopes, éléphants, orignaux...font bon ménage dans la réserve où ils prennent leurs ébats en toute liberté!
La forêt des petits animaux — C'est là que vous ferez connaissance avec Jeannot-Lapin et tous ses amis qui peuplent les sous-bois. Il y a même des pistes d'équitation et un terrain de pic-nic!
Le parc d'amusement — Des manèges, une grande roue du haut de laquelle vous aurez une vue magnifique sur les environs, deux glissades géantes, un vrai carrousel: que de rires en perspective!
Flipper le dauphin — Le spectacle d'acrobatie et de ballet aquatique exécuté par Flipper et ses amis est unique. Comme les enfants, vous serez fascinés par la subtilité et l'agileté de ces mammifères marins — Ouvert tous les jours de la semaine de 10:00 hrs. à 16:00 hrs. Téléphone 247-2727.
MONTREAL
Pont Champlain Bridge
Pont Mercier Bridge
Lacolle
Hemmingford
St.Bernard
Parc Safari Africain
Cellier St.Bernard
CANADA
U.S.A.
Monte Glass Road
Plattsburgh
Après le pont Champlain, prenez la route 15 sud jusqu'à la sortie 4, puis la 202 et suivez les indications du Parc Safari Africain, Hemmingford.
PARC SAFARI AFRICAIN

télévision

Jean Basile

Le 60 a changé de longueur d'onde !

Je crois qu'il faut se rendre à l'évidence maintenant. Le "60" n'est plus ce qu'il était. Cela est normal dans un sens puisque l'équipe n'est plus tout à fait la même. Toujours est-il que l'on n'y retrouve plus le charme incisif et le lyrisme qui caractérisait cette émission l'an dernier. Le nouveau "60" est lentement en train de redevenir une émission d'affaires publiques comme les autres, dans le style traditionnel de Radio-Canada avec, toutefois, une certaine liberté de penser et de s'exprimer et un souci social constant, sinon toujours bien dirigé.

Mardi soir donc, on nous proposait un reportage sur les émigrés vietnamiens. Le titre, "Saigon P.Q.", était excellent; le reportage l'était moins. On avait choisi un ton insipide et des questions un peu passe-partout dans le genre: "Depuis combien de temps êtes-vous ici". Cela est d'autant plus étrange qu'il y a de fait, un vrai problème vietnamien à Montréal, comme le montrait parfaitement "Fifth Estate" de mardi dernier, au canal 6, et comme nous en informaient récemment les journaux à propos de soi-disants "trésors" attendant dans le port de Montréal. On avait un peu l'impression d'un reportage commandé par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Jean Devirieux était à New-York pour nous montrer, implicitement, le triste sort qui attend les super-villes de type nord-américain. Du moins, ce reporter est efficace et il manie le style avec brio comme le montra sa petite introduction. Hélas, ses idées me paraissent souvent étranges. Ainsi, parlant de New-york, il nous proposa le raisonnement: 1) New york est en faillite; 2) mais cette faillite, loin d'être imputable à New york est dûe au système américain; 3) donc, le système américain est en faillite. Je trouve que c'est un peu court. Le phénomène des mégavilles n'est pas seulement un phénomène américain mais un moment d'évolution de notre civilisation. Et il n'est pas dit qu'on puisse l'éviter, quoiqu'on fasse. Plutôt que d'analyser ainsi sommairement un fait isolé, il m'aurait paru plus juste et plus instructif de se pencher sur le cas de la "grande ville" dans notre civilisation. Le vrai problème est là. La faillite n'est, de fait, qu'un détail, ennuyeux il est vrai, administratif.

Il n'y a rien à dire sur la courte séquence consacrée au quartier Hochelaga. Et que pourrait-on dire de la partie principale de cette émission: un reportage sur la Baie de James. Les seuls éléments nouveaux étaient la participation de l'économiste péquiste Parizeau qui aurait pu nous dire, au passage, ce que son parti aurait fait à la place des libéraux. Enfin, on nous annonça, dès le début de l'émission, qu'il nous faudrait bien vivre avec la Baie de James maintenant qu'elle est là. Pourquoi, alors, ne pas nous proposer une réflexion prospective sur les avantages de ce projet, s'il y en a, plutôt que nous refaire le bilan de l'augmentation des coûts. Ça, on le sait.

● **Jean Lapointe, à VEDETTES EN DIRECT, au canal 2, mardi à 20 h. 30.**

Rien de plus consternant que la vulgarité dont Jean Lapointe semble en être un spécialiste. Ses plaisanteries sur Lise Payette était d'une rare tristesse, même si, comme il nous l'assura, elle ne s'en préoccupe pas et je l'espère bien pour elle. Si ces plaisanteries n'étaient gênantes ni pour lui, ni pour elle, elles l'étaient assurément pour nous.

Quelques imitations sans grand intérêt, quelques chansons sans originalité, quelques plaisanteries ne suffisent pas à remplir une demi-heure.

Puisque j'en suis au domaine des variétés, j'en profite pour signaler que j'ai apprécié, dimanche soir, l'absence des danseurs qui, trop souvent, encombrent "Monsieur B". Mais pourquoi François Cousineau n'a-t-il pas répété suffisamment son morceau de musique "grand orchestre". Mais il y avait Diane Dufresne qui peut être exécrable, comme elle le fut dans sa première chanson, ou admirable comme elle le fut pour les deux autres.

● **RENCONTRE avec Jean-Louis Barrault, mardi soir à 23 h. au canal 2.**

Je parle peu de cette émission parce qu'il me semble qu'elle va de soi. Elle est souvent, en effet, l'une des trop rares occasions où Radio-Canada nous propose un vrai moment de réflexion.

Jean-Louis Barrault, avant hier soir, fut tout simplement impressionnant et nous rappela opportunément que les grands artistes sont un des liens qui nous relient à l'ineffable. Et quel modestie dans une telle déclaration: "J'ai toujours recherché les influences". Mais tout ce qu'il a dit était fascinant, qu'il nous parle du corps, du silence, de la rencontre des êtres.

On a besoin de ces leçons.

● **Une note**

Je m'en voudrai de ne pas signaler le très beau reportage sur les mongoliens que l'on aura pu voir, dimanche dernier à 16 h dans la série "D'hier à demain". Le réalisateur, Michel Moreau, a signé là une oeuvre d'une belle charité et d'une grande chaleur humaine. J'apprends également qu'on songe à lui confier quelques émissions sur les "exclus" de notre Société. J'espère que ce projet se réalisera car, si l'on en juge par "La leçon des mongoliens", il aura beaucoup de choses à nous dire.

Je m'étonne toutefois que ce film ait été programmé en 1975 alors qu'il a été tourné en 1973. Et je me demande aussi pourquoi, on l'a mis au programme sitôt après la série de "Dossiers" sur les déficients mentaux?

théâtre

Adrien Gruslin

Pour quelques milliers de dollars

L'ouverture de la septième saison du Centaur s'effectue en douceur, même si on est plongé en pleine petite pègre. "One crack out" de David French, à l'affiche de la grande salle de la rue Saint-François-Xavier jusqu'au 2 novembre, passe bien. On peut seulement lui reprocher de ne pas atteindre toute l'intensité souhaitable.

David French est un Torontois qui a déjà plusieurs pièces à son actif. "On crack out" vient directement du Tarragon Theatre de la même ville; un des comédiens Robert O'Ree était d'ailleurs de cette première production de la pièce. Dans un ton et une manière toute réaliste, le dramaturge trace la peinture d'un milieu bien précis: la petite pègre de n'importe quelle grande ville nord-américaine. Les personnages sont loin de posséder des mines de truands.

Charlie Evans, le protagoniste, incarne le prototype du petit pégreux à la manque. Il boit, fait des paris, trafique un peu de drogue, exerce toutes les activités illégales auxquelles on peut s'attendre. Sans envergure, ni chanceux ni très rusé (il semble que les deux aillent ensemble dans le milieu), il doit quelques milliers de dollars à un certain Buldog, plus malin que lui, à peine plus distingué et toujours de bas étage .

David French semble avoir pratiquement fabriqué sa pièce comme une équation. La régularité de l'alternance des scènes est systématique. L'action se déplace du living de Charlie et Helen à la salle de billard en s'arrêtant à l'occasion dans les toilettes de celle-ci. Il en va de même au plan des personnages. Chacun des deux opposants a son comparse. Charlie fait la paire avec Suitcase Sam et Bulldog avec Jack The Hat. Les deux derniers étant un peu plus méchants, l'auteur les a affublés de noms de circonstance.

Face à "One crack out", le spectateur a l'impression d'être devant un écran de cinéma plutôt que dans une salle de théâtre. Le ton, les gestes, les évolutions, bref l'action, appartiennent au quotidien. On assiste à une page de vie, sobre comme n'importe quel moment normal. Seuls les coups donnés (on n'y échappe jamais au théâtre) nous rappellent qu'on est sur les planches.

La mise en scène de Maurice Podbrey, le directeur artistique du Centaur, a su s'unir à cette dimension de l'oeuvre. Il en est de même autant de la musique que du décor de Felix Mirbt. Ce dernier caractérise la teneur réaliste de l'ensemble. Jamais les comédiens ne crient, leurs gestes demeurent posés, leurs évolutions lentes.

On constate même que le rythme gagnerait à être resserré quelque peu. A ce niveau, les deux entractes n'aident pas mais il faut bien laisser sentir l'écoulement du temps. Il existe néanmoins des moyens différents. Les scènes de Suitcase Sam en manteau de fourrure, d'Helen venue demander un délai pour son mari et quelques autres offrent les meilleurs moments.

Sans être tous remarquables, les comédiens se débrouillent généralement bien. Les Michael J. Reynolds (Charlie Evans), Peggy Mahon (Helen), August Schellenberg (Suitcase Sam) et surtout Robert O'Ree (Bulldog) réussissent tous des incarnations adéquates .J'ai bien aimé la soirée bien que j'aurais préféré que tout cela possède un peu plus de nerfs.



et violonne . . . Carignan

Le dernier film de Bernard Gosselin, "Jean Carignan, violoneux", sera présenté ce soir au cinéma Outremont, de même qu'à la Cinémathèque québécoise mercredi prochain à 21 h 30. Longtemps considérés comme des musiciens marginaux, les violoneux retrouvent grâce à ce film leurs lettres de noblesse et nous permettent de renouer avec les troubadours celtes du 14ème siècle. Notons que ce film, produit par l'ONF, a été offert en première durant les Fêtes de la Saint-Jean, cet été... sur la montagne.

BIENTOT
LA MORT D'UN COMMIS-VOYAGEUR
Renseignements: 842-2112

"Une fois encore Costa-Gavras a dirigé à la perfection une foule de comédiens tous très efficaces. Impossible d'en énumérer toutes les performances d'acteurs." -RTL

"Un film qui a la force des chef-d'oeuvre. Allez le voir avant tout autre." – Le Canard Enchaîne

"Avec Section Spéciale, Costa-Gavras, celui de Z, l'Aveu, Etat de Siege, vient d'inscrire une oeuvre remarquable de plus à son palmares déjà bien rempli..." – Europe no 1

"On voit le recit de Costa-Gavras avec passion." – Tele 7 Jours

"Toute la réalité du pouvoir de l'Etat, secrète, connue des seuls initiés, est mise à nu, un film qui pose de telles questions est un évenement salutaire." – L'Express

"Section Spéciale est très supérieur à ce que nous avons dans le genre. Allez voir le film..." – Le Figaro

"Un film important, courageux, nécessaire... Un réquisitoire contre une justice obéissant à la force et transformant l'illegalité en loi." – France-Soir

"La tension dramatique du film résulte d'un mécanisme qui permet tout et le pire." –Le Monde

"Un film important, un film -choc qui fait réfléchir, passionne et provoque des débats." – Paris-Match

"Section Spéciale réunit tant d'excellents comédiens qu'il est injuste de n'en citer que quelques-uns." – Les Echos

"Un GRAND film sur la Justice." – L'Aurore

POUR TOUS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de Civitas
PIERRE DAVID présente

section spéciale



La raison d'État justifie-t-elle le meurtre?



Sélection officielle Cannes 1975 Grand Prix de la Mise en Scene

un film de
costa-gavras
adaptation: Jorge Semprun et Costa-Gavras
dialogues de Jorge Semprun

DÈS DEMAIN AUX CINÉMAS PARISIEN ET LAVAL

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS un service de Civitas
PIERRE DAVID présente
un film de MARCEL LEFEBVRE
réalisé en collaboration avec Yves Gélinas

MUSTANG

POUR TOUS



Un grand film d'action, d'aventures et de suspense . . .
Une bête sauvage et indomptable à l'origine d'un règlement de compte sans merci . . .
Le drame d'un enfant qui cherche à comprendre . . .
Une lutte impitoyable dans un monde d'honneur et de lâcheté, de force et de peur.

Willie Lamothe, Luce Guilbeault, Albert Millaire, Nanette Workman, Claude Blanchard, Muriel Millard, Marcel Sabourin, Bobby Hachey, Andrée Pelletier, Stephen Machin, Marie-Hélène Thouin, Jack Beauscholte

Une production des Productions Mutuelles en association avec Les Cinémas Unis, Bellevue Pathé, Noema, Cinévic, Les Disques London, Cinévision, Les Entreprises Willie Lamothe, avec l'aide de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

DÈS DEMAIN !

HORAIRES: Château: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Parisien: sur semaine: 5.30, 7.30, 9.30. Samedi, dimanche et lundi: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. LAVAL: Greenfield & Versailles: sur semaine: 7.30 & 9.30. Samedi, dimanche et lundi: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
DANS TOUS LES CINEMAS. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE A 11.30 P.M.

CHATEAU 1 St-Denis & Belanger 271-1103
cinemas LE PARISIEN 5 480 Ste-Catherine O.
CINEMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS:
MASKA (Saint-Hyacinthe)
CAPITOL (Trois-Rivières)
CAPITOL (Saint-Jean)
CARTIER (Shawinigan)
GALERIES DE GRANBY (Granby)
PALACE (Grand-Mère)
RHEO (Saint-Tite)
JOLIETTE (Joliette)
REX (Saint-Jérôme)
SAINT-EUSTACHE (Saint-Eustache)

Courrier du cinéma

La déesse au flambeau qui, depuis plus d'un demi siècle, annonçait sur tous les écrans les films de Columbia Pictures, va disparaître.

Un porte-parole de la compagnie cinématographique américaine a annoncé que ce symbole serait désormais remplacé par un dessin abstrait évoquant la moitié d'un astre solaire rayonnant. Le nom de "Columbia" apparaîtra sous le nouveau symbole avec l'inscription: "Laissez-nous vous divertir".

●

Après le requin des "Dents de la mer", **un nouveau monstre** s'apprête à crever l'écran: il s'agira d'un ours qui, tout aussi vorace que le squale, dévorera les hommes dans un film intitulé "Claws". Griffes. Dû à un scénario de Alan Caillou, il sera tourné dans un parc naturel des États-Unis.

●

Woody Allen sera l'une des vedettes du film "The Front" qui conte la vie d'un écrivain des années cinquante victime du McCarthysme. A ses côtés joue une actrice inconnue, Andrea Marcovicci, à qui Woody Allen promet un grand avenir. C'est Zero Mostel qui campe l'écrivain. Il n'aura aucune difficulté à tenir son rôle, ayant lui-même été victime de la chasse aux sorcières.

●

Groucho Marx a offert à Beverly Hills, une réception à 200 célébrités du spectacle à l'occasion de son 85ème anniversaire. Toujours aussi alerte, l'acteur a donné une aubade à ses invités parmi lesquels on reconnaissait Liza Minelli, Jack Lemmon, Bob Hope, Elliot Gould et Peter Sellers.

●

L'affaire Joan Little, jeune noire de 21 ans, accusée d'avoir tué son geôlier alors qu'elle était détenue dans une prison de la Caroline du Nord, va être portée à l'écran. Le producteur Ike Jones River Niger a obtenu l'accord de la jeune femme, qui fut acquittée, et de son avocat Jerry Paul pour en faire un film. Ciecely Tyson tiendra le rôle de Joan Little, chômeuse envoyée pour un vol à l'étalage, en prison. C'est là qu'elle devait tuer son gardien qui, disait-elle, voulait la violenter.

●

Gary Grant envisage de porter plainte contre des organes de presse américains qui font faussement, assure-t-il, annonce qu'il avait de fausses dents... Il est prêt à montrer sa denture en justice pour le prouver. L'acteur conteste tout aussi énergiquement les déclarations qui lui ont été prêtées sur le peu d'affection qu'il aurait porté à ses épouses successives.



télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Oraliens
9.30 Les 100 tours de centour
9.45 En mouvement
10.00 Les Chiboukis
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-Exp ess
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Quentin Durward
12.00 Skippy, le kangourou
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "L'Aigle de Florence" (aventures — 1963).
4.00 Bobino
4.30 La riboulding ue
5.00 Lassie
5.30 Le monde en Liberté "Les Marsupiaux" —
6.00 Ce soir
7.00 Sur la côte du Pacifique
7.30 Le travail à la chaine
8.00 Les grands films "Les feux de la rampe" (comédie dramatique — réalisée et interprétée par C. Chaplin — Américain 1952) ■+
[illegible] Téléjou nal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Boney
12.00 Cinéma: "Visa pour l'aventure" (comédie — Américain 1967)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30-gyA la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les Tannants
1.30 A votre service
2.15 Ciné-Jeudi "Le boutreau attendra" (Aventures — Français 1960) ■
4.00 Joe 90
4.30 Patofville
5.00 L'homme de fer
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Kojak
8.30 Cinéma: "Les colts des sept mercenaires" (western — Américain 1969)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinéma: "Jalousie" (drame — Italien 1953) ■
12.45 Cinéma: "Les promesses dangereuses" (comédie — Français 1956)
2.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Emissions du ministère de l'éducation du Québec
14.15 Les Oraliens
14.30 Les cent tours de Centour
14.45 La famille papier
15.00 Retraite ouverte ou fermée
15.30 Poste frontière
16.30 D'un québécois à l'autre
17.00 Au pays des lutrins
17.30 Tourlou: dessins animés
18.00 Un maillon de la chaine Les différents métiers de la construction
18.30 L'Asie à notre porte: Documentaire sur la Birmanie et la Malaisie
19.00 Les gros sous Le rôle économique de la publicité
19.30 D'la Jarnigoine Le film "Pas de deux" de MacLaren
20.30 Portraits: Invité: Le Père Emile Legault
21.30 Au gré de l'actualité L'actualité politique avec Andréanne Lafond

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
1.00 TBA
1.30 Any Woman Can
2.00 Coronation Street
2.30 The Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Vision On
5.00 What's new
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 The bank Wagon
7.30 Take Time with Noel Harrison
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 King of Kensington
9.30 Upstairs, downstairs
10.00 The Watson report
10.30 Some of my best friends are men
11.00 The National
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Ciné-Six: "One day in the life of Ivan Denisovich"

CFCF 12

5.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 The Art of Cooking
10.30 McGowan and CO.
11.00 Definition
11.30 The Joyce Davidson Show
12.00 Flintstones
12.30 Matinée with George Balcan "A great american tragedy" (drame — 1972)
2.30 What's the Good Word
3.00 Another World
4.00 Flintstones
5.00 It's your Move
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Montefuscos
7.30 Excuse my French
8.00 Fay
8.30 Streets of San Francisco
9.30 Maclear
10.00 Harry O
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
11.50 Loto-Perfecta
12.00 The 12 Midnight Movie: "To have and have not" (drame avec Humphrey Bogart — 1945)...■

cinéma

ANJOU: 7617 des Galeries d'Anjou 353-5960 "La route de la violence" 6.20, 9.55, "Jo le fou" 8.00.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Niohn 935-4246 "French connection II" 1.10, 5.00, 9.00, "Seven Ups" 3.10, 7.10.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.20.
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 927-2447 "Apple dumpling gang" 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20.
BEAVER: 5117 ave. Parc 277-0025 "Doctors from Oh Copenhagen" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et "Loves secrets of the Kama Sutra" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lepke le caid" 2.25, 6.05, 9.45; "L'Amoureuse" 12.40, 4.20, 8.00.
BIJOU: 5030 Papineau 577-9131 "La sexualité chez les adolescentes" 1.10, 4.00, 6.30, 9.25 et "Tamara" 2.25, 5.25, 8.20.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Papillon" 12.00, 4.40, 9.25 et "Cabaret" 2.35, 7.20.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Plein la gueule" 1.00, 5.15, 9.30 et "Le flambeur" 3.10, 7.30.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La chair de l'orchidée" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Behind the door" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Les guichets du louvre" 7.30, et "La passion" 9.15.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 877-7933 "Le fauve" 8.00 et "La route de la violence" 6.15, 9.50.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Love and death" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Mariage" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le secret" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "On s'est trompé d'histoire d'amour" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'Escapade" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le mâle du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Le peché d'une mère" 8.10 et "Des roses blanches" 6.30, 9.55.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Man about the house" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux tripes" 6.00, 9.30 et "Django défie Sartana" 8.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine 255-6224 "Flesh Gordon" 6.35, 9.35 et "Le pétale de l'amour" 8.00.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Freebie and the bean" 1.30, 5.35, 9.40 et "Drowning pool" 3.40, 7.45.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Jean Carignan violoneux" 7.00 et "Tous les autres s'appellent Ali" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6901 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "J'irai comme un cheval fou" 12.25, 2.15, 4.10, 6.00, 7.55, 9.50.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The way we were" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lies my father told me" 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 12.50, 3.35, 6.25, 9.10.
PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30 "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0025 "Grace's place" 12.30, 3.10, 6.00, 8.50, "Pro Shop" 1.40, 4.30, 7.25, 10.15.
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Chaleurs danoises" 3.05, 6.25, 9.50 et "Fin de semaine érotique" 1.40, 5.00, 8.05.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Terreur de Bruce Lee" 2.35, 6.05, 9.35 et "Mais qui donc m'a fait ce bébé" 12.50, 4.20, 7.50.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "L'or" 1.50, 5.40, 9.30 et "La Brigade en folie" 12.30, 4.15, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Man with the golden gun" 1.00, 5.15, 9.30 "Live and let die" 3.10, 7.25.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Summer run" 1.45, 3.40, 5.45, 7.50, 9.55.
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Wilby Conspiracy" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-2092 "The life and times of Xaviera Hollander" 12.25, 1.50, 3.25, 5.00, 6.25, 8.15, 9.50.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Au rendez-vous de la mort joyeuse" 8.00 et "Barnnigan" 6.15, 9.30.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5777 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.20.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15.
YORK: 1497 Ste-Catherine 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Ils ont combattu pour la patrie" (de S. Bondartchouk — U.R.S.S. 1975) 8h.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. Maisonneuve 879-4349 "Faustine et le bel été" (de N. Companeez — France 1971) 8h.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1229 (Salle I) "One crowded hour" de C. Fielden du mardi au sam: 20 h 30 Dim: 19 h 30. Relâche lundi. (Salle II): "One crack out" de David French, mardi au samedi: 20 h. Dim.: 19 h — matinées mercredi 13 h, samedi: 14 h.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit — "L'usage du coeur, dans le domaine réel" de Michel Garneau, jeudi, vendredi et dim: 20 h 30, sam: 20 h et 22 h.
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 — Art Blakey — du mardi au dimanche — 21 h 30, 23 h 30, 1 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 521-6666 — Jacques Antonin et Nicole Croisille — Sem. et dim.: 21 h. Sam: 20 h, 23 h.
PATRIOTE EN HAUT: "Dodo, l'enfant do" de Serge Sirois. Du mercredi au vendredi: 20 h, sam: 19 h 30 et 22 h. Dim: 20 h. Relâche: lundi et mardi.
LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) "La nuit des assassins" de José Triana du mardi au vendredi 20 h 30, Sam: 18 h 30 — 21 h 30. Relâche dimanche et lundi.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Christian Di Maccio — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Le temps d'une vie" de R. Lepage, tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine 861-0563. Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Visa le noir, tua le blanc" de Dale Wasserman d'après le roman de Ken Kesey — 20 h 30.
THEATRE QUAT'SOUS: 100 ave. Des Pins E., 845-7227 "Le premier" d'Israël Horovitz. Tous les soirs à 20 h 30. Sam: 20 h et 22 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 rue St-Denis 844-1793 "L'Hôtel du libre-échange" de R. Prévost du mardi au sam: 20 h. Dim: 19 h. Relâche: lundi.



Le Centre Local des Services Communautaires de La Desert

Maniwaki, Québec

est à la recherche de:

- UN MÉDECIN
- UN DENTISTE
- UNE INFIRMIÈRE (santé première ligne)
- DEUX INFIRMIÈRES (soins à domicile)
- UNE INFIRMIÈRE (préventifs - 8 mois)
- DEUX PRATICIENS SOCIAUX (T.A.S. ou T.S.P.)

Faire parvenir votre demande, avant le 24 octobre 1975, à:

M. Maurice Aumond,
C.L.S.C. de La Desert,
C.P. 130, Maniwaki, Québec.

CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

COORDONNATEUR DU CENTRE DES MEDIA

Fonction:
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il assume la responsabilité de planifier, de développer et d'administrer le programme global du centre des média (regroupement de l'audio-visuel, de la bibliothèque et de l'audiovidéothèque).

Qualifications:
1. Diplôme universitaire en audio-visuel, en bibliothéconomie ou en sciences de l'éducation avec spécialisation en audio-visuel, ou en bibliothéconomie ou formation équivalente;
2. Expérience pertinente d'au moins cinq années;
3. Qualités essentielles à toute oeuvre éducative et sociale.

Traitement:
D'après la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.
Minimum: $11,586.00 (en négociation)
Maximum: $21,077.00 (en négociation)

Faire parvenir "curriculum vitae" complet par courrier recommandé et libellé "personnel et confidentiel" avant 17 h 00 le 17 octobre 1975, au:

Secrétaire général,
C.E.G.E.P. de Lévis-Lauzon,
205 Mgr Bourget,
Lauzon, Qué.

NOTAIRE

Étude réputée du centre de Montréal demande jeune notaire.

- Bonne connaissance de l'anglais essentielle.

Aussi secrétaire de notaire avec expérience requise.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2579,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

DESCRIPTION DE TÂCHE DU COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Le Conseil de Développement social du Montréal métropolitain sollicite les offres de service d'un coordonnateur général.

Poste
Sous l'autorité du Comité de Coordination, le Coordonnateur voit à l'administration des affaires courantes du C.D.S.: il assure un lien constant d'information et de consultation entre les salariés et le Comité, contribue au maintien des relations constructives auprès des organismes du milieu et agit à titre de secrétaire d'assemblée aux réunions du Comité de Coordination.

Exigences
— Expérience du travail en équipe.
— Très bonne connaissance des groupes populaires et de leur développement.
— Aptitudes à obtenir les appuis nécessaires à la réalisation des projets de recherche et d'intervention.
— Connaissance des principes de la gestion participative.

Traitement
Selon l'échelle des salaires en vigueur au C.D.S.M.M.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 22 octobre 1975 au :

Conseil de Développement social
du Montréal métropolitain
a/s Comité de Coordination
445, rue Saint-François-Xavier
Montréal 125, Québec

Carrières et Professions

Université du Québec à Montréal

POSTE DE CADRE AUX RELATIONS DE TRAVAIL

Sous la responsabilité du secrétaire général et sous la direction du directeur des Relations de travail, cette personne agit comme adjoint au directeur et remplace celui-ci en son absence.

Fonctions:
— Travailler dans une équipe s'occupant de tout ce qui est relations de travail;
— voir à la rédaction des divers projets d'une convention collective;
— négocier et interpréter les conventions collectives de travail;
— constituer un dossier sur chaque point d'une clause de convention qui semble faire problème;
— recevoir et administrer les griefs à travers les différentes étapes prévues aux conventions collectives de travail y compris les arbitrages;
— conseiller les différents organismes de l'Université sur toute question de relations de travail;
— rencontrer les directeurs de services, directeurs de département et vice-doyens pour prévenir ou régler les griefs;
— exécuter des recherches appropriées au travail et participer à divers comités internes et externes à l'Université;
— participer à la rédaction du mensuel "Bulletin des Relations de Travail";

Qualifications:
— 1er diplôme universitaire de type professionnel ou un diplôme universitaire de 2ième cycle;
— une expérience pertinente dans le domaine des relations de travail.

Salaire:
À déterminer selon les qualifications, l'expérience et l'échelle de salaires des cadres actuellement en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent être envoyées au **Secrétariat général de l'Université du Québec à Montréal, bureau 7210, Pavillon Louis-Jolliet, 355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal H3C 3P8,** d'ici le 16 octobre 1975 à 17 heures.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
Port de Montréal

NATIONAL HARBOURS BOARD
Montreal Harbour

ANALYSTE FINANCIER

FONCTIONS: Le candidat choisi aidera à préparer et à présenter des budgets et des prévisions financières.
Il participera à l'analyse des coûts et à des analyses opérationnelles.
Il fera des études économiques et financières, telles que louer ou acheter, nouveaux projets, etc...

QUALIFICATIONS: Le candidat recherché a, depuis trois (3) ans, un MBA ou L.Sc. Com. ou B.A.A. (HEC) avec option finances ou méthodes quantitatives.
Une bonne connaissance des langues française et anglaise serait souhaitable.

SALAIRE: Devrait intéresser un candidat qui gagne de $14,000 à $18,000.

Les postulants sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae qui sera traité confidentiellement à:

ME PAUL VANASSE
DIRECTEUR DU PERSONNEL
CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
ÉDIFICE DU PORT DE MONTRÉAL
CITÉ DU HAVRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3R5

les échecs

La mauvaise recette

par Léo Williams

Comme nous avons fait remarquer lors du match Karpov-Polugaievsky en 1974, le plus grand ennemi d'un joueur d'échecs est souvent sa propre obstination à l'égard de ses variantes préférées dans le début. Au cours de la rencontre citée, le deuxième joueurs n'employa continuellement qu'une ouverture solide avec les blancs et qu'une seule défense avec les noirs, même devant la réalité flagrante de la maîtrise absolue de Karpov dans ces deux systèmes.

L'étude de la Défense Sicilienne est particulièrement riche en changements instantanés de l'évaluation théorique, dépendant parfois uniquement de la dernière partie disputée dans une branche donnée. Le joueur qui ne peut réagir assez rapidement à l'effondrement de ses analyses peut facilement perdre plusieurs parties de suite.

Mais si l'on réussit à gagner une fois avec une idée surprenante, est-ce qu'on peut vraiment résister à la tentation de l'essayer de nouveau? D'Amsterdam, voici la réplique du grand-maître Kavalek contre le jeune hollandais Timman.

Après neuf coups, nous arrivons à une position critique déjà vue à plusieurs reprises dans cette chronique. Possibles sont 10.g4 et 10.Dg3, mais le coup du texte a été popularisé par le Yougoslave Velimirovic et par Boris Spassky il y a quelques années, les noirs apprenant lentement que la réaction immédiate 10..h6 est supérieure à 10..b5 11.The1 Fb7 12.Dg3! 0-0-0 et maintenant les blancs obtiennent un grand avantage par 13.Fxf6 Cxf6 (13..gxf6 14.Dg7 Tdf8 15.Cxe6!) 14.Dxg7, ou 13.Fxb5! axb5 14.Cdxb5.

Si 11.Fh4, au lieu de 11.Dh3, les noirs semblent égaliser avec l'avance 11..g5! 12.fxg5 Ce5 13.De2 Cfg4! 14.Cf3 (ou 14.h3 hxg5) Cxf3 15. gxf3 hxg5! Pendant quelque temps, 11.Dh3 connaissait un succès contre les réponses inférieures telles que 11..Cf8, mais le nouveau champion américain Walter Browne a finalement dévoilé 11..Cb6, préparant e6-e5 par une "surprotection" de la faiblesse à d5. Après divers essais insuffisants comme 12.f5 et 12.The1, Timman risqua 12.Fh4 contre Browne au début de l'année, et obtint l'avantage après 12..e5 13.Cf5 Fxf5 14.exf5 Cfd5 15.Cxd5 Cxd5 16.fxe5 dxe5 17.Fxe7 Dxe7 18.Fxa6 Txa6 19.Txd5. Dans ses notes après la partie, Timman opinait que les blancs obtenaient une dangereuse attaque pour la dame après 13..g6.

Voulant démontrer le contraire, Kavalek suit l'analyse de Timman jusqu'à 17.Fb5éch, mais au lieu de prendre 17..axb5 18.Cxb5, il interpose le Fd7, voyant une porte de sortie pour la D. à a5. Par 21.a4 commence la phase où les blancs n'ont pas assez pour la dame et doivent poser tous les pièges possibles; le texte menace 22.b4 gagnant la Da5, mais après 21..Dc5, un abri est créé à c6.

Par 23.a5, les blancs s'apprêtent à chercher la Ta8, mais ils n'auront jamais assez de temps, car les noirs lancent une contre-offensive par 24..Tg8. Si 26.Cxa8, les noirs gagnent par 26..Txg2 27.Td2 Txd2 suivi de Dxh1. et la Ta8 reste intouchable après 26..Tg4 à cause de la possibilité Tc4. Enfin, après 27..Tb8, les blancs initient une série d'échecs qui ne servent qu'à mettre le roi ennemi en lieu sûr à h7. Deux coups après, les blancs doivent abandonner face à Da1éch. Si 34.Txd4, alors 34..Da1éch. gagne les deux tours à d4 et e5.

NOUVELLES: Un rappel que le Championnat ouvert du Québec aura lieu du 11 au 13 octobre au 1150 rue Galt, à Verdun. Les organisateurs nous informent que les inscriptions peuvent être acceptées à tarif réduit vendredi soir, le 10 octobre. Le champion canadien, Peter Biyiasis de Vancouver, a déjà annoncé son intention de participer. Renseignements: 522-3927.

Ce chroniqueur donnera un cours au Collège du Vieux-Montréal à compter du 14 octobre. Il s'agit de 24 heures au total, 3 heures par semaine. Les candidats doivent s'adresser au Bureau des Admissions, 244 est, rue Sherbrooke. (Tél: 842-7161 poste 241).



Position après le 26e coup des noirs: 26..Tg4!

J. Timman (Pays-Bas) — L. Kavalek (Etats-Unis)

Défense sicilienne

1.	e4	c5
2.	Cf3	d6
3.	d4	cxd4
4.	Cxd4	Cf6
5.	Cc3	a6
6.	Fg5	e6
7.	f4	Fe7
8.	Df3	Dc7
9.	0-0-0	Cbd7
10.	Fd3	h6!
11.	Dh3!?	Cb6!
12.	Fh4	e5
13.	Cf5	g6!
14.	Cxe7	Fxh3
15.	Fxf6	Fe6!
16.	f5	Tf8!?
17.	Fb5éch	Fd7!
18.	Ced5	Cxd5
19.	Cxd5	Da5
20.	Fxd7éch	Rxd7
21.	a4	Dc5!
22.	b4	Dc6
23.	a5	gxf5
24.	exf5	Tg8!
25.	Cb6éch	Re8
26.	g3	Tg4!
27.	The1	Tb8
28.	Fxe5	dxe5
29.	Txe5éch	Rf8
30.	Cd7éch	Rg7
31.	f6éch	Rh7
32.	Cxb8	Dc3!
33.	T1d5	Td4!

Les blancs abandonnent.

Le MNQ à une conférence des minorités

Le MNQ participera à la 3e Conférence des minorités ethniques de langue française qui se tiendra au Val d'Aoste, en Italie, du 10 au 12 octobre 1975.

Cette conférence regroupera environ quatre cents délégués représentant les mouvements nationaux du Jura (Suisse), de la Wallonie (Belgique), du Val d'Aoste (Italie), en plus du Québec et de l'Acadie.

Pour la première fois, un Québécois est invité à cette manifestation à titre de conférencier. Il s'agit de M. Robert Burns, leader de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

La délégation québécoise entend profiter de cette circonstance pour inviter des représentants du Rassemblement jurassien à effectuer une tournée au Québec. On sait que ce mouvement a mené une lutte farouche au cours des dernières années afin d'obtenir la création d'un canton de Jura, en Suisse, ce qui leur a finalement été accordé par suite d'un référendum tenu en 1974.

La délégation soumettra la candidature du Québec pour la tenue de la prochaine conférence en 1977.

Partagez ce don de la nature

DONNEZ DU SANG À LA ✚

AVIS

LOI DES HEURES D'AFFAIRES DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL

Fête de l'Action de Grâces, 13 octobre 1975

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, chargé de l'exécution de la loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail, tient à aviser les propriétaires et gérants des établissements commerciaux de vente au détail, que le lundi 13 octobre Fête de l'Action de Grâces est un jour férié visé par la loi des heures d'affaires et que par conséquent, ce jour-là, aucun client ne doit être admis dans leur établissement. Selon les termes de la loi, toute infraction est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à $1,000.00.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 29 septembre 1975 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LUBRI MOBIL INC. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 2 octobre 1975 sous le no 2638281."

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 22 septembre 1975 à LA CORPORATION DE FACTORING MIRABEL LTEE. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Fashion I Sportswear Inc. a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 29 septembre 1975 sous le numéro 2637019."

AVIV REALTY CORP.

Prenez avis que la compagnie "AVIV REALTY CORP." demandera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 septembre, 1975

GREENBLATT GINSBERG & ASSOCIES,
Procureurs de la Compagnie

THE GREENSHIELDS CORPORATION LIMITED

PRENEZ AVIS QUE la compagnie The Greenshields Corporation Limited demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

DATE à Montréal, Québec ce 7 ième jour d'octobre 1975.

Daniel Doheny, c.r.
Secrétaire

AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que la compagnie: — CLUB CHAPLEAU constituée en corporation et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministère des Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 7 octobre 1975

Louis F. Toupin
Procureur de Club Chapleau
de GRANDPRE, COLAS, AMYOT, LESAGE
DESCHENES & GODIN

Demande de permis spécial temporaire Ré: Permis Haulaway

La partie requérante Walter Brennan dont l'adresse est C.P. 2, Pine Hill Drive, Charlottown, I.P.E. demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte-de-Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports dans les quatre jours suivant la première parution de ladite demande"

G.W. Conley

1ère parution: 9 oct. 1975
2e parution: 10 oct. 1975
3e parution: 11 oct. 1975

TRANSPORT NALACO LTÉE

La requérante demande à la Commission des Transports du Québec de lui accorder le permis suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

De Montréal à Napierville, Victoriaville, St-Romuald, St-André d'Argenteuil, Mont-Laurier, Joliette, St-Félix de Valois, Sherbrooke, Québec et retour pour le transport de moulée, de grains et de sous produits pouvant servir à la fabrication de la moulée, en sacs ou à l'état lâche, destinés ou provenant des clients de la Coopérative Fédérée de Québec, par camions spécialement agencés à cette fin et munis d'une souffleuse.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal dans les 4 jours suivant la première parution.

1ère parution: 7 octobre 1975
2ème parution: 8 octobre 1975
3ème parution: 9 octobre 1975

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: S.E.B.J. 75-0353

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL

Jeudi, le 23 octobre 1975

Fourniture de quatre (4) camions à incendie

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le docoment qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

Demande conjointe: la partie requérante, René Couture, 12 rue Mailloux, Rivière-du-Loup, demande l'autorisation de remorquer les tracteurs et les remorques vides ou chargées pour la firme Cabano Transport Ltée, 365, chemin Témiscouata, Rivière-du-Loup, selon les clauses C.D.E.F.G. de son permis 4561-V. Toute opposition devra être parvenue dans les quatre (4) jours qui suivront la date de la première parution dans les journaux.

1ère parution: 9 octobre
2e parution: 10 octobre
3e parution: 11 octobre

AVIS

Dame Vincent Melillo, Joseph Melillo, Pierre Melillo et N. Melillo donnent avis qu'ils déposent au Secrétariat des Commissions de l'Assemblée Nationale du Québec un projet de loi ayant pour objet de révoquer la dissolution de la charte de Compagnie Canadienne de Marbre et de Terrazzo Limitée.

MONTRÉAL, ce 16 septembre 1975

ROY & CHARBONNEAU
Procureurs des intéressés.

Demande de permis spécial temporaire Re: Permis Haulaway

La partie requérante Percy Magee dont l'adresse est C.P 2425, Windsor, Hants County, N.E. demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte-de-Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Trasptrts dans les quatre jours suivant la première parution de ladite demande."

G.W. Conley

1ère parution: 9 oct. 1975
2e parution: 10 octobre
3e parution: 11 oct. 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 500 02-029 878-753
LACORDAIRE AUTO LTEE,

demandeur

-contre-

MARCEL ROSS,

Défendeur

IL EST ENJOINT à MARCEL ROSS à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 25 septembre, 1975

A. BEAULIEU
GREFFIER

Me. Harvey Earl Shaffer
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1008
Montréal, Québec H3A 1E7
Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-034624-754
DAVE SZALAVETZ, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

Demandeur

-vs-

HENRY MEHRER, autrefois résidant et domicilié dans la Province d'Alberta, présentement de lieux inconnus & A1.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur HENRY MEHRER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 6 octobre 1975

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy,
suite 23, 24, 25
Montréal. Qué.
PROCUREUR DU DEMANDEUR.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
1CD 340-02-001
DATE DE FERMETURE: MARDI, 23 DÉCEMBRE 1975
15 h 30, heure de Montréal
AMÉNAGEMENT LG-2
RIVIÈRE LA GRANDE
CENTRALE "OUEST"
Travaux d'excavation et de bétonnage du complexe souterrain

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de $75. pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, en s'adressant au:

Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage
Montréal, Québec H2L 3M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLIONS DOLLARS ($5,000,000.) est requis sous forme de:

a) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres,

ou alternativement

b) Chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne, ou caisse populaire canadienne,

ou alternativement

c) Garantie bancaire émise par une banque à charte canadienne.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.

Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

Demande de permis spécial temporaire Re: Permis Haulaway.

La partie requérante Wilfred Smith dont l'adresse est Murray St. Grand Bay, Kings County, N.B. demande le permis suivant:

"Service de courtier en transport (haulaway) pour le transport de marchandise autorisé par les classes G.J.Q. de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Chemin Côte-de-Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transports dans les quatre jours suivant la première parution de ladite demande".

G.W. Conley

1ère parution: 9 oct. 1975
2e parution: 10 oct. 1975
3e parution: 11 oct. 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-054695-758
DAME PIERRETTE MONGRAIN, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de Jean Fortin, résidant et domiciliée au 11598 Lagauchetière, Montréal, District de Montréal,

Requérante

-vs-

JEAN FORTIN, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN FORTIN est par les présentes requis de comparâtre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 octobre 1975

(S) A. BOUVIER
REGISTRAIRE

Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc,
avocats
6850 est, Sherbrooke, suite 350
Montréal H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500
12-054-293-752
THÉRÈSE LOSLIER, vendeuse, épouse contractuellement séparée de biens de Mario Cardinal, résidant et domiciliée au no. 5177, 10e Avenue, Rosemont, dans la ville et le district de Montréal,

requérante,

-vs-

MARIO CARDINAL, journalier, autrefois résidant et domicilié au no. 5180 rue Garnier, dans la ville et le district de Montréal, aujourd'hui de lieux inconnus,

intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à l'intimé de comparaître d'ici 60 jours. Copie de la requête en divorce a été laissée pour l'intimé au Greffe des divorces de Montréal. L'intimé est de plus avisé qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre lui par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures provisoires que la requérante pourrait solliciter contre l'intimé.

WILFRID LEFEBVRE.
Régistraire-adjoint.

Me Maurice Chevalier,
Procureur de la requérante,
3555 rue Berri,
Suite 1609
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-054864-750
DAME DENISE NADON-POUPART, résidant et domiciliée au 4425 rue Bellechasse app. 101, dans les cité et district de Montréal,

requérante,

-vs-

ROLAND POUPART, présentement de lieux inconnus.

intimé.

PAR ORDRE DE LA COU

L'intimé ROLAND POUPART est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL le 3 octobre 1975

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE.

LABELLE CHARBONNEAU & LAPORTE.
4935 est rue Beaubien
suite 105
Montréal, P. Qué.
H1T 1V1.

AVIS
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
54 FRONT, HULL, QUÉBEC.

GARAGE ET BUREAUX
LANGLOIS & BLAIR ARCHITECTES

APPEL D'OFFRES

Avis est par la présente donné que l'avis public paru les 4, 5 et 6 septembre 1975 pour le projet ci-haut mentionné est modifié de la façon suivante:

"Des soumissions (l'original et deux (2) copies) dans des enveloppes cachetées, pour le projet ci-haut mentionné, et adressées à:
Monsieur Médard Larente,
Secrétaire,
54, rue Front,
Hull, Québec.
seront reçues jusqu'à 11.00 heures a.m. et ouvertes à 11.15 heures a.m., heure locale, dans la salle de conférence de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, 60, rue Front, le 17 du mois d'octobre 1975 au lieu du 16 octobre 1975 tel que prévu antérieurement."

"Les soumissions des sous-traitants seront reçues jusqu'à 11.00 heures a.m., heure en vigueur localement, le 15ème jour du mois d'octobre 1975, au lieu du 14 octobre 1975 tel que prévu antérieurement, aux Bureaux des Soumissions Déposées de Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Donné à Hull ce 3ème jour d'octobre 1975.

Médard Larente, Secrétaire,
Case postale 848, Hull, Québec. J8Y 3M5
Tél: (819) 770-7900

APPEL D'OFFRES

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
Longueuil

INSTRUMENTS DE LABORATOIRE "PROTHÈSE VISUELLE"

Des soumissions dans des enveloppes cachetées fournies à cette fin et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 11.00 heures le 27 octobre 1975 au local B-19

Bureau du Directeur de l'Équipement,
945, Chemin de Chambly,
Longueuil, Qué.

Les documents nécessaires sont disponibles au Bureau des Achats, local A-133 durant les heures normales de travail de 9.00 heures à 17.00 heures.

Ouverture des soumissions:- 11.00 heures a.m. le 27 octobre 1975, au bureau du Directeur de l'Équipement, local A-157

Le Collège Édouard-Montpetit ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission, ni aucune des offres reçues, de plus, il se réserve le droit d'accepter une soumission au complet ou en partie.

Jacques Leblanc,
Directeur de l'Équipement

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 6 octobre 1975 a adopté le règlement portant le numéro 941 concernant un emprunt supplémentaire de $11,500.00 pour couvrir le coût des travaux exécutés en vertu du règlement no. 808 relativement à la construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de pavage ainsi que la pose de lampadaires sur les rues Melba entre des Pommiers et Chambly et le prolongement de Chambly jusqu'à la rencontre du lot 348-59.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 20 octobre 1975 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 7 ème jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-quinze.

ROLLAND COULOMBE,
GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 6 octobre 1975 a adopté le règlement portant le numéro 942 concernant un emprunt supplémentaire de $12,500.00 pour couvrir le coût des travaux exécutés en vertu du règlement no. 845 concernant la construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'agueduc, de pavage ainsi que la pose de lampadaires sur la rue P221-117 au nord de Des Peupliers.

(De Pontgravé)

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 20 octobre 1975 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 7 ème jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-quinze. ROLLAND COULOMBE, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 6 octobre 1975 a adopté le règlement portant le numéro 943 concernant un emprunt supplémentaire de $170,000.00 pour assurer le paiement des travaux prévus au règlement no. 841 relativement à la construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'agueduc, de pavage ainsi que la pose de lampadaires sur les rues Sommet Trinité, P 313-63 et boulevard des Hirondelles. Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 20 octobre 1975 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 7 ème jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE,
GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide Juridique)
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-054830-751
MADELEINE SAUVAGEAU CYR

Requérante

-C.-

ALVAREZ CYR, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Alvarez Cyr est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 octobre 1975

REGISTRAIRE
A. Beaulieu

Me Lanctôt, avocat
3, Place Laval
ste 450 édifice G.L.
Laval
n/d 10,633

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500 12-054731-751
HUGUETTE JOBIN-PAYETTE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal

REQUERANTE

-vs-

LEON PAYETTE, présentement de lieux inconnus

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé LEON PAYETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai du 60 jours de la dernière publication

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 6 octobre 1975.

CLAUDE DUFOUR
Régistraire adjoint

Me YVES CARRIERES,
9904 boul. St-Laurent
suite 3
Montréal. Qué.
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

500
NO. 12-054-904-754
BRUNO GEES, Artiste Commercial, résidant et domicilié au 1604 Pine Avenue West, dans la cité et district de Montréal, Province de Québec,

Requérant

-vs-

HANNELORE BRINKER GEBORENE NIEKAMP épouse de BRUNO GEES, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, HANNELORE BRINKER GEBORENE NIEKAMP, épouse de BRUNO GEES, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces du district de Montréal, 10 est rue Craig.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdit, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 6 octobre 1975.

(S) EMMANUELLE FREIRE
Registraire Adjointe

LASZLO SZEMENYEI
Procureur du requérant

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

IMMEUBLE À LOUER
BUREAU DE POSTE EXCÉDENTAIRE

SITUÉ AU: 1700 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, (Québec)
POUR: Location ou réaménagement par le locataire
IMMEUBLE: 2 étages, avec sous-sol
SUPERFICIE LOCATIVE: 6,345 pieds carrés (589.4 mètres carrés)
SUPERFICIE DU TERRAIN: 4,975 pieds carrés (462.1 mètres carrés)
ZONAGE: Commercial classe I. Utilisation maximum du terrain: 100% — Hauteur maximum de construction: 3 étages
DÉPÔT REQUIS: Un chèque visé de deux (2) mois de loyer établi à l'ordre du "Receveur Général du Canada"
DATE LIMITE: Le mercredi 22 octobre 1975 à 15h00

Les propositions devront être fermes pour une période de 45 jours. Aucune proposition pour l'achat de cet immeuble ne sera considérée.

Tous documents ou renseignements relatifs à la location ou l'inspection de cet édifice peuvent être obtenus à nos bureaux:

Ministère des Travaux publics du Canada
Bureau des Soumissions
2001, rue University
Suite 1800
Montréal (Québec)
H3A 1K3

ou en téléphonant à M. André Larocque (514) 283-2483.

Le Ministère ne sera tenu d'accepter ni la plus haute ni aucune des propositions.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des Services financiers et administratifs Région du Québec

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

À LOUER

TROIS ARTISANES partageraient grand local situé dans le Vieux-Montréal. Tél: 849-1085, le jour du lundi au jeudi 12-10-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.).

ANIMAUX

TROIS BEAUX PETITS CHATS
10 semaines
À DONNER
Tél: 272-1076
10-10-75

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, 4 mois, lignée de champions. $300. Elevage Ladoguerie. Tél.: 473-8423. 1-11-75

ANTIQUITÉS

ARMOIRE à pointe de diamant du 17e siècle Tél: 655-0932 11-10-75

CAUSE DEPART ETRANGER: vends table espagnole authentique 17e siècle, secrétaire peint 18e siècle, vieux bleu. Tél: 341-5077 14-10-75

APPARTEMENTS À LOUER

AVENUE DES PINS OUEST 1290: grand studio, vue de la ville, disponible immédiatement. Tél: 845-4448 10-10-75

ARTICLES À VENDRE

CONGELATEUR 18 pieds cubes, dégivrage automatique; laveuse de vaisselle. Tél: après 7 p.m. 342-0877 14-10-75

ASSOCIÉS DEMANDÉS

Citoyen belge, envisageant de s'établir à Montréal, cherche association avec citoyen canadien, pour l'importation au Canada, d'antiquités et d'objets d'art en provenance d'Europe occidentale. Ecrire: M. G. Lapotre, 263, avenue Molière, 1061, Bruxelles, Belgique. 10-10-75

AUTOS À LOUER

LA VOLVO EN '76. Louez une voiture de Fort Chambly Automobile. Volvo ou British Leyland. Prix en bas de toute compétition. Tél: 658-6623 Raymond ou Serge. 10-11-75

AUTOS À VENDRE

VOLVO 1968, 2 portes, automatique, moteur bonne condition. Tél: 737-9627 après 6 p.m. 10-10-75

RENAULT 16, 1970, radio AM-FM, 7 pneus Michelin $600. ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

CITROEN DS 21, "Palace", 1971, excellente condition, cause étude. $2,200. Tél: 738-3887, le soir. 14-10-75

PEUGEOT 504, 1970, 43,000 milles, pneus Michelin, carosserie petites réparations, moteur excellent. $600. ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

BUREAUX À LOUER

PLACE D'AFFAIRE, cause départ, site idéal, dans le Vieux Montréal, loyer peu dispendieux, disponible maintenant, espace 1,800 p.c. Pour information, communiquez le jour à 871-1707 11-10-75

CENTREVILLE
Espace de bureau, 1,070 p.c. idéal pour professionnel, situé au 135 Sherbrooke, est, dans un édifice prestigieux, tout à l'électricité.
Demandez Mlle Brabant
844-4228
11-10-75

BUREAUX À LOUER

BUREAU pour 2 avocats; secrétaire et salle d'attente dans étude déjà existante, rue St-Hubert près Sherbrooke. Tél: Me Louis Cliche, 842-2232 poste 285 10-10-75

BUREAUX MODERNES Climatisés, près de la Place d'Armes, 3,000 pieds carrés, stationnement à proximité. $3.50 le pied. Tél: 849-8141 14-10-75

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale, location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-75

MAISON DE CAMPAGNE, meublée rustique, mi-chemin entre Montréal-Québec, 2 milles route 20, sports: raquette, ski de fond, 20 milles pentes ski. Location période d'hiver. Tél: 655-4003 10-10-75

CHALETS À VENDRE

LAC BONNALAY
Aux portes du Parc Orford, chalet, 4 saisons, sur magnifique terrain surélevé 21,250 p.c. boisé et tourbé. Construction 1973 de première qualité, chauffage électrique, incluant également garage 34' x 10' et maisonnette de rangement. Le tout en condition impeccable. **L'endroit par excellence pour les sports d'hiver. 467-8115 ou 467-2156.**
IMMEUBLES SELECT, *courtiers*
10-10-75

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université de Montréal, genre appartement, meublée, cuisinette, téléphone. Fille seulement . $14. par semaine. Tél: 738-0207 11-10-75

COLLECTIONS À VENDRE

DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE des familles canadiennes, 7 volumes, par Mgr. Cyprien Tanguay, 1866. Prix: $500. Tél: 659-2651. 14-10-75

COLLECTIONS

COMMENCEZ UNE COLLECTION d'oeuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél: 271-9158 17-10-75

COURS

yoga
• Technique Eva Ruchpaul
Alain Dartigues
5110 ave du Parc, (angle Laurier)
270-4322 10-10-75

ÉDUCATION

ECOLE PRIVEE de jour recherche professeur pour maternelle, possédant certificat, temps partiel, 8 heures par semaine. Appelez: 735-3377 14-10-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir. 1-11-75

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

RENOVATION/ réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE LEGALE, minimum 4 ans d'expérience, sténo française et anglaise. Tél: 849-4261. 15-10-75

SECRETAIRE LEGALE avec expérience, bilingue, sténo, dans Place Ville Marie. Tél: 878-3661 Mme Tillsley 11-10-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE BILINGUE, pour grand bureau d'avocat, centre-ville. Expérience légale non-requise. Communiquez avec Denise Drouin 842-2233. 11-10-75

CUISINIÈRE EN CHEF
• Minimum de 30 ans et 9 ans de scolarité.
• 40 heures - horaire brisé - rotation pour les fins de semaine.
• $3.45 de l'heure.
• Bonne connaissance de la cuisine, sens de l'organisation, des responsabilités et qualité de chef.
• Deux références.
S'adresser à:
Jacqueline St-Aubin
270-4108
11-10-75

Collège Marie-Victorin
Collège privé d'enseignement général et professionnel
SECRÉTAIRES
Exigences:
— Connaissance du milieu scolaire;
— 3 ans d'expérience.
Communiquer, le plus tôt possible, avec:
Mme Leta Farmer
325-0150, poste 71
10-10-75

FERMES À VENDRE

VERCHERES: Superficie 5 à 20 arpents, à quelques secondes de l'autoroute no 30, 12 milles du tunnel Lafontaine. Excellente occasion à 0.02½ le pied carré. Pas d'agent. Tél: 1-346-4715 15-10-75

HOMMES DEMANDÉS

SURINTENDANT QUALIFIÉ
Pour prendre charge de la surveillance et coordination des espaces commerciaux - village Olympique.
Salaire: $25,000. à $30,000.
Seulement les candidats avec excellentes références et bien qualifiés dans ce domaine seront considérés.
Les Terrasses Zarolega Inc.
5333, est rue Sherbrooke,
D. Bergeron
Té: 354-7580.
11-10-75

CHANTIER OLYMPIQUE
TECHNICIENS-DESIGNERS
Spécialisé en H.V.A.C.
Avec un minimum de 3 ans d'expérience sur les chantiers pour surveillance et inspection.
Communiquez avec:
Jacques Marcas
Tél: 253-2201
Local 237
9-10-75

GARDERIES

OUTREMONT: personne responsable pour accueillir chez-moi, enfant 10 ans, au retour de l'école, de 3 à 6 heures, du lundi au vendredi. Tél: après 6 p.m. 271-9854 11-10-75

LOGEMENTS À LOUER

BOUL. LACORDAIRE NORD: bas-duplex, grand 5½, salle de jeux, garage double, pièce de rangement. Beau jardin. $295. Tél: 321-7994 14-10-75

N.D.G. (Vendôme) sous-location, bas-duplex, 1er novembre 1975, 5 pièces, foyer, beau jardin clôturé, sous-sol semi-fini, salle lavage. $180. chauffé. Tél: 484-3359 11-10-75

COTE-DES-NEIGES: grand bas-duplex, 4 chambres, living, sous-sol aménagé, 2 salles d'eau, jardin. Libre 1er novembre. Tél: 342-3795 soir ou avant 8.30 a.m. 11-10-75

MAISONS À LOUER

DUVERNAY: cottage meublé, loyer raisonnable. Références exigées. Libre 1er décembre. Tél: 669-5384 10-10-75

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE: Tél.: 272-8285 ou 274-5934 1-11-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. pn. L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

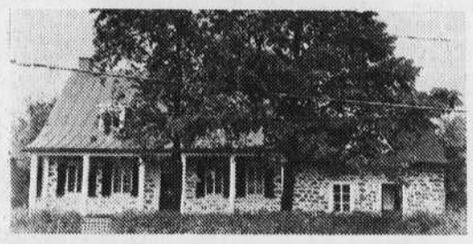
PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE (Domaine des Haut-Bois) Spacieux cottage Canadien. Valeur extraordinaire. 4 chambres coucher, palier supérieure, grande cuisine armoires planches de frêne. Beau foyer pierre, 8 pièces. Grand terrain. Exclusif. Appelez Réjane Leith: 653-2496 ou 653-6740. Montréal Trust, courtiers 10-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TRUST GÉNÉRAL courtier/broker montréal 866-9641

STE-MARTINE DE CHÂTEAUGUAY
à 21 milles de Place Ville-Marie (Pont Mercier) sur les bords de la rivière Châteauguay.



Maison canadienne classée monument historique — fin XVIII siècle. 14 pièces. Terrain 204' x 400'. Récemment rénovée en respectant bien le style. Avec de nombreux détails d'époque.
EN EXCLUSIVITÉ : André B. Thomas, agent
866-9641 ou 731-6307
10-10-75

BELOEIL
Joli bungalow dans très beau secteur. Terrain 12,890 p.c. tout paysager sur coin de rue, magnifique foyer en brique dans salle de jeux 21' x 19', salon, salle à manger, cuisine et 3 chambres au rez-de-chaussée. **Venez visiter 467-8115 ou 467-2156.**
IMMEUBLES SELECT, *courtiers*
10-10-75

CHOMEDY
Duplex 2 x 5½, 3 chambres à coucher chacun plus sous-sol fini avec bar et chambre de bain. Garage double. 1ère hypothèque 7% - 1992, très bonne condition-construction 1967. Exclusif.
Martel: 849-4553 ou 271-9715.
SHERBROOKE TRUST, *courtiers*
14-10-75

CITÉ JARDINS
Les gens lui font la cour. Offrez-lui cette résidence de prestige dans un site enchanteur. Comptant: $30,000. En exclusivité avec Carole Gilbert 353-8770 ou 272-1712.
MONTREAL TRUST
Courtiers
10-10-75

OUTREMONT
Cottage semi-détaché en brique, poutres, boiseries et planchers en chêne, fenêtre en baie entourée de plomb, foyer., salon, salle à diner séparée, grande cuisine avec dinette, 4 chambres plus une au sous-sol, salle de jeux avec foyer.
Annette Massie: 733-0139 ou bur: 735-1551.
Town of Mount Royal Real Estate
courtiers
10-10-75

LONGUEUIL
Urgent transfert. Occupation immédiate. Près Pont Hyppolite Lafontaine, 5 chambres, 2 salles de bains, salle à manger. Terrain magnifique. Décoration professionnelle. **Pour informations Paulette Vincelette 761-4061 ou 651-1000.**
MONTREAL TRUST
courtiers
10-10-75

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
CÔTE-DES-NEIGES
"duplex"
5½, 6½ et 3½, pierre et brique, état impeccable, jardin en façade et à l'arrière, garage 2 voitures. Le 1er est disponible dans un avenir très prochain. NOUVELLE exclusivité de **Guy Labrecque à 935-8541, le soir à 488-3770.**
10-10-75

ST-JEAN: Dans St-Gérard, le plus beau secteur, voici un bungalow 5 pièces, libre immédiatement, cause transfert. Planchers vernis, sous-sol fini. (Exclusif). Nicole Montigny: 348-1181. Le Permanent, courtier 10-10-75

ST-JEAN: Joli bungalow, construction neuve, 5 pièces, 2 grandes chambres, terrain 100' x 200, peu de taxes. Prix raisonnable. (Exclusif) $24,000. Gisèle Vaillant: 348-1181. Le Permanent, courtier 10-10-75

OUTREMONT-en-HAUT
Spacieuse maison en brique offrant au **rez-de-chaussée:** très grand hall, salon, salle à manger séparée, salle de séjour avec foyer naturel, cuisine rénovée, serre chauffée, "powder-room". **1er étage:** 1½ salle de bain. **Au sous-sol:** 2 grandes pièces très bien finies, une chambre à coucher, 1½ salle de bain, salle de lavage. Boiseries en chêne massif. Planchers en marqueterie. Garage double. Grand terrain. Propriété en excellente condition.
Stella Mongeau
Bur: 849-4553
Rés: 342-5747
SHERBROOKE TRUST
courtiers
14-10-75

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
"Sur l'avenue Grey"
Splendide cottage de 10 pièces, dans le plus beau secteur de Notre-Dame-de-Grâce. Construction Lambert. 2 foyers naturels, boiseries et parquets de chêne, sous-sol très bien aménagé et très fonctionnel avec meubles encastrés, système de chauffage très perfectionné, garage double, joli jardin. ***Impossible de construire cette qualité de maison au prix demandé.***
Jeannette Laplante
735-6381 ou 288-4764
Courtier en immeuble.
10-10-75

CARTIERVILLE, bungalow 10 pièces, 3 salles de bains, hypothèque à 6¾%, prix $85,000. Pour rendez-vous Tél.: 525-1264, pas d'agent. 10-10-75

CANTONS DE L'EST: 110 milles de Montréal, région montagneuse, 6 pièces, foyer-pierre, chauffage air chaud, terrain 700' x 300', $12,000. comptant $6,000. Tél: 679-0644 10-10-75

ST-BRUNO: Bungalow brique conventionnel, 7 pièces. 2 salles de bains, foyer. Garage central. Terrain paysager. Pauline Martel: 653-24 96 ou 653-3257. Montréal Trust, courtiers 10-10-75

ST-PAUL ILE AUX NOIX: Superbe bungalow brique et pierre, bord de l'eau, 2 foyers, terrain 100' x 300'. Une visite vous enchantera. (Exclusif. Gisèle Vaillant: 348-1181. Le Permanent, courtier 10-10-75

TERRES À VENDRE

VERCHERES, superficie 5 à 20 arpents, quelques secondes de l'autoroute no 30, 15 milles du tunnel Louis Hypolite Lafontaine. Excellente occasion à 0.02½ le pied carré. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715. 10-10-75

SERVICES DIVERS



AUX INDUSTRIES
Nous offrons :
• Examens Pré-emploi
• Examens Médicaux Annuels
• Paramédicaux I
• Service d'évaluation Professionnelle
Nous avons :
Une équipe médicale mobile des plus complètes avec infirmières spécialement formées dans ce domaine, sous la direction d'un médecin consultant.
Aussi, infirmières pour relève à temps partiel.
Nous avons (16) bureaux à travers le Canada.
Pour de plus amples informations,
communiquez avec nous
MONTRÉAL 288-4214 — QUÉBEC 687-3434
OTTAWA 238-4805 — TROIS-RIVIÈRES 379-4355
Upjohn
Une filiale de la compagnie Upjohn
10-10-75

BUREAUX À LOUER

Office Host®
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT
Mlle C. Richard, 729-3218
Office Host Enrg.
1100 est, Crémazie
Montréal H2P 2X3
10-9-75

FEMMES DEMANDÉES

Une maison d'édition située dans le parc industriel de Ville d'Anjou requiert les services d'une

SECRÉTAIRE BILINGUE

La candidate devra posséder au minimum trois années d'expérience pertinente, être sténographe bilingue, avoir de l'initiative et une belle personnalité. Nous offrons de bons avantages sociaux. Le salaire est à convenir.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Centre Educatif et Culturel Inc.,
a/s Mme Myner,
8101 est, Boul. Métropolitain,
Anjou, Qué.
14-10-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER
est à la recherche d'un

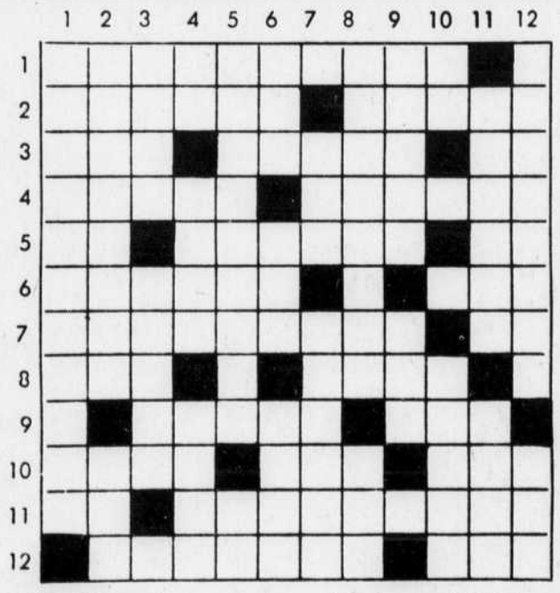
• RÉÉDUCATEUR EN DÉNOMBREMENT FLOTTANT
(Niveau élémentaire)
Temps plein ou temps partiel
• PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Pour classe de récupération au niveau secondaire
• TITULAIRE
Pour une classe de débiles légers au niveau du 1er cycle du secondaire.
•TECHNICIEN EN LOISIRS
Le candidat doit posséder un diplôme de Cegep.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec

M. Yves Gravel
Directeur des Services aux Étudiants
697-6320, poste 79
9-10-75

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.
OFFRE D'EMPLOI
CONCOURS NUMÉRO 30/75
POSTE: Responsable régional des foyers affiliés
ENDROIT:
Centre Hospitalier de Malartic.
FONCTIONS:
— Recruter et évaluer les foyers affiliés;
— Travailler à la mise sur pied de nouvelles ressources d'Hébergement et de réadaptation pour les patients psychiatriques;
— Organiser les plans de sortie des patients;
— Former les foyers affiliés.
EXIGENCES:
— Diplôme collégial en assistance sociale en formation équivalente;
— Expérience de travail;
— Capacité d'organisation, initiative et facilité de relations.
CONDITIONS:
Salaires, conditions d'emploi et bénéfices sociaux selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.
DISPONIBILITÉ:
Immédiate.
Faire toute demande avant le 20 cotobre au:
Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère avenue est,
Amos, Qué.
10-10-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Expiration forte et sonore, avec vive secousse de la tête, chez certains animaux.
2—Couvert de mousse. — Couleur.
3—Deux fois. — Durée limitée. — Iridium.
4—Singe-araignée. — Habitant d'une oasis.
5—Ile de l'Atlantique. — Ce qui constitue l'essence d'un être. — Coups de baguette.
6—De la hanche au genou. — Fait quelque chose.
7—Attaquer vivement. — Erbium.
8—Les tiens. — Germe de vie.
9—Utilisent. — Roche poreuse légère.
10—Du verbe obéir. — Cri de douleur. — Roue à gorge d'une poulie.
11—Sans vêtements. — Qui travaille beaucoup.
12—Thon propre à la Méditerranée. — Au golf, petite cheville.

Verticalement

1—Terme générique pour désigner tous les petits bateaux.
2—Elle boite. — Point que l'on vise.
3—Astuce. — Née de.
4—Charpente du corps humain. — Fit tort à. — Fosse où l'on dépose les grains.
5—Objet servant aux usages de la vie courante. — Quatre saisons.
6—Obtenue. — Pareil. — Prophète hébreu.
7—Pronom personnel. — Eau de toilette parfumée.
8—Forme de connaissance d'autrui, spécialement du moi social. — Epoque.
9—Filet pour prendre des petites oiseaux. — Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
10—Familièrement. — Putois albinois.
11—Fille qui a vécu dans une continence parfaite. — Morte depuis peu.
12—Relatif au nombre trois. — Direction générale.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	E	C	E	S	S	I	T	E	U	S	E
2	A	T	O	M	E	■	S	I	L	■	I	N
3	R	H	U	M	■	P	S	A	U	M	E	■
4	R	O	T	A	T	E	U	R	■	U	N	I
5	A	L	E	■	H	U	E	E	■	R	■	F
6	T	O	L	I	E	R	■	P	A	R	■	■
7	I	G	L	O	O	■	P	L	U	T	O	T
8	O	I	E	■	R	A	L	E	R	■	B	E
9	N	E	R	E	I	D	E	■	O	M	I	S
10	■	■	I	N	Q	U	I	E	T	A	N	T
11	Z	E	E	■	U	L	N	A	I	R	E	■
12	N	U	■	F	E	E	■	U	N	I	T	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Ballard fustige six Leafs

TORONTO (d'après CP) — Le président Harold Ballard, des Maple Leafs de Toronto, vient de faire une autre sortie en règle contre le pacifisme de ses joueurs, déclarant qu'il se départirait volontiers d'une demi-douzaine de ses vétérans en retour de joueurs de la trempe des Flyers de Philadelphie.

Ballard a même eu le culot de nommer les six Leafs auxquels il songeait: les défenseurs Rod Seiling, Bob Neely et Brian Glennie, les avants Lanny McDonald et Inge Hammarstrom, ainsi que le gardien Doug Favell (oui, c'est bien ça, un gardien!).

"Ce que nous devrions avoir, c'est un groupe capable d'affronter n'importe quelle brute se présentant sur notre patinoire. Il vous faut jouer très dur si vous voulez connaître du succès."

Sont-ce les deux années que Ballard a passées dans un bagne de Kingston, à la suite d'une condamnation pour vol à l'endroit des actionnaires du Maple Leaf Gardens et du fisc fédéral, qui l'auraient tant aigri?

●

LA LIGUE mondiale de football, qui en est à sa 2e saison d'existence, aurait réclamé $300,000 de chacune des autres équipes afin de sauver les Thunder de Portland en péril financier. La mèche a été éventée lorsque les joueurs des Wings de San Antonio, autre équipe en posture financière précaire, ont refusé la diminution de salaire que la direction leur proposait. Ils refuseraient même de se rendre à Portland y disputer leur prochain match s'ils ne reçoivent pas leur plein salaire.

●

TYRONE WALLS, un ailier rapproché, et Sam Britts, secondeur de centre, deux des piliers des Eskimos d'Edmonton, meneurs au classement Ouest de la Ligue canadienne de football, seront absents du jeu jusque vers la fin du calendrier régulier en raison de blessures. Les Eskimos sont l'une des équipes les plus sérieusement éprouvées côté blessés dans le circuit cette saison.

●

50 ARTISTES ont été invités à participer à un tournoi de tennis de table, samedi de 13 h à 17 h, à la galerie Média (970 est, rue Rachel). Le tournoi a pour but de souligner que même si le sport et la créativité sont deux éléments importants dans l'équilibre d'une société, ils demeurent inaccessibles à la majorité de la population.

Baseball

Ligue Nationale
(finale 3 de 5)
Samedi
Cincinnati 8, Pittsburgh 3
Dimanche
Cincinnati 6, Pittsburgh 1
Mardi
Cincinnati 5, Pittsburgh 3
Ligue Américaine
(finale 3 de 5)
Samedi
Boston 7, Oakland 1
Dimanche
Boston 6, Oakland 3
Mardi
Boston 5, Oakland 3
Série Mondiale
Samedi, 11 octobre
Cincinnati à Boston, 13 h
Dimanche, 12 octobre
Cincinnati à Boston, 13 h
Mardi, 14 octobre
Boston à Cincinnati, 20 h 30
Mercredi, 15 octobre
Boston à Cincinnati, 20 h 30
Jeudi, 16 octobre
Boston à Cincinnati, 20 h 30, si nécessaire
Samedi, 18 octobre
Cincinnati à Boston, 13 h, si nécessaire
Dimanche, 19 octobre
Cincinnati à Boston, 13 h, si nécessaire

TERRES À VENDRE

GLEN SUTTON: chemin Eastman, magnifiques terrains boisés, en montagne. Section de 30 à 40 acres. $500. l'acre. Tél: 845-0958 ou 1-538-3576 11-10-75

TERRAINS À VENDRE

HOMESTEAD
640 acres
Des millions d'acres de terrain public encore disponibles !
Government Land Survey
155 Laws - 20
Ukiah
California 95482
U.S.A.

DOMAINE CHANTECLER
2 terrains, côte à côte d'environ 100' x 130'. **Prêts à bâtir,** route et services rendus plus eau potable. Peuvent être vendus séparément. (MLS).
Martel: 849-4553 ou 271-9715.
SHERBROOKE TRUST
courtiers 14-10-75

TROUVÉ

DEUX BAGUES trouvées dans Place Bonaventure Tél.: 523-4396 11-10-75

Le service des sports en pleine évolution

L'UQAM s'est adaptée à sa clientèle

par François Lemenu

Vouée à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'Université du Québec à Montréal s'est dotée dès sa création, en décembre 1968, d'un service des sports par simple conformisme. Comme toutes les universités du Québec possédaient un tel service, qui répondait tant bien que mal aux besoins de la population estudiantine, l'UQAM a tenu à avoir le sien, en dépit d'une absence presque totale de locaux et d'équipements.

Près de sept ans se sont écoulés depuis et, même si les ressources humaines et financières demeurent limitées, l'évolution du service des sports reflète l'esprit et le caractère communautaires qui doivent animer l'institution.

Affiliée à l'Association sportive universitaire du Québec, l'UQAM a rompu ses liens avec cet organisme à titre de membre participant en 1973, après avoir réévalué son rôle et sa fonction au sein de la communauté universitaire.

Chacune des universités du Québec a une clientèle qui lui est propre, et l'UQAM, plus que les autres, doit ajuster son tir en fonction de celle-ci. En effet, trois quarts des étudiants qui fréquentent l'UQAM sont inscrits à temps partiel, ce qui présuppose un agencement particulier des activités para-scolaires.

"La majorité des étudiants fréquentent l'UQAM dans le but de compléter leur formation académique alors qu'ils sont déjà engagés sur le marché du travail, explique Raymond Lamarche, le directeur du service des sports.

"Plusieurs sont mariés et ont déjà une famille, ajoute-t-il. L'attrait d'activités dans le cadre académique ne joue donc guère chez eux, et c'est compréhensible. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous ont incités à renoncer à une partipation active au sein de l'ASUQ. Nous demeurons toutefois très actifs comme membre affilié".

Il convient également de souligner que seulement de 100 à 200 étudiants bénéficiaient du régime antérieur qui favorisait les disciplines interuniversitaires, alors que la majorité des étudiants demeuraient à l'écart des activités sportives.

L'association à l'ASUQ n'avait plus aussi se raison d'être à cause de l'insuffisance de fonds qui se traduisait par des contre-performances intimement liées à l'absence de ressources financières. Contrairement aux maisons d'enseignement anglophones où il est de tradition d'avoir des équipes représentatives et où l'esprit de compétition y est présenté comme une nécesaité, les universités francophones, en général, n'ont jamais consacré les mêmes énergies à l'activité physique.

"Les anglophones ont toujours été intéressés à la pratique des sports, explique Lamarche. Par leur mentalité, leur milieu familial et social, ils ont toujours reconnu la nécessité de faire du sport, et ils ont eu et ont encore généralement les moyens d'en faire.

"Les francophones, en revanche, ont très souvent été obligés de travailler pour payer leurs études, si bien que les sports, tant individuels que collectifs, étaient pratiqués par une minorité.

"En plus de bénéficier de budgets importants, poursuit Lamarche, les universités anglophones reçoivent des dons d'anciens étudiants qui ont conservé un heureux souvenir de leurs équipes, et qui veulent perpétuer la tradition.

Lamarche estime donc que dans ce contexte bien particulier, la présence de l'UQAM dans un organisme aussi bien structuré que l'ASUQ était inconciliable avec les objectifs de l'université. Un sérieux coup de barre fut ainsi donné en 1973.

En plus de quitter l'ASUQ comme membre participant, l'Université du Québec procéda en 1974 à l'achat de la Palestre Nationale, un monument historique, selon Lamarche, qui marque le début d'une décentralisation du service au profit de la collectivité. Lamarche, en poste depuis l'automne dernier, rappelle qu'auparavant le service des sports et le Département de kinanthropologie ne faisaient qu'un et qu'il était très difficile et les dissocier. Aujourd'hui tous les étudiants ont accès à la Palestre Nationale sans "discrimination" de département et de famille.

Grâce au Pavillon Latourelle (PN), le service des sports a pu élaborer une politique qui vise à sensibiliser et faire participer à l'activité physique la communauté universitaire et environnante par un programme accessible et varié. Il s'est également donné comme objectifs de créer des habitudes de vie pour combattre le stress et la pollution, améliorer la condition cardio-vasculaire, et changer la mentalité et le mode de vie de la clientèle en regard de l'activité physique.

Les résultats enregistrés sont très encourageants puisque déjà 350 personnes sont inscrites au cours de conditionnement physique, et que près de 1,000 personnes — étudiants, employés et invités — participent aux activités du service: aikido, bain libre, escrime, judo, karaté, lutte olympique, haltérophilie, tir à l'arc, yoga, badminton, balle au mur, ballon panier, ballon volant, ballon balai et natation. Il convient d'ajouter à cette liste le calendrier automnale des activités de plein air qui comprend en outre le canot-camping, l'escalade, le cyclotourisme et la spéléologie. La carte d'inscription coûte $12 annuellement à l'étudiant à plein temps, et $15 à celui à temps partiel.

Lamarche note enfin, non sans une certaine satisfaction, que 65% des inscrits fréquentent l'UQAM à temps partiel, ce qui confirme le bien fondé de l'orientation de l'institution qui a misé davantage sur l'accessibilité des activités sportives qu'au maintien d'un système qui débouche dans un cul de sac.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Pittsburgh 4, Washington 2

Hier soir
Montréal 9, Los Angeles 0
Chicago 2, Rangers NY 2
Détroit 1, St-Louis 1
Californie 4, Atlanta 3
Islanders NY 1, Kansas City 1
Vancouver vs Minnesota

Ce soir
Montréal à Boston
Washington à Philadelphie
Détroit à Buffalo

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Hull 8, Shawinigan 3
Québec 4, Trois-Rivières 4

Ce soir
Sorel à Cornwall

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Est							
SOREL	5	3	2	0	24	28	6
TROIS-RIVIÈRES	5	2	2	1	21	22	5
SHAWINIGAN	5	2	3	0	26	33	4
CHICOUTIMI	4	2	2	0	21	18	4
QUÉBEC	5	1	3	1	20	34	3
Section Ouest							
SHERBROOKE	4	3	1	0	29	19	6
CORNWALL	4	3	1	0	22	17	6
MONTRÉAL	4	2	2	0	25	23	4
HULL	5	2	3	0	25	24	4
LAVAL	5	2	3	0	23	28	4

football

Ligue Canadienne

Hier soir
Ottawa 31, Hamilton 4

Dimanche
C.-B. à Hamilton, 14h
Saskatchewan à Winnipeg,

Lundi
Montréal à Toronto, 14h
Calgary à Edmonton, 16h30

Ligue Nationale

Dimanche
N.-Angleterre à Cincinnati
Houston à Cleveland
Chicago à Detroit
Dallas à Giants NY
Denver à Pittsburgh
Buffalo à Baltimore
Jets NY à Minnesota
Green Bay à N;-Orléans
Oakland à Kansas City
Philadelphie à Miami
Los Angeles à San Diego
Atlanta à San Francisco

Lundi
St-Louis à Washington

LIGUE CANADIENNE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Section Est							
OTTAWA	13	9	4	0	311	224	18
MONTRÉAL	12	7	5	0	286	248	14
TORONTO	12	3	8	1	193	237	7
HAMILTON	12	2	9	1	296	330	5
Section Ouest							
EDMONTON	12	9	3	0	324	273	18
SASKATCHEWAN	13	8	4	1	309	256	17
WINNIPEG	12	6	5	1	234	255	13
CALGARY	12	5	7	0	297	265	10
C.-BRITANNIQUE	12	4	8	0	223	282	8

Bien beau début de saison pour le Canadien

Les Kings complètement surclassés: 9-0

Auteur de 53 buts la saison dernière, Guy Lafleur a ouvert le pointage après huit minutes et 11 secondes de jeu en période initiale. Il a soulevé le caoutchouc par-dessus l'épaule gauche de Vachon au moment où il se faisait bousculer par le défenseur Sheldon Kennegiesser.

Cournoyer a marqué à 10:38, après avoir capté, à la ligne bleue des Kings, une passe de Steve Shutt. Il a profité d'une collision entre le défenseur Gary Sargent et son coéquipier Butch Goring pour filer seul en territoire adverse et glisser le disque entre les jambières de Vachon. Bob Berry, des Kings, purgeait alors une punition pour avoir cinglé. A 35 secondes de la fin du premier vingt, Lemaire a tiré parti d'un autre avantage numérique pour porter l'avance du Canadien à trois buts.

Vachon et Dryden se sont tous deux illustrés en période médiane mais Vachon a flanché au dernier engagement.

Moins d'une minute après que Dryden eût bloqué le tir de Crashley, la mêlée a éclaté devant la cage des Kings et Gainey a enfilé le quatrième but des siens. Roberts a touché la cible une première fois à 6:32, et une seconde fois 34 secondes plus tard.

Lemaire, Lafleur et Gainey ont ensuite scellé l'issue de la rencontre.

Le Canadien de Montréal a réussi hier soir un brillant début de saison en infligeant aux Kings de Los Angeles ce que d'aucuns considéreront comme une des plus humiliantes dégelées jamais infligées à une équipe de la LNH au compte de 9-0 dont six buts marqués en troisième période, le Canadien, aidé par une excellente performance de Ken Dryden, a complètement déclassé les Kings.

Dryden, bloquant 28 lancers, y compris un lancer de punition accordé à la suite d'une infraction de Guy Lapointe, a été choisi comme la plus braillante étoile du match. Ce sont aussi illustrés Jim Roberts, Guy Lafleur, Jacques Lemaire et Bon Gainey, en comptant chacun 2 buts, tandis que Yvan Cournoyer marquait l'autre.

Une foule de 15,221 spectateurs ont vu le Canadien bombarder les filets de Rogatien Vachon de 48 lancers, leur ancien coéquipier, dont 22 en dernière période. L'arbitre Bruce Hood a décerné 46 minutes de punitions, sans compter le lancer spécial accordé aux Kings, en troisième période, en compensation pour le but qu'ils auraient marqué à coup sûr sans l'intervention illégale de Guy Lapointe.

Ligue nationale
Montréal 9, Los Angeles 0

1ère période
MONTRÉAL: Lafleur 1er Awrey et Mahovlich ... 8:11
MONTRÉAL: Cournoyer 1er but, Shutt et Lafleur ... 10:38
MONTRÉAL: Lemaire 1er, Cournoyer et Wilson ... 19:35
Punitions: Lambert (Mon.) 1:32; Kemadoski (LA) et Tremblay (Mon.) majeures 7:36; Berry (LA) 9:16; Risebrough (Mon.) 14:02; St-Marseille (LA) 19:03.

2e période
AUCUN POINTAGE
Punitions: pour trop de joueurs, Montréal, servie par Risebrough, 4:24, pour trop de joueurs, LA, servie par Abgrall; 6:29, Lapointe (Mon.) 10:32; Bouchard (Mon.) 12:34; Murdoch (LA) 14:55; Crashley (LA) 19:59.

3e période
MONTRÉAL: Gainey 1er, Risebrough et Tremblay ... 3:05
MONTRÉAL: Roberts 1er, Jarvis ... 6:32
MONTRÉAL: Roberts 3e, sans aide ... 7:06
MONTRÉAL: Lemaire 2e, Cournoyer et Wilson. 8:22
MONTRÉAL: Lafleur 2e, Mahovlich ... 9:41
MONTRÉAL: Gainey, sans aide ... 19:17
Punitions: Gainey (Mon.) 11:33; Berry (LA) et Wilson (Mon.) 17:54; Kozak (LA) majeure et Gainey mineure et majeure ... 19:56.

Tirs aux buts

Los Angeles:	12	6	6	—28
Montréal:	16	10	22	—48

Gardiens: Vachon, Los Angeles; Dryden, Montréal.
Assistance: 18,221.

1ère période
Aucun but.
Pénalités: LaRose (SL) 4:19; Lochead (D) 13:08; Roberto (D) 16:29.

2e période
Aucun but
Pénalités: Giroux (D) 1:37; MacMillan (SL) et Katson (i), majeures 3:30; LaPointe (D), Gasoff (SL) 4:09; Roberto (D) 5:63; Lefley (SL), Gasoff (SL), Cameron (D), Libett (D) majeures, 8:42; Barclay Plager (SL) 10:44; Watson (D) 14:18; LaPointe (D); Wilson (SL) 19:34.

3e période
ST-LOUIS: Lefley 1er, Berenson ... 3:06
Détroit: Lochead 1er; Hextall et Maloney ... 18:05.
Pénalité: Lefley (SL) 8:20.

Tirs aux buts

St-Louis	16	11	7	34
Détroit	6	6	7	—19

Gardiens: Johnston, St-Louis; Rutherford, Détroit.
Assistance: 11,233.

Rangers NY 2, Chicago 2

1ère période
Aucun but.
Pénalités: Tallon C 3:06; Park R 9:14.

2e période
RANGERS: Fairbairn 1er, Thaczuk et Hickey . 3:25
CHICAGO: Boldirev 1er, Redmond et White . 16:44
Pénalités: Tallon (C) 2:69; Russell (C) 7:17; Middleton (R) 10:36; Greschner (R) 14:43; Park (R) 15:54; Magnuson (C) 19:54.

3e période
CHICAGO: Sheehan 1er, Russell ... 5:30
RANGERS: Middleton 1er, Gilbert ... 9:01
Pénalités: Marks (C) 6:36; Fairbairn (R) 10:47; Redmond (C) 12:29.

Tirs aux buts:

Chicago:	8	9	6	—22
Rangers:	9	16	7	—32

Gardiens: Esposito, Chicago, Giacomin, Rangers.
Assistance: 17,600.

1re période
ATLANTA: Bennet 1er, Romanchych et Keo .. 2:54
ATLANTA: Lysiak 1er, Flett et Ecclestone ... 6:42
CALIFORNIE: Patey 1er, King ... 9:32
Pénalités: Quinn (A) 3:06; Holt (Cal.) 4:18; Bennett (A) 7:59; Gibbs (A) 12:08.

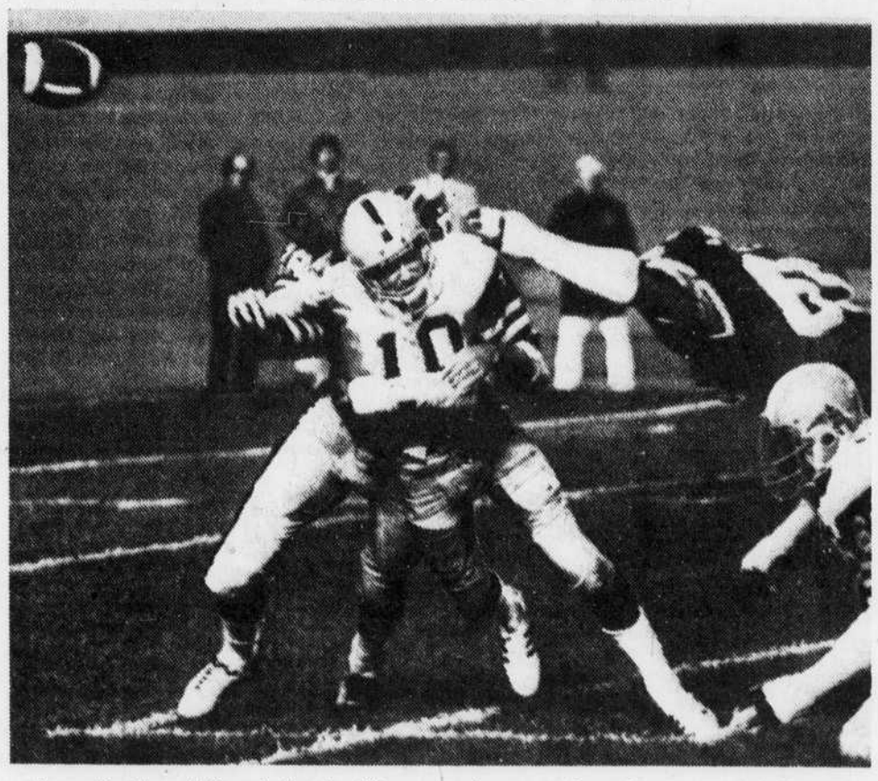
2e période
ATLANTA: Lysiak 2e, Ecclestone et Flett ... 1:29
CALIFORNIE: Klassen 1er, Sabourin et Girard 6:28
CALIFORNIE: Garner 1er, Williams ... 9:27
CALIFORNIE: Murdoch 1er, Frig, et MacAdam ... 12:41
Pénalités: Gibbs (A) 12:05; Keo (A) 13:46.

3e période
Aucun but.
Pénalités: Murdoch (Cal.) 4:11; Halt (Cal.) et Mulbern (A) 18:46.

Tirs aux buts

Californie:	7	8	4	—1s
Atlanta:	8	12	12	—32

Gardiens: Meloche, Californie; Bouchard, Atlanta.
Assistance: 11,298.



Jerry Keeling (10) est "anéanti" sur ce jeu, par les plaqueurs des Rough Riders d'Ottawa. Le quart-arrière des Tiger Cats de Hamilton est solidement entouré par Mike Raines (78) qui le retient par derrière, et par Rudy Sims (65), alors que son coéquipier Marion Latimore (68), essaie de le tirer des griffes de l'adversaire. (Téléphoto CP)

Les Riders se hissent plus haut

Ottawa 31, Hamilton 4

OTTAWA (PC) — Tony Gabriel a marqué trois touchés sur des passes de Tom Clements, hier soir, pour aider les Rough Riders d'Ottawa à remporter une écrasante victoire de 31-4 sur les faibles Tiger Cats de Hamilton, et ainsi consolider leur emprise sur le premier rang de la Section est de la Ligue Canadienne de football.

Les touchées de Gabriel, marqués à partir de passes de huit, 12 et huit verges, contres ses excoéquipiers, ont été réalisés en grande partie grâce à d'exceptionnelles performances du quart-arrière Tom Clements, de Art Green, qui a compté l'autre touché des Riders, ainsi qu'à la remarquable tenue de la ligne offensive du Ottawa.

Gerry Organ a ajouté à l'impressionnante carte de partie des Rough Riders un placement de 16 verges, et a converti quatre touchés. Ian Sunter a botté un placement de 31 verges pour les Tiger Cats et Ken Clark, pour sa part a produit un simple de 48 verges .

Ottawa 31, Hamilton 4

1er quart
OTTAWA: placement de Organ, 16 vgs, ... 9:29
2e quart
OTTAWA: touché sur course de 3 vgs de Green, converti par Organ ... 0:55
HAMILTON: placement de Sunter, 31 vgs. ... 7:33
OTTAWA: touché de Gabriel sur une passe de 8 vgs de Clements, converti par Organ ... 13:12
3e quarts
OTTAWA: touché de Gabriel sur une passe de Clements de 11 vgs, converti par Organ ... 3:54
OTTAWA: touché de Gabriel sur une passe de Clements de 8 vgs, converti par Organ ... 7:29
4e quart
HAMILTON: simple de Clark, 4 vgs ... 11:08

Hamilton:	0	3	0	1	—4
Ottawa:	3	14	14	0	31

A: 22,467

Un slalom décisif disputé à Québec?

BERNE (Reuter) — La fédération internationale de ski a publié hier de nouveaux règlements stipulant que la victoire dans le championnat du monde de ski alpin pourra, dès la saison prochaine, être si nécessaire décidée par une épreuve de slalom parallèle.

On se rappelle que la saison dernière l'Italien Gustavo Thoeni avait remporté sa quatrième Coupe du monde en battant le Suédois Ingemar Stenmark dans une finale de slalom parallèle à Val Gardena.

Avant la dernière épreuve, Stenmark et l'Autrichien Franz Klammer se partageaient la tête du classement. Mais la différence cette saison proviendra du fait que le concurrent qui pourrait être sacré champion du monde ou championne du monde ne sera pas automatiquement celui où celle qui comptait le plus de points jusque-là.

Sí plus de deux concurrents se trouvent à moins de dix points les uns des autres, celui qui est en tête se qualifie automatiquement pour le "challenge" final,

Le centre l.-C. lance sa campagne de souscription

L'État doit s'impliquer dans le domaine du sport et des loisirs

par André Tardif

"Il est certain que l'Etat s'implique de plus en plus dans le domaine du sport, des loisirs et du plein air, et c'est même un devoir pour lui de le faire, parce qu'il en a les moyens.

"Mais une initiative privée comme la nôtre, dynamique, à l'écoute de son milieu et capable de s'adapter, aura toujours sa place, parce qu'elle agit comme un ferment et réalise des choses avec des moyens fort limités".

Le Père Marcel de la Sablonnière, s.j., se fait évidemment le défenseur du centre de loisirs Immaculée-Conception, l'oeuvre qu'il fondait il y aura bientôt un quart de siècle, et pour laquelle il se dévoue toujours à titre de directeur général.

A l'occasion du lancement de la 24e campagne annuelle de souscription dite des "patrons d'honneur", hier midi au centre de la rue Papineau, le "Père Sablon" s'est dit très heureux de l'intervention sans cesse accrue de l'Etat dans les activités de loisirs.

"C'est un bienfait pour des milliers de Québécois qui, autrement, n'auraient pas la chance de découvrir ce que sont les sports et les loisirs de plein air. L'Etat a d'ailleurs des ressources qu'un centre comme le nôtre n'a pas.

"Par ailleurs, nous sommes là un peu pour donner le ton aux sports et loisirs socialisés, a-t-il ajouté. C'est là un rôle vital, et j'en veux pour preuve notre investissement de près de $1 million dans les Laurentides, où nous avons établi la première base de plein air au Québec. On sait l'ampleur que ce mouvement a pris depuis.

"C'est un peu normal, en raison de notre taille quand même petite, que nous allions un peu plus vite que l'Etat, grâce à nos traditions de bientôt 25 ans. Nous jouissons d'une souplesse qui nous permet d'être constamment à l'écoute et d'adapter nos activités aux besoins de nos membres. Nous aurons toujours notre place au sein de la cité en autant que nous gardions notre dynamisme.

"C'est ce ferment, je crois, qui a propulsé plusieurs de nos anciens membres et moniteurs à l'avant-garde dans le domaine du shrt, des loisirs et du plein air, et ça, cST ES IMPORTANT".

Au bénéfice de plusieurs hommes d'affaires et professionnels dont Charles-A. Duranceau président de la campagne d'un objectif de $50,000, a-t-il dit. Nous nous approchons maintenant des $2 millions en revenus. Les $10,000 en salaires que nous versions au début se sont transformés en $698,536 au cours de l'année 1974-75. en plus d'autres dépenses totalisant $928,709".

Grâce à son auberge "Le p'tit bonheur", son "foyer du skieur" et son centre de la métropole, l'institution comptait 11,600 membres l'an dernier, avec un taux de fréquentation hebdomadaire d'environ 30,000 enfants, adolescents et adultes sur une période de 40 semaines. Pas moins de 58 services distincts sont offerts aux membres, à un tarif annuel maximum de $55.

"Nous n'avons jamais perdu notre objectif original qui était d'accueillir chez nous des familles afin de leur donner le goût du sport et du plein air", a-t-il conclu en expliquant que le centre avait conservé toujours vivante sa politique de taux réduits pour les familles qui n'avaient pas les moyens de payer la pleine cotisation.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Quellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$45.00	$25.00
ÉTRANGER*:	$50.00	$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

toronto

Pétroles en vedette

La Bourse de Toronto gagnait un peu de terrain à la fermeture mercredi. Les pétroles y étaient les plus grands gagnants. Mais l'activité sur l'ensemble du marché est restée faible.

L'indice des pétroles de l'Ouest a monté de deux points et atteint 192.26, son plus haut niveau depuis le 22 juillet. L'indice des minerais, de .49 et atteint 75.03, mais celui de l'or a baissé de 4.14 et est tombé à 292.42, notamment à cause d'une nouvelle chute du prix de l'once d'or sur les marchés d'outre-mer.

Le volume a été de 1.27 million d'actions, contre 1.26 million d'actions mardi, et la valeur totale des actions transigées a été de $12.66 millions, contre $12.22 millions la veille.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 188 gains, 160 pertes et 247 inchangées, contre 185 gains, 155 pertes et 258 inchangées la veille.

Neuf des 16 parties constituantes de l'indice industriel ont progressé et les autres ont régressé. Les plus forts gains vont aux services publics et aux grands magasins et la plus forte baisse y est subie par les raffineries de pétrole.

7,200 actions de General Motors ont été négociées au prix de $55 l'action, 3,200 de la Banque de la Nouvelle-Écosse, au prix de $45, une seconde tranche de la BNE, de 2,000 actions celle-là, au prix de $45, et une troisième tranche, de 1,800, à $47 7-8, 20,000 actions A de Traders Group, à $14, et 5,000 actions ordinaires de Moore Corp., à $46 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	1600	345	335	335	− 5
Aby Gln w	1000	85	85	85	− 1
Abitibi	3110	$10	9⅞	9⅞	− ⅛
Abitbi 10	100	$48¾	48¾	48¾	+ ¼
Acklands	800	$14⅝	14½	14⅝	
Acme Gas	1000	7	7	7	− 1
Agnico E	2500	450	445	450	
Akaitcho	1500	115	112	112	− 8
Albany	5500	22	22	22	
Alt East G	1900	$7⅜	7¼	7¼	
Alta Gas A	4588	$11½	11⅛	11¼	− ⅛
Alta G C p	z50	$53½	53½	53½	
Alcan	9223	$21⅛	20¾	21	− ¼
Algo Cent	5710	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Algoma St	970	$28⅞	28¾	28¾	
Allarco Dv	300	$9¼	9¼	9¼	
Alliance B	1200	400	400	400	
Alliance r	7583	5	5	5	
Alminex	2200	$5¼	5	50	+ 3
Am Bonza	500	230	230	230	+10
Am Eagle	2000	40	39	39	− 1
A Quasar P	200	$17	16⅜	17	+ 1
Andres W	400	10	10	10	
Ang CT 265	100	$25	25	25	
Ang U Dev	1500	75	75	75	− 3
Aquitaine	852	$21	20⅜	21	+ ⅜
Asamera	600	$8½	8¼	8½	+ ¼
Asbestos	825	$18¼	18¼	18¼	
Ashland C	1300	$9¼	9	9¼	+ ¼
Asoc Porc	z111	75	75	75	
Atco A	300	$9	9	9	
Ato Hard A	10000	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
Avoca M	25500	14	11	14	
BC Sugar A	800	$20	20	20	
BC Sugar P	175	$12	12	12	− ¼
BP Can	5350	$10¾	10⅝	10⅝	
Bad Boy	300	430	430	430	
Banister C	2800	$6⅞	6¾	6¾	+ ⅛
Bank Mtl	21955	$17½	17¼	17⅜	
Bank N S	9496	$45	44¾	44¾	− ⅛
Bankeno	1600	180	172	172	− 4
Bartaco	700	140	140	140	+ 5
Bathrst p	z50	$11½	11½	11½	
Bell Canad	10763	$41½	41	41½	+ ½
Bell A pr	z14	$41	40½	41	
Bell C pr	z20	$24⅝	24⅜	24⅝	
Bell D pr	4250	$46	46	46	
Bell 2.28	1830	$24⅞	24⅝	24⅞	+ ⅜
Beth Cop A	200	$10⅞	10¾	10⅞	+ ¼
Blakwod A	800	$5¼	5¼	5¼	− ¼
Block Bros	3400	360	355	355	− 5
Bomac A	500	305	305	305	− 5
Border C	400	204	204	204	
Bovis Cor	2400	105	105	105	− 2
Bow Valy	1468	$14½	14¼	14⅜	− ⅛
Bow-m pr	z40	$39	39	39	
Bralor Res	550	207	207	207	+ 7
Bramalea	729	460	455	455	− 5
Brameda	38192	125	111	112	− 3
Brascan A	4182	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Brenda M	400	405	405	405	
Bright A	425	$9¼	9	9¼	+ ¼
Brinco	100	475	475	475	
BC Forest	250	$17	16¾	16¾	− ¼
BC Phone	735	$10	9⅞	10	
BCPh 4¾ p	z11	$41¼	41¼	41¼	
BCPh 4¾ p	z10	$45¾	45¾	45¾	
BCPh 6 pr	z19	$53¾	53¾	53¾	
BCP 7.04 p	525	$16⅞	16¾	16¾	
Brunswk	1425	400	400	400	+10
Budd Auto	800	475	475	475	
Bulora Cor	2200	61	60	60	− 1
Burns Fds	1532	$9⅛	9⅛	9⅛	
Cad Fr v	604	$10⅜	10⅛	10⅛	
Cad Fr A	245	$15	14½	15	
Cal Pow A	3555	$25¼	24⅞	25¼	+ ¼
Cal P 5 p	100	$50	50	50	+ 3
Cal P 7½ p	z30	$73	73	73	
Calvrt Dle	900	140	140	140	+ 5
Cam Mine	57500	54	50	51	− 2
Camflo	1500	$10¾	10½	10⅝	− ¼
C Chib A	z2	375	375	375	
Camp RL	600	$22⅞	22	22	−1¼
Campau 7p	300	$6⅞	6¾	6⅞	
Can Cem L	236	$9⅜	9⅜	9⅜	
C Cem L p	145	$12⅜	12⅜	12⅜	
C Geother	4200	31	27	31	+ 3
C Nor West	5200	450	425	440	+15
C Pakrs C	400	$18¾	18¾	18¾	
Can Perm	150	$16	16	16	+ ⅛
CS Pete	4400	210	202	210	+ 9
CSL pr	z4	405	405	405	
C Tung	600	300	295	300	
Cdn Cel	500	$5⅜	5¼	5¼	
CC Man A	10000	$20	20	20	+ ¾
C Curtis	500	39	39	39	+ 1
C Ex Gas	20300	325	290	320	+30
CGE	z44	$24	24	24	
C Hidrogas	300	100	100	100	
C Homestd	15100	475	470	470	
C Hydro	800	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
CI Bk Com	3762	$26⅞	26⅝	26⅞	+ ¼
C Ind Gas	303	$6⅛	6⅛	6⅛	
CIL	525	$21⅝	21¼	21⅝	+ ⅜
CI Powr A	500	$14¾	14¾	14¾	
CLI Pete	800	10½	10½	10½	+ ½
C Manoir	1400	365	360	365	+10
C Marconi	1000	415	415	415	+10
C Merrill	1510	$5½	5½	5½	+ ¼
C Ocdental	z15	$10⅛	10⅛	10⅛	
CP Inve	7328	$15⅞	15¾	15¾	− ¼
CP Inve pr	357	$31½	31½	31½	− ½
CP Ltd	19465	$13⅞	13⅜	13¾	
CPL A p	z17	$8¼	8¼	8¼	
C Reserve	3400	235	225	235	+10
Cdn Tire	165	$44	44	44	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bombrder	600	300	295	300	
BP Can	4500	$10⅜	10⅜	10⅜	− ⅛
Brcan a	283	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Cal P a	600	$25¼	24¾	25¼	
Can Cem L	298	$9½	9½	9½	
Can Perm	500	$16	16	16	
C Im	11600	$26¼	26⅜	26¾	+ ⅛
CIL	171	$21½	21½	21½	
CPI Inv	725	$15⅞	15¾	15¾	− ⅛
CPI pr	300	$31½	31½	31½	
Cdn Tire A	600	$46¼	46¼	46¼	
Canron	221	$18½	18½	18½	− ¼
CPLtd	12631	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Carl Ok	2070	300	295	300	
Cdn Tire A	450	$46⅜	46	46⅜	+ ⅛
C Utilties	2074	$9¼	9	9¼	+ ¼
C Util 5 pr	z36	$48	46½	46¾	
C Util $1.25	344	$18	18	18	
CU 10¼	400	$24⅝	24⅝	24⅝	− ⅜
C Util w	530	200	200	200	+24
CWN G 4 pr	138	$8	8	8	− ⅛
Candel Oil	3422	$16	15¾	16	+ ½
Canron	450	$18½	18¼	18¼	− ⅜
Capit Div	2180	29	29	29	+ 1
Cara	125	400	400	400	−10
Carl OK	14180	300	292	299	− 1
Carl B p	150	$22	22	22	
Carma A	500	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Cassiar	5850	$6½	6⅜	6⅜	
Celanese	1150	470	465	470	+ 5
Celanes 1 p	z35	$9⅛	9⅛	9⅛	
Chib Kay	2500	11	11	11	+ ½
Chieftan D	3200	$8⅜	8⅛	8⅛	− ⅛
Chrysler	2956	$11⅛	10½	10⅞	+ ⅛
Claiborne	500	230	225	225	+ 5
Coch Will	3600	60	57	60	+ 5
Cockfield	100	410	410	410	
Comb Met	21000	14	12	14	+ 3
Cominco	4895	$33¾	33⅜	33½	− ⅛
Com Cap	z100	275	250	250	
C Holiday I	500	295	290	290	−10
CHIns A p	100	$18½	18½	18½	− ½
Compro	100	450	450	450	+10
Comtech	200	380	380	380	− 5
Coniagas	z150	56	56	56	
Conn Chm	100	400	400	400	
Con Bath	1044	$27½	27¼	27½	− ⅛
Con Bath p	300	$15¾	15¾	15¾	
C Bath 68 w	z25	$10¾	10¾	10¾	
Con Bldg	200	240	240	240	− 1
Con Fardy	7100	290	285	290	+ 4
C Durham	6000	50	48	48	− 1
C Marben	z150	35	35	35	
C Morisn	1100	155	153	155	+ 1
Cons Prof	2104	25½	25½	25½	−2½
C Rexspar	2700	62	59	59	− 1
Con Distrb	2300	315	310	310	− 5
Cons Gas	8450	$12¼	12	12	+ ⅛
Con Gas D	100	$20	20	20	
Con Glass	100	$13	13	13	
Control F	100	265	265	265	
Conwest	1000	265	265	265	−10
Cop Fields	6500	119	115	119	+ 4
Corby vt	300	$15½	15⅜	15⅜	+ ⅛
Corby B	z10	$15¼	15¼	15¼	
Cornat Ind	950	440	440	440	+ 5
Corp Food	300	$5	5	5	
Coseka R	9250	345	330	340	+ 5
Costain R	250	$8	8	8	
Costin R w	100	275	275	275	
Craigmt	825	470	460	460	−10
Crain R L	750	$9¼	9⅛	9⅛	
Crestbrk	2161	315	290	310	+20
Crwn Life	z50	$59¾	59¾	59¾	
Crow Nest	200	$27	27	27	− ½
Crush Intl	100	$8⅝	8⅜	8⅝	+ ⅛
Cuvier M	1500	85	81	85	+ 3
Cygnus A	z15	$5	5	5	
Cygnus B	z45	$5	5	5	
Cyprus	575	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
DRG Ltd A	100	$6	6	6	
Dalmy A	100	$9	9	9	
Daon Dev	2390	$9⅞	9⅜	9⅞	+ ⅜
D Aragon	4000	15	14½	15	
Datline	203	405	405	405	
Debhld B p	z25	$57¾	57	57¾	
Decca R	1900	385	370	385	+10
D Eldona	1000	28½	28½	28½	− ½
Denison	1020	$56¾	56	56	− 1
Dicknsn	2250	$6½	6⅜	6⅜	− ⅛
Doman I	400	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Dome	2050	$38	38	38	− ⅛
Dome Pete	725	$31	31	31	
D Bridge	4100	$25¾	25¾	25¾	
Dofasco A	2895	$26	25⅝	25¾	+ ⅛
Dofasco p	300	$50⅛	50⅛	50⅛	− ⅜
Dom Store	2802	$17¾	17¾	17¾	
D Textie A	z100	$8⅛	7⅝	7⅝	
Domtar	5085	$21⅛	20⅞	21⅛	+ ⅛
Domtar pr	550	$10½	10¼	10¼	− ¼
Du Pont	250	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
Dylex Ltd	100	$7	7	7	− ¼
Dylex L A	850	$7¼	7⅛	7⅛	
E-L Fin	200	445	445	445	
E-L Fin w	z50	69	69	69	
East Mal	2700	250	240	240	−20
East Sul A	355	155	155	155	
Econ Inv	1000	$13½	13	13	− 1
Electro A	300	425	425	425	
Emco	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Emco w	100	250	250	250	
Extndcar	5400	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Falcon C	1375	$6⅝	6⅜	6⅜	
Falcon	216	$29¼	29b2	29¼	+ ¼
Fed Pion	125	$21¾	21¾	24¾	
Fidelty M S	600	450	400	425	+25
Finning T	200	$8½	8½	8½	
F City Fin	100	$6¼	6¼	6¼	
Foodcrp Lt	1000	210	201	201	− 4
Foodex S	200	275	270	275	+ 5
Ford Cnda	185	$79½	79½	79½	+ ½
Frobex	4000	11	11	11	
G&H Steel	100	$5¾	5¾	5¾	
Gaz Metr	218	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
G Distrb A	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
GMC	2138	$55⅜	54½	55⅜	+ ⅜
Genstar L	1150	$18	17⅞	18	+ ¼
Gerin Lst p	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Gnt Masct	2100	48	47½	48	+ 2
Giant Yk	340	$7⅞	7½	7⅞	
Gibraltar	1050	495	490	490	−10
Goldray	z200	29	29	29	
Graft G	300	$30	29⅝	30	
Granduc	1000	114	114	114	+11
Gt Oil Sds	640	$5¼	5	5¼	+ ⅛
GL Paper	1375	$23	23	23	
GL Pap w	300	$5½	5½	5½	
Gt West S	1950	$6	5¾	6	+ ⅛
G West wt	1000	225	220	225	− 5
Green A L	500	160	160	160	
Greyhnd	100	$17½	17½	17½	+ ¼
Guar Trst	525	$5	490	5	+ 5
Guard Cap	700	290	290	290	+10
Gulf Can	4781	$29⅛	28¾	29	+ ¼
Gulfstrem	6500	15	14	15	
Halifax D	100	210	210	210	− 5
Hambro C	1200	180	176	176	+ 1
H Group	600	$5⅛	5⅛	5⅛	
Hard Crp A	1700	$5	5	5	− ⅛
Hard Crp C	600	425	425	425	
Harlequin	3050	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Harris J S	1000	415	410	410	−10
H Wood	1000	64	64	64	+ 4
Hawker S	3050	$7	6¾	7	+ ⅛
Hedway C	500	225	225	225	−45
Holinger A	925	$27	26⅞	27	+ 1
Homco A	700	180	175	180	
Home A	10202	$26¾	26	26½	+ ½
Home B	2000	$23	23	23	
H Bramor	100	220	220	220	− 5
Houston O	13800	135	131	131	− 2
Howdn DH	1000	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Hud Bay A	1105	$18½	18⅜	18½	
Hud Bay B	z10	$18¼	18¼	18¼	
H Bay Co	8481	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
HB Oil Gas	452	$33	32½	33	+ ⅜
HB Oil G pr	z25	$33	33	33	
Huron Eri	z75	$23	22¼	22¼	
Hur Eri 7¼	200	$20¼	20¼	20¼	
Husky Oil	4430	$18⅝	18½	18⅝	+ ¼
Husky A pr	z10	$32¾	32¾	32¾	
Husky B pr	z35	$32½	32½	32½	
Hy's Ltd	600	280	275	275	+ 5
IAC	3760	$18⅝	18½	18½	
Iso	2700	102	102	102	
ITL Ind	1700	81	80	80	− 5
ITL Ind pr	100	$8½	8½	8½	− ⅛
I U Intl	10420	$10¾	10½	10½	− ⅛
Imasco A	200	$30⅜	30⅜	30⅜	− ⅜
Imp Oil A	10507	$24⅝	24¼	24¼	− ¼
Indal	533	$9¾	9⅝	9¾	− ⅛
Indusmin	101	$8	8	8	
Inland Gas	300	$8¾	8⅝	8⅝	+ ⅛
Inland G p	375	$9¾	9¾	9¾	− ⅛
Inter-City	1100	465	460	460	+ 5
IBM	550	$210⅛	203	210	+5⅞
I Mogul A	z50	$8	8	8	
Inco A	7765	$26⅞	26⅝	26¾	
Inco B	100	$26¾	26¾	26¾	+ 1
Int Obaska	2000	12	12	12	
Interpool	1800	$10⅝	10⅜	10½	− ⅛
Intpr Pipe	2866	$12	11¾	11⅞	+ ¼
Int Pipe w	900	80	80	80	− 1
Ipsco	412	$14½	14¼	14¼	− ¼
Inv Grp A	1800	$6¼	6⅛	6¼	− ⅛
Iron Bay T	2100	$5¼	5¼	5¼	
Ivaco A	z50	$8⅝	8⅝	8⅝	
Jannock	222	$5⅛	5⅛	5⅛	− ½
Jannock A	z40	$11	11	11	
Jannock B	z33	$10¼	10¼	10¼	
Janoc 6p	z35	$56¼	54¾	56¼	
Jelex	4000	8	7½	7½	
Jorex Ltd	1000	19	19	19	− 1
Joutel	1900	28	28	28	− 1
K-Tel Intl	400	385	375	385	+35
Kaiser Re	15799	$11	10⅞	11	+ ⅛
Kaiser wt	4350	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Kaps Tran	1650	215	210	212	
Kelly D A	100	$5½	5½	5½	
Kenting	1710	$8⅞	8½	8½	− ⅜
Kerr A A	6076	$11	11	11	
K Anacon	z33	25	25	25	
Koffler A	1000	365	355	355	−15
La Luz	200	$7½	7½	7½	
Labatt A	4140	$19	18¾	19	+ ⅛
Labatt A p	225	$18¾	18¾	18¾	
Lab Min	z25	$28⅜	28⅜	28⅜	
Lacana	2985	420	410	410	− 5
Laidlaw A	1400	$5	5	5	− ¼
Laidlaw B p	100	$5	5	5	− ⅜
L Ont Cem	800	355	355	355	+ 5
L Shore	325	220	220	220	
Laurasia	1000	47	47	47	− 1
Lau Fin	200	$6	6	6	+ ⅛
Lau Fn 140	200	$15¼	15¼	15¼	
Leigh Inst	800	215	212	215	+ 3
Levy A pr	200	$5⅜	5½	5½	− ¼
Liberian	200	$14¾	14¾	14¾	− ¼
Linc A p	z30	$19¼	19¼	19¼	
Linc T w	z15	195	195	195	
LL Lac	z35	140	140	140	
Living w	2070	$5⅜	5⅜	5⅜	− ⅜
Lob Co A	300	$5	5	5	
Lob Co B	675	$5⅛	5⅛	5⅛	
Lob Co pr	100	$23½	23½	23½	+ ½
Lob Ltd Ap	z25	$13¾	13¾	13¾	
Lochiel	4000	102	102	102	
Loeb M	800	270	265	265	−10
Logistec A	300	160	160	160	−20
Lost River	6500	290	290	290	− 5
Lytton M	2410	65	63	63	
MDS Helth	500	180	180	180	−20
MEPC	400	$6¼	6¼	6¼	− ¼
MEPC w	800	115	115	115	− 5
MICC	z5	$10⅜	10⅜	10⅜	
Mclan H A	400	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
MB Ltd	5044	$19½	18¾	19	
Madeline	1000	179	179	179	+ 4
Magna Int	100	$10¾	10¾	10¾	− ⅛
Maistc Wil	300	284	273	275	+ 5
Man Bar	1100	72	72	72	
M Lf Gard	z10	$21¼	21¼	21¼	
Mrtme El A	z5	$7	7	7	
Maritime	z10	$16⅜	16⅜	16⅜	
Mar T 940	400	$9½	9½	9½	
Mass Fer	10514	$17⅜	17¼	17½	+ ⅛
Mas F 2.50	800	$26	25½	26	+ ½
Matchan	1000	9½	9½	9½	− ½
Matgmi A	300	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Mc Intyre	640	$41	40	41	
Melchers	200	295	295	295	+15
Melton R E	300	350	345	345	− 5
Melton A w	700	150	150	150	
Mercantil	932	$18⅝	18⅜	18⅜	− ¼
Merland E	4200	180	175	180	+ 5
Met Trust	z4	$12½	12½	12½	
Mex LP pr	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
Mindamr	500	15	15	15	
Mindustrl	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Moffat A	200	$5½	5½	5½	
Molson A	1910	$18½	18½	18½	
Molson B	500	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅜
Mtl Trust	325	$11⅝	11½	11½	− ⅜
Moore	9596	$47	46¼	46⅝	+ ¼
Multi-Mi	10500	51	49½	50	+ 1
Multi Acc	1000	290	290	290	−10
Murphy	424	445	445	445	
NBU Mine	1500	275	275	275	− 5
NSI Mark	3300	200	200	200	+ 7
NaChrs I	2800	$6	6	6	
Nabrs Dlg	z50	$24½	24½	24½	
Nat Drug	160	450	450	450	
Nat Pete	1500	30	30	30	− 3
Nat Sea A	200	$8½	8½	8½	+ ½
Neonex	194	132	132	132	
NB Tel	174	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
NB Tel 1.85	125	$19	19	19	
N Dimens	5000	13	13	13	+ 3
N Goldvue	3000	7	7	7	
N Kelore	2000	16	16	16	
N Provid D	4850	28	27	27	
Nfld LP A	100	$11	11	11	− ¼
Nfld L9P r	11595	10	8	9	− 1
Nfld Te 975	100	$19½	19½	19½	
Nick Rim	1000	9	9	9	+ ½
Noble M	1000	32½	32½	32½	− ½
Noranda A	7985	$33¾	33½	33¾	− ⅛
Nordair L	500	205	200	200	− 5
NC Oils	1700	470	465	470	+10
NCO pr	z20	$34	34	34	
Nor Ctl G	1414	$9	8⅞	9	+ ⅛
Nor Ctl Bp	690	$17⅛	17	17	− ⅛
Nor Ct150p	633	$17	16⅞	16⅞	− ⅛
Nor Elect	373	$26¼	26½	26½	
Ne Bell w	5775	$8½	8	8⅜	+ ¼
Northgat	733	355	355	355	
NW Util p	z40	$39¼	39¼	39¼	
N Beauc	1500	21	21	21	+ 2
Nowsco W	1500	$9⅞	9¾	9¾	
Nu-Wst A	750	$11¼	11⅛	11¼	
Numac	2800	$10⅜	10⅛	10⅛	− ⅛
OPI Ltd	100	160	160	160	−10
OSF Ind	100	300	300	300	
Oakwood P	4700	75	73	73	− 1
Oceanus I	z62	36	36	36	
Ocelot Ind	1010	$8	8	8	− ⅛
Okanagan	100	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Orchan A	200	255	255	255	+ 5
Oshawa A	1300	485	480	485	+ 5
Pac Coper	1500	72	70	70	− 2
Pac Pete	22339	$27⅜	26¼	26⅞	+ ⅜
Page Pet	1857	141	140	140	−10
Pamour A	1220	435	435	435	
PanCan P	3715	$16⅞	16⅛	16¾	+ ⅜
Patino N V	z3	$12⅛	12⅛	12⅛	
Pato	500	400	400	400	−75
Paulin A	2400	255	240	240	
Pe Ben O	100	286	286	286	− 4
Pembin A	500	270	270	270	
Pennant	200	230	230	230	
P Dept S	4025	400	395	395	− 5
P Dewi A	700	450	450	450	−25
Petrofina	249	$18¾	18¾	18¾	− ¼
Peyto Oils	1400	310	300	310	+15
Pine Point	250	$31⅞	31¾	31⅞	+ ⅛
Pitts B	z50	$6	6	6	
Pitts C	100	$6½	6½	6½	+ ⅛
Place G	5500	30½	30½	30½	
Placer	6300	$19¾	19¾	19¾	
Plysr 840	1500	$23½	23½	23½	+ ⅛
Plysr Corp	z100	45	45	45	
Pow Corp	z50	$8½	8½	8½	
Pow C 5 pr	z50	$8	8	8	
Prado Exp	2500	160	150	150	−10
Precamb	z175	82	82	82	
Preston	200	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Price Co	1909	$16¾	16⅜	16¾	+ ⅜
Prov B Can	827	$12⅜	12¼	12¼	
Prov Bk r	3940	33	30	31	
Pursides	1100	40	40	40	−15
QCI Ind	700	200	200	200	+10
QCI Ind A	2700	300	275	275	−25
Q Mattgmi	1000	29	29	29	− 2
Que Sturg	900	155	150	151	− 4
Que Tel 7¾	150	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Quenswer	300	310	310	310	+ 5
Ranger	5960	$15¼	14½	15¼	+ ⅞
Rank Org A	200	315	310	315	+15
Rayrock	600	75	75	75	+ 4
Realty B w	z100	27	27	27	
Redpath A	1225	$23	22⅞	22⅞	+ ⅛
Reed Pap A	345	$21¾	21½	21½	+ ¼
Reed Oslr A	1500	$5½	5⅜	5½	
Reitman	500	$13⅞	13¾	13⅞	
Reitman A	100	$13¾	13¾	13¾	− ¼
Rembrant	200	$6	6	6

Zodiac, un mini-empire qui ne cesse pas de se désagréger depuis cinq ans

par Michel Nadeau

Les pertes de Zodiac Limitée ont triplé au cours du dernier semestre et la dislocation de cette société québécoise de gestion s'est poursuivie durant les derniers mois. Pour les six premiers mois de l'année, le déficit atteint près de $900,000 soit $1.02 par action. Les ventes ont reculé passant de $8.6 millions au premier semestre de 1974 à $6.6 millions pour la première moitié de 1975.

Cette détérioration de la situation financière a forcé la compagnie contrôlée par M. Hubert Godin à lâcher un des derniers morceaux de ce mini-empire industriel qui, au début des années '70 employait plus de 600 travailleurs et réalisait un chiffre de vente de $15 millions.

Zodiac s'apprête ainsi à céder les locaux de l'ancienne usine Canflo qui fut un des plus importants manufacturiers de bois franc en Amérique. L'usine et le terrain situé à Ville Mont-Royal seront vendus pour $2,350,000 à la condition que les autorités municipales modifient les plans de zonage. L'acheteur anonyme songerait à démolir l'immeuble vétuste pour construire un édifice moderne.

Le principal actif de Zodiac est maintenant son usine, Matelas Suprême, situé à Saint-Narcisse. Une centaine d'employés y travaillent encore. L'entreprise possède également un réseau de distribution au Japon qui emploie une demi-douzaine de vendeurs. De plus, elle détient 50% des actions de Base Zodiac qui fabriquait jusqu'à récemment à Ville Mont-Royal des produits de toiture en plastique. La démolition de la bâtisse arrêterait également la production réduite de meubles rembourés à cet endroit.

Depuis sa fondation en 1962, la firme Zodiac a connu de bons résultats si ce n'est des pertes survenues en 1966, 1970 et 1974. Ces difficultés intermittentes découlent principalement de la structure du passif de l'entreprise grevé lourdement par une dette à court et long terme. (S 4.5 millions à la fin de 1974).

En 1972, on a pensé résoudre ce problème par l'injection de capital frais à la suite de l'inscription à la Bourse des titres de la compagnie.

La conjoncture économique et la baisse de la demande dans le secteur domiciliaire devaient contrer ces efforts.

L'an dernier, Zodiac cessait l'exploitation de sa scierie dans l'Etat du Maine. La dette s'alourdissait par l'émission de $2.5 millions d'obligations en première hypothèque.

La chute du marché des allées de quilles devait inciter la compagnie à délaisser le secteur des planches de bois franc. De plus, une ordonnance municipale sur le contrôle de la purification de l'air devait inciter la direction à fermer une grande partie de son usine de 650,000 pieds carrés sur la rue Beaumont à Ville Mont-Royal.

La crise du pétrole a porté un coup fatal à la division des produits de toiture. Il n'était plus possible de répercuter sur les prix les hausses des coûts des matières premières.

Pour combler de malheur, une grève de dix mois devait frapper la seule division rentable du groupe: Matelas Suprême.

Les résultats de cette dernière filiale semblent à la hausse: Zodiac pourra-t-elle reprendre du poil à la bête?

Les milieux boursiers se montrent sceptiques! Le titre cote à $0.50 après avoir touché $1.25 au début de l'année et $2.15 en 1974.

Immobilier

La firme de courtage Lepage acquiert Gibson, Willoughby

La compagnie A.E. LePage vient de franchir un nouveau pas récemment dans l'expansion de ses activités avec l'intégration à son empire d'un des plus importants courtiers de l'Ontario, la firme Gibson Willoughby.

Le propriétaire et président de cette entreprise, M. Berg Willoughby a annoncé hier qu'un accord était intervenu entre la direction de sa firme et celle de A.E. Le Page.

Reconnu comme étant le numéro 2 de l'immobilier au Canada, après le Royal Trust, le groupe LePage est né de la fusion de plusieurs entreprises dont Boultree Sweet (1934), Bell Irving (1880) et Westmount Realties, une firme montréalaise fondée en 1910.

En 1975, les ventes consolidées de A.E. LePage atteindront le milliard de dollars.

Avec l'addition de l'organisation Gibson Willoughby le groupe de sociétés A. EE. LePage comptera environ 100 bureaux et divisions et plus de 2,200 employés en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les services du groupe de sociétés s'étendent de par le Canada par l'entremise de divisions s'occupant de propriétés résidentielles, de campagne, commerciales et industrielles, d'évaluation, d'administration, de centres commerciaux, de conseils, de services publicitaires, de location au détail, de financement d'hypothèques et de biens immobiliers à l'échelle internationale.

LePage est représentée à l'étranger par la société Richard Ellis, dont la fondation remonte à 200 ans et qui possède son siège social à Londres avec des bureaux de par l'Europe, l'Afrique du sud et l'Australie. En plus de son propre réseau de succursales de par le pays, LePage est le principal chaînon d'une organisation nationale de biens immobiliers qui groupe 100 courtiers associés dans la plupart des villes canadiennes.

L'uranium de la Baie James: de premiers indices encourageants

par Gilles Provost

Jusqu'à maintenant, l'effort de prospection minière sur le territoire de la baie James a été encourageant surtout dans le domaine de l'uranium, a déclaré hier le vice-président de la Société de développement de la baie James (SDBJ), M. Fred Ernst.

M. Ernst n'a pas voulu donner plus de détails sur les recherches financées conjointement avec Eldorado nucléaire (société fédérale) et avec Seru Nucléaire, (société d'Etat française). Toutefois de source proche de la SDBJ, on précise que l'on connait depuis longtemps l'existence de gisements d'uranium importants sur le territoire mais que leur mise en exploitation dépend surtout de la teneur en minerai.

C'est donc au niveau du minerai récupérable que se situent maintenant les recherches. Et, précise-t-on, "les découvertes sont suffisamment intéressantes pour que les importants partenaires de la SDJB aient décidé de poursuivre leur effort en ce domaine."

La prospection d'uranium est reliée d'assez près au projet d'une usine d'enrichissement d'uranium auquel M. Ernst a aussi fait allusion hier. Aucune information officielle n'a encore filtré sur le contenu de l'étude de préfaisabilité qui a été terminée pendant l'été et les parties en cause, la SDBJ et Seru Nucléaire, se donnent jusqu'au début de 1976 pour décider si elles iront de l'avant dans l'étude de faisabilité qui coûtera quelques millions de dollars.

A la SDBJ, hier, on faisait remarquer qu'on en est presqu'au point de non-retour. Seuls des obstacles majeurs pourraient mettre le projet au rancart.

Pour l'instant, le débat semble se situer davantage au niveau politique, les gouvernements canadien et québécois devant faire concorder leurs analyses sur la "désirabilité" d'un tel projet d'envergure.

La question, il est vrai, est extrêmement complexe: est-il rentable de produire et d'exporter de l'uranium enrichi au moment même où notre pays tente de vendre à l'étranger des centrales nucléaires qui fonctionnent à l'uranium naturel? Est-il défendable de consacrer des quantités astronomiques d'électricité à la fabrication d'un produit dont nous n'avons pas besoin? Quelles sont les conséquences militaires ou écologiques de la production d'uranium enrichi?

Du côté de la SDBJ, jusqu'à maintenant, on affiche un bel optimisme et on affirme même qu'aucun obstacle majeur ne se dresse plus à l'encontre de ce projet qui consommera environ 45% de l'énergie électrique produite présentement au Québec et qui fournira pour environ $1 milliard d'uranium enrichi à exporter chaque année. "Il ne reste qu'à fignoler les détails", a déclaré au Devoir une source digne de foi.

En plus de répéter les données déjà connues sur ce fameux projet d'usine d'enrichissement d'uranium, M. Ernst a aussi glissé quelques mots sur le potentiel touristique de ces territoires nordiques.

"Dans ce domaine, a-t-il dit, nous n'en sommes qu'aux études tout à fait préliminaires. Cependant une évidence s'impose déjà: le territoire ne se prête pas au tourisme de masse mais plutôt au tourisme de type safari nordique; déplacement par avion, séjour en pleine nature sauvage, pêche sportive, chasse aux oiseaux migrateurs, contacts avec la civilisation autochtone et visite de quelques sites de très grande beauté qui sont déjà identifiés."

Les bénéfices nets du groupe Oshawa dégringolent de près de 40 pour cent

Les bénéfices nets du groupe Oshawa sont tombés à $2.8 millions pour la période de 28 semaines terminée le 9 août dernier. En 1974, pour la période identique, les gains après postes extraordinaires avaient atteint $4.9 millions.

La chute des bénéfices d'opération a cependant été moindre puisque ceux-ci n'ont reculé que de $2,815,000 à $2,713,000.

Par ailleurs, les ventes, stimulées par l'inflation et une politique continue d'expansion, ont fait un bond de 23% pour atteindre $522 millions.

L'écart entre les gains nets et les profits d'opération provient de postes extraordinaires qui avaient apporté l'an dernier des bénéfices de $2 millions à la suite de l'expropriation de la compagnie à Pickaring et de la cession d'une filiale, Conserve Ltd.

Si l'on ne tient pas compte de ces derniers éléments, on remarque que les profits se sont améliorés au deuxième trimestre par rapport aux trois premiers mois où les gains avaient diminué substantiellement pour tomber — 0.02 par action. Ce redressement estival n'a pas arrêté l'enlisement de Distribution aux consommateurs et cette filiale à 50% a essuyé des pertes de $309,000 au cours du dernier semestre par rapport à un maigre profit de $162,000 dans la première moitié de 1974.

MM. B.B. at N.S. Wolfe, président du conseil et président de l'entreprise, prévoient une amélioration des profits pour la seconde moitié de l'année. Au Québec, Oshawa a inauguré un marché Bonimart et s'apprête à ouvrir deux autres prochainement.

Oshawa prévoit également ouvrir de nouveaux magasins Towers, Food City, Butch Boy et Drug City en Ontario.

Les achats d'immobilisations demeurent cependant moindres que l'an dernier alors qu'ils avaient atteint $7.2 millions comparés à $2.5 millions pour le présent exercice.

A la Bourse, le titre est tombé à $4.80 après avoir atteint $6.75 au début de l'année. Son plancher a été touché à $4.

L'an dernier, Oshawa avait réalisé des profits par action de $1.31. Avec les gains actuels de $0.42, c'est un bénéfice net par action de $0.89 qu'il faudra atteindre d'ici la fin de l'exercice pour rejoindre les résultats de 1974.

Pour ce qui est du chiffre des ventes, Oshawa vient au quatrième rang au Canada après Dominion, Steinberg's et M. Loeb et juste avant le géant québécois, Provigo. Seuls M. Loeb et Oshawa ne connaissent pas de hausses importantes de leurs profits par rapport à l'an dernier.

L'Est, la région qui évolue le plus rapidement au Québec

RIVIERE-DU-LOUP (PC) — La région de l'Est du Québec aurait réalisé, de 1961 à 1971, des taux de croissance économique supérieurs à la moyenne du Québec.

C'est ce qui se dégage de statistiques présentées mardi par M. Claude Soucy, représentant de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), aux assises annuelles de l'Association des commissaires industriels du Québec, à Rivière-du-Loup.

Cet essor, selon M. Yvon Tremblay, directeur général de l'OPDQ, est attribuable à la rationalisation et à la consolidation des activités traditionnelles de base: l'agriculture, les forêts et la pêche commerciale.

C'est ainsi qu'en agriculture, même si le nombre d'exploitants a baissé de 46.1% dans l'Est du Québec comparativement à 33.6% dans la province, le nombre d'emplois a augmenté de 29.4% comparativement à 5.4% dans l'ensemble de la province.

La production par entreprise a crû de 330%, en regard de 173% pour le Québec.

Dans le secteur forestier, le nombre d'établissements a augmenté de 49.6% alors qu'il n'a progressé que de 25.2% au Québec. La production par entreprise a fait des bonds prodigieux: 446.3% comparativement à 155.1% au Québec.

L'industrie de la pêche étant concentrée à 90% dans l'Est du Québec, il ne saurait y avoir de comparaisons valables avec le reste de la province.

L'indice des emplois est passé de 100 à 139, le salaire annuel de 100 à 215 et la valeur des produits usinés, de 100 à 347, même si le nombre des usines de transformation a diminué de 25% au cours de cette période.

TABLES MENSUELLES pour HYPOTHÈQUES

Balances de prêt	4½ - 25%
Paiements mensuels pour hypothèques	4½ - 283/8%
Intérêts pour $1.00	- 4¼ - 25%
Tables des valeurs hypothécaires	12½ - 20%

448 pages, format de poche $6.00

Disponible chez Eaton, W.H. Smith et autres librairies à Montréal, ou écrire à : GALL, C.P. 6666-A, Toronto, Ont.

Trans-Canada Pipelines refuse de transmettre à Sidbec le gaz de Soquip

La compagnie trans Canada Pipelines refuse d'acheminer d'importantes quantités de gaz naturel appartenant à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) de l'Alberta vers l'usine de Sidbec à Contrecoeur.

Si Trans Canada Pipelines persiste à refuser le transport des trois millions de pieds cubes de gaz naturel requis quotidiennement par Sidbec, le président de SOQUIP, M. Bernard Cloutier menace d'invoquer la loi sur les coalitions pour forcer la firme torontoise à transporter le gaz albertain vers le Québec.

Trans-Canada Pipelines détient "un monopole d'achat" et veut conserver le droit de vendre à qui il veut le gaz de SOQUIP. Or, cette société d'Etat craint que le gaz naturel soit cédé à des compagnies ontariennes.

Tant à la compagnie Trans Canada qu'au ministère de l'Energie de l'Ontario, on affirme qu'aucun accord ne peut être conclu avec Sidbec tant qu'une politique nationale d'allocation du gaz naturel ne sera pas déterminée par les autorités provinciales et fédérale.

SI... ou OXFAM

comptez sur Canon

..pour Canada métrique



le PALMTRONIC FC80 métrique et autres conversions automatiques .... dans la paume de votre main!

Cie Canadienne d'Equipement de Bureau Ltée
600 Ouest Lagauchetière

appelez GE 861-9401

MONTRÉAL CHICAGO ALLER RETOUR AVEC AIR FRANCE? AVEC PLAISIR! VOL EN B747

départ: 14h40 retour: 17h30

ON A VOTRE VOYAGE.



Faites-vous un congrès pour des chaises vides?

Beaucoup de chaises vides ce matin? La veille, vos congressistes ont sans doute fait la tournée des... hic... grands-ducs. Ces choses arrivent rarement à l'Estérel. Là, en plein coeur des Laurentides, vos invités pourront se détendre, se reposer et *participer* à leur congrès. L'Estérel est à 50 milles de Montréal. C'est peu, mais suffisamment éloigné pour empêcher vos gens de succomber à la ... oh! ma tête ... tentation!

La table: Nous ne nous en vantons point. Nos clients le font pour nous.

Salles modernes: Toutes les salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne. L'Estérel peut en loger 250 dans le confort le plus absolu.

Pour votre prochain congrès, composez 866-8224, 866-3594 (lignes directes de Montréal); appel interurbain (514) 228-2571; ou écrivez à Paul Hurtubise, directeur général, Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Cté Terrebonne, Québec.

À l'Estérel ON EST D'AFFAIRES

Accord imminent Texasgulf Panama

PANAMA (Reuter) — L'accord sur l'exploitation du gisement cuprifère du Cerro Colorado serait sur le point d'être conclu entre le gouvernement de Panama et la compagnie Texasgulf, une filiale à 30% de la Corporation de développement du Canada (CDC).

Le gouvernement panaméen investirait 80% des quelques $200 millions requis pour la réalisation du projet. Pour sa part, Texasgulf apporterait le savoir-faire dans le cadre d'un contrat de gérance d'une durée de quinze ans. Par la suite, la firme canadienne agirait à titre de conseiller seulement pour une période de cinq ans.

Cette formule permet à Panama de contrôler "le projet du siècle" dans ce minuscule Etat centre-américain. Au terme de l'accord de vingt ans, le gouvernement posséderait la totalité du capital-actions de l'entreprise.

Un porte-parole de Cerro Colorado a affirmé que les deux parties étaient d'accord sur les principaux points du projet d'entente et que la signature du contrat pourrait avoir lieu d'ici un mois.

La production de cuivre débuterait en 1981, deux ans plus tard que prévu. Panama deviendrait ainsi un des principaux producteurs mondiaux de ce métal.

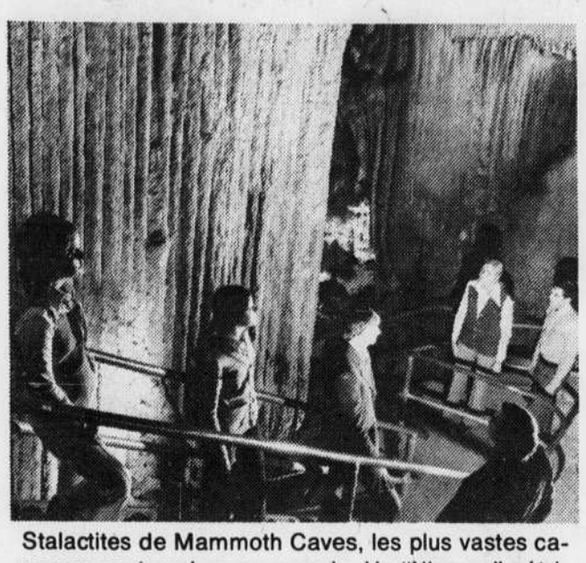


KENTUCKY ... où poussent herbe bleue et colonels

par

MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale


Un spectacle paisible que l'on trouve le long des routes du Kentucky dans la région de l'herbe bleue, au sud de Lexington.


Stalactites de Mammoth Caves, les plus vastes cavernes souterraines au monde. Un "Niagara" pétrifié.

LOUISVILLE, Kentucky — Si le Kentucky s'est rendu célèbre pour son poulet frit, qui a depuis longtemps envahi d'autres frontières grâce à un colonel appelé Sanders, il s'est également rendu attachant pour de multiples autres raisons.

Pour ses chevaux, par exemple, qui sont les plus beaux d'Amérique, pour son herbe bleue, son bourbon, ses colonels et pour son hospitalité typiquement sudiste.

C'est aussi dans cet État du sud des États-Unis — au sud de l'Indiana, à l'ouest de la Virginie, à l'est du Missouri et au nord du Tennessee — qui sont nés deux célèbres présidents américains: Abraham Lincoln et Jefferson Davies.

Le premier qui, en rendant la liberté aux esclaves noirs, se mit tous les États du Sud à dos. Le deuxième, qui fut le seul président que le Sud se soit donné. Les deux s'affrontèrent violemment durant la guerre de Sécession, en 1860.

■ **Le Derby célèbre:** Le Kentucky est aussi le siège du Kentucky Derby. C'est au champ de courses de Churcuil Downs, à Louisville, qu'a lieu chaque année, le premier samedi de mai, la course de chevaux la plus célèbre au monde dont Ascot, en Angleterre, est la seule rivale.

C'est par dizaines de milliers que les gens de toutes parts des États-Unis viennent assister à cette classique des courses hippiques. A ce moment-là, le prix des hôtels de la région de Louisville triple et il ne saurait être question d'y louer une chambre pour moins de trois jours.

C'est aussi à Churchill Downs que les amateurs paieront jusqu'à dix dollars pour assister au Derby à partir du champ intérieur. Ils ne verront strictement rien, à cause des milliers de spectateurs qui y seront présents en même temps qu'eux, mais ils auront goûté à la frénésie du moment.

■ **Tout sur le "julep":** C'est au Kentucky que fut inventé la boisson la plus célèbre du sud des États-Unis: le "mini-julep". Ce breuvage à base de bourbon, d'eau de source et de menthe fraîche ne pourrait toutefois être le résultat d'une recette aussi simple.

Les Kentuckiens affirment d'ailleurs à ce sujet que "le mint-julep est la quintessence d'un breuvage de gentilhomme dont la préparation est un rite qui ne peut être laissé entre les mains d'un novice, d'un statisticien ou d'un Yankee... C'est l'héritage du Sud et le symbole de l'hospitalité. Un véhicule grâce auquel de nobles esprits voyagent ensemble sur les chemins fleuris de pensées amicales et affectueuses...".

Après une description aussi romantique, il n'est pas surprenant d'apprendre que le bourbon fut d'abord distillé au Kentucky et que le mot "julep" est français, d'origine persane.

Le bourbon est un whisky distillé à base de maïs dont cette contrée est riche à souhait. Son goût un peu fort étonne toujours les novices. Mais ce qui les étonne encore plus est le fait que plusieurs comtés du Kentucky (80%) sont "secs": c'est-à-dire qu'on ne peut s'y procurer de l'alcool, du vin ou de la bière dans les restaurants et que les bars y sont inexistants. Curieux quand même, dans un pays où l'on a inventé le whisky américain. C'est un peu comme si l'on avait défendu la consommation du whisky en Écosse!

Durant la prohibition, ce fut un pasteur kentuckien qui s'opposa le plus farouchement à la légalisation de la vente du bourbon. Par idéal religieux? Non pas, mais pour protéger le commerce très florissant de sa propre distillerie clandestine...

■ **Une merveille du monde:** Le Kentucky est aussi l'endroit où l'on trouve les plus vastes cavernes souterraines au monde. Les Mammoth Caves, dans le parc du même nom, couvrent une superficie de 51,000 acres sur une longueur d'environ 175kms et sont presque considérées comme une merveille du monde. (s'il y en avait 8, ce serait la huitième...)

Ces cavernes ont été laissées en leur état naturel. Seuls des sentiers et des parapets y ont été aménagés afin que le public ne doive pas ramper à travers des orifices minuscules, comme le firent le premiers découvreurs de ces grottes géantes.

On raconte que c'est un chasseur qui, ayant blessé un ours dans la forêt, au cours du siècle dernier, le poursuivit jusqu'à une entrée de caverne où l'ours disparut sans jamais être revu.

On trouvera dans les Mammoth Caves de fort beaux specimens de stalactites, de stalagmites et de colonnes d'onyx. Certains aspects de cette immense caverne, dont on ne visite qu'une infime partie, font songer à une chute du Niagara qui serait restée figée dans la pierre. A d'autres endroits, on trouve de petits étangs naturels.

Dans certaines sections, fermées au public, on a trouvé des momies d'Indiens que les sels sulfureux de la caverne auraient conservées en fort bon état, permettant d'identifier leur âge, qui remonterait à plusieurs centaines d'années.

On peut prendre un repas à 267 pieds sous terre dans le restaurant le plus original qui soit. Il s'appelle le restaurant "Boule de Neige", à cause des boules naturelles de cristal de gypse dont son plafond est recouvert.

Au-dessus de terre, dans le parc Mammoth, plusieurs hôtels offrent un gîte confortable et raisonnable ($14.00 par nuit, pour deux) pour ceux que cet endroit intrigue et qui aimeraient y passer quelques jours relaxants.

L'herbe bleue: Au centre même du parc Mammoth, le touriste aura l'occasion de visiter le village de Tranquil Valley. C'est un village-musée à la mode de 1900, dans un cadre bucolique. On peut y prendre un café au son d'un piano mécanique, y déguster un cornet de crème glacée dans un magasin de la haute époque.

Un petit train ouvert fait le tour du village, dont l'aspect serein semble avoir retenu les aiguilles du temps. Des chevaux gambadent dans un pré, des canards barbottent dans une mare et des chênes y sont tellement enthousiastes qu'on en trouve six espèces différentes.

On aura aussi l'occasion d'y voir une étable contenant des animaux empaillés de la région; tandis que dans une remise on admirera des voitures, parmi les premières que M. Henry Ford fabriqua.

La nature est de toute beauté au Kentucky. Si on n'y trouve presque pas de pins, on y voit par contre d'autres arbres, mélangeant à la fois les sortes que l'on trouve plus au nord: chêne, hêtre platane, noyer et ceux que l'on ne trouve que dans le sud, tel le cornouiller, le magnolia, le catalpa, l'azalée et le laurier-rose. Toute l'immense région de Mammoth Caves étant un parc, on y communie pleinement avec cette nature riche qui jouit d'un climat si favorable aux arbres, aux hommes et aux chevaux.

L'herbe bleue du Kentucky n'est pas un mythe. Elle existe vraiment et fut d'ailleurs le sujet d'admiration pour Daniel Boone qui vint pour la première fois pour défricher le Kentucky, en 1769. Il tomba en admiration devant ses collines auxquelles la graine bleue de l'herbe donnait un aspect azuré.

Cette herbe rare, qui pousse seulement là où la pierre calcaire vient à ras du sôl, constitue d'ailleurs, avec le climat serein, un élément important dans l'élevage réussi des chevaux qui semblent avoir une prédilection pour sa saveur.

■ **La belle tricheuse:** Francfort est la capitale du Kentucky, tandis que Louisville est sa ville cosmopolite. Cette dernière se trouve sur la puissante rivière Ohio, presque aussi large que le Saint-Laurent à Montréal. Elle y forme les cascades de l'Ohio et c'est ici que le Kentucky fut d'abord colonisé, en 1775, par Daniel Boone, ce héros de l'histoire de l'Ouest américain.

Louisville, avec sa population de 380,000 habitants, possède la plus belle collection d'architecture victorienne aux Etats-Unis. Elle se flatte également d'avoir la plus ancienne université. Et elle est, bien sûr, le siège de la plus grande tribune de courses hippiques au monde: Churchill Downs.

Non loin de Louisville, à Bardstown, on aura l'occasion d'assister en plein air et en pleine forêt à la représentation de la comédie musicale "The Stephen Foster Story". Stéphen Foster, né à Pittsburgh , était amoureux du Kentucky et fut l'auteur de "My Old Kentucky Home". Cette jolie balade est d'ailleurs devenue une espèce d'hymne national pour les habitants qui se lèvent aussitôt qu'on l'entonne.

Bardstown a également une cathédrale curieuse qui possède six immenses tableaux mystiques des écoles de Van Eyck, Van Dyck, Rubens et Murillo. Ces tableaux furent donnés par Louis XVI de France et c'est en son honneur que Louisville fut baptisée de ce nom.

A Louisville, il ne faudrait pas manquer de faire une mini-croisière sur "The Belle of Louisville". C'est un ancien bateau à aube, ressemblant au Delta Queen qui dessert le Mississipi. On y fait une fort jolie promenade sur la rivière Ohio, qui se jette d'ailleurs dans le Mississipi.

Cette année, à l'occasion du 101ème derby, une course eut lieu entre la Delta Queen et la Belle of Louisville. La Belle gagna, mais de façon fort disputée... car des remorqueurs caches le long de son flanc l'aidèrent à tourner les coins. Mais, comme disent les gens de Louisville, "tout est permis en amour, à la guerre... et aux régates de vieux bateaux!".

■ **Et les colonels?** En plus du poulet frit, le Kentucky offre aussi du jambon fumé qui est excellent. La raison qu'il est moins connu, c'est peut-être qu'il n'a pas eu un colonel pour faire sa campagne...

Car en plus de produire le plus de pur-sang au monde, le Knetucky produit aussi le plus de colonels!

Qu'est-ce qu'un colonel du Kentucky? L'origine de ce titre commença avec Isaac Shelby, premier gouverneur du Kentucky qui, ayant pris son gendre comme aide-de-camp, lui donna le grade de colonel.

Ensuite Shelby nomma "colonels" tous les volontaires de la guerre de 1812. En ce temps-là, les colonels portaient des uniformes et accompagnaient le gouverneur dans ses fonctions officielles. Et ils correspondaient à une description bien particulière, qui, en traduction, donne à peu près ce portrait: "Un homme voué à une vie dont les horloges plus lentes sonnent des heures plus gaies, se tenant debout près d'une vérandah à colonnes, un verre à la main, regardant sa terre fertile où un pur-sang s'ébat dans l'herbe bleue, et gardant toujours sa porte entrouverte en signe de bienvenue".

De nos jours, les colonels du Kentucky font partie d'une organisation de charité qui distribua $269,615 en 1974. L'on demande aux candidats: bon vouloir, hospitalité sudiste et dévotion du Kentucky. Et c'est toujours le gouverneur qui les choisit.

Le Kentucky? Un état qui fait peu parler de lui, mais qui gagne tellement à être connu. On s'y rend très facilement de Montréal à Louisville par avion en quatre heures, ou, en choisissant le chemin des écoliers et en s'y rendant par la route. La distance Montréal-Louisville est de 900 milles et il faut ajouter une bonne centaine de milles pour y voir les endroits stratégiques qui peuvent également inclure la forêt de Daniel Boone et la belle région du lac Cumberland.

QUATRE CROISIÈRES PAQUET
"À la française"
accompagnées au départ de Montréal

RENAISSANCE

MERMOZ


Les fabuleuses croisières MAYAS
AMÉRIQUE DU SUD ET CENTRALE, MEXIQUE

MERMOZ 1er novembre — 12 jours
Port Antonio, Cartagena, Cristobal, San Andres, Santo Tomas de Castilla, Belize, Playa del Carmen/Cozumel.
De $670. à $1,380.

MERMOZ 28 février — 14 jours
Santo Domingo, Cartagena, San Blas, Cristobal, San Andres, Santo Tomas de Castilla, Belize, Playa del Carmen/Cozumel.
De $855. à $1,815.

RENAISSANCE 16 mars — 14 jours
St-Croix, Fort de France, Curaçao, San-Blas, Costa Rica, San Andrés, Port au Prince.
De $795. à $2,030.

LA GRANDE MUSICALE AUX ANTILLES
PARTICIPATION D'UNE VINGTAINE D'ARTISTES INTERNATIONAUX

RENAISSANCE 4 janvier — 13 jours
Santo Domingo, St. Croix, Pointe-à-Pitre, La Guaira, Cartagena, Port Antonio.
De $1,820. à $3,875.

Note: pour cette croisière, les prix incluent les concerts, les répétitions et les conférences, bar ouvert, les excursions durant les escales ainsi que les réceptions.

TOUS LES PRIX S'ENTENDENT PAR PERSONNE SUR LA BASE DE DEUX PERSONNES PAR CABINE DOUBLE AVEC DOUCHE ET TOILETTE ET SELON LES DISPONIBILITÉS (on peut obtenir une cabine avec bain vers le tarif maximum). ILS NE COMPRENNENT PAS LE VOYAGE ALLER ET RETOUR EN FLORIDE (réduction sur les départs du MERMOZ sauf pour certaines cabines vers le tarif minimum), NI LES POURBOIRES À BORD DU BATEAU ET LES EXCURSIONS DURANT LES ESCALES.

Sur demande, belle brochure illustrée

LES VOYAGES HONE
1460, avenue Union, Montréal 111, Qué.
845-8221

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Montréal H3B 3W9 - 861-2485

AGENCE DE VOYAGES VIAU
CARRÉ PHILLIPS 866-9381
3428, rue ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
VENTES ET LOCATIONS TT
(Achat-Rachat)
Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible
UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE
TOUTES MARQUES EUROPÉENNES
(Représentant officiel des Grandes Marques)
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.
et EUROPCARS
Location de tous types de véhicules
Le plus important réseau de location d'automobiles en Europe
Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue
AIR FRANCE/EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

PARIS et LONDRES Les deux grandes capitales de l'Europe vous attendent. D'abord Paris avec son charme éternel, ses cafés, ses boutiques et ses trésors d'histoire . . . tout vous appartient pour 5 jours. Ensuite, Londres vous accueille: Trafalgar Square, les pubs, Buckingham . . . des visions inoubliables agrémentées de la gentillesse proverbiale des Londoniens. Le prix? $135.00* et cela comprend, entre autres, un dîner dans un fameux restaurant parisien, une carte de passage spéciale pour utiliser les autobus et les métros de Londres et de Paris et l'hébergement dans des hôtels de classe internationale avec petit déjeuner.
Une semaine. À compter de $135.00*

PARIS Le Paris d'Air France, un tour complet de la Ville Lumière avec dîner aux "Anysetiers du Roy", puis *votre* Paris: les boutiques, les maisons de mode, les théâtres, l'opéra, les restaurants, les cabarets, etc. Le prix, $120.00* par personne, deux par chambre, en hôtel de 3 étoiles, comprend les transferts, une visite de Paris, une carte de passage d'autobus et métro, petit déjeuner quotidien et un dîner avec vin compris.
Une semaine. À compter de $120.00*

L'EUROPE?

PARIS et ROME Une semaine de rêve. Deux villes inoubliables. D'abord Montmartre, le Quartier latin, Notre-Dame, le Louvre . . . puis la Fontaine de Trevi, Saint-Pierre, le Colisée et même une audience avec le Saint-Père. Le prix, $201.00* par personne, deux par chambre, comprend certains transferts, les excursions, les hôtels de première classe, le petit déjeuner quotidien et deux dîners gastronomiques.
Une semaine. À compter de $201.00*



LE SKI DANS LES ALPES FRANÇAISES
Chamonix, Avoriaz, La Plagne, Flaine, Argentière . . . des noms magiques pour tous les skieurs du monde. Les immensités blanches à perte de vue, les kilomètres de pistes incomparables, un réseau très dense de remontées mécaniques et l'équipement le plus moderne d'Europe et les hôtels ultra-modernes nichés dans des paysages éblouissants. Le prix de $88.00 comprend les transferts de Genève à la station que vous aurez choisie, l'hébergement sur la base de 4 personnes partageant un appartement muni d'une cuisinette et salle de bains.
8 jours. À compter de $88.00*

ON EST BIEN PLACÉ POUR VOUS Y EMMENER

PARIS et MILAN Tous les trésors artistiques de Milan, dont la fameuse Cène de Leonardo da Vinci, et une soirée d'opéra (en saison) à la Scala. Puis, l'incomparable séduction du Tout Paris touristique: visite de la ville, dîner dans le Quartier latin et même le champagne offert par les Galeries Lafayette! Tout ceci pour $230.00* par personne, deux par chambre, hôtels de première classe, petit déjeuner quotidien et certains transferts.
Une semaine. À compter de $230.00*

AIR FRANCE
Demandez les dépliants à votre agent de voyage

LES HOTELS MERIDIEN
La chaîne internationale des hôtels Air France:
Paris, Nice, Tours, Le Caire, Dakar, Khartoum, Tunis, Mohammedia (Maroc), la Guadeloupe, la Martinique, Bahia, Rio de Janeiro et bientôt Montréal.

*Sujet à modification sans préavis. Tarif aérien aller / retour en sus.
†Brochures en voie d'impression.

Le petit garçon sans-gêne devient respectable

BRUXELLES — Le Manneken-Pis, cette célèbre statue de bronze représentant un petit garçon qui, joyeusement et sans gêne, soulage sa vessie, a finalement atteint la respectabilité: les autorités municipales de Bruxelles ont décidé de le déclarer monument historique.

Contrairement à cette autre attraction touristique de Bruxelles, la Grand'Place, avec ses magnifiques vieilles maisons, le Manneken-Pis n'avait jamais été considéré comme étant digne d'une attention particulière.

Aujourd'hui, grâce à une campagne lancée par un groupe qui s'est donné le nom "Les amis du Manneken-Pis", le gouvernement a décidé que la statue, de même que la fontaine et l'édifice qui l'entourent, devraient être considérés comme monument historique.

Cette décision devrait mettre fin à la longue liste de mésaventures dont le Manneken-Pis a été victime depuis 350 ans.

En 1745, pendant la guerre de succession d'Autriche, des soldats britanniques volèrent la statue au cours de la nuit. On la retrouva abandonnée dans la petite ville de Grammont. Plus tard, on fit cadeau d'une réplique de la statue aux habitants de cette ville.

En 1747, des grenadiers français tentèrent sans succès de s'emparer du Manneken-Pis, et en 1817 un prisonnier, libéré sur parole, réussit à le dérober. Cette fois, il fut retrouvé en morceaux, lesquels furent utilisés pour refondre une nouvelle statue.

Les autres attaques contre le Manneken-Pis, plus récentes, ont été verbales. De temps en temps, certains ont dit qu'il était obscène. En 1927, à Lille, tout près de la frontière belge, une ligue de moralité publique condamna à ce titre la statue. Un an plus tard, des douaniers américains brisèrent une réplique de la célèbre statue, disant qu'elle était pornographique.

Bien qu'il soit d'habitude nu, le Mannekin-Pis est occasionnellement revêu de divers costumes. On l'a vu tour à tour sous l'uniforme d'un légionnaire, d'un matador, d'un "marine" américain ou déguisé en Maurice Chevalier.

En 1619, les autorités de la ville demandèrent à un sculpteur local, Jérôme Duquesnoy, de sculpter une statue qui serait à la fois une fontaine. Le sculpteur reçut 50 florins pour son travail, mais on ignore qui choisit le sujet de la sculpture, et pour quelle raison.

Une des explications les plus pittoresques mais aussi des moins vraisemblables, ce serait qu'en 1142, Godefroi II, duc de Lorraine, emmena son fils âgé de quelques mois seulement à la bataille de Ransbeke. Le berceau fut suspendu à un arbre pour inspirer et encourager les soldats, dit la légende. Le jeune Godefroi se serait penché hors du berceau, au plus fort de la bataille, et aurait pris la position commémorée aujourd'hui par le Manneken-Pis, obtenant ainsi une place unique dans l'histoire.

Une autre légende raconte que le jeune garçon aurait été le fils d'un comte d'Hove, habitant Bruxelles à l'époque de la Première croisade. Son père l'aurait emmené avec lui à une cérémonie religieuse où, ignorant de la solennité de l'occasion, il aurait répondu à l'appel de la nature au vu et su des notables réunis.

Deux autres explications sont plus plausibles. La première veut qu'un jeune garçon ayant été perdu et retrouvé, ses parents, des gens riches, ayant décidé de faire ériger une statue à sa mémoire, le représentant dans la position même où ils l'avaient retrouvé.

Une autre légende dit que le petit garçon sauva l'hôtel de ville de la destruction en arrosant l'amorce d'une bombe posée là pour faire sauter l'édifice.

chez Arthur Villeneuve
Le temps perdu retrouvé à Chicoutimi

Au coeur de Chicoutimi, il existe une maison à la recherche du temps perdu.

Vue de l'extérieur, la petite maison blanche avec une véranda de bois en avant, toute recroquevillée sur elle-même, ressemble à une maison-araignée ou à la maison sur pilotis à pieds de poule d'Igor dans les contes russes.

C'est le domaine d'Arthur Villeneuve, peintre canadien consacré par la critique internationale. Il y a reconstitué l'atmosphère d'un album d'enfants. Les meubles, les parquets, les murs et les plafonds sont peints de grandes fresques naïves aux couleurs vives et attrayantes. Il s'agit cependant d'une fausse naïveté car les peintures de Villeneuve, artiste authentique, racontent l'histoire de l'homme à travers le temps.

Tout est peint depuis 18 ans, sauf deux chambres.

Entre la cuisine et le salon à l'entrée, des panneaux coulissants sont décorés de panoramas urbains stylisés.

En haut, les chambres minuscules recèlent des trésors colorés. Des toiles évaluées à des milliers de dollars en ornent les murs. Des coffres, de jolies commodes et coiffeuses anciennes sont également à l'honneur. De même que de beaux couvre-lits et des courtepointes.

Des couleurs aussi violentes que celles de Gauguin et du Douanier Rousseau sont utilisées. Il s'agit d'un expressionnisme fantaisiste très imaginatif.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal a organisé en 1972 une rétrospective des peintures de Villeneuve. Des expositions de son oeuvre ont été ensuite transportées à Québec, Ottawa, Vancouver et même en France. L'oeuvre de cet artiste, comptant au total 3,200 toiles, est mentionnée dans le catalogue de l'Art populaire du Canada ainsi que dans de nombreuses publications québécoises et canadiennes. Villeneuve est représenté, entre autres, au Musée du Québec et à la Galerie nationale du Canada. Un livre sur l'artiste est en chantier aux Etats-Unis.

L'oeuvre de Villeneuve a suscité des controverses dès le début. Il expose une vision fort personnelle du monde qui l'entoure. Il dépeint le Québec dont il relate des faits historiques dans ses tableaux, tels "L'arrivée de Jacques-Cartier en Nouvelle-France" ou "Une bataille avec les Indiens à Lévis".

Il expose aussi des traits de la culture québécoise populaire. A vrai dire, celle-ci se confond souvent avec les faits de l'actualité du moment. Citons ses toiles intitulées. "Le dernier discours de Paul Sauvé à l'école industrielle de Chicoutimi", "La visite du général de Gaulle à Montréal", "Le désastre de Saint-Jean-Vianney en 1971", "Le carnaval de Chicoutimi en 1961".

A la base, Villeneuve apporte un regard neuf sur les scènes de la vie québécoise, une note rafraîchissante et inquiétante à la fois. Les personnages aux allures carnavalesques placés dans des décors féeriques surprennent par leur disproportion. Leurs visages sont aussi presque toujours de profil.

En 1971, Arthur Villeneuve a remporté le concours "Les créateurs du Québec" pour l'originalité d'une des ses toiles (prix de $500). Le 22 décembre 1972, il a été reçu Chancelier membre de l'Ordre du Canada (Canada Merit) parce qu'il avait peint les métiers du monde entier.

Dans l'oeuvre de Villeneuve, on trouve de tout: scènes préhistoriques, monstres, personnages historiques, scènes québécoises. La réalité prend un caractère fabuleux, magique.

D'éminents critiques ont salué son art avec enthousiasme. Beaucoup de scènes contemporaines, légendaires, religieuses et d'inspiration biblique parsèment son oeuvre. La fraîcheur, la tendresse et la lumière en sont les caractéristiques principales.

Arthur Villeneuve, né en 1910, fut barbier pendant 30 ans.

En avril 1957, le peintre-barbier commença de peindre sa maison, qu'il ne termina qu'en octobre 1958. Il est à noter que la maison aura 100 ans dans 10 ans. Il s'octroya 15 ans pour devenir célèbre et c'est ce qui est arrivé.

La maison d'Arthur Villeneuve peut aujourd'hui être considérée comme son monument. Il estime à 80,000 personnes le nombre de visiteurs qui en ont franchi le seuil.

A Chicoutimi, la maison extraordinaire du peintre est une attraction connue de tous. Pour la visiter, il suffit de téléner avant pour s'assurer qu'il y a quelqu'un pour vous recevoir. Le numéro d'Arthur Villeneuve est dans l'annuaire.

Terre-Neuve s'estime satisfaite de la saison

ST. JOHN'S, T.-N. — La saison touristique à Terre-Neuve s'est achevée sur une note optimiste.

En effet, cette saison aura été bonne, et il semble que le nombre de touristes a été plus élevé que celui de l'an dernier.

En attendant que les chiffres soient publiés, les opérateurs de traversiers et d'avions déclarent que le nombre des voyageurs a augmenté cette année de 12 pour cent, en comparaison du record établi l'an dernier avec 545,000 touristes.

Les directeurs de parcs confirment cette bonne nouvelle, et signalent une hausse dans le nombre de véhicules venus d'en dehors de la province. Le nombre de personnes qui se sont rendues dans les parcs, l'an dernier, était de 20 pour cent plus élevé qu'en 1973, et les autorités disent qu'il y a probablement eu une hausse similaire cette année.

Cette hausse est peut-être due en partie à un service additionnel de traversiers organisé cette année. Un second traversier a été affecté au trajet entre North Sydney (N.-E.) et Argentia (T.-N.) D'autre part, quatre traversiers fonctionnent entre North Sydney et Port-aux-Basques (T.-N.).

En dépit du nombre plus élevé de voyageurs, cependant, l'industrie du tourisme continue d'être marginale à Terre-Neuve, par comparaison avec les autres provinces atlantiques. Cette industrie vient bien après les mines, le papier-journal, et la pêche en ce qui concerne la contribution apportée au revenu provincial.

Les touristes ont dépensé $129 millions dans la province en 1974, soit $3 millions de plus que ce qu'ils ont dépensé en 1973, mais l'année dernière a été plus active que de coutume, à cause des célébrations du 25ème anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Un signe certain de l'augmentation du nombre des touristes, c'est...le nombre de nouvelles stations-service et de restaurants qui ont été ouverts le long de la route transcanadienne. Autrefois, cette route était dépourvue de tout signe de civilisation, exception faite de quelques ponts, quelques petits villages dans le lointain, ou quelques terrains de camping. Maintenant, on peut faire le plein en de nombreux endroits.

La plupart des visiteurs à Terre-Neuve sont des Canadiens du centre et des Américains: les premiers représentaient l'an dernier environ 50 pour cent des touristes, et les seconds, environ 44 pour cent.

La province est en passe de devenir un lieu populaire pour les congrès. Récemment, l'Association dentaire du Canada réunissait à St. John's 2,500 délégués et invités. Ce congrès a été suivi par celui des clubs Kinsmen du Canada, avec quelque 2,500 délégués.

Les hôtels et motels locaux ont lancé une campagne en vue d'améliorer leurs installations, afin d'attirer plus de congrès dans la province.

Le problème le plus grave est le manque de personnel qualifié, mais les industries encouragent présentement les écoles de métiers à créer des cours dans les domaines qui ont besoin d'être développés.

Du tourisme comme baromètre de la conjoncture mondiale

Le rapport annuel du Comité du Tourisme de l'OCDE qui vient de paraître sous le titre "Politique du Tourisme et Tourisme International dans les pays Membres de l'OCDE — 1975", porte sur l'évolution du tourisme et de la politique gouvernementale en matière de tourisme au cours de l'année 1974 et de la première moitié de 1975. Il constitue la source d'information officielle la plus récente et la plus complète sur ces questions.

Le rapport met notamment en relief les conséquences de la conjoncture économique sur le tourisme dans les pays membres. Il traite spécialement des divers aspects de la politique gouvernementale du tourisme, tels que l'action des gouvernements sur l'offre touristique, la planification économique et régionale du tourisme, l'aménagement touristique du territoire et notamment de l'espace rural, la protection des touristes en tant que consommateurs, l'étalement des vacances, la coopération technique internationale en matière de tourisme.

■ **Tendances du tourisme au cours des premiers mois de 1975:** Les données disponibles qui concernent en général le premier semestre de 1975 permettent de dégager les tendances principales suivantes. Les arrivées aux frontières de touristes étrangers montrent dans l'ensemble une nette amélioration par rapport aux niveaux relativement bas atteints en 1974. Les chiffres restent cependant inférieurs à ceux de la période correspondante de 1973 au Canada, en Espagne, en Grèce, en Islande, en Italie, au Portugal, pour la Zone Commune Scandinave de contrôle des passeports et en Suisse. Les nuitées de touristes étrangers ont sensiblement augmenté dans certains pays qui reçoivent un grand nombre de touristes allemands: Autriche, Pays-Bas, Yougoslavie, ainsi qu'en France, mais ont relativement peu varié dans les autres pays pour lesquels on dispose de renseignements. Les chiffres restent inférieurs à ceux de la période correspondante de 1973 en Allemagne, au Danemark, en Italie, au Portugal et en Suisse. La comparaison des chiffres de nuitées et d'arrivées disponibles montre en général une baisse de la durée du séjour. Le tourisme en provenance de l'Allemagne a continué à progresser et le tourisme en provenance de la France s'est sensiblement accru. Par contre le tourisme en provenance des Etats-Unis a continué à faiblir et l'on estime que les départs des touristes des Etats-Unis vers l'Europe au cours des neuf premiers mois de 1975 ont été inférieurs d'un quart au chiffre atteint au cours des neuf premiers mois de 1973.

Au cours des six premiers mois de 1975, le nombre de passagers transportés dans les deux sens sur l'Atlantique Nord par les compagnies aériennes membres de l'IATA a diminué encore aussi rapidement qu'au cours des six premiers mois de 1974 par rapport à la période correspondante de 1973. La baisse sur les lignes aériennes régulières a été de 9% par rapport à 1974 et de 14% par rapport à 1973. POur les passagers sur vols d'affrètement, la diminution a été de 9% par rapport à 1974 et de 37% par rapport à 1973. Au total le nombre de passagers a diminué de 9% par rapport à 1974 et de 17% par rapport à 1973. Cette situation tient principalement au fait que les départs des ressortissants des Etats-Unis vers l'Europe, qui avaient cessé d'augmenter en 1973, continuent de baisser depuis 1974, la diminution pour le premier semestre 1975 étant estimée à 11% par rapport au premier semestre 1974 et à 27% par rapport au premier semestre 1973.

Pendant la période considérée, les recettes touristiques en devises ont continué à augmenter dans tous les pays et dans la plupart d'entre eux, le taux d'accroissement a dépassé le taux d'inflation, ce qui implique un accroissement des recettes en termes réels.

Compte tenu des données disponibles, on peut s'attendre à une amélioration du tourisme international et national pour l'ensemble de l'année par rapport à l'année précédente.

Rendez-vous avec le M.S. Renaissance cet hiver. Pour une croisière exceptionnelle aux Caraïbes.



Laissez-vous emmener vers des ports encore peu connus. Laissez-vous vivre à un rythme différent.

Partant de Port Everglades, en Floride, vous aurez le soleil dès le début de votre croisière.

NOEL AUX CARAIBES.
20 décembre au 3 janvier. 8 ports.

XIIème FESTIVAL DE MUSIQUE EN MER.
4 au 17 janvier. 6 ports.

CARAIBES/SURINAM.
17 au 31 janvier. 7 ports.

AUTOUR DE L'AMERIQUE DU SUD.
31 janvier au 15 mars. 16 ports.

CARAIBES/COSTA RICA.
16 au 30 mars. 7 ports.

MAYAS/PALENQUE.
30 mars au 13 avril. 8 ports.

TRANS-PANAMA.
13 avril, 9 ports. Arrivée à Los Angeles, 1er mai.

Et si vous voulez en savoir davantage, interrogez votre agent de voyages ou envoyez à PAQUET le coupon ci-dessous.

PAQUET FRENCH CRUISES

Paquet Cruises, Inc. LD
1370 Avenue of the Americas
New York, New York 10019
Tel. (212) 757-9050

Veuillez m'envoyer votre brochure M.S. RENAISSANCE.

Nom_____
Adresse_____
Ville_____
Province_____ Cédex_____

Croisières Paquet/Croisières Françaises.

RÉSERVEZ À L'UN DE NOS QUATRE BUREAUX

CARRÉ PHILLIPS 1218 rue UNION 866-9381 | 3428, rue ST-DENIS 842-1751 | GALERIES D'ANJOU 353-7650 | CARREFOUR LAVAL 688-6211

Regardez information Voyages au canal 10 le dimanche. 5 h 00 p.m.

AGENCE DE VOYAGES VIAU

Pour vos croisières consultez

LES VOYAGES HONE

1460, avenue Union, Montréal 111, Qué.
845-8221

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
1010 ouest, Ste-Catherine — Métro Peel, 861-7272

Plaza St-Hubert 273-7755
Place Longueuil 679-3777
Centre Laval 688-5310
Rue Saint-Denis 845-8225

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université
suite 1220
Montréal H3B 3W9
"Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485

VOYAGES BEL AIR *vous invite...*

PRÉSENTATIONS AUDIO-VISUELLES

EN PRÉVISION DES PROGRAMMES HIVER 1975 - 1976

- **Dimanche, 12 octobre**
  Vacances de Noel au Texas
  Séjour sur les plages d'Aruba
  Vacances d'hiver a la Barbade
  Vacances équestres aux Bahamas
- **Dimanche 19 octobre**
  Hiver en Arizona
  Vacances sur la Côte d'Azur
  Voyages à Miami
  Croisières dans les Caraïbes
- **Dimanche 26 octobre**
  Circuits Amerique du sud
  Martinique et Guadeloupe
  Les Clubs Méditerranee
  Les voyages de ski

Au cours de ces présentations nous pourrons aussi vous transmettre des renseignements sur les programmes automne-hiver Suntours, Skylark, Treasure Tours, Tours Mont-Royal, Unitours, Adventure Tours, Elkins Tours, Fiesta, Terratours, Cat Tours, Tourvac, Chantecler, etc...

Les personnes qui désirent assister à ces présentations gratuites doivent communiquer avec nous pour recevoir une invitation qui leur sera envoyée par la poste. (adultes seulement)

VOYAGES BEL-AIR INC
2155 RUE DE LA MONTAGNE
MONTREAL
IATA
Tél.: 844-8817

CROISIÈRES
AUX ANTILLES
HIVER 1976
Aquarius

UN CHOIX DE 11 MAGNIFIQUES CROISIÈRES
— DU 1er JANVIER AU 11 MARS 1976 —
7 NUITS À BORD DE L'AQUARIUS ET 7 NUITS À L'HÔTEL HOLIDAY INN DE MONTEGO BAY, JAMAÏQUE

ITINÉRAIRE DE LA CROISIÈRE : Montego Bay (Jamaïque); LA CEIBA (Honduras); BELIZE (Belize); PUERTO MORELOS (Yucatan); GEORGETOWN (Grand Cayman); MONTEGO BAY.

PRIX PAR PERSONNE en devises américaines base cabine double et chambre double à l'hôtel.

Catégorie de cabines :	1	2	3	4	5	6	7
PRIX :	$853	$913	$973	$1033	$1118	$1203	$1318

RÉDUCTION POUR CABINE CHAMBRE TRIBLE

Le prix comprend :
— Le transport aérien entre Montréal et Montego Bay via Air Canada.
— La cabine réservée (selon la catégorie précitée) pour 7 nuits à bord du M.S. Aquarius.
— Logement pour 7 nuits à l'hôtel Holiday Inn de Montego Bay.
— Pension complète à bord de l'Aquarius.
— Les transferts entre l'aéroport, l'hôtel et le quai.
— La manutention des bagages et les pourboires aux porteurs.
— Taxes et service à l'hôtel.
— Taxes portuaires et taxe canadienne de départ.
— Les services d'un accompagnateur à bord du navire.

LE PRIX NE COMPREND PAS
— Les repas à l'Hôtel Holiday Inn de Montego Bay
— Les pourboires (sauf pour la manutention des bagages).
— Les excursions à terre lors des escales.
— Les frais de nature personnelle.
— Les primes d'assurances et/ou la protection-annulation.

DÉPLIANT DISPONIBLE SUR DEMANDE

SPÉCIAL : Croisière de 14 nuits durant le temps des fêtes de Noël et du Nouvel An (renseignements sur demande)

AUTRES SUGGESTIONS POUR L'AUTOMNE 1975

EXTRÊME-ORIENT
Du 6 au 30 novembre
JAPON : Tokyo - Hakone - Toba - Kyoto et **Expo 75 à Okinawa**
HONG KONG : Sa baie éblouissante aux mille lumières et le shopping toujours aussi attrayant.
BALI : L'île verdoyante d'Indonésie, mystère des danses étranges.
SINGAPOUR : A la limite de l'Orient et de l'Occident.
THAÏLANDE : Bangkok - Pagodes, temples, palais scintillants sous le soleil.
HONOLULU : Étape de repos et de farniente avant le retour à Vancouver et à Montréal
TOUTES CES MERVEILLES EN 24 JOURS POUR **$2,260**

AMÉRIQUE DU SUD
Du 8 au 29 novembre
Le voyage du genre le plus complet
Colombie - Équateur - Pérou - Bolivie
Paraguay - Argentine - Brésil
21 jours - 7 pays **$1,665**

VOYAGE DE NOËL
Du 20 décembre au 4 janvier
Colombie - Pérou - Argentine - Brésil
15 jours - 4 pays **$1,355**

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B6
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h, le jeudi jusqu'à 21 h — Le samedi: de 9 h 30 à 13 h
IATA

Découvrir l'Inde entière en Orissa

Découvrir l'Europe
au volant d'un "Camper"
British airways

ORISSA, Inde — Les dompteurs de lions européens et nord-américains pourraient retenir un truc ou deux pour leurs numéros de cirques en visitant cet État situé sur la côte-est de l'Inde;

En fait, le touriste canadien moyen n'aura peut-être même plus envie du tout d'aller dans un cirque voir des grands fauves obéir au claquement d'un fouet après avoir vu les membres de la tribu indienne des Adivasis en action.

Adivasi signifie littéralement: "le peuple qui vit en tribu". Il est possible d'être témoin du mode de vie de ces tribus en plein centre de l'État d'Orissa. C'est un des rares endroits du monde où l'homme vit encore en conformité avec la nature.

Certains chasseurs de la tribu des Adivasis sont capables d'hypnotiser les tigres! C'est une expérience unique en son genre que d'être le témoin du duel que les hommes livrent de cette façon aux grands fauves sans l'aide d'armes ou de cages de protextion. Mais ce n'est pas tout! Ils ont également une façon particulière de guérir les morsures de serpent. On arrête d'abord l'écoulement du sang à l'aide d'un tourniquet, puis on attire à nouveau le serpent au son des flûtes. Pour finir, le reptile est hypnotisé et retire son propre poison de la plaie. On a l'impression que ces exploits proviennent de "Incroyable mais vrai" de Ripley, ou qu'ils font partie d'un numéro de cirque. Or, dans ce cas précis, il ne s'agit pas de spectacle, mais bien de la réalité. Les Adivasis sont les descendants d'une peuplade qui vivait dans l'État d'Orissa avant les invasions aryennes venues du nord il y a plus de 3,000 ans. Aujourd'hui, ces tribus sont protégées par le gouvernement indien. Elles possèdent les terres de la vallée, mais elles ne peuvent pas les vendre sans l'autorisation du gouvernement. Bien sûr, la civilisation moderne a apporté quelques changements. Par exemple, de nombreux membres de la tribu ont abandonné la chasse et l'agriculture traditionnelle pour travailler dans les mines de fer.

Mais la plupart d'entre eux sont restés à l'écart de la vie moderne. Leur peau très sombre luit sous les chauds rayons du soleil. Les hommes utilisent encore les arcs et les flèches et pour tout habit ils ne connaissent que le pagne. Les femmes sont, elles aussi, habillées très simplement et elles marchent en portant leur bébé sur la hanche.

Les Adivasis vivent dans une société sans contraintes. Contrairement au reste de l'Inde, où la plupart des mariages sont arrangés d'avance, les membres de cette tribu se marient par amour et divorcent lorsqu'ils le désirent. Les hommes et les femmes dansent au son du tambour au cours de fréquentes fêtes villageoises qui peuvent durer des heures ou même des jours jusqu'à ce que tout le monde tombe d'épuisement.

La région couverte de jungle où vit la tribu des Adivasis n'est qu'une petite partie de l'Etat d'Orissa, mais le touriste qui a peu de sang d'aventurier dans les veines ne manquera pas de la visiter. Pour ceux que l'expérience de la vie primitive tente moins, Orissa reste un Etat fascinant. On dit que si vous avez vu Orissa, vous avez vu l'Inde tout entière. Le touriste peut successivement avoir un aperçu de l'Inde du temps des cavernes, avant la naissance du Christ, ou de l'Inde de l'âge d'or des constructeurs de temples, et enfin d'un pays moderne en plein développement industriel. De plus, une forme de danse classique a pris naissance à Orissa et elle est toujours très pratiquée. Il s'agit de l'odissi, qui constitue une attraction supplémentaire.

Tous ces différents centres d'attractions ont pour cadre des plaines verdoyantes et fertiles, des montagnes, des forêts giboyeuses, des plages de sable fin, des cascades en de larges rivières. Ajoutez à cela quelques-unes des villes indiennes où le culte hindou est le plus pratiqué et où se rencontrent des milliers de pèlerins, des fêtes hautes en couleur, des temples vieux de plusieurs siècles, des ascètes, et vous obtenez un ensemble d'attractions que les visiteurs ne sont pas près d'oublier.

L'Etat s'etend sur une superficie de quelque 60,000 milles carrés le long du golfe du Bengale. Dans l'ouest, la plaine s'étend jusqu'aux Ghats orientaux, où de vertes vallées et cinq larges rivières aboutissent dans le golfe du Bengale. Dans les régions d'altitude et sur les pentes des montagnes, les forêts renferment des éléphants sauvages et des tigres du Bengale, ainsi que des animaux rares.

L'Etat d'Orissa compte plus de 15 millions d'habitants, mais une seule ville a une population supérieure à 100,000 habitants. Les Oriyas, nom des habitants de l'Etat, ont une vocation essentiellement rurale. Ce sont des gens simples et aimables, qui perpétuent la tradition des travaux manuels et de l'agriculture de leurs ancêtres.

L'Etat d'Orissa ne manquera pas d'attirer les touristes curieux de découvrir une civilisation tout à fait différente. Il est difficile de remonter à ses origines dans les profondeurs de l'histoire, bien qu'une légende affirme que c'est un des cinq fils du sage Kalinga qui a fondé la région. On dit qu'il voyagea jusqu'au collines des Ghats orientaux et que, conquis par la beauté du paysage, il décida de s'établir avec son peuple "là où la nature offre une profusion luxuriante". Une partie de la province est d'ailleurs toujours appelée Kalinga par les indigènes.

En réalité, l'histoire proprement dite remonte à environ 260 av. J.-C., époque à laquelle les édits de l'empereur Ashoka furent gravés dans la pierre, à 5 milles de Bhabaneswar, la capitale actuelle. Les tablettes ont résisté pendant 35 siècles au seoleil et à la pluie et elles semblent symboliser l'influence durable que cet homme a eue sur la pensée et sur le mode de vie en Inde. Deux des plus grands hôtels de l'Inde, à Delhi et à Bangalore, portent d'ailleurs son nom.

Il fit d'abord la conquête de Kalinga à la suite d'une guerre sanglante, mais il se repentit par la suite et se convertit au boudhisme et à sa philosophie de non-violence. Et si cette religion a fini par se répandre dans l'Inde tout entière à la suite de la conversion d'Ashoka, il est étrange de constater qu'elle n'a pas survécu dans cette province même.

Pendant les siècles qui ont succédé, Kalinga a été l'objet de conquêtes multiples, chaque nouvel envahisseur apportant une nouvelle dimension religieuse au royaume. Le bouddhisme, le jaïnisme, l'hindouisme et la religion musulmane ont tous joué un rôle dans le développement culturel de cette région, et on retrouve leur influence dans les arts, l'artisanat et les coutumes tribales de cette région.

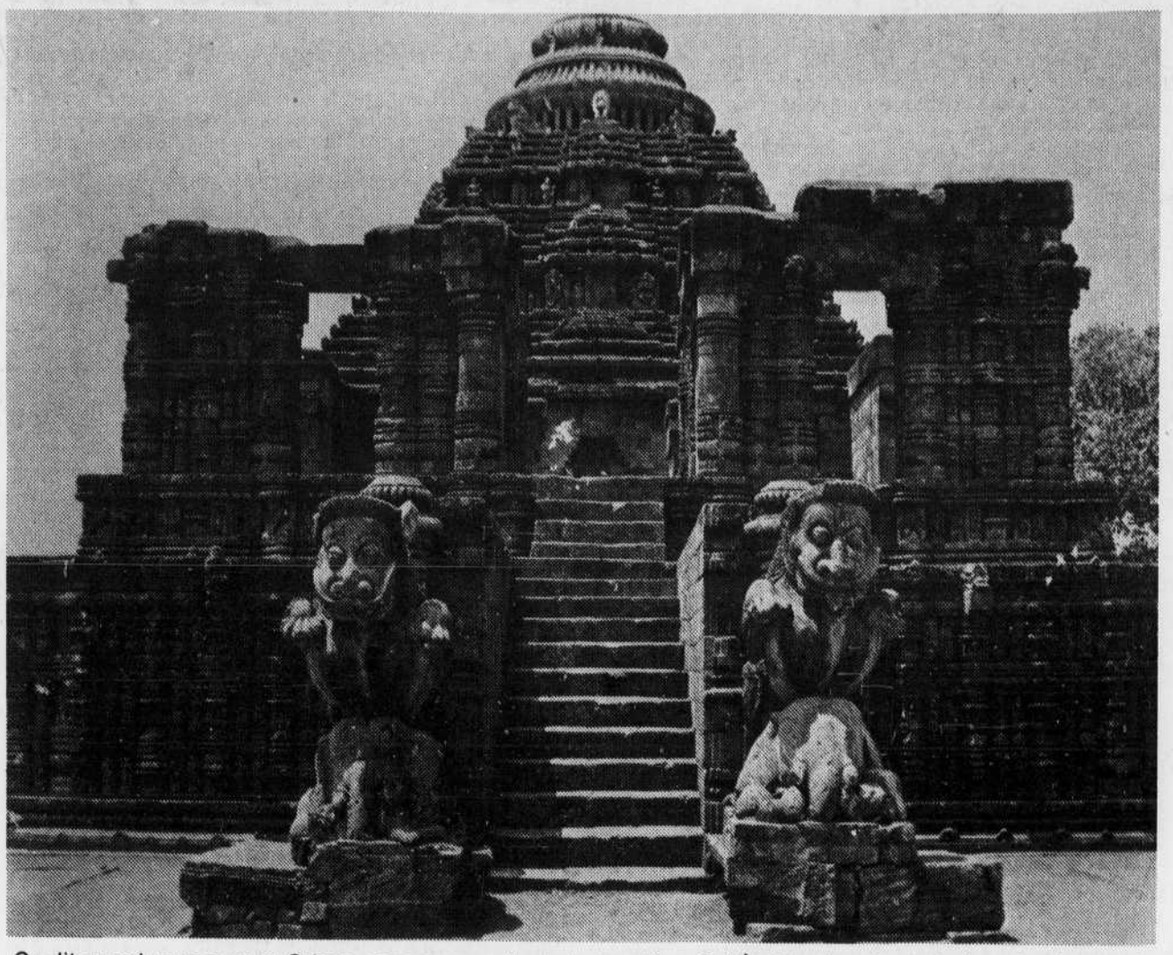
Les immenses temples et autres monuments construits par les vagues successives de conquérants constituent un attrait fascinant. On dit qu'il fut un temps où le lac sacré Bindu Sagar était entouré de 7,000 temples. Même aujourd'hui, il reste près d'une centaine de ces temples, le plus important étant le temple Lingaraja qui fut construit en 1050 après J.-C. et qui constitue un exemple hors pair de l'architecture Kalinga.

Mais c'est à Bhubaneswar et à Puri que l'on trouve les temples les plus impressionnants.

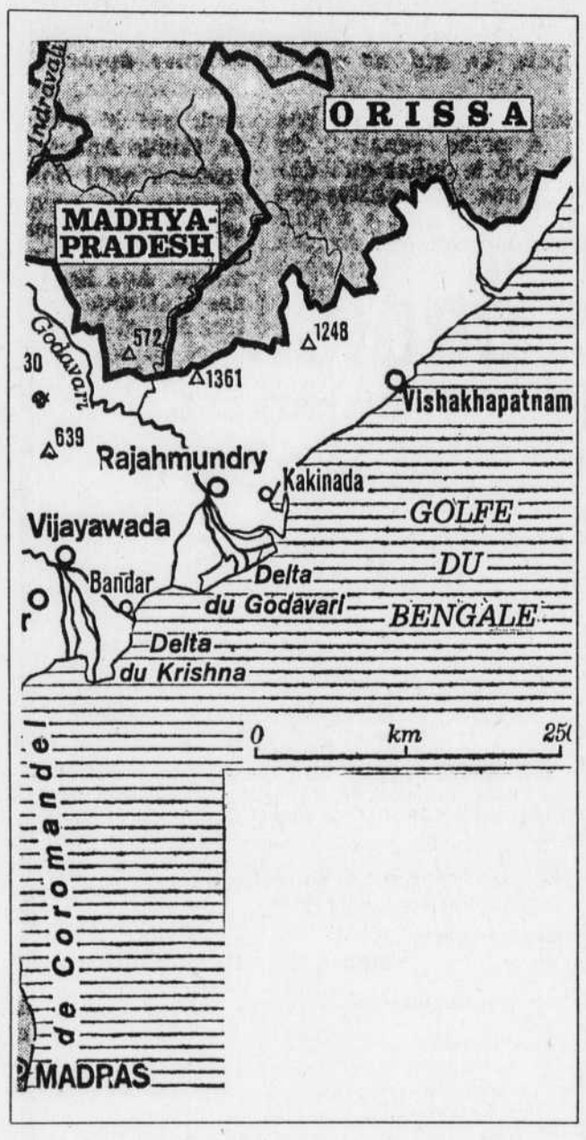
Bhubaneswar est la capitale de l'État, et elle offre deux visages. Il y a le jardin du 20e siècle et la ville pittoresque avec ses nombreux temples. La région, qui s'étend sur un rayon de six milles, présente une rétrospective de l'art et de l'histoire d'Orissa, couvrant une période allant du 3e siècle av. J.-C; au 16e siècle ap. J.C. La ville renferme plusieurs centaines de temples et elle mérite bien son nom de "ville cathédrale de l'Inde".

Puri, où se trouve le célèbre temple Jagannath (Dieu du Monde), est une des plus célèbres villes saintes de l'Inde, se plaçant peut-être immédiatement après Bénares, située sur le célèbre Gange. Une douzaine de fêtes religieuses se déroulent chaque année à Puri, et c'est Rathyatra, ou "Fête du chariot" commémorant un voyage de Krishna, qui présente le plus d'attrait. L'immense chariot de bois qui transportait l'image de Jagannath pendant la fête religieuse a donné le mot 'juggernaut' à la langue anglaise.

Le temple lui-même, magnifique structure construite il y a huit siècles, domine le paysage sur des milles à la ronde. Il comporte peu de sculptures, car il date d'une période de l'histoire d'Orissa où les architectes cherchaient à impressionner les croyants plus par la masse de l'édifice que par l'ornementation.



On dit que si vous avez vu Orissa, vous avez vu l'Inde tout entière. Cet État fascinant est situé sur la côte est de l'Inde et il est célèbre pour ses terres fertiles, ses montagnes, ses temples et son passé historique. La photo représente le Temple du Soleil à Konark.



Une tour Montparnasse à Moscou

MOSCOU — Un hôtel de 1.820 chambres, destiné à accueillir les visiteurs attendus pour les jeux Olympiques de 1980, sera construit à Moscou.

Les travaux, qui débuteront au printemps prochain, coûteront 120 millions de dollars et dureront quarante-deux mois. 750 ouvriers français seront spécialement déplacés à Moscou. Une fois terminé, l'hôtel sera remis à "Intourist", l'office du tourisme soviétique.

Cet hôtel international sera le premier construit à Moscou par des étrangers. Ces précisions ont été fournies au cours d'une conférence de presse par M. David Carr, représentant la société "Financial Engineers S.A." dont le siège est à Paris. La construction de l'hôtel sera confiée à la S.E.F.R.I.E. à laquelle on doit déjà la Tour Montparnasse.

1 semaine à partir de $439
Départs tous les lundis à compter du 22 décembre
Envolez-vous vers Puerto Rico et voguez à bord du SS Britanis à travers les Caraïbes visitant cinq villes pendant une semaine fantastique.
Le prix comprend: • Vol aller-retour avec Wardair • Repas et consommations sans frais à bord de l'avion • Transferts et manutention des bagages • Logement pour 7 nuits (occupation double) • Tous les repas et divertissements à bord du bateau • Services d'un représentant SkyLark • Sac de plage SkyLark.
AIR/MER
SS BRITANIS
SkyLark
Taxes, frais de service et pourboires en sus. Les prix sont cités par personne et varient entre $439 à $749 selon la date de départ et le logement choisis. Référer à la brochure de Vacances SkyLark pour les conditions de dépôts et paiements ainsi que les pénalités d'annulation.
Puerto Rico St. Thomas Martinique St. Vincent La Guaira Curaçao
AGENCE DE VOYAGES VIAU
3428, rue Saint-Denis 842-1751 1218, rue Union 866-9391
Galeries d'Anjou 353-7650 Carrefour Laval 688-6211
MAINTENANT À PLACE VERTU 332-4210

Venez comme vous êtes!
14
AIR CANADA et PAN AM ont conjugué leur savoir-faire pour vous inviter à découvrir Los Angeles et Hollywood, et à savourer Hawaï. Los Angeles, la cité trépidante. Hollywood, la fascinante capitale du cinéma. Et par-dessus tout Hawaï, la terre du calme, du repos et du soleil. Hawaï, c'est le soleil qui se donne à aimer totalement, librement, sans contrainte... c'est la lune étincelante, blanche comme un ballon rebondissant sur les plis de la mer au fond du lagon paisible... c'est un décor de carnaval, un pays envoûtant. AIR CANADA et PAN AM vous l'offrent, jumelé à Los Angeles et Hollywood.
Exploration de Waikiki et de Los Angeles
(IT5-PA1-HNLB)
• 13 nuits dans un hôtel de choix: 4 nuits à Los Angeles et 9 à Waikiki;
• transferts entre les hôtels et les aérogares de Los Angeles et Waikiki;
• rituel du lei à Honolulu;
• visite d'une demi-journée à Los Angeles et à Honolulu;
• manutention d'une valise;
• taxes fédérale et locale.
2 semaines — de $183 à $272 par personne
Transport aérien non compris
Les tarifs indiqués ont été établis sur la base de deux personnes par chambre. Ils sont en vigueur jusqu'au 15 décembre 1975 et peuvent être modifiés sans préavis. Consultez votre agent de voyage et procurez-vous le dépliant "Hawaï, c'est aussi les 14 soleils".
PAN AM
aux 14 soleils pas d'p'oblèmes
Veuillez, s'il-vous-plaît, me faire parvenir le dépliant "Hawaï, c'est aussi les 14 soleils". (M-3119F)
NOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
est mon agent de voyage.
Adressez à: Le dépliant "Hawaï" AIR CANADA, case postale 598, Montréal, Québec H3C 2T7
On y va? On y va!
AIR CANADA

Si lointaines soient les destinations TRAVELAIDE y conduit à coup sûr !
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
SUR LA MEZZANINE BUREAU PRINCIPAL 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 MÉTRO-PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours
VILLE LAVAL* CENTRE LAVAL Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310
VILLE LONGUEUIL* 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777
PLAZA ST-HUBERT* 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 métro beaubien
CARREFOUR MT-ROYAL 4454, ST-DENIS (angle Mt-Royal) Métro Mt-Royal — 845-8225
*Succursales : ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi : 9 p.m. Samedi 6 .m.